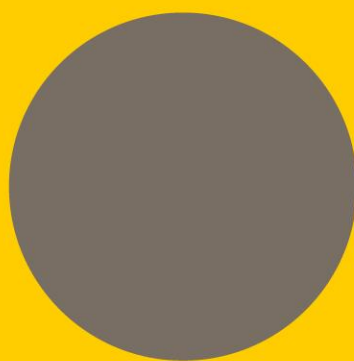
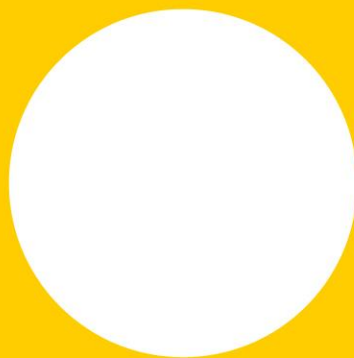




**RAPPORT
ANNUEL**
Bpifrance SA

2018





SOMMAIRE

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL	5
2. CHIFFRES CLES.....	6
2.1. Bilan 2018	6
2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2018	7
3. RAPPORT DE GESTION	7
3.1. Rapport d'activité	7
4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	84
4.1. Composition du conseil d'administration	84
4.2. Mandats	86
4.3. Rémunérations des administrateurs et du directeur général de Bpifrance SA	87
4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce	90
4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital	90
4.6. Modalités d'exercice de la Direction générale	90
5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE.....	91
6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	95
6.1. Structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance	95
6.2. Organigramme fonctionnel	96
6.3. Organigramme du réseau	97
7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	98
8. COMPTES CONSOLIDÉS + ANNEXES.....	99
9. COMPTES SOCIAUX + ANNEXES	209
10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	225
10.1. Rapport sur les comptes consolidés	225
10.2. Rapport sur les comptes sociaux	234
10.3. Rapport spécial sur les conventions réglementées	240
10.4. Rapport d'examen sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux publiés dans le rapport de gestion 2018 de Bpifrance SA	254
ANNEXES	262

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL



2018 a de nouveau été une année record au service du financement de l'investissement et de la croissance des entreprises, mais également une année d'importants changements, qu'ils relèvent de l'organisation du groupe ou de l'évolution de son offre.

La banque a activement soutenu l'investissement des entreprises en mobilisant, aux côtés des banques privées, son offre de crédits d'investissement (7,5Md€ en 2018, +7,0 % par rapport à 2017). Bpifrance a veillé à porter son action prioritairement sur des domaines (ex. international, financement de l'immatériel) et secteurs (ex. transition énergétique et environnementale, French Fab) insuffisamment couverts par le marché. En mobilisant son offre de garantie (8,7Md€ de crédits bancaires garantis en 2018, au bénéfice de près de 61 000 entreprises bénéficiaires), Bpifrance a eu une action massive de soutien au développement de l'offre privée de crédits sur les segments les

plus risqués (ex. création, TPE).

En dépit de contraintes budgétaires fortes, Bpifrance a déployé 1,2 Md€ de ses aides à l'innovation (subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro), soit plus de 5 600 dossiers financés, s'affirmant comme un partenaire de premier plan de la French Tech.

Dans un environnement économique toujours favorable en 2018, le groupe a mobilisé tout l'éventail de ses dispositifs d'investissement en fonds propres afin de soutenir les projets de croissance des entreprises. Les investissements en fonds propres ont ainsi atteint 2 Md€ en 2018, parmi lesquels près d'1 Md€ auprès de fonds partenaires, témoignage du rôle de structuration et d'entraînement de l'écosystème du capital investissement français de Bpifrance.

L'international et l'accompagnement ont continué de monter en puissance en transverse dans l'offre de Bpifrance afin d'aider les entrepreneurs à relever leurs défis en matière d'internationalisation et de transformation, notamment digitale. L'activité Export enregistre en 2018 une croissance de 10% du nombre de PME et ETI accompagnées, tandis que les principaux produits d'assurance export confirment une performance en progression depuis la reprise de l'activité par Bpifrance en 2017.

Après avoir irrigué l'ensemble des équipes depuis 2015, l'Accompagnement est devenu un métier à part entière chez Bpifrance. En 2018, plus de 3 600 missions ponctuelles d'accompagnement ont été réalisées auprès d'entreprises, et parmi celles-ci plus de 2600 afin de les accompagner à l'international. Enfin, depuis le lancement de son premier programme Accélérateur en 2015, Bpifrance a désormais accompagné plus de 640 entreprises (+87% vs 2017) en déployant des programmes spécifiques et sur-mesure, notamment en lien avec les Régions et filières.

Enfin, dans une logique de mise en cohérence des activités de la Caisse des Dépôts et de Bpifrance, plusieurs activités ont été transférées à Bpifrance. Il s'est agi dans un premier temps de l'activité de co-investissement aux côtés de fonds souverains, dont la reprise doit permettre à Bpifrance de répondre à l'enjeu majeur de mobilisation accrue de capitaux vers les entreprises françaises. Puis, en toute fin d'année, a été formalisé le transfert à Bpifrance de l'ensemble des missions de soutien à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat (jusqu'alors exercées par la Caisse des Dépôts), ainsi que celui de l'Agence France Entrepreneur. 2019 sera ainsi fortement marquée par le déploiement de ces nouvelles missions sur tout le territoire.

Constamment à l'écoute des besoins des entrepreneurs, Bpifrance poursuivra en 2019 son action de puissant catalyseur de la croissance des entreprises, au plus proche du tissu économique.

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de Bpifrance SA

2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2018

- Pôle Investissement

En millions d'euros	2017	2018	Ecart
Produits d'exploitation*	154,9	165,5	10,6
Charges d'exploitation*	-132,3	-134,3	-2,0
Résultat net après impôts	13,3	18,7	5,5
Actifs sous gestion	29 789,4	32 323,3	2 533,9
Fonds de fonds	7 882,6	9 143,9	1 261,3
Fonds propres PME	1 576,1	2 153,0	576,9
Innovation	2 259,1	2 823,8	564,7
Mid & Large Cap (yc. Fonds SPI)	18 071,5	18 202,6	131,1
Effectifs	394	458	64

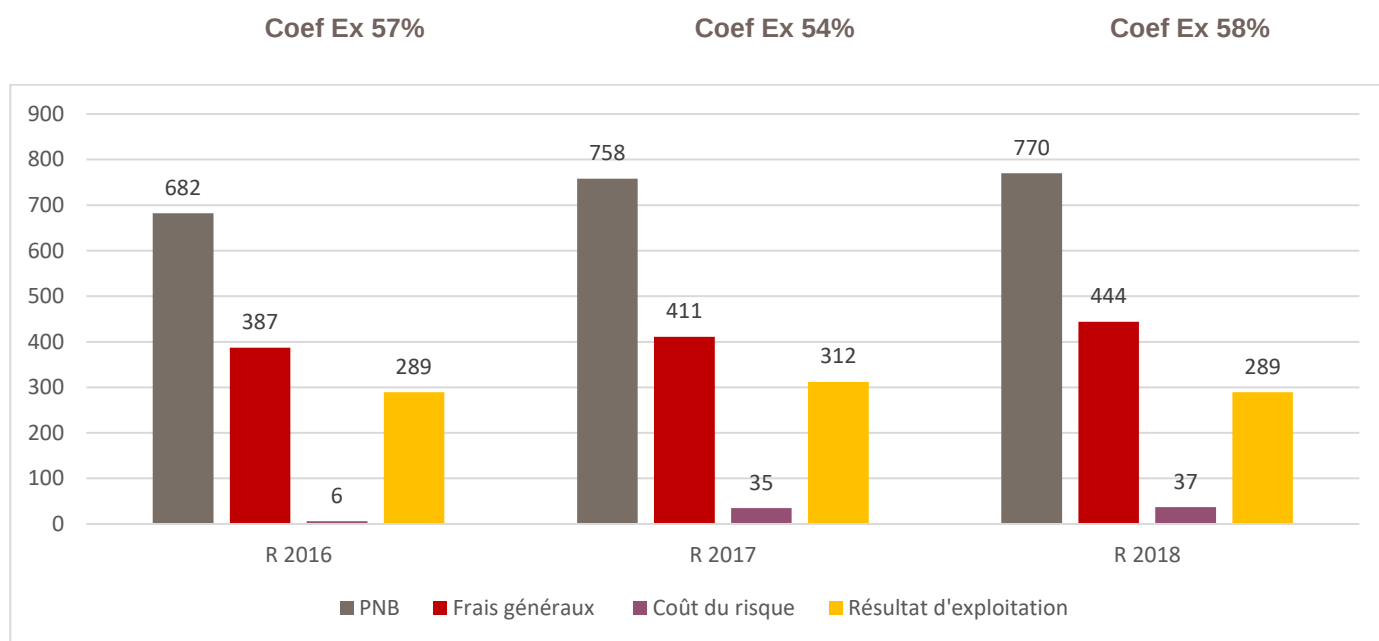
* Les charges et les produits d'exploitation sont retraités afin de s'aligner sur le plan de compte analytique

- Pôle Financement

(En millions)	2016	2017	évolution 2017	2018	évolution 2018
ACTIVITE					
Aides Innovation (AI, ISI, FIS, PSpC, FSN, CMI, FNI, PIAVE)	937	931	-0,64%	727	-21,95%
Montant des risques garantis (hors fonds internes)	3 557	3 695	3,88%	3 728	0,89%
Montant des risques garantis Bpifrance Régions	238	301	26,42%	310	2,79%
Cofinancement de l'investissement	7 111	7 480	5,19%	8 216	9,84%
Mobilisation de Créances	3 567	3 620	1,48%	3 771	4,17%
Préfinancement du CICE	4 287	4 982	16,23%	5 375	7,88%
EFFECTIFS ⁽¹⁾	1 879	1 940		2 008	
Résultat net part du groupe	184	182	-1%	167	-8,23%
ROE ⁽²⁾	5,38%	5,07%		4,45%	

(1) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre

(2) Résultat / capitaux propres dont résultat – capital non libéré – distribution de dividendes au titre de l'année



2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, le capital de Bpifrance SA s'élève à 20 435 889 580,36 €.

Il est détenu à parité par la Caisse des Dépôts et par l'EPIC Bpifrance, chacun à raison de 50 % du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2018, il n'existe aucun titre autre que les actions, donnant accès au capital de Bpifrance SA.

L'EPIC Bpifrance est un établissement public industriel et commercial immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 790 069 RCS Créteil.

Un tableau faisant ressortir la structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 5.1 du présent rapport.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Rapport d'activité

3.1.1. Les faits marquants de l'année 2018

Certains des faits marquants de l'année 2018 sont listés ci-après :

Janvier

- Bpifrance, China Development Bank et Cathay Capital lancent le fonds Sino French MidCap II de 1,2 Md€. Cet accord confirme la coopération fructueuse entre la France et la Chine dans le domaine du capital investissement.
- Bpifrance, en partenariat avec Business France, accompagne 9 PME et ETI françaises de la mode et du design au National Retail Federation (NRF) Big Show 2018.

- Bpifrance et la Caisse d'Epargne Rhône Alpes s'associent pour favoriser l'internationalisation des entreprises. Ce partenariat marque la volonté commune des deux structures d'accentuer leur coopération sur les activités d'accompagnement à l'international des entreprises de la région.

Février

- Lancement de l'appel à projet national « filières » dans le cadre du programme d'Investissement d'Avenir. Opéré par Bpifrance, le nouvel appel à projet vise à soutenir financièrement des projets en permettant le recours à des moyens de production, ou des infrastructures de tests, d'essais ou de recherche-développement partagés. L'appel à projets permet ainsi d'accélérer l'investissement dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française.
- Bpifrance enrichit son programme d'accompagnement à la transformation digitale des PME et ETI et lance le « Digitalomètre ». Ce nouvel outil permet à l'entreprise de mesurer son niveau de maturité digitale, d'identifier ses phases de progression et de découvrir les offres d'accompagnement de Bpifrance adaptées à ses besoins digitaux diagnostiqués.

Mars

- Bpifrance et la Commission européenne signent un accord de partenariat pour favoriser les échanges entre leurs plateformes respectives, EuroQuity et EIPP, de mises en relation entre porteurs de projets et investisseurs.
- Bpifrance dévoile le bilan de la deuxième promotion de l'Accélérateur PME (2016-2018), qui vient d'achever son cursus de 24 mois d'accompagnement basé sur le conseil, de la formation et de la mise en réseau : les entreprises accompagnées ont enregistré une croissance moyenne de leur chiffre d'affaires de 25 % et de 34 % de leurs effectifs.
- Surgivisio, société medtech innovante qui développe des technologies d'imagerie 2D/3D intégrées à la navigation chirurgicale, annonce un tour de financement de Série B de 10,7 M€ mené par Bpifrance, via le fonds PSIM (Programme de Soutien à l'Innovation Majeure), et Sigma Gestion.
- A l'occasion de la semaine de l'industrie, Bpifrance rappelle ses actions en faveur du financement et de l'accompagnement des entreprises de la French Fab. L'industrie est le premier secteur d'intervention de Bpifrance, représentant environ un quart de son activité totale, soit le double du poids de l'industrie dans le PIB français.

Avril

- Bpifrance et l'Union des Industries Chimiques s'associent pour accompagner et promouvoir les entreprises de la filière Chimie, dans le cadre d'un Accélérateur dédié, avec le concours de l'Etat. Lancé au second semestre 2017, l'Accélérateur Chimie est un programme sélectif, ciblé et personnalisé, destiné à 30 PME et ETI disposant d'un fort potentiel de croissance.
- Investissements d'Avenir : La start-up Javelo lève 1 M€ auprès du fonds Fonds Ambition Amorçage Angel (F3A), géré par Bpifrance dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, du SeedClub d'ISAI et de business angels.
- Business France, Bpifrance et l'Agence économique régionale de Bourgogne-Franche-Comté lancent la première édition du French Tech Tour AgriFoodTech Israël. Neuf start-ups françaises vont bénéficier d'un programme d'immersion en Israël, pays mondialement connu pour ses innovations dans les domaines alimentaires et agricoles.
- La Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et Bpifrance s'associent pour accompagner au travers d'un guide pratique les TPE et PME dans leur appropriation du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Mai

- Bpifrance et le Réseau SATT soutiennent la croissance des entreprises innovantes issues de la recherche publique française. Les fonds de capital-risque et d'amorçage, et notamment le Fonds National d'Amorçage (FNA), géré par Bpifrance dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, sont les acteurs qui participent le plus aux opérations de levées de fonds des entreprises issues des SATT.



- Bpifrance déploie la nouvelle formule, plus incitative, de l'Assurance Prospection pour accompagner davantage d'entreprises à l'export. La nouvelle formule de l'Assurance Prospection est désormais accessible à l'ensemble des PME et ETI françaises.
- Le Parc Spirou Provence lève 5 M€ auprès de Bpifrance et de ses actionnaires historiques.

Juin

- Bpifrance et Société Générale accompagnent 9 entreprises françaises innovantes de l'énergie à la conquête du marché ivoirien avec Business France.
- La Région Grand Est lance, en partenariat avec Bpifrance, l'Accélérateur PME Grand Est, un programme régional pour permettre aux PME de grandir et d'être plus compétitives.
- Investissement d'Avenir : L'état et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mobilisent 37 M€ pour accompagner les projets innovants des entreprises et le développement des filières stratégiques régionales.
- La Fédération de la Plasturgie et des Composites et Bpifrance s'allient pour accélérer la croissance et la compétitivité des PME et ETI du secteur.

Juillet

- Après avoir regroupé et simplifié leurs offres de produits dans le cadre de leur partenariat noué en 2008, Bpifrance et Business France signent un nouvel accord pour la période 2019-2021. Les deux partenaires prévoient notamment de multiplier les missions d'accompagnement.
- Bpifrance, la Caisse des Dépôts et KfW concluent des protocoles d'accord pour une coopération élargie.
- Definvest, fonds géré par Bpifrance et la Direction générale de l'armement (DGA), annonce son entrée au capital de la société Fichou, leader français des composants optiques de très haute précision.
- Bpifrance lance son plan Deep Tech. Avec ce nouveau plan sera double Bpifrance financera davantage de start-ups issues des laboratoires de recherche et leur permettra de grandir grâce à des dispositifs d'accompagnement dédiés.

Août

- Lemaire, marque de prêt-à-porter pour homme et pour femme, accélère son développement en accueillant à son capital le Groupe Fast Retailing, avec lequel la marque collabore depuis plusieurs années. Cette nouvelle étape est l'occasion pour Bpifrance, actionnaire historique, de passer la main à un groupe industriel de prêt-à-porter d'envergure mondiale.

Septembre

- Bpifrance et Initiative France renforcent leur engagement commun en faveur du développement des TPE et PME.
- Investissement d'Avenir : Bpifrance crée le premier fonds d'investissement pour les PME et ETI françaises, dédié aux acquisitions d'entreprises à l'étranger. Le fonds Build-up International, d'une taille de 200 M€, intervient en capital pour accélérer la transformation des PME et ETI françaises en leaders internationaux par des opérations de croissance externe.
- Bpifrance se transforme en profondeur pour continuer d'améliorer la qualité de sa relation avec ses clients et partenaires. Banque de place, Bpifrance construit sa démarche en open banking et s'appuie sur l'écosystème des start-ups françaises dans une approche ouverte, pour devenir une FinTech de place.
- Bpifrance intensifie son action vers les start-ups à forte croissance et se fixe pour objectif de contribuer à doubler le nombre de licornes françaises d'ici à 5 ans.

Octobre

- Tikehau Capital et Bpifrance s'associent afin d'investir 150 M€ par augmentation de capital dans GreenYellow, filiale du Groupe Casino, un des leaders de la fourniture de services énergétiques.
- Bpifrance lance Cap Franceexport pour sécuriser les transactions des PME et ETI exportatrices. Ce produit vient compléter la gamme de garanties publiques à l'export, gérées par Bpifrance pour le compte de l'Etat avec l'objectif d'inciter davantage de PME et ETI à exporter.
- CybelAngel, le spécialiste de la protection des données critiques des entreprises, annonce une levée de fonds de 10 M€ auprès de Bpifrance, via son fonds Large Venture, et Serena.

Novembre

- Bpifrance renforce son partenariat avec Mubadala en faveur du financement de l'innovation en France
- Bpifrance Le Hub passe à l'échelle et digitalise son offre en lançant sa plateforme de mise en relation business entre scale-ups et grands groupes.
- Investissement d'Avenir : Le fonds French Tech Accélération, géré par Bpifrance, investit 1,8 M€ dans le réseau d'incubateurs, 1Kubator, spécialisé dans l'accompagnement et le financement des jeunes start-up numériques dans les territoires.
- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et Bpifrance s'allient pour accélérer la croissance et la compétitivité des PME de l'agroalimentaire.

Décembre

- Bpifrance et la Banque Européenne d'Investissement renforcent leur partenariat au service du financement des ETI.
- La Caisse des Dépôts, Bpifrance et l'Agence France Entrepreneur actent le transfert à Bpifrance de l'ensemble des interventions en matière de soutien à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat.

3.1.1.1. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

Aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de Bpifrance SA (ou du groupe Bpifrance) n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

3.1.2. Les missions et les métiers

Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'Etat et par les Régions. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

Bpifrance SA est une holding qui agit au travers de ses filiales Bpifrance Financement, Bpifrance Régions (pôle Financement), Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement (pôle Investissement) et Bpifrance Assurance Export (pôle Assurance Export).

Sont présentés ci-après les missions et les métiers de ces trois pôles puis les modes d'intervention desdits métiers.



3.1.2.1. Pôle Financement

a) Missions et métiers du pôle Financement

i) Missions du pôle Financement

Bpifrance SA est une compagnie financière, détenant une participation de 90,77 % dans Bpifrance Financement. C'est au travers de Bpifrance Financement (et dans une moindre mesure Bpifrance Régions) que le groupe Bpifrance œuvre au service du financement des entreprises.

En tant qu'établissement de crédit, Bpifrance Financement est soumis à la réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celle d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques. Bpifrance Financement et sa filiale Bpifrance Régions sont sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et soumises à la surveillance prudentielle directe de la Banque Centrale Européenne¹.

Bpifrance Financement est un acteur de place, neutre, qui a vocation à entraîner au bénéfice des entreprises, l'ensemble des partenaires du financement, au premier plan desquels les banques, de même que les réseaux de développement de l'innovation en intervenant en co-financement avec des banques privées.

Dans le respect des acteurs privés et des règles du droit de la concurrence, Bpifrance Financement apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité. Elle s'appuie pour ce faire sur les dotations d'acteurs publics à différents échelons : Etat, collectivités locales (notamment les régions) et Union européenne.

Sa mission d'intérêt général impose à Bpifrance Financement d'intervenir au plus près des territoires, en faveur des TPE, PME et ETI, quels que soit leur statut juridique (y compris les entreprises de l'ESS² et les entreprises publiques locales³ exerçant une activité marchande), dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des services financiers.

Sa stature publique implique également un accueil particulier des entreprises dans chaque région, une recherche de solutions auprès de tous les partenaires, davantage de patience, une rémunération adaptée.

Bpifrance Financement est soumise aux réglementations des aides d'Etat (fonds de garantie, recherche-développement et innovation, prêts bonifiés) qui interdisent en particulier le financement des entreprises en difficultés avérées ou celles qui ne sont pas à jour de leur cotisations sociales et fiscales.

ii) Métiers du pôle Financement

Les trois métiers principaux du pôle Financement de Bpifrance sont le financement des investissements et du cycle d'exploitation, la garantie et le soutien de l'innovation, dans un focus international croissant.

¹ Liste publiée par la Banque Centrale Européenne conformément à l'article 49, paragraphe 1, du règlement (UE) n°468/2014 de la Banque Centrale Européenne (BCE/2014/17)

² Entreprises à statut (coopératives, SCOP, mutuelles, associations) ou à fort impact social

³ SEM, SPL, SPLA

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Le plan stratégique 2017-2020 réaffirme le rôle de banque de place de Bpifrance : en partenariat avec les établissements bancaires et financiers et des Conseils Régionaux, Bpifrance Financement intervient en soutien des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédits à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière, notamment dans l'Energie-Environnement
- immatériels, de même qu'au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de Prêts Sans Garantie (Croissance, Industrie, Export, Tourisme, Transmission, Innovation, TPE), longs et patients, sans garantie ni sûreté prises sur l'entreprise ou ses dirigeants.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions et le Commissariat Général à l'Investissement ont été développés pour encourager l'investissement dans les phases les plus critiques à fort potentiel : export, industrie du futur, revitalisation...

Bpifrance Financement contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des donneurs d'ordres publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.
- depuis 2013, Bpifrance préfinance le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

La garantie

Directement corrélée aux financements accordés par ses partenaires, la Garantie de Bpifrance est un outil crucial pour inciter les banques à financer les PME dans les phases les plus risquées de leur croissance, notamment en création, en innovation ou bien encore en transmission. Bpifrance Financement garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création,
- au titre de l'innovation,
- au titre du développement,
- au titre de la transmission,
- au titre de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI).

La quotité est comprise entre 40 et 60% et peut atteindre 70% avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès de Bpifrance Financement.

La garantie est l'outil privilégié d'intervention notamment auprès des plus petites entreprises, car elle est mise en œuvre en partenariat avec les banques privées qui sont habilitées à décider immédiatement de son octroi jusqu'à 200 000€.

Le soutien à l'Innovation

La mission Innovation du pôle Financement de Bpifrance est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques ou de besoin d'entraînement d'une banque commerciale.

Bpifrance apporte pour cela une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance récupérable, prêt à taux zéro, prêt bonifié sans garantie, etc.) en partenariat étroit avec les acteurs du financement de l'Innovation et notamment les Régions.

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en trois grandes catégories :



- les aides individuelles (sous forme de subventions, avances récupérables, prêts à taux zéro et prêt innovation R&D) et les prêts sans garantie (Prêts d'Amorçage, Prêts Innovation), sur Budget Etat (dont P192, PIA et depuis 2019 FII), Régions et Partenaires, et opérés par le réseau Bpifrance dans toutes les Régions.
- Les aides individuelles apportées dans le cadre de concours, sur Budget Etat (PIA et Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII)), sous forme de subventions et avances récupérables, opérées par la Direction de l'expertise de Bpifrance,
- le financement des projets collaboratifs (FUI, PSPC, FSN, PIAVE, CMI), sous forme de subventions et d'avances récupérables, opérés par la Direction de l'expertise et des programmes de Bpifrance à Paris.

Bpifrance a également développé une offre d'accompagnement sur toutes les phases de croissance des entreprises (principalement start-ups et PME) avec notamment du conseil, des formations, des mises en contact, des missions d'immersion à l'international et d'aide au montage de projets collaboratifs internationaux.

b) Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Financement

Bpifrance Financement exerce trois grands métiers⁴ qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants, ayant des perspectives avérées et concrètes de mise sur le marché,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

Bpifrance Financement mutualise l'ensemble de ces savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, du financement bancaire de l'innovation (prêts mezzanines et mobilisation du CIR pour les ETI), au-delà des aides, ou encore de la mise en relation de PME innovantes avec des grands comptes ou des investisseurs en fonds propres.

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

Bpifrance Financement travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

Bpifrance Financement a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles se retrouvent les Conseils Régionaux.

Bpifrance Financement intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les pôles de compétitivité, les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie),
- les incubateurs et les pépinières, publics ou privés,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts comptables,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,

⁴ Cf. également note 11 de l'annexe des comptes consolidés.

- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

3.1.2.2. Pôle Investissement

a) Les missions et les métiers du pôle Investissement

i) Les missions du pôle Investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée par le Conseil d'administration de BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA) en date du 25 juin 2013. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle Investissement de Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;
- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;
- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des



critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.

● Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :

- la transmission générationnelle d'une PME ;
- la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
- le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.

● Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :

- les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
- les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
- les banques et compagnies d'assurance ;
- les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
- les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

● Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :

- ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non réalisation de l'opération d'investissement ;
- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

ii) Les métiers du pôle Investissement

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de quatre métiers :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT3⁵ et FPMEI), et France Investissement (FFI-A, FFI-B, FFI-II, FFI-III, et FFI-IV).

Le métier fonds de fonds assure également son activité au travers de la gestion pour compte de tiers tels que le Fonds National d'Amorçage (FNA), le Fonds National d'Amorçage N°2 (FNA 2), le fonds de fonds MultiCap Croissance (FFMC2), le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3), le fonds de fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), le fonds de fonds Edtech (FFE), le Fonds French Tech Accélération (co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), souscrits par l'Etat (Programme d'investissements d'avenir, « PIA »), le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, le fonds de fonds Digital (FFD) souscrit par la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales.

- **Capital Développement. La direction exécutive du Capital Développement, mise en place à compter de juillet 2018, a réuni plusieurs activités et équipes :**
 - **Mid & Large Cap** : les équipes de ce métier investissent et suivent des participations dans des :
 - Grandes entreprises stratégiques pour l'économie française, avec 12,2 Md€ sous gestion ;
 - ETI, via le Fonds long terme ETI 2020 (99 ans), doté de 3 Md€, en investissant des montants allant de 15 M€ jusqu'à plusieurs centaines de millions ;
 - PME et ETI à fort potentiel, via les Fonds MidCap (dont notamment les fonds nouvellement créés Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I), dotés de 1,5 Md€, en investissant en fonds propres, quasi-fonds propres ou dette privée des montants compris entre 5 M€ et 15 M€ ;
 - Equipementiers automobiles de rangs 1 et 2 via le Fonds Avenir Automobile (FAA), doté de 625 M€, en investissant des montants compris entre 1 M€ et 60 M€ ;
 - Projets industriels, via le fonds Société de Projets Industriels (SPI), doté de 840 M€, en prenant des participations minoritaires dans des sociétés de projets créées en partenariat avec des industriels, pour des montants compris entre 10 M€ et 160 M€.
 - **Fonds propres PME (Small Cap)** : les équipes de ce métier investissent en fonds propres et quasi-fonds propres dans des PME et petites ETI et sont organisées en trois pôles :
 - Pôle France Investissement Régions, qui regroupe plusieurs fonds généralistes (SCR Avenir Tourisme & Avenir Entreprises Investissement, fonds Avenir Entreprises 1, Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine, France Investissement Régions 1, 2, 3 et 4 ainsi qu'une partie des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I) ;
 - Pôle Filières, qui regroupe plusieurs fonds thématiques (Croissance Rail, Fonds Développement des Entreprises Nucléaires, Fonds Stratégique Bois, Fonds Bois 2, Definvest pour la partie capital développement et une partie des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I pour les investissements en matière d'énergie et d'environnement) ;
 - Pôle France Investissement Tourisme, fonds spécialisé dans le secteur du tourisme et du loisir, qui regroupe le fonds FIT et une partie des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I.
 - **Aux activités et équipes existantes au sein de la direction du Capital Développement s'est par ailleurs ajouté, en décembre 2018, un nouveau métier, à la suite du transfert de CDC International Capital à Bpifrance : celui du partenariat avec des fonds souverains.**

Pour tenir compte de ces évolutions survenues en 2018, l'organisation interne de la direction exécutive Capital Développement distinguera, à compter de l'année 2019, les métiers suivants :

⁵Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %

- Large Cap ;
- Mid Cap ;
- Small Cap (France Investissement Régions) ;
- Fonds thématiques (FAA, SPI, Fonds Filières, France Investissement Tourisme) ;
- Partenariats fonds souverains (ex-CDC IC).

Constituée en 2014 par la Caisse des Dépôts, CDC International Capital (CDC IC) a pour mission le développement de relations partenariales de long terme avec des fonds souverains étrangers, dans le but de réaliser des opérations de co-investissement en France et à l'international. Depuis son lancement, CDC IC a ainsi noué 7 partenariats stratégiques, en Asie, au Moyen-Orient ainsi qu'en Russie. Elle, a su, par ailleurs, valoriser ces partenariats, en réalisant notamment 15 investissements dont deux ont, depuis lors, été cédés. D'autres opérations sont actuellement en cours de réalisation.

Pour la Caisse des Dépôts, le transfert de CDC IC à Bpifrance participe à la clarification des activités du Groupe et à la rationalisation de ses outils d'intervention en faveur de l'accompagnement en capital des entreprises.

Pour Bpifrance, la reprise des activités de CDC IC doit permettre de répondre à l'enjeu majeur de mobilisation accrue de capitaux vers les entreprises françaises. Bpifrance poursuivra la conduite d'opérations de co-investissements directs dans des entreprises françaises, notamment des ETI, aux côtés de ces investisseurs souverains, tout en cherchant à étendre le champ d'action des partenariats vers de nouveaux segments tels que le capital-risque ou le capital croissance, comme vers de nouvelles modalités tels que les investissements dans des fonds français.

Les collaborateurs de CDC IC ont rejoint depuis la mi-décembre Bpifrance. L'activité d'investissement est intégrée à la nouvelle direction exécutive Capital Développement de Bpifrance, tandis que la Direction exécutive de l'International, de la Stratégie des Etudes et du Développement assure dorénavant le lien avec les fonds souverains, dans la continuité des actions qu'elle mène déjà à ce titre.

- **Innovation** : les équipes de gestion du métier Innovation interviennent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, en co-investissement avec des tiers ou détenus à 100% par des tiers (dont certains fonds du Programmes d'Investissement d'Avenir). Le métier est structuré autour de pôles d'investissement distingués par secteurs ou stade d'intervention :
 - Le pôle **Large Venture** qui investit via Bpifrance Participations dans tous les domaines de l'Innovation et à partir de 10 M€ d'investissement unitaire ;
 - Le pôle **Numérique** qui investit via les fonds Ambition Numérique, Ambition Amorçage Angels et en 2019 via le fonds Ambition Numérique 2 ;
 - Le pôle **Patient Autonome** qui intervient sur le secteur de la santé connectée via Bpifrance Participations ;
 - Le pôle **Sciences de la Vie** qui intervient via les fonds Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, FABS et Bpifrance Participations ;
 - Le pôle **Ecotechnologies** qui intervient via les fonds Ecotechnologies, Ville De Demain et Bpifrance Participations ;
 - Le pôle **French Tech Accélération** qui intervient via le fonds éponyme ;
 - Le pôle **Innovation Transverse** qui intervient via les fonds PSIM et Definvest ;
 - Le pôle **Industries Culturelles et Créatives** qui intervient via les fonds actifs CDC Entreprises Elan PME, Fonds pour les Savoir-Faire d'Excellence, Mode et Finance 2, Bpifrance Mezzanine I et Bpifrance Capital I.
- **Accompagnement** : désormais l'offre Accompagnement au sein de Bpifrance est pilotée par une Direction Exécutive, structurant et harmonisant l'offre de 80 produits au catalogue, articulée autour de 5 directions

opérationnelles en lien hiérarchique, complétée par une interaction forte avec Bpifrance Excellence et la direction de l'Innovation, en lien fonctionnelle avec cette Direction.

Parallèlement, une décentralisation s'opère avec le déploiement de 12 responsables de missions de conseil en France, la prise de décision des recrutements d'entreprises accélérées et l'appropriation du métier de l'Accompagnement par le réseau.

Les 5 directions opérationnelles ont vocation à travailler ensemble en forte transversalité :

- 1) Business Development : Crée et contractualise les programmes Accélérateurs avec les partenaires et développe les nouveaux programmes
- 2) Marketing et Soutien Commercial : Diffuse l'information des nouveaux produits et programmes, crée et diffuse les supports commerciaux et forme les prescripteurs
- 3) Opérations : Organise l'exécution des programmes Accélérateurs, forme et anime les équipes de IC et Accélérateurs, gère le vivier de nos consultants externes
- 4) Formations / Cursus Université des dirigeants : Définit, contractualise le contenu des formations présentielles et digitales, pour et en dehors des Accélérateurs
- 5) Pilotage et Gestion (mi 2019) : collecte, gère et produit les indicateurs d'activité et financiers pour les besoins des reportings, des suivis et des analyses.

b) Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Investissement de Bpifrance

Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers, selon ce qui est précisé ci-après.

- a) Les investissements du métier Mid & Large Cap sont réalisés directement par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de la holding d'investissement pour les investissements dans les grandes entreprises (GE), les nouveaux investissements dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont réalisés au travers du fonds ETI 2020, levé au cours du 1^{er} trimestre 2014. Les investissements dans les équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 sont réalisés par les fonds FAAs, les investissements en capital ou en dette mezzanine dans le mid-market sont réalisés par les fonds Croissance ;
- b) Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement au travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérés par la société de gestion du Bpifrance Investissement ;
- c) Le métier Innovation a réalisé en 2016 ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement que directement, sur le bilan de Bpifrance Participations au travers des activités Large Venture et Direct Innovation.
- d) Le métier Fonds propres Projets Industriels intervient en minoritaire, aux côtés d'investisseurs corporate, dans des sociétés de projets industriels visant à soutenir le développement de filières industrielles dans des secteurs clés pour l'économie de demain (transition énergétique, économie circulaire, etc.).

3.1.2.3. Pôle Assurance Export

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Bpifrance assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat (jusqu'alors opérée par Coface).

La garantie est accordée directement par l'Etat, témoignant ainsi du soutien de l'Etat français aux exportateurs. Ces garanties sont destinées à encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

En outre, l'offre de Bpifrance Assurance Export est composée d'un panel de solutions qui vise à soutenir la prospection des marchés étrangers, à faciliter l'émission de cautions et l'octroi de préfinancements par les banques, à sécuriser les



exportations et les investissements à l'étranger, à rendre compétitifs les financements offerts aux clients étrangers et à protéger des fluctuations des devises.

Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques en stricte conformité avec les règles internationales de l'OMC, de l'Union Européenne et de l'OCDE.

Pour assurer cette mission Bpifrance Assurance Export est organisée en quatre pôles :

1. Grands Comptes
2. Entreprises de Taille Intermédiaire et PME
3. Relations internationales, développement de l'offre et notation
4. Sinistres, consolidations et recouvrement

3.1.3. L'activité par pôle et chiffres clés

3.1.3.1. Pôle Financement

L'activité du pôle Financement de Bpifrance SA en 2018 est présentée ci-après autour des trois métiers de ce pôle avec par ailleurs un éclairage sur l'activité à l'international.

Activité Innovation

- Répartition subventions / avances / prêts

(en M€)	2017	2018
Aides individuelles	459	458
. Subvention	105	127
dont partenaires	49%	57%
. Avances Remboursables	137	133
dont partenaires	12%	17%
. Prêts à taux zéro	205	134
dont partenaires	6%	8%
. Prêts à taux zéro+	12	23
dont partenaires	52%	51%
. Prêt Innovation R&D	-	41
dont partenaires		0%
 Prêts de développement	327	442
. Prêt d'Amorçage (PA et PAI FEI)	108	157
. Prêt Innovation (PI FEI)	219	285
 Financement des projets collaboratifs	472	269
. PSPC	121	102
. C-INN	-	76
. FILIERE	-	5
. FIS	0	3
. FSN	122	34
. CMI	50	0
. FNI	9	1
. PIAVE	96	17
. FTT	4	0
. FUI	70	31

● Commentaires sur l'évolution de l'activité :

Le financement de l'Innovation en 2018 s'élève à 1,17 Md€, soit une baisse de -7.1% par rapport à 2017.

Les aides individuelles à l'Innovation sur budget Etat ont connu une légère baisse en raison d'une diminution significative des dotations du P192 compensée par le déploiement sur le premier semestre 2018 des deux actions régionalisées « Projets d'Innovation » (69 M€) et « Accompagnement et transformation de Filières » (10 M€) cofinancées sur budgets PIA3 et Régions. Les autres aides sur budgets Partenaires (Régions et autres conventions) ont enregistré une légère baisse, avec une production en accord de 79 M€ (contre 86,5 M€ en 2017)

La contribution de l'INPI sur l'action Bourse French Tech s'est élevée à près de 3 M€, sur un budget total de 16 M€. 608 Bourses French Tech ont été accordées en 2018.



Les prêts sans garantie dédiés à l'amorçage (PA et PAI FEI) et au lancement industriel et commercial (PI FEI) ont enregistré une croissance en engagement de 35%. La contre-garantie du Fonds Européen d'investissement pour les PAI et PI a permis d'accorder en 2018 pour 442 M€ de prêts (en engagements) à 1536 entreprises.

Concernant les projets collaboratifs et les concours, l'activité 2018 a été marquée par la fin des programmes PIAVE et FSN, pour lesquels il n'y a pas eu de nouvelle levée. Le montant moyen des aides accordées aux projets PSPC a baissé et la sélectivité du programme a augmenté, ce qui explique la baisse des aides PSPC (-16%) malgré un nombre de projets supérieur (13 projets en 2018 contre 10 en 2017). Ces projets fédèrent autour d'eux des acteurs publics (laboratoires de recherche) et privés (PME, ETI, GE), avec des financements orientés en majorité vers les PME (48%).

Un nouvel appel à projet a été lancé dans le programme Filières stratégiques, avec un taux de sélection de seulement 10% pour 3 M€ d'aides décidées en 2018.

Le Concours Innovation PIA 3 a pris la suite du CMI (Concours Mondial Innovation) et du CIN (Concours Innovation Numérique). Deux relèves ont été opérées en 2018 avec pour chacune 4 thématiques portées par Bpifrance, donnant lieu à 40 M€ d'aides mises en place en 2018 pour Bpifrance sur 61 projets. La sélectivité a été importante, en moyenne de 15%.

Les engagements 2018 pour le FUI ont été limités par le manque de dotation de l'Etat.

Activité garantie

- Chiffres clés (en M€ pour les montants)

ACTIVITÉ (Hors ligne globale)	2017	2018	Evolution en %
Montant des risques (Hors fonds internes)	3 695	3 728	0,9%
Création	1 542	1 586	2,9%
Transmission	798	807	1,1%
Développement (2)	696	702	0,8%
Innovation	83	71	-14,4%
International	131	130	-0,9%
Trésorerie (1) (2)	445	432	-2,9%
Répartition par type d'interventions garanties	3 695	3 728	0,9%
Crédits bancaires	3 357	3 367	0,3%
Fonds propres	127	123	-3,4%
Court terme	211	238	12,7%
Nombre de concours garantis	74 522	74 500	0,0%
Montant net des risques couverts	5 103	5 095	-0,2%
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	15 678	16 243	3,6%

(1) y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »

● Répartition des risques garantis par finalité hors fonds internes (en pourcentage) :

Répartition des risques garantis par finalité (hors fonds internes)	2017	2018
Création	41,73%	42,56%
Transmission	21,61%	21,66%
Développement	18,85%	18,83%
Innovation	2,24%	1,90%
International	3,55%	3,48%
Trésorerie	12,02%	11,57%
Total	100%	100%

(1) y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »

● Répartition des concours garantis par finalité (en pourcentage) :

Répartition des concours garantis par finalités	2017	2018
Création	30,21%	31,14%
Transmission	15,65%	15,85%
Développement	38,44%	37,62%
Innovation	4,42%	4,37%
International	2,57%	2,55%
Trésorerie	8,71%	8,47%
Total	100%	100%

● Répartition des concours par secteur d'activité (en pourcentage) :

Répartition des concours garantis par secteur d'activité	2017	2018
Industrie	22,36%	22,03%
Construction	7,77%	7,40%
Commerce - transport	26,09%	23,33%
Services aux entreprises	11,64%	12,67%
Services à la personne	20,46%	20,93%
Tourisme	11,68%	13,64%
Total	100%	100%

● Commentaires sur l'évolution de l'activité :

Dans un environnement stable en nombre d'intervention, les trois activités historiques création-transmission-développement continuent de porter la croissance de la garantie et représentent plus de 80% de l'activité. Dans ce cadre, la création pèse à elle-seule plus de 40% et enregistre la plus forte progression.



L'activité de renforcement de la trésorerie continue de marquer le pas, dans une conjoncture favorable au développement, tandis que les projets innovants et internationaux n'ont que faiblement recours à la garantie.

La répartition par secteur d'activité constate un recul sensible de la rubrique commerce-transport tandis que le secteur du tourisme ressort en nette progression.

● **Chiffres clés de Bpifrance Régions :**

Activité (en M€ pour les montants)	2017	2018	Evolution en %
Montant des concours garantis	1195	1218	1,9%
Création	361	381	5,4%
Transmission	486	493	1,5%
Développement	252	242	-3,8%
Trésorerie	96	102	5,6%
Répartitions par type d'interventions garanties	1195	1218	1,9%
Crédits bancaires	1195	1216	1,7%
Fonds propres	0	0	
Court Terme	0	2	
Nombre de concours garantis	3 120	3165	1,4%
Montant net des risques couverts	301	310	2,8%
Encours total de risque au 31 décembre	873	933	6,9%

● **Répartition des concours garantis par secteur d'activité (en pourcentage) :**

Répartition des concours garantis par secteur d'activité	2017	2018
Industrie	21,11%	19,53%
Construction	8,96%	7,72%
Commerce - transport	21,30%	19,39%
Services aux entreprises	13,91%	16,86%
Services à la personne	19,84%	20,95%
Tourisme	14,88%	15,55%
Total	100%	100%

Activité Financement

- Répartition par nature de concours

(en M€)	2017	2018	évolution en (%)
ACTIVITÉ			
Financement			
Production nouvelle (1) (2)	7 480	8 216	9,8%
Encours au 31 décembre (1) (2)	30 004	32 472	8,2%
Cofinancement Moyen et Long Terme	4 610	5 273	14,4%
Prêt à Long et Moyen Terme	3 531	4 051	14,7%
Crédit-Bail	1 079	1 222	13,3%
Prêts sans garantie (2)	2 870	2 943	2,6%
Dont Prêt de croissance	999	889	-11,0%
Dont Prêt Export	614	596	-2,9%
Court Terme (3)			
Mobilisation de Créances	3 620	3 771	4,2%
Préfinancement du CICE	4 982	5 375	7,9%

(1) Hors Financement Court Terme

(2) Dont Prêts sans garantie Innovation 2017 : 327 M€ – 2018 : 442 M€

(3) Ces montants expriment les autorisations de financement au 31 décembre pour lesquelles la commission a été payée

- Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité

Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité	2017	2018
Industrie	24,97%	27,51%
Construction	4,06%	4,14%
Commerce - transport	22,76%	19,01%
Services aux entreprises	11,48%	11,84%
Services à la personne	31,35%	31,39%
Tourisme	5,38%	6,11%
Total	100,00%	100,00%

- Commentaires sur l'évolution de l'activité

Financements moyen-long terme

L'activité Financement a été particulièrement dynamique en 2018, avec près de 18 Md€ de financement mis à la disposition des entreprises :

Les engagements annuels pour les prêts moyen et long terme s'élèvent à 7,5 Md€ (+7%), au bénéfice de près de 7 000 clients.



- Cette hausse de l'activité est liée à la croissance de près de 13% des Prêts Avec Garantie qui atteignent 5 Md€, grâce à une activité soutenue dans le financement de l'immobilier, qui confirme la place de Bpifrance en tant que cofinancier des investissements longs en partenariat avec les banques, et dans le financement de l'équipement, porté par une très bonne dynamique sur les investissements productifs. Avec 1,4 Md€ de crédit mis en place, le financement de la Transition Énergétique et Environnementale (TEE) reste quant à lui toujours aussi dynamique.
- Par ailleurs, Bpifrance confirme en 2018 son positionnement sur l'immatériel avec 2.5 Md€ de Prêts Sans Garantie. Ces prêts, qui complètent les interventions des banques pour financer la part d'immatériel, d'accroissement du besoin en fonds de roulement de projets de développement ou la croissance externe en France ou à l'étranger, représentent 1/3 de l'activité de financement à MLT. Au titre de ces prêts, Bpifrance a notamment accentué le soutien aux Très Petites Entreprises et à la French Fab, avec deux offres dédiées, qui ont marqué une hausse significative en 2018 :
 - Avec une croissance de plus de 60%, le Prêt Croissance TPE a permis d'accompagner plus de 1 000 TPE pour un montant de 44 M€.
 - Le Prêt French Fab, mis en place dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, présente pour sa part une belle dynamique d'octroi (+30%), avec près de 300 M€ de financement octroyé au bénéfice de 200 entreprises.

Financement du court terme

- En matière de financement à court terme, Bpifrance a injecté 8,7 Md€ d'avances dans la trésorerie des entreprises. Ce niveau d'activité, en hausse de 14% par rapport à 2017, matérialise l'augmentation des besoins de financement des entreprises, portée par leur croissance.
- Les avances liées au préfinancement du CICE ont également progressé de 11% pour s'établir à 1,6 Md€.

Focus International

Le financement de l'export

Conformément à son plan stratégique, Bpifrance a poursuivi en 2018 la promotion de la mondialisation des entreprises, PME et ETI en particulier. Ainsi, il a poursuivi l'extension et la distribution de sa gamme de produits réservés à l'export.

Après une année 2017 exceptionnelle, les réalisations des prêts sans garantie pour l'export sont stables en 2018 avec 596 M€ de prêts octroyés, ancrant d'avantage ce produit dans les outils « clé » de l'offre internationale de Bpifrance. En complément de cette offre de prêts sans garantie, la gamme désormais large de solutions à l'export continue sa montée en puissance, avec Avance + Export pour la mobilisation des créances à l'export, et le Crédit Export pour l'investissement moyen long terme. Pour 2017, l'Avance+ Export a mobilisé 137 M€ d'engagements, en progression de 14 % par rapport à 2016. Le Crédit Export a connu une année dynamique avec 300 M€ en 2018, en hausse de 61 % par rapport à l'année précédente.

L'Europe, au centre de la stratégie de Bpifrance

En 2018, Bpifrance a poursuivi ses interactions avec les institutions européennes pour contribuer à une meilleure adaptation des instruments et politiques de l'Union aux besoins des entreprises, avec la publication de « 12 propositions pour servir les entrepreneurs en Europe » et une activité soutenue de préparation des instruments du Cadre Financier 2021-2027 : InvestEU, le Conseil Européen de l'Innovation et la prochaine génération de fonds structurels. Bpifrance a mis en place deux nouveaux dispositifs européens bénéficiant aux entreprises en contractualisant avec le groupe BEI une garantie à un portefeuille de 500m€ de prêts aux ETI ainsi qu'un accord de garantie pour le financement des ENR (éolien et photovoltaïque). Le déploiement des fonds structurels a été renforcé en partenariat avec les Régions, Bpifrance poursuivant celui des fonds déjà obtenus dans le cadre du Plan Juncker (plusieurs produits de prêts et investissements) ; en parallèle, un accompagnement accru est proposé aux PME pour accéder aux financements du

programme Horizon 2020 et la plateforme EuroQuity a conforté sa position de principal service de mise en relation entre PME et investisseurs européens en étant sélectionnée par la Commission dans le cadre du projet InvestHorizon. Bpifrance accompagne aussi le gouvernement grec dans la création de sa banque nationale de développement, la Hellenic Development Bank

Bpifrance développe des partenariats stratégiques dans le reste du monde

En Afrique : dans la continuité de son plan Afrique, Bpifrance poursuit ses actions de soutien au développement des entreprises françaises, notamment par la création d'un grand réseau d'affaires sur le continent. Il participe aussi à la création d'outils de financement et d'accompagnement des entreprises africaines, partenaires potentiels de ses clients.

Deux nouveaux partenariats ont été signés cette année avec la Société Générale, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, afin de mettre la plateforme de *e-learning* www.bpifrance-universite.fr à disposition de leurs clients.

Grâce à EuroQuity, sa plateforme de mise en relation des entreprises, Bpifrance a amplifié sa coopération avec la banque panafricaine AttijariWafa. En effet, la communauté AttijariWafa Business Link créée sur EuroQuity pour animer les clients de la banque en Afrique et leur ouvrir la porte à de nombreux partenariats en France et en Europe comporte désormais 1700 entreprises.

Par ailleurs, Bpifrance, dans le cadre de son partenariat avec Africarena, une conférence organisée par la FrenchTech Cape Town, a permis aux sociétés et investisseurs français et européens d'aller à la découverte des éco systèmes et des start-ups les plus prometteuses du continent africain. Avec la plateforme EuroQuity, ils ont assisté à distance au cours de retransmissions web à la présentation de sociétés sélectionnées ;

Enfin, Bpifrance réalise des missions d'expertise techniques auprès de gouvernements ou d'institutions désireux de bénéficier de l'expérience de la banque. Parmi les missions réalisées et toujours en cours, deux sont particulièrement emblématiques ; il s'agit du projet de création d'un fonds de fonds dédié à l'innovation en Tunisie, en partenariat avec la CDC tunisienne et l'AFD, et l'étude sur l'optimisation des structures publiques de financement des entreprises au Sénégal. D'autres missions ont été réalisées au Gabon, au Niger et au Maroc, dans les domaines de l'innovation et de la garantie.

Membre du Conseil d'Administration, du Comité des risques et d'audit et du Comité d'investissement de Proparco, Bpifrance a poursuivi en 2018 ses actions de coopération avec ce partenaire majeur à l'international.

Créé en 2016, le fonds d'investissement pour l'Afrique, Averroès Finance III, co-sponsorisé par Proparco, a poursuivi ses investissements dans deux nouveaux fonds africains : Maghreb Private Equity Fund IV pour la croissance des PME et ETI au Maghreb et Amethis II pour les PME et ETI africaines. A ce jour le portefeuille africain de Bpifrance est constitué de 22 fonds de capital-risque et de capital développement.

Dans le reste du monde, priorité est donnée au renforcement de l'attractivité de la France vis-à-vis des investisseurs étrangers.

Dans le cadre de l'intégration de CDC International Capital, Bpifrance a mis en place une organisation adhoc pour continuer à développer les partenariats de co-investissement déjà conclus par CDCIC avec cinq fonds souverains : Mubadala aux EAU, QIA au Qatar, RDIF en Russie, CIC en Chine et KIC en Corée du Sud ainsi qu'avec la société saoudienne Kingdom Holding Company. A cette liste s'ajoutent les partenariats déjà signés par Bpifrance avec la China Development Bank pour la création des fonds franco-chinois, et avec Mubadala pour l'investissement dans les sociétés innovantes françaises. Bpifrance ambitionne de poursuivre cette stratégie d'attraction de fonds souverains et investisseurs de long terme pour investir dans les entreprises françaises, en direct ou via des fonds de capital investissement.

Un accord a par ailleurs été signé avec le Fonds pour la reconstruction et le développement de l'Ouzbekistan et Korea Small & medium Business Corporation (SBC).

3.1.3.2. Pôle Investissement



L'activité du pôle Investissement de Bpifrance est présentée ci-après en deux temps. Tout d'abord dans le cadre d'une analyse synthétique (I) faisant ressortir les grands traits de l'activité du pôle Investissement en 2018 puis dans le cadre d'une analyse détaillée (II) des actifs et du portefeuille sous gestion en 2018 et de leur évolution au cours de cet exercice, pris par métiers.

I. Analyse synthétique - Principales grandeurs

a) Métier Capital Développement

L'organisation interne de la nouvelle direction exécutive Capital Développement a été modifiée en cours d'année 2018. Le présent rapport annuel poursuit la présentation des différentes activités en son sein en distinguant le pôle Mid & Large Cap et le pôle Fonds Propres PME, tandis que le rapport annuel 2020 proposera un nouveau format.

Mid & Large Cap

L'activité du pôle Mid & Large Cap au cours de l'année 2018 a regroupé les participations directes de Bpifrance dans des ETI et des grandes entreprises ainsi que l'activité des fonds ETI 2020, France Investissement Croissance (FIC), Avenir Automobile (FAA) et Sociétés de projets industriels (SPI).

Sur ce périmètre, le pôle a réalisé 39 opérations d'investissement (dont 23 nouveaux investissements) en 2018, pour un montant total de 536 M€⁶ (vs. 692 M€ en 2017 hors opération exceptionnelle dans Peugeot SA). Le ticket moyen sur les nouveaux investissements a augmenté de 13 M€ en 2017 (hors opération Peugeot SA) à 17 M€ en 2018.

Sur le segment des grandes entreprises et dans un contexte de marché où peu d'opportunités nouvelles sont apparues en cours d'année, la principale opération conduite par Mid & Large Cap a été le réinvestissement indirect dans STMicroelectronics à hauteur de 74 M€.

Sur le segment des ETI, Mid & Large Cap a poursuivi sa stratégie de renforcement du tissu français en accompagnant les entreprises dans leur développement en France et à l'international et en montrant sa capacité à agir comme un arrangeur afin de susciter des primo-ouvertures. L'activité de Mid & Large Cap a été marquée par la volonté de renouveler et de diversifier son portefeuille : 23 nouveaux investissements représentant plus de 400 M€ ont eu lieu. Si des investissements significatifs dans l'industrie, notamment les transports et l'aéronautique, se sont poursuivis (47 M€ investis dans Bénéteau ou encore 20 M€ investis dans Nexteam), la diversification amorcée ces dernières années vers la Tech a été accrue, de même que l'effort d'investissement sur des secteurs peu cycliques comme l'éducation et la transition énergétique et écologique. Ainsi, et à titre d'illustration :

- 50 M€ et 22 M€ ont été investis respectivement dans Greenyellow, qui développe des solutions de réduction des factures d'électricité, et Plastic Omnium, actif dans la conteneurisation des déchets ;
- 25 M€ et 24 M€ ont été investis respectivement dans les groupes d'enseignement Galiléo et NACE Schools ;
- 23 M€ et 10 M€ ont été investis respectivement dans les éditeurs de logiciels Neoxam et Talentsoft, tandis que 15 M€ ont été investis dans Sogétrel, qui opère dans les réseaux télécoms.

Sur le segment plus spécifique des sociétés de projets industriels, quatre nouvelles souscriptions ont été réalisées pour 89 M€. Elles ont pour point commun de participer à la revitalisation de sites industriels en reconversion. Trois d'entre eux s'inscrivent dans la transition énergétique et écologique (Metex Noovista, Afyren Neoxy, Forsee Power) et le dernier dans le domaine de l'énergie (Vallourec umbilicals).

⁶ Incluant pour SPI les montants de souscriptions.

Parallèlement, Mid & Large Cap a su tirer profit des valorisations de haut de cycle pour accélérer les projets de cessions avec 37 opérations réalisées, représentant 497 M€ et une plus-value nette de 73 M€ hors opération sur CGG Veritas⁷. Ces cessions ont concerné aussi bien des participations du fonds ETI 2020/Direct ETI (Euronext pour 105 M€, Naturex pour 78 M€ ou encore Neonen pour 57 M€ notamment) que des fonds Mid (Caillau pour 9 M€ et CPI pour 6 M€ notamment) ou du FAA (Gestamp pour 39 M€), et plusieurs d'entre les ont été réalisées dans une logique de consolidation française ou européenne (Naturex, Algonquin, CPI notamment).

b) Métier Fonds propres PME (pôle Small Cap)

Bpifrance prend des participations minoritaires dans des PME et petites ETI à l'occasion d'opérations de transmission ou pour leur donner les moyens de leur croissance.

L'activité du métier Fonds Propres PME (FPPME) est en augmentation de 47% par rapport à 2017 à 196 M€ avec 104 investissements (dont 69 nouvelles opérations). Le ticket moyen progresse pour atteindre 2,5 M€, avec un maintien d'une activité soutenue sur les petits tickets inférieurs à 1 M€ qui représentent 30 % des nouveaux investissements. Le portefeuille des Fonds propres PME comprend, à fin 2018, 475 entreprises dont 96 ETI ; plus de 100 croissances externes ont été réalisées par ces entreprises en 2018 et près de 343 actions d'accompagnement ont été réalisées dont 97 missions Initiative Conseil.

Les fonds France Investissement Régions (FIR), un dynamisme au plus proche des territoires

Avec 65 opérations pour 118 M€ investis, soit une progression de 30% sur 2018, France Investissement Régions a démontré un fort dynamisme au service des PME et ETI régionales et un effet d'entraînement marqué des fonds de place : sur les fonds « actions », le taux de co-investissement se maintient à 90 % avec 52 acteurs différents sur les fonds régionaux et nationaux. Parmi ces opérations, 41 correspondent à des investissements dans de nouvelles entreprises (soit 103,6 M€).

60% des opérations de capital investissement constituent une première ouverture de capital – preuve de l'effet « confiance » des fonds Bpifrance. Les nouveaux investissements sont répartis de façon équilibrée entre capital développement et capital transmission.

Grâce à des équipes présentes dans les territoires et actives dans leurs écosystèmes, 69% des montants (51 nouveaux dossiers) ont été investis hors Ile-de-France, chiffre significatif dans un marché du capital investissement français très centralisé sur l'Ile de France.

Les fonds Filières, au cœur d'enjeux stratégiques pour les industries du Ferroviaire, de la Transition Environnementale et Energétique, du Bois et de l'Ameublement., de la défense

Les fonds « Filières industrielles » sont au nombre de quatre : Croissance Rail, destiné aux entreprises du secteur ferroviaire, le Fonds Bois, destiné aux entreprises du bois et de l'ameublement et Definvest destiné aux entreprises de la défense. Certains de ces fonds sont notamment souscrits par Bpifrance et les acteurs industriels majeurs de ces filières.

Les fonds Filières ont réalisé 15 investissements en 2018 pour 39,5 M€ notamment grâce au déploiement du Fonds d'Investissement pour l'Energie et l'Environnement lancé en 2017, à la nouvelle dynamique impulsée au fonds ferroviaire, aux premiers investissements du nouveau fonds opérant dans la Défense (Definvest), et à quelques investissements dans des entreprises référentes de la filière bois et meubles.

Le Fonds France Investissement Tourisme, lancé en novembre 2015, dans le cadre des initiatives prises en la matière par le Groupe Caisse des Dépôts, est doté depuis février 2017 de 100 M€ (auparavant 50 M€). Ce fonds prend des

⁷ La cession de titres CGG, qui a permis une opération d'arbitrage en souscrivant des titres en nombre égal à ceux parallèlement cédés à un meilleur prix et en obtenant aussi ainsi par ailleurs des bons de souscription d'action, a conduit à « révéler » comptablement la valeur des titres et la moins-value qui économiquement était déjà présente. La moins-value est donc exclue du montant global.



tickets minoritaires entre 0,5 M€ et 7 M€ dans des entreprises de la filière tourisme et des loisirs. Il a pour mission d'accompagner la consolidation et l'investissement des acteurs du tourisme et de financer les jeunes pousses afin de favoriser le tourisme de demain. En 2018, le fonds Bpifrance Capital I a relayé l'activité du Tourisme sur les nouveaux investissements. L'année a été particulièrement active en Tourisme partagé entre l'activité FIT 21 M€ et Bpifrance Capital I 17,5 M€ pour un total de 38,5 M€.

Principaux investissements FPPME en 2018

Pôle France Investissement Régions (FIR) :

- ELYDAN (RYB) : Leader français des tubes en polyéthylène destiné au secteur de l'énergie et du BTP - CA: 116 M€, 330 salariés. Investissement pour financer une croissance externe - Région Auvergne Rhône-Alpes.
- TRANSARC : Transport routier de voyageurs sur lignes régulières - CA : 24 M€ - 600 salariés Région Bourgogne Franche Comté.
- SOCOMORE : Traitement de surface pour le secteur de l'aéronautique. - CA : 47 M€ 230 salariés - Région Bretagne.
- NEROLI INVEST (Créations et Parfums) : Le Groupe produit des compositions parfumées à destination des industries non alimentaires - CA : 25 M€ et 80 salariés après croissance externe - Région Provence Alpes Côte d'Azur.
- NORMANDISE : Alimentation pour animaux de compagnie (sachets fraîcheur) - CA : 106 M€ - 500 salariés - Région Normandie
- TERANGA SOFTWARE : Edition de logiciels à destination des EPHAD - CA : 8 M€ - 50 salariés - Région Ile de France

Pôle Filières :

- ARKOLIA ENERGIES : Développement, Construction et Exploitation d'installations pour la production d'énergies renouvelables – CA : 37M€ - Languedoc-Roussillon
- UNITE : Producteur d'énergies naturelles et locales – CA : 21M€ - Auvergne Rhône Alpes
- ENVIRONNEMENT RECYCLING : Collecte, le regroupement, le tri, le traitement et la valorisation des DEEE – CA : 14M€ - Auvergne Rhône Alpes
- JAMES EBENISTES : Agencement intérieur haut de gamme – CA : 16M€ - Normandie
- MALVAUX : Aménagements intérieurs de prestige et production de panneaux décoratifs et techniques à base de bois – CA : 62M€ - Nouvelle Aquitaine
- TEXELIS : Conception et fabrication de ponts et de chaînes cinématiques de haute performance – CA : 72M€ - Nouvelle Aquitaine
- FICHOU : Optique de précision sur les marchés de la photonique militaire et de l'aérospatial - CA 3.5M€ - Ile de France

Pôle France Investissement Tourisme :

- MARIETTON : Agences de voyages et tour opérateur - CA : 1038M€ - Région Rhône Alpes Auvergne
- STAFFMATCH : Agence d'intérim hybride mixant le digital et avec un réseau d'agences physiques optimisé – CA : 25M€ - Région Ile de France
- COMET GROUP : Lieux de séminaires non résidentiels et de réunion en centre-ville de grandes métropoles – CA : 5M€ - Région Ile de France
- MONT-BLANC COLLECTION : Exploitation d'hôtels et appart 'hôtels à Chamonix – CA : 5M€ – Région Rhône Alpes Auvergne
- EELWAY TRANSPORT : Transport de bagages et consignes mobiles – CA : 0.3M€ - Normandie
- ESCALOTEL : Portefeuille de 11 hôtels en France + 1 ouverture prévue en 2019 – CA : 17,8M€ - Région Ile de France
- SOFISOL : Exploitation d'hôtels Club et de résidences de tourisme en France – CA : 35Me - Provence-Alpes-Côte-D'azur

Cessions FPPME

93 cessions ont été opérées en 2018 pour un montant de 136 M€ soit + 30% (dont 48 cessions totales). Les principales cessions sont :

- NES (Ile de France): conseil en cyber sécurité cédée au Groupe SERMA (ESN - CA : 120 M€)
- LEGOUPIL (Normandie): Fabrication location et vente de bâtiments industriels modulaires. Cession au groupe de BTP Normand Treuil
- GEOSCAN (Ile de France): Bureau d'études techniques
- LANGA (Bretagne) : Energies renouvelables. Cession au groupe ENGIE.
- BRETAGNE TELECOM : Opérateur Telecom
- LA DAME A LA LICORNE : Fabrication et installation de chambres froides
- HOLDING STRP - La Roche Posay – Station thermale
- DEMARNE DEVELOPPEMENT : Négocier de produits de la mer
- A2IA GROUP : Éditeur de logiciels spécialisés dans la reconnaissance l'extraction et le classement de documents complexes
- NEH : Exploitation de centrales hydroélectriques. Cession au groupement de régies de fournisseurs d'énergie, HYDROCOP.

c) Métier Innovation

Le métier Innovation de Bpifrance Investissement est composé d'investisseurs avisés et patients qui accompagnent dans la durée les entreprises pour répondre aux besoins non satisfaits par le marché. Bpifrance co-investit avec les acteurs de la place en sélectionnant et en accompagnant les entreprises les plus porteuses de croissance et en favorisant les consolidations.

L'activité d'investissement direct de la Direction Innovation s'est exercée au travers de 16 véhicules d'investissement actifs (dont quatre nouveaux en 2018 : les fonds Bpifrance Capital I, Bpifrance Mezzanine I et Definvest communs au métier Capital Développement et Innovation et le fonds InnoBio 2), organisés par secteur et stades d'interventions.

En 2018, le métier Innovation a investi un total de 328 M€ dans 108 sociétés dont 48 nouvelles participations et a procédé à 24 cessions dont 16 totales pour un montant total de 120 M€ accompagnés de 37 M€ de produits financiers, soit un multiple de 1.6x. A fin 2018 le portefeuille sous gestion du métier Innovation compte 200 participations acquises pour un montant de 1,3 Md€.

Large Venture :

Lancée en 2013, la poche Large Venture dont la mission est d'accompagner les entreprises emblématiques de l'innovation française en forte accélération, est en très forte croissance et a investi, à fin 2018, plus de 650 M€ (pour une dotation portée à 1Mrds€ en 2017), avec un portefeuille comptant plus de 35 sociétés, principalement dans le domaine du Numérique et des Sciences de la Vie.

Plusieurs entreprises sont investies à la fois par Large Venture et par un autre fonds de Bpifrance (Ambition Numérique et InnoBio notamment). L'équipe Large Venture a investi en 2018 152 M€, en croissance de 24% vs 2017, avec 7 nouvelles participations (pour un total de 59 M€) et 13 réinvestissements (pour un total de 93 M€ dont 50 M€ ont été réinvestis dans la société DBV). L'équipe a notamment investi dans les nouvelles participations Launchmetrics pour 17.9 M€, Mano Mano pour 16.7 M€ et Cybelangel pour 6.5 M€. Large Venture a réalisé 3 cessions pour un montant de 7 M€, dont la cession totale de sa participation dans TXCELL (co-cession) et deux cessions partielles.

Numérique :

Le **fonds Ambition Numérique** créé en 2011 et doté de 300 M€ a réalisé ses 5 derniers nouveaux investissements en 2018 (Bruce, Welcome To The Jungle, Planity, Klaxoon et Data Impact) et a réinvesti dans 10 entreprises de son portefeuille, pour un montant total d'investissement de 30.4 M€. Plusieurs tours de refinancement viennent consolider des start-ups à très fort potentiel, comme Openclassrooms, Evaneos, Manomano ou Launchmetrics (réinvestissement aux côtés de Large Venture). Avec l'arrivée à maturité du portefeuille, l'activité de cession, démarrée en 2017, a été très intense en 2018 avec 4 cessions totales et la perception d'un complément de prix au titre de la cession de Teads en 2017 pour un montant total de produits de cession de 44M€ et un multiple moyen de cession de 2x ; à noter la cession de Netatmo au groupe Legrand et la cession de Synthesio au groupe Ipsos, qui permettent à deux acteurs industriels d'accélérer leur dynamique d'innovation en intégrant des équipes et des produits de grande valeur. Ainsi, au terme de 7 années d'activité, le fonds Ambition Numérique qui a clôturé sa période d'investissement en décembre 2018 a investi en cumulé 207.9 M€ dans 44 sociétés et compte 37 sociétés en portefeuille à fin 2018.



Le **fonds F3A (Ambition Amorçage Angels)** créé en 2016 et doté de 50 M€, financé en intégralité par le Programme d'Investissements d'Avenir, investit en phase d'amorçage en co-investissement avec des Business Angels. Le fonds en plein déploiement a investi un montant total de 4.6 M€ dans 14 sociétés dont 11 nouvelles participations, notamment dans des domaines technologiques avancés comme l'intelligence artificielle (Gleamer), les drones autonomes (Notilo+), les technologies spatiales (Exotrail) ou encore la cybersécurité (GitGuardian). Un nouveau tour de Serie A sur Kactus en 2018 est venu compléter ceux déjà réalisés en 2017.

Patient Autonome : créé en Novembre 2017, le portefeuille « **Patient Autonome** » porté par Bpifrance Participations et doté d'une enveloppe de 50 M€, qui accompagne financièrement les start-ups de la santé connectée, a réalisé 3 investissements en 2018 pour un montant de 4,3 M€ dont 2 nouveaux investissements dans les sociétés Invivox et Doctoconsult.

Sciences de la Vie :

Pour les fonds Sciences de la vie (InnoBio, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, FABS et Direct Innovation), l'exercice 2018 a été très actif avec 3 nouveaux investissements et 17 réinvestissements (nets des co-investissements) pour un montant total d'investissement de 42,1 M€. Ces fonds ont également réalisé 4 cessions (nettes des co-cessions) dont 3 cessions totales.

Le **fonds InnoBio** (2009 – 173 M€) qui intervient dans les sciences de la vie en capital-risque et en partenariat avec les principaux laboratoires pharmaceutiques opérant en France et dont la période d'investissement est terminée a réalisé 6 réinvestissements pour 13.0 M€ et a réalisé deux cessions totales pour 10.0 M€ (Txcell et VBT). Le **fonds successeur InnoBio 2** doté de 135 M€ a été levé en décembre 2018.

Le **fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares** (2013 – 50 M€), premier fonds d'amorçage dédié aux biothérapies innovantes et aux maladies rares afin de soutenir l'émergence de biothérapies et permettre l'accès à de nouveaux traitements pour les patients atteints de maladies rares ; financé en partie par l'AFM et par le Programme d'Investissements d'Avenir, a réalisé un nouvel investissement dans Ribogenics et a réinvesti 2.3 M€ dans 2 sociétés : Dynacure (en co-investissement avec le fonds FABS) et Step Pharma.

Le **Fonds Accélération Biotech Santé** (2016 - 200 M€) qui investit dans les sociétés issues des projets du PIA (SATT, IRT, IHU) dans le domaine de la santé, financé en intégralité par le Programme d'Investissement d'Avenir a réalisé deux opérations de réinvestissement dans les sociétés Dynacure et Uromems pour un total de 4.2 M€.

Enfin **Bpifrance Participations** a investi 5.2 M€ dans 2 nouvelles sociétés (GMP Orphan et Guard Medical) et a réinvesti 17.2 M€ dans 5 sociétés déjà en portefeuille (dont 6.0 M€ dans Therachon et 5.3 M€ dans Limflow).

Ecotechnologies :

Le **fonds Ecotechnologies** levé en 2012 et doté de 225 M€ financés en intégralité par le Programme d'Investissements d'Avenir (avec 75 M€ supplémentaires en 2018) qui intervient en capital-risque dans les écotechnologies en partenariat avec l'ADEME, a investi en 2018 9.9 M€ dont 3 M€ dans la nouvelle participation Sencrop et 6.9 M€ dans 5 participations déjà en portefeuille.

Le **fonds Ville de Demain** créé en octobre 2015 et doté de 50 M€ financés en intégralité par le Programme d'Investissements d'Avenir, dédié aux PME innovantes intervenant sur les thématiques urbaines, a réalisé 3 nouveaux investissements pour 5.2 M€ (dans les sociétés DC Brain, Elichens et Phenix) et 3 réinvestissements pour 1.6 M€.

En outre, **Bpifrance Participations** a réalisé un nouvel investissement dans la société Easy Mile pour 6.5 M€ et a procédé à la cession totale G2 Mobility au groupe Total.

French Tech Accélération : Le **fonds French Tech Accélération** (2015 – 200 M€ dont 80 M€ alloués aux investissements directs opérés par la Direction Innovation), est dédié aux structures d'accélération et de la croissance de start-ups innovantes et financé en intégralité par le Programme d'Investissement d'Avenir. En 2018, il a réalisé 3 nouveaux investissements directs (Sprint, 1Kubator et Hexagone) pour un montant de 5.0 M€ et a réalisé 2 réinvestissements pour un montant de 1.7 M€, portant le montant investi dans les participations directes à plus de 20 M€.

Innovation Transverse :

Le **fonds PSIM** (2017 - 150 M€) investit en phase 3 du Concours Mondial d'Innovation sur les huit thématiques sélectionnées par la Commission Innovation 2030 présidée par Anne Lauvergeon. Le fonds a investi, en 2018 dans 6 sociétés dont 2 nouvelles (Dreem et Surgivisio) pour un montant total des investissements de 19.8 M€.

Le pôle Innovation Transverse inclut également le **fonds Definvest** (commun au métier Capital Développement) levé en 2018, doté de 50 M€, financé par la Direction Générale de l'Armement, pour soutenir le développement des PME stratégiques pour la défense. En termes d'investissements Innovation le fonds a réalisé 3 investissements (Kalray, Unseenlabs et Sintermat) pour un montant de 4,8 M€.

Industries Culturelles et Créatives :

Via ses fonds dédiés aux Industries Culturelles et Créatives, Bpifrance intervient de manière volontariste en faveur de ces secteurs en mutation, clés pour la croissance, l'emploi et le rayonnement international de la France.

Les fonds dédiés aux Industries Créatives ont investi, en 2018, dans 9 sociétés dont 6 nouvelles pour un total de 21.4 M€ (hors réinvestissements non cash). Une activité notamment poussée par le lancement du fonds Bpifrance Capital I qui a investi dans 4 nouvelles sociétés. Les fonds ont en outre procédé à 4 cessions totales et 5 cessions partielles. Les équipes ont par ailleurs réalisé différentes actions susceptibles de fédérer l'ensemble des entreprises représentatives de la French Touch.

d) Métier Fonds de fonds

Bpifrance prend indirectement des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte au travers de ses fonds propres et de fonds gérés pour compte de tiers dans près de 385 fonds privés nationaux ou régionaux et 23 fonds ciblant la région Afrique et Méditerranée.

Bpifrance accompagne les gérants de fonds innovation et capital développement répondant aux attentes des investisseurs privés en souscrivant le plus souvent lors d'un 1^{er} closing de taille significative. Ainsi, il s'agit de contribuer progressivement à la consolidation du marché en sélectionnant les équipes performantes, et d'encourager l'augmentation des fonds sous gestion. De façon limitée, Bpifrance accompagne également quelques nouvelles équipes dans la mesure où elles présentent une stratégie d'investissement fortement différenciante, un track record démontré et une capacité à lever un fonds d'une taille substantielle.

Après des exercices en croissance de 2013 à 2017, l'activité Fonds de fonds a de nouveau cru en 2018 avec un niveau élevé de souscriptions, soit 977 M€⁸, dans 50 véhicules différents. Ces souscriptions se sont réparties entre 922 M€ de souscriptions dans 37 nouveaux fonds et 55 M€ de souscriptions complémentaires dans 13 fonds existants.

Les souscriptions pour compte propre ont représenté près de 79 % des souscriptions de l'année, à près de 767 M€, quand les souscriptions pour compte de tiers ont atteint 21 %, à près de 210 M€. Ces dernières sont notamment réalisées pour le compte du Programme d'investissements d'avenir.

Le capital-innovation (capital amorçage, capital-risque et capital croissance) a représenté environ 47% des montants souscrits en 2018 (soit près de 449 M€ dans 22 fonds) et le capital développement a contribué à environ 53% des souscriptions pour 513 M€ dans 28 véhicules.

Bpifrance a par exemple souscrit dans :

- Med Platform I, fonds de « buy-and-build » dédié à la consolidation dans le secteur de la santé. Le fonds investit dans des sociétés qui serviront de plateformes pour réaliser des acquisitions afin d'élargir leur offre de produits ou de services ou de s'étendre géographiquement ;
- T2 Energy Partners, fonds de capital développement - transmission, dont la stratégie est d'investir dans les énergies renouvelables, la mobilité à faible émission de carbone et l'efficacité énergétique, stockage et digitalisation ;
- ISAI Expansion II, fonds de growth avec un focus technologique/digital ;
- Sofinnova IX, fonds de capital-risque intervenant en early stage dans le domaine des sciences de la vie en France, en Europe et aux Etats-Unis ;
- IXO 4, fonds interrégional (Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) de capital développement – transmission, d'une taille de 200 M€ ;

⁸ Dont 15 M€ proviennent du mandat Paris Fonds Vert géré pour le compte du groupe Caisse Des Dépôts



- FRI Auvergne-Rhône-Alpes 2, fonds régional généraliste de capital-développement, capital-transmission et redéploiement. Le Fonds investit en fonds propres dans des PME / ETI régionales confrontées à des situations complexes. La région Auvergne-Rhône-Alpes a souscrit aux côtés de Bpifrance.

En matière de fonds régionaux et interrégionaux, Bpifrance a poursuivi son appui aux équipes de gestion proches des territoires : ainsi, 101 M€ ont été souscrits dans 6 nouveaux fonds.

L'action régionale de l'activité fonds de fonds de Bpifrance se poursuit dans le contexte de consolidation des équipes régionales, en lien avec la stratégie de Bpifrance et la fusion des régions administratives françaises mise en œuvre mise en œuvre depuis 2 ans.

En Afrique les souscriptions en fonds de fonds ont représenté 25 M€ dans 3 fonds, dont 2 fonds de capital-croissance et 1 fonds de capital-risque.

e) Métier Accompagnement

L'année 2019 sera l'année du changement de paradigme avec un objectif chapeau de 950 entreprises accélérés, soit 3.4 fois supérieur à 2018, développement centré sur les Accélérateurs tant sur les nouvelles offres (lancement anticipé de 35 nouveaux accélérateurs) que sur l'identification de nouveaux accélérés via une implication de tous les métiers de Bpifrance.

Parallèlement des outils marketing ciblés et renforcés permettront la diffusion par le réseau des offres Accompagnement de façon robuste et coordonnées tandis que l'année de l'Industrie verra les initiatives French Fab, Territoires d'Industrie et French Tech rentrer en cohérence pour embarquer les PME vers l'industrie du Futur.

En termes de ressources, il est prévu le recrutement de 26 ETP sur l'année pour soutenir la croissance attendue portant le nombre de collaborateurs/trices à environ 120, soit + 28%.

II. Analyse détaillée

i) Actifs sous gestion

Le tableau figurant sur la page suivante présente les actifs gérés par métier au 31 décembre 2018. Pour les fonds gérés, il s'agit de la taille du fonds, éventuellement « détournée » de la taille des fonds détenus par ce fonds et gérés par Bpifrance Investissement. Par exemple, la taille du FAA est diminuée de sa participation dans le FAA rang 2. Pour les participations directement détenues par Bpifrance Participations, il s'agit de la valeur brute des participations encore en portefeuille. En effet, depuis la mise en application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, la valeur nette IFRS (utilisée précédemment pour mesurer l'actif sous gestion) n'est plus calculée.

Actifs gérés (en M€)	A fin décembre 2018						A fin décembre 2017				
	Total	CAPITAL DÉVELOPPEMENT		Fonds de fonds	Innovation	Accompagnement	Total	Mid & Large Cap	Fonds de fonds	Fonds Propres PME (a)	Innovation
		Mid & Large Cap	Small Cap (a)								
FPMEI	901			901			901		901		
FPCR 2000	95			95			95		95		
FFT3	150			150			150		150		
FCIR	70			70			70		70		
FFI A	330			330			330		330		
FFI B	224			224			224		224		
FFI II	632			632			632		632		
FFI3+	121			121			121		121		
FFFFI III	1 450			1 450			1 450		1 450		
FFI 4	2 320			2 320			1 520		1 520		
French Tech Accélération	200			120	80		200		120		80
FPCR	91			91			91		91		
FNA	580			580			580		580		
FFR	75			75			75		75		
FABS	200	40		60	100		200	40	60		100
FFQP	50			50			50		50		
FF Edtech	10			10			10		10		
FFMC2	650			650			650		650		
MC3	200			200			-		-		
FNA 2	250			250			-		-		
Fonds de fonds privés	232			232			232		232		
FF Digital	139			139			139		139		
Averroes Finance 1	6			6			6		6		
Averroes Finance 2	30			30			30		30		
Averroes Finance 3	75			75			75		75		
Fonds internationaux affiliés	40			40			30		30		
Sicav	79			79			77		77		
FEI	121			121			121		121		
Proparco	44			44			44		44		
FIC 1	180	180					180	180			
FIC 2	180	180					180	180			
FIC 3	147	147					160	160			
FIC 4	130	130					150	150			
FIC 5	195	195					195	195			
FIC Dette Privée	140	140					140	140			
FONDS STRATEGIQUE BOIS	20		20				20			20	
PATRIMOINE ET CREATION 2	45				45		45			45	
PATRIMOINE ET CREATION 3	-						60			60	
FSFE	20				20		20			20	
CDC Entreprises Elan PME	68				68		36			36	
BOIS 2	27		27				27			27	
Mode et Finance 2	18				18		18			18	
CROISSANCE RAIL	40		40				40			40	
FDEN	133 (3)		133 (3)				133			133	
FI2E	-		-				100			100	
Definvest	50		25		25						
FIR 1	380		380				380			380	
FIR 2	100		100				130			130	
AEM	60		60				60			60	
FIR 3	40		40				60			60	
FIR 4	150		150				160			160	
AED C4	140		140				140			140	
AEI	3		3				3			3	
AT	6		6				6			6	
AE 1	39		39				39			39	
FIT	100		100				100			100	
FBI	99					99	-				
FCPR bioam	44				44		44				44
Bioam 1 Bis Compartiment 1	7				7		7				7
Bioam 1 Bis Compartiment 2	5				5		5				5
Innobio	173				173		173				173
Innobio 2	133				133		-				
Fonds Ecotechnologies	225				225		150				150
Ambition Numérique	300				300		300				300
Maladies rares	50				50		50				50
PSIM	150				150		150				150
Large Venture	1 000				1 000		1 000				1 000
Direct Innovation	71				71		50 (2)				50 (2)
Patient Autonome	50				50		50				50
Ville de demain	50				50		50				50
Ambition Amorçage Angels	50				50		50				50
SPI	700	700					700	700			
BEI SPI	100	100					100	100			
FAA	575	575					575	575			
FAA rang 2	50	50					50	50			
ETI 2020	3 000	3 000					3 000	3 000			
Bpifrance Capital I	1 230	261	815		154		-				
Bpifrance Mezzanine I	270	189	76		6		-				
Poche fonds GE	731	731					731	731			
Participations directes GE	10 574	10 574					10 748 (2)	10 748 (2)			
Participations directes ETI	912	912					1 122 (2)	1 122 (2)			
TOTAL	32 323	18 103	2 153	9 144	2 824	99	29 789	18 072	7 883	1 576	2 259

(1) Au cours de l'année 2018, le métier Fonds Propres PME a été renommé Small Cap et intégré, comme le métier Mid & Large Cap, à la Direction du Capital Développement

(2) Les actifs sous gestion correspondant aux participations directes étant présentés à la valeur brute au lieu de la valeur nette à partir de 2018, les actifs sous gestion 2017 sont également présentés à la valeur brute

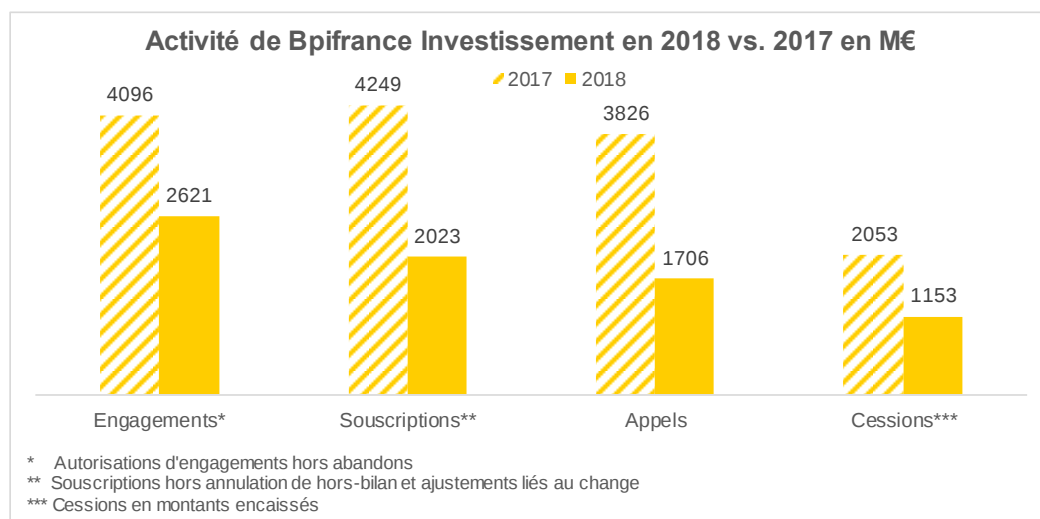
(3) Le FDEN ayant été racheté par Bpifrance Participations (via le Fonds de fonds PME) en décembre 2018 et sa période d'investissement étant clôturée, une réduction de sa taille cible est prévue en 2019

Les actifs sous gestion ont augmenté entre 2017 et 2018 de 2,5 Md€ dont :



- La levée des fonds multi-métiers Bpifrance Capital I pour 1 230 M€ et Bpifrance Mezzanine I pour 270 M€. Souscrits par Bpifrance Participations, ces fonds sont transverses à trois métiers d'investissements directs de Bpifrance : Mid Cap, Small Cap et Industries Créatives (Direction de l'Innovation). Sur ces 1,5 Md€, une partie des montants souscrits provient du recyclage de tout ou partie de l'engagement de fonds n'étant pas encore totalement investis à début 2018 à hauteur de 253 M€ (liquidation des fonds P&C3 et FIEE levés en 2017 et réduction de la taille des fonds FIC 3, FIC 4, FIR 2, FIR 3 et FIR 4) ;
- Métier Fonds de fonds : augmentation de la souscription de Bpifrance Participations dans le fonds FFI 4 de 800 M€ portant sa taille à 2 320 M€ et prise en gestion des fonds PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) Multicap Croissance 3 (MC3) et Fonds National d'Amorçage 2 (FNA 2) créés avec des tailles respectives de 200 M€ et 250 M€ (400 M€ et 500 M€ de tailles cibles, la levée des secondes tranches étant prévue en 2020) ;
- Métier Mid & Large Cap : la variation du portefeuille direct de GE et d'ETI est liée aux flux de cessions et d'investissements ;
- Métier Innovation : levée et prise en gestion du fonds Innobio 2 d'une taille de 133 M€, souscrit à hauteur de 50% par Bpifrance Participations et augmentation de la taille du fonds Ecotechnologies (fonds géré pour le compte du PIA) de 75 M€ portant la taille du fonds à 225 M€ ;
- Métier Small Cap et Innovation : levée du fonds Definvest co-géré par les métiers Small Cap et Innovation et souscrit par la DGA (Direction Générale de l'Armement) pour 50 M€.

ii) Evolution du portefeuille sous gestion



Les données présentées au titre de l'année 2017 ont pu être modifiées à la marge à la suite des informations reçues en 2018 concernant des opérations de l'année 2017. Les indicateurs impactés sont les autorisations d'engagements et les souscriptions.

Au cours de l'année 2018, Bpifrance Investissement a autorisé 2 621 M€ d'investissements répartis comme suit :

- 1 158 M€ pour les fonds de fonds ;
- 753 M€ pour le métier Mid & Large Cap (y compris 58 M€ sur le métier Fonds Propres Projets Industriels) ;
- 239 M€ pour les fonds Small Cap dont 141 M€ pour l'équipe métier France Investissement Régions, 54 M€ pour l'équipe métier Filières et 44 M€ pour l'équipe métier Tourisme et Loisirs ;
- 471 M€ pour le métier Innovation.

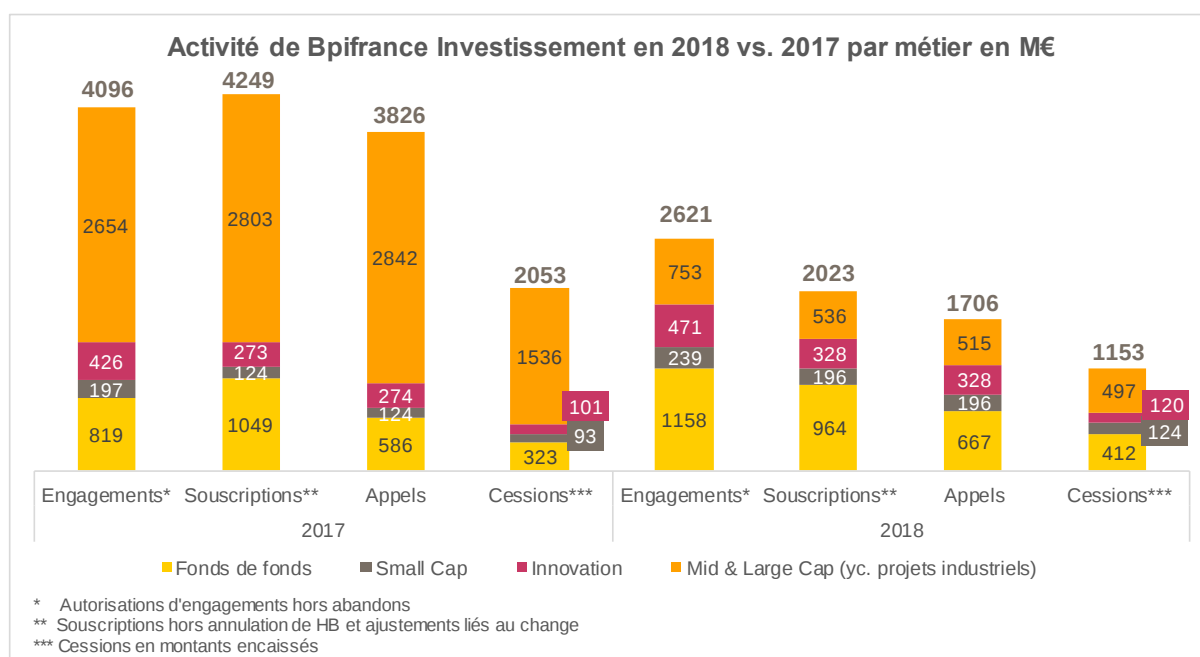
Les souscriptions, au titre de l'année 2018, ressortent à 2 023 M€ et se détaillent comme suit :

- 964 M€ pour les fonds de fonds (hors annulations) ;

- 536 M€ de souscriptions pour le métier Mid & Large Cap (y compris 89 M€ sur le métier Fonds Propres Projets Industriels) ;
- 196 M€ ont été décaissés par les fonds de Small Cap dont 118 M€ par l'équipe métier France Investissement Régions, près de 40 M€ par l'équipe Filière et 38 M€ par l'équipe Tourisme et Loisirs ;
- 328 M€ ont été décaissés par les équipes de la direction de l'Innovation.

Au cours de l'année 2018, Bpifrance investissement a réalisé des cessions pour 1 153 M€ qui se répartissent entre :

- 412 M€ de distributions encaissées par le métier Fonds de fonds dont près de 33 M€ de plus-values nettes ;
- 497 M€ encaissés par le métier Mid & Large Cap ;
- 124 M€ encaissés par les fonds de Small Cap dont 33 M€ de plus-values nettes, se répartissant entre 115 M€ sur France Investissement Régions dont près de 32 M€ de plus-values nettes, 3 M€ sur Filières dont près de 1 M€ de plus-values nettes et 5 M€ sur Tourisme dont 1 M€ de plus-values nettes ;
- 120 M€ encaissés par le métier Innovation.

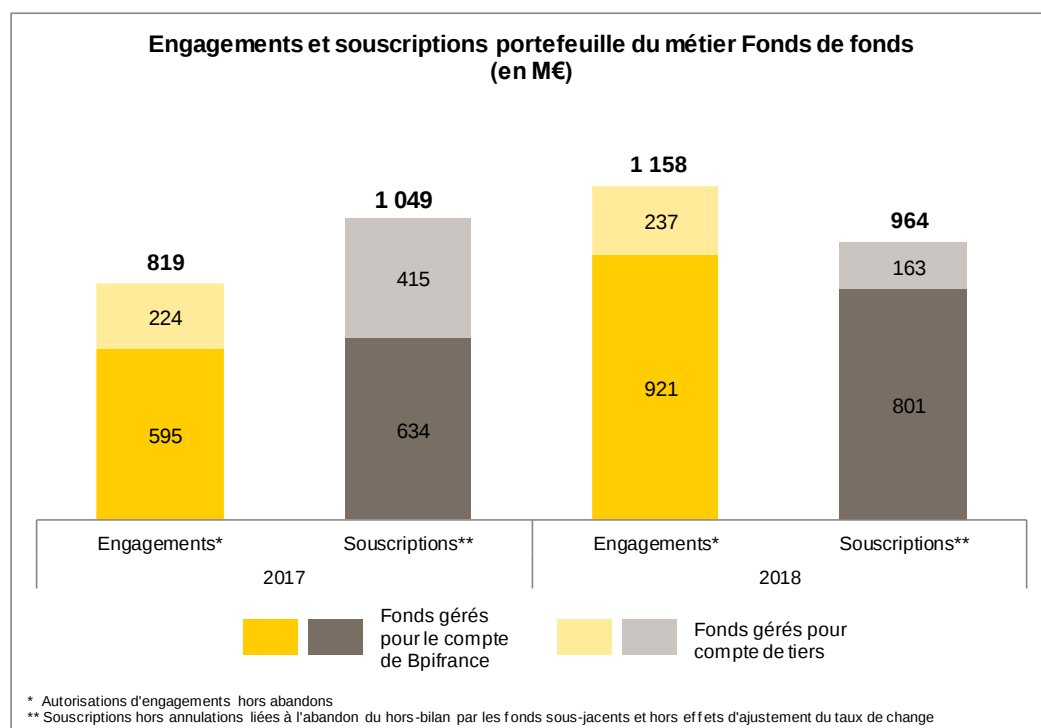




iii) Evolution par métier

a) Métier Fonds de fonds

Autorisations d'engagements et souscriptions lors de l'année 2018

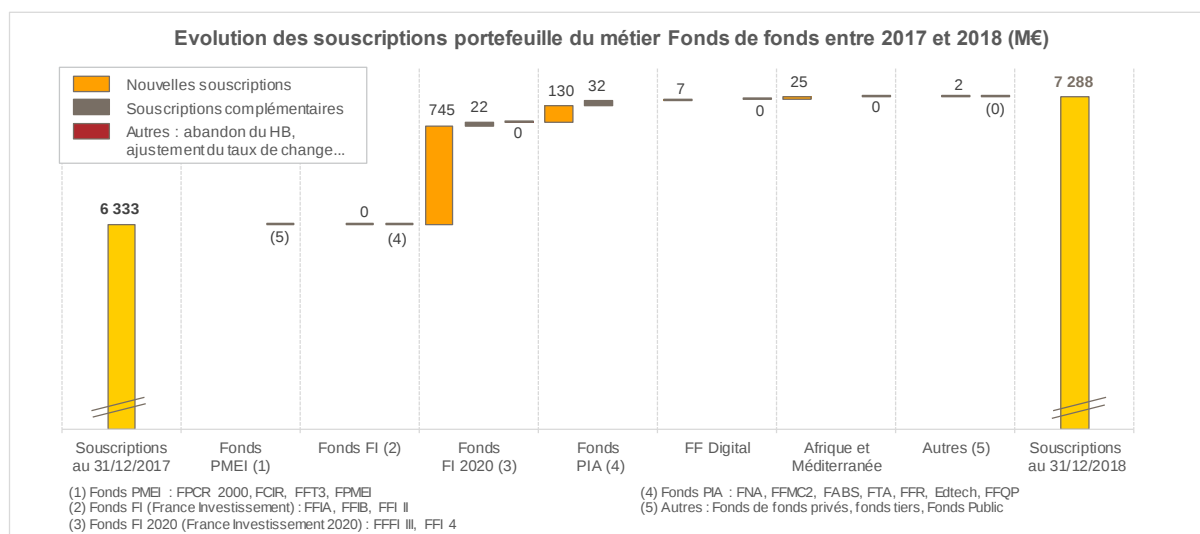


Au terme de l'année 2018, le montant des autorisations d'engagements, hors abandons, prises par le comité d'investissement de Bpifrance s'élève à 1 158 M€. Ces autorisations d'engagements ont été prises pour le compte des fonds propres de Bpifrance pour 921 M€ (dont 44 M€ pour le compte de l'activité Bpifrance International Capital rachetée en décembre 2018), le solde se répartissant sur les fonds PIA (FNA 2, FPMC2, FMC3, FTA, FFR) pour 237 M€.

Ces autorisations se répartissent essentiellement comme suit :

- Amorçage, 58 M€ autorisés (dont 25 M€ via le FNA) contre 80 M€ en 2017 (dont 70 M€ via le FNA) ;
- Capital Risque, 556 M€ autorisés contre 336 M€ en 2017 ;
- Capital Développement, 515 M€ autorisés (dont 40 M€ dédiés au Retournement) contre 382 M€ (dont 8 M€ dédiés au Retournement) en 2017 ;
- Fonds de fonds Afrique et Méditerranée : 29 M€ autorisés contre 20 M€ en 2017.

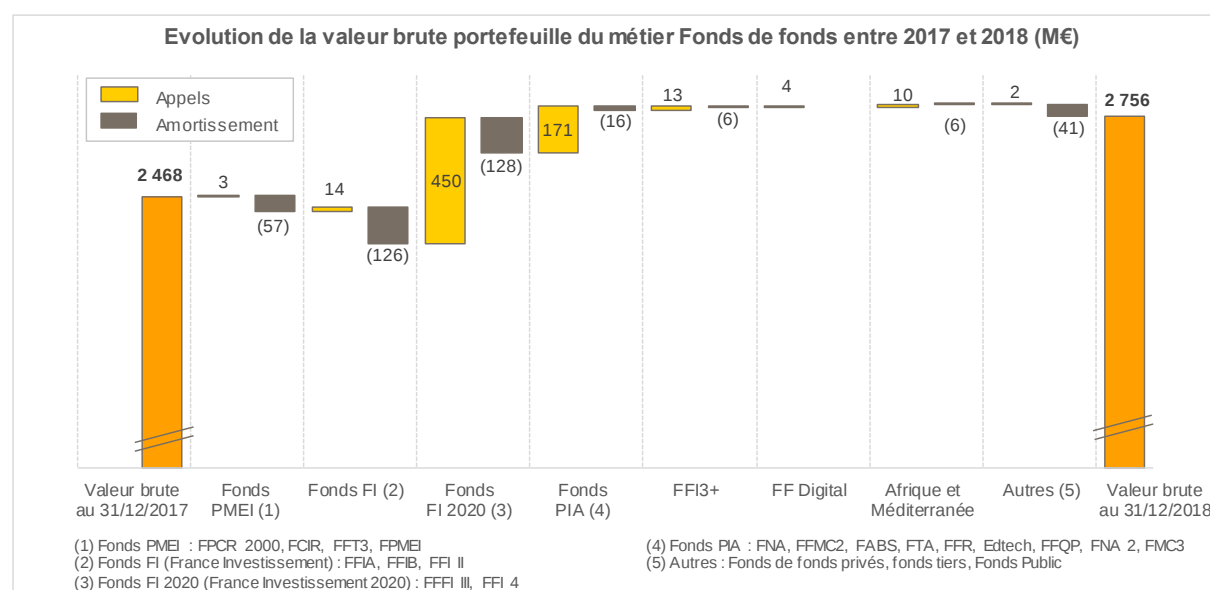
L'année 2018 est à nouveau marquée par des investissements conséquents en capital développement et en capital-risque portés par la levée de plusieurs fonds de tailles importantes du fait du cycle de levée des équipes de gestion.



Les nouvelles souscriptions de l'année 2018 sont majoritairement réalisées par les fonds en période d'investissement, soit les fonds FFI 4 (745 M€), FFM2 (20 M€) et son successeur FMC3 (75 M€), FNA (16 M€) et son successeur FNA 2 (20 M€), Fonds de fonds Digital (7 M€), Averroès Finance III (15 M€) et FSI PME Portefeuille (10 M€). Les souscriptions totales du métier Fonds de fonds en 2018 (y compris fonds internationaux et hors annulations de souscriptions à la suite de l'abandon de l'hors-bilan) s'élèvent à 964 M€ contre 1 049 M€ en 2017.

Variation de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds au 31 décembre 2018

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds partenaires, les encours relatifs aux fonds directs gérés, détenus par les fonds de fonds, ont été retraités. Par exemple les appels et amortissements du fonds FNA ont été retraités des flux relatifs au fonds FBIMR.





Les appels du portefeuille réalisés en 2018 ressortent à 667 M€ et les distributions du portefeuille s'élèvent à 412 M€ pour un amortissement du portefeuille de 379 M€. La valeur brute du portefeuille du métier fonds de fonds (y compris fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 2,76 Md€ au 31 décembre 2018.

Les appels du portefeuille restent concentrés sur les fonds qui ne sont plus en période d'investissement et dont le taux d'appels cumulés est encore peu élevé (FFFI 3, FNA, FFMC2) et sur les fonds en période d'investissement dont l'activité monte en puissance (FFI 4, French Tech Accélération, FABS).

Les distributions du portefeuille restent concentrées les fonds du programme France Investissement, dont les distributions continuent de progresser en 2018 (FFI A, FFI B, FFI II et les fonds de fonds privés souscrits par FSI PME Portefeuille) et représentent près de la moitié des distributions encaissées sur l'année. Les distributions du fonds FFFI III (programme France Investissement 2020) sont également en forte progression, puisqu'elles représentent 30 % des distributions totales sur l'année 2018. Les fonds du programme PMEII (FPCR 2000, FFT 3, FCIR et FPMEI) qui étaient historiquement les principaux contributeurs aux distributions du métier ne représentent plus que 14 % des distributions totales de l'année 2018, l'essentiel de la valeur générée par ces fonds ayant été distribuées durant les années précédentes.

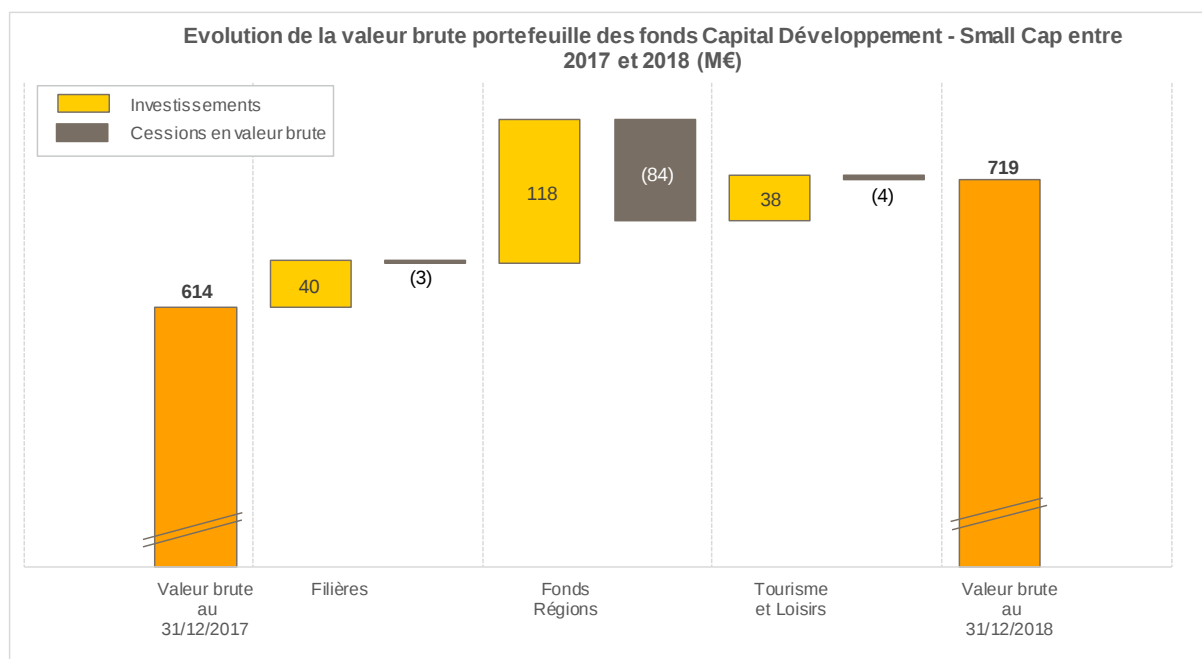
Les fonds de fonds gérés par Bpifrance Investissement ont encaissé près de 33 M€ de plus-values nettes durant l'année 2018, dont 21 M€ pour le FFI A notamment des fonds Blackfin Financial Services Fund (11 M€), ICSO'2 (3 M€) et Cerea Capital (3 M€), et 14 M€ pour le fonds FFI II notamment des fonds Initiative & Finance FCPR I (5 M€), ISAI Développement (3 M€) et Middle Market Fund IV (2 M€).

19 fonds ou sociétés d'investissements sont sortis en 2018 du portefeuille des fonds de fonds, les opérations réalisées concernent :

- 12 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI : Fonds De Promotion Du Capital Risque Pour Le Mezzogiorno (1,0x), Siparex SPF III Middle Market (1,3x), Franche-Comté PME 2 (1,0x), Normandie PME (1,2x), BIOM VC (0,4x), XANGE Capital (1,2x), Alyse Guyane (0,3x), Alyseventure (0,9x), I-Source (1,0x), C-Source (0,1x), C-Source B (0,3x) et Ile de France Capital (0,9x) ;
- 4 fonds du portefeuille du Fonds Public : E.V.F. (0,6x), Ventech A (1,0x), Ventech B (1,0x) et Ventech II (0,6x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FPCR 2000 : Alven Capital II (1,3x) ;
- 2 fonds du portefeuille du FCIR : ICSO'1 (1,6x) et Ouest Ventures (1,3x).

b) Capital Développement – Small Cap (ex Fonds propres PME)

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds Small Cap de la Direction du Capital Développement gérés par Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Ces fonds sont pour la plupart directement ou indirectement souscrits par Bpifrance Participations via FSI PME Portefeuille ou fonds de fonds PME. Seul le fonds Definvest, levé en 2018 pour 50 M€, est géré pour compte de tiers.



Les investissements réalisés en 2018 ressortent à 196 M€ dans 103 sociétés, un niveau d'activité en hausse par rapport à l'année 2017 tant en volume (+20%) qu'en valeur (+58%) (124 M€ investis dans 86 sociétés). Cette hausse est liée à la levée des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I permettant au métier de réaliser des tickets d'investissement d'une valeur plus élevée : le ticket moyen investi par le métier passe ainsi de 1,4 M€ en 2017 à 1,9 M€ en 2018.

Cette hausse de l'activité sur l'année 2018 est notable pour les trois équipes : les fonds Régions passent de 90 M€ en 2017 à 118 M€ en 2018, soit une hausse de plus de 30%, les fonds Filières ont investi 40 M€ pour seulement 7 M€ en 2017 et les fonds Tourisme ressortent à 38 M€ contre 27 M€ en 2017.

Les investissements du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement demeurent concentrés sur les fonds France Investissement Régions, qui s'établissent à 118 M€ dans 68 entreprises contre 90 M€ dans 64 entreprises en 2017 et se concentrent majoritairement sur le fonds FIR 1 (37 M€) et à partir de sa levée en mai, Bpifrance Capital I (66 M€). Les autres investissements ont été réalisés principalement par les fonds FIR 2 (7 M€) et FIR 3 (3 M€), avant que leur période d'investissement ne soit clôturée à la suite de la levée des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I, qui portent désormais tous les nouveaux investissements de l'équipe.

En 2018, les fonds Filières ont réalisé près de 40 M€ d'investissements dans 16 entreprises contre 7 M€ dans 5 entreprises en 2017. Cette hausse significative, aussi bien en montant qu'en nombre de dossiers, est liée au développement de l'activité d'investissement dans la filière énergie et environnement (EE) pour 23 M€ investis en 2018 dans 6 entreprises (via le fonds Bpifrance Capital I) contre 3 M€ dans 1 entreprise en 2017. Les autres investissements de l'équipe en 2018 se répartissent entre 8 M€ dans 4 entreprises dans la filière bois (via le fonds Bois 2), 6 M€ dans 3 entreprises dans la filière ferroviaire (via le fonds Croissance Rail), 1 M€ dans 2 entreprises dans la filière défense (via le fonds Definvest levé en 2018) et 2 M€ dans 1 entreprise dans la filière nucléaire (via le fonds FDEN).

Les investissements de l'équipe Tourisme et Loisirs ont été réalisés par le fonds FIT jusqu'à la levée du fonds Bpifrance Capital I en mai 2018. Ils sont en hausse en 2018 et représentent 38 M€ investis dans 24 entreprises contre 27 M€ dans 20 entreprises en 2017.

Les cessions du portefeuille réalisées en 2018, pour l'ensemble du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement, ressortent à 91 M€ en valeur brute pour un montant effectivement encaissé de 124 M€, en hausse significative par rapport à 2017 (73 M€ pour un montant encaissé de 93 M€).



Les cessions sont principalement réalisées par les fonds France Investissement Régions, en particulier sur le fonds FIR 1 qui a réalisé 31 M€ de cessions en valeur brute sur l'année pour 62 M€ encaissés, soit un multiple de x2, hors produits financiers. Les autres fonds ayant réalisé des cessions significatives sur l'année 2018 sont AED C4 qui a réalisé 14 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 18 M€ encaissés, FIR 4 avec près de 20 M€ de cessions en valeur brute pour 15 M€ encaissés et FIR 2 avec 10 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 13 M€.

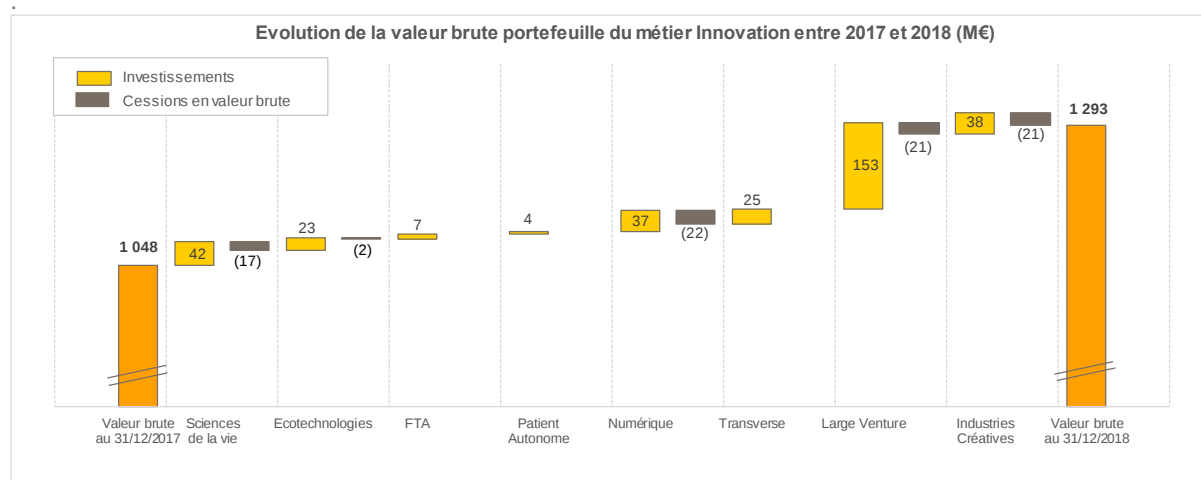
Concernant les fonds Filières, les cessions réalisées ne concernent que le Fonds Stratégique Bois qui a réalisé 2 cessions totales pour une valeur brute de 3 M€ et un montant encaissé de 4 M€. Les autres fonds de l'équipe étant encore en période d'investissement, ils n'ont pas réalisé de cession sur la période.

En 2018, le fonds FIT (Tourisme), levé fin 2015, a réalisé ses deux premières cessions pour une valeur brute de 4 M€ et un montant encaissé de 5 M€.

La valeur brute du portefeuille du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement s'établit ainsi à 719 M€ à fin 2018.

c) Innovation

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 :



(1) : dont 0,8 M€ de capitalisation d'intérêts

Les investissements réalisés par les fonds du métier Innovation (flux décaissés) en 2018 ressortent à près de 328 M€ dans 104 entreprises en forte augmentation par rapport aux réalisations de 2017 (274 M€ dans 87 entreprises). Les réinvestissements occupent une part importante de l'activité qui, outre les nouveaux investissements réalisés, se consacre à l'accompagnement des participations en portefeuille. En effet, en 2018, les réinvestissements représentent 57% des montants investis par le métier (contre 56% en 2017) et 56% des dossiers réalisés (contre 61% en 2017).

Sur l'année 2018, 68% des investissements réalisés concernent les fonds propres de Bpifrance, 26% les fonds du PIA et 6% d'autres fonds gérés pour compte de tiers. Cette proportion est similaire à celle de l'année 2017, soit 70% sur fonds propres et 30% pour les fonds du PIA.

Près de la moitié des investissements (en valeur) du métier Innovation sont réalisés par l'équipe Large Venture qui a investi 152 M€ dans 20 entreprises en 2018. Sur ces 20 dossiers, 7 correspondent à de nouveaux investissements pour 59 M€ investis (Agricool, Cybelangel, Symphony...), soit un ticket moyen de 8,4 M€ en baisse par rapport à 2017 (13,1 M€) mais stable par rapport à 2016 (8,6 M€). Les 13 autres dossiers réalisés correspondent à des réinvestissements pour près de 93 M€ dont 50 M€ pour la seule société DBV Technologies.

Les décaissements réalisés en 2018 par l'équipe Sciences de la Vie concernent pour l'essentiel des réinvestissements : sur les 18 investissements réalisés pour un montant de 42 M€, 15 sont des réinvestissements pour un montant de 37 M€. En 2017, les réinvestissements représentaient 54 M€ dans 19 entreprises sur les 57 M€ investis dans 22 entreprises.

Sur l'année 2018, le niveau d'investissement de l'équipe Ecotechnologies est stable par rapport à 2017 (23 M€ dans 10 entreprises) soit 23 M€ d'investissements dans 13 entreprises dont 5 nouveaux investissements pour 15 M€ et 8 réinvestissements pour 8 M€. Ces investissements sont réalisés à hauteur de 17 M€ par les fonds PIA (Ecotechnologies et Ville de Demain) et pour 6 M€ en fonds propres.

Les investissements 2018 du fonds French Tech Accélération (FTA) ressortent à 7 M€ dans 5 entreprises sont à un niveau comparable aux investissements réalisés en 2017 (7 M€ dans 4 entreprises).

L'équipe Patient Autonome a réalisé 4 M€ d'investissement dans 3 entreprises en 2018. Cette activité lancée fin 2017 n'avait réalisé 0,2 M€ d'investissement dans 1 entreprise lors de l'année précédente.

L'équipe Numérique a investi 37 M€ dans 30 entreprises contre 34 M€ dans 28 entreprises en 2017. Comme l'année précédente, une large part des investissements de l'équipe sont des réinvestissements dans des participations du portefeuille. Ceux-ci représentent 19 M€ dans 13 entreprises contre 22 M€ dans 16 entreprises en 2017.

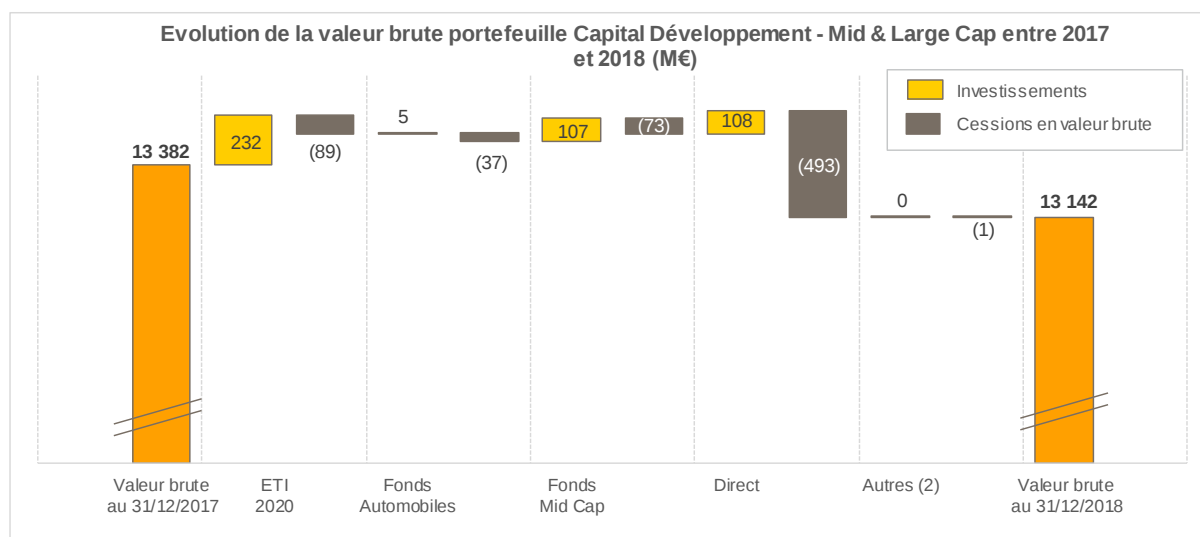
Le pôle Innovation Transverse est composé de deux fonds : le fonds PSIM, levé en 2017, qui a réalisé 20 M€ d'investissement dans 6 sociétés contre 12 M€ dans 4 sociétés en 2017, et le fonds Definvest (co-géré avec le métier Small Cap), levé en 2018, qui a investi 5 M€ dans 3 sociétés.

L'équipe Industries Créatives qui était précédemment rattachée aux équipes Small Cap est désormais rattachée à la Direction de l'Innovation. En 2018, l'équipe a réalisé un montant d'investissements en hausse à 38 M€ (dont 16 M€ non cash), principalement concentrés sur le fonds Bpifrance Capital I lancé en 2018 (19 M€ investis dans 4 entreprises) permettant de réaliser des tickets d'investissement plus élevés que les fonds historiques de l'équipe.

Les cessions totales ou partielles réalisées par le portefeuille Innovation en 2018 représentent une valeur brute de 83 M€ et un montant encaissé de près de 120 M€ pour 8 cessions partielles et 12 cessions totales. Ces cessions se concentrent sur les pôles Industries créatives (21 M€ en valeur brute pour 47 M€ encaissés sur 9 entreprises) et Numérique (22 M€ en valeur brute pour 43 M€ encaissés sur 4 entreprises). Le reste des cessions réalisées en 2018 se répartissent entre les équipes Sciences de la Vie (17 M€ en valeur brute pour 14 M€ encaissés sur 4 entreprises), Ecotechnologies (2 M€ en valeur brute pour 8 M€ encaissés sur 1 entreprise) et Large Venture (21 M€ en valeur brute pour 7 M€ encaissés sur 3 entreprises).

d) Direction du Capital Développement - Mid & Large Cap

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FAA Rang 2 qu'il détient à 50 %.



(1) : dont 6 M€ de capitalisation d'intérêts

Les investissements (montants décaissés) des fonds gérés par la direction Mid & Large Cap s'inscrivent en baisse à 344 M€ en 2018 contre 388 M€ en 2017. Cette baisse porte à la fois sur le fonds ETI 2020 qui a investi 232 M€ dans 10 entreprises en 2018 contre 248 M€ dans 13 entreprises en 2017 et sur les fonds Mid Cap (anciennement France Investissement Croissance) qui ont investi 107 M€ dans 19 entreprises dont 7 réinvestissements (contre 139 M€ dans 20 entreprises en 2017) dont 33 M€ par le fonds Bpifrance Capital I, 26 M€ par le fonds Bpifrance Mezzanine I et 20 M€ par le fonds FIC Dette Privée.

L'activité de « direct » de la direction Mid & Large Cap se traduit par des investissements d'un montant de 103 M€ en 2018 et concerne exclusivement des réinvestissements opérés sur des participations du portefeuille (STMicroelectronics, Sequana...). Ce montant est largement inférieur aux montants investis en 2017 (2 416 M€) car l'année avait été marquée par une opération exceptionnelle de rachat de la participation de l'Etat dans le groupe PSA pour 1 875 M€. Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2018.

Les cessions opérées par les fonds gérés par le métier Mid & Large Cap s'élèvent à 198 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 220 M€. Le fonds ETI 2020 a réalisé 3 cessions totales et 3 cessions partielles pour 96 M€ encaissés (89 M€ en valeur brute). Les fonds Mid Cap ont réalisé 21 cessions dont 7 partielles pour 82 M€ encaissés (73 M€ en cessions en valeur brute) et les fonds automobiles ont réalisé 5 cessions dont 3 totales pour 43 M€ encaissés (correspondant à une sortie en valeur brute de 37 M€).

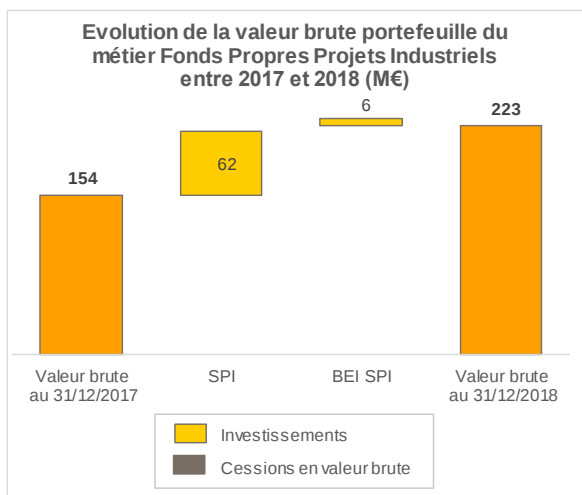
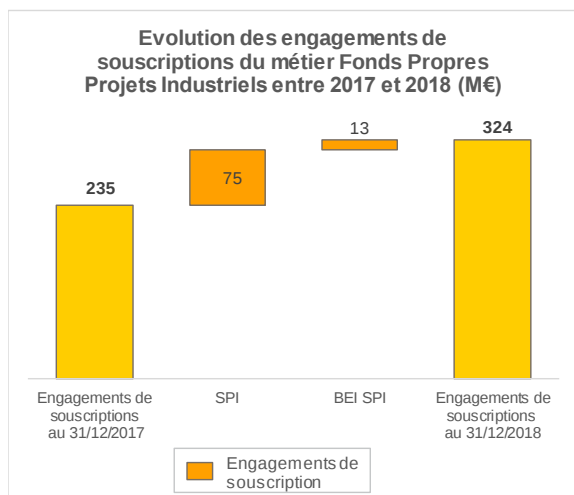
Sur le périmètre de « direct », les cessions opérées durant l'année 2018 font ressortir un produit de cession total de 261 M€ qui se concentre sur :

- 1 cession partielle de Grandes Entreprises (CGG Veritas) ;
- 5 cessions d'Entreprises de Taille Intermédiaire dont 4 totales concentrées sur Euronext (2,8x) pour 105 M€ et Naturex pour 78 M€ (2,2x).

Enfin, les parts de fonds détenus et gérés par des tiers ont distribué à Bpifrance Participations 16 M€ (dont 1 M€ correspondant à l'amortissement et 15 M€ de plus-value).

e) Direction du Capital Développement - Fonds propres Projets Industriels

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du stock d'engagement de souscriptions et de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par l'équipe Fonds Propres Projets Industriels de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 :



Au cours de l'année 2018, le fonds SPI a pris 4 engagements de souscriptions pour 75 M€. Le fonds SPI BEI a co-souscrit aux côtés du fonds SPI sur 3 de ces engagements à hauteur de 13 M€. En parallèle de ces engagements de souscriptions, les deux fonds ont réalisé des décaissements à hauteur de 69 M€, portant aussi bien sur les engagements de souscriptions de l'année que sur des souscriptions réalisées en 2016 par le fonds SPI.

A date, le portefeuille Fonds Propres Projets Industriels n'a pas réalisé de cession.

3.1.3.3. Pôle Assurance Export

L'activité de Bpifrance Assurance Export en 2018 est présentée ci-après autour des cinq métiers de l'Assurance Export.

A noter que ces métiers ne sont pas comptabilisés dans les comptes de Bpifrance Assurance Export, l'activité Assurance Export étant exercée au nom et pour le compte de l'Etat et comptabilisée dans des comptes Etat distincts des comptes de Bpifrance Assurance Export.

Assurance-Crédit

Après une année 2017 exceptionnelle concentrée sur quelques opérations militaires, l'année 2018 est en diminution et marquée par une concurrence du marché privé.

Le nombre de demandes de garanties acceptées total est en baisse de près de 40%, essentiellement en raison d'une baisse conséquente sur l'activité de d'assurance-crédit Court Terme sur la Grèce qui représentait à elle seule environ 40% de l'activité globale en ASC et qui en représente aujourd'hui seulement 6%.

Hors périmètre Grèce, la représentation est majoritaire en ASC MLT sur le segment des Grands Comptes 53% du nombre de DGA pour 90% du montant total des DGA.

La baisse est particulièrement prononcée en montant -23% et quasi stable en nombre de DGA -4%. L'année est aussi marquée par une forte réduction en montant d'activité, tant en demandes de garanties acceptées (de 18,9 Md€ en 2017/14,6 Md€ en 2018) qu'en contrats conclus (17,8 Md€ en 2017/ 9,2 Md€ en 2018), du fait d'un contexte économique favorable aux pays à faible risque (catégorie OCDE 0) qui nécessitent moins un recours à l'ASC et aussi aux conditions spécifiques restrictives sur certains pays (Iran, Russie).

Le volume 2017 était conséquent du fait d'une très grosse opération militaire et l'année 2018 est marquée par la reprise des opérations sur le secteur aéronautique, dans le secteur de la construction navale et du spatial. Les perspectives de l'année 2019 sont positives avec des objectifs qui s'articuleront autour de la segmentation, la formation du réseau et la simplification du produit.



Assurance Prospection

L'activité Prospection progresse de 17% en nombre de DGA hors A3P avec notamment le lancement positif du nouveau produit Assurance Prospection et une croissance du nombre d'entreprises soutenues de 11%.

L'année 2018 est une année de transition marquée par l'arrêt progressif de la commercialisation du produit A3P au profit du nouveau produit AP, avec un important renouvellement de la force de vente en régions et une bonne appropriation par le réseau de ce nouveau produit.

Le produit A3P se maintient à un niveau inattendu (513 DGA en fin d'année) alors que le produit n'est plus commercialisé

Garantie des cautions et préfinancements

Ces cinq dernières années, les garanties de cautions et de préfinancements ont été volatiles en montant mais stables en nombre de dossiers (en moyenne 512/an). Sur 2018, le réalisé est en diminution de -4% en nombre et de -7% en nombre de dossiers et en baisse significative en montant sur les Préfinancements -35% par rapport à l'exercice 2017 qui était à un niveau record. Les données sont relativement équilibrées en montant pour la partie Cautions, il n'en est effectivement pas de même sur les Préfinancements, produit essentiellement destiné aux ETI/PME.

Le marché est concurrentiel et la situation économique ne se prête pas à plus de sollicitations de la part des clients sur ces garanties.

Le déploiement d'une modalité complémentaire de lignes de cautions bancaires (GLCE) initialement prévu en 2018 est reporté pour 2019.

Garantie de change

L'année se solde avec une hausse de 13% des capitaux souscrits grâce au retour des Grands comptes et une baisse du nombre de demandes acceptées -9%.

La tendance semble s'inverser sur la répartition des DGA entre ETI et PME par rapport à l'année précédente. Pour une représentation identique en quote-part sur les segments GC/ETI/PME, on observe une hausse de 82% du nombre de DGA sur les PME et une baisse de 50% sur le compartiment ETI. Ces variations ne s'accompagnent pas d'une évolution similaire en montant sur les PME -6%, alors que sur les ETI la baisse est de -37%.

- Il est intéressant de souligner que le nombre de bénéficiaires est en progression de 24% et que les clients PME représentent environ 61% des bénéficiaires

Malgré un certain nombre d'initiatives telles que les partenariats avec des Fintech, le référencement sur des sites d'appels d'offres internationaux (dont la plateforme PRO AO de Business France), la mise en place du simulateur de cotation, la nouvelle modélisation du produit aéronautique, le produit change souffre de conditions défavorables liés aux écarts de taux sur le marché des devises.

- Ces initiatives se traduisent par une croissance significative du nombre de bénéficiaires mais pas en nombre d'accords qui reste dépendant de quelques utilisateurs très réguliers qui concentrent le nombre d'opérations.

Assurance Investissement

Le produit assurance investissement a connu une refonte en 2017 afin de l'adapter aux conditions de marché, avec lequel il n'était plus en adéquation. Même si une timide reprise avait été constatée l'an passé (4 dossiers acceptés en 2017, pour des montants unitaires significatifs), ce produit peine toujours à décoller en 2018.

3.14. La structure financière de Bpifrance SA (comptes consolidés)

Le total du bilan au 31 décembre 2018 s'élève à 76,7 Md€, en progression de 6% par rapport à l'an dernier.

A l'actif, les principaux emplois retracent les différents métiers de Bpifrance :

- L'activité de financement représente un encours de 38,4 Md€ de crédits aux entreprises, dont 26,5 Md€ de crédit d'équipement en progression sensible (+11,5%) aussi bien sur les prêts classiques que les prêts sans garantie, 6,1 Md€ de crédit-bail mobilier et immobilier et 5,9 Md€ de crédits de trésorerie auquel il faut associer le portefeuille de 8,5 Md€, essentiellement composé de titres d'Etat, qui a été constitué dans le cadre de la gestion de la position de taux et de la position de liquidité de cette activité ;
- Les divers actifs relatifs aux aides à l'innovation s'élèvent à 0,5 Md€ ;
- L'activité de la Garantie représente un engagement hors-bilan de 12,5 Md€ qui se matérialise au bilan par les actifs financiers et les dépôts à vue auprès de l'AFT en représentation des fonds de garantie qui en assument le risque, soit 6 Md€, dont 5,2 Md€ sous forme de dépôts à vue à l'Agence France Trésor, le solde étant placé en obligations et en certificats de dépôts émis par des émetteurs de premier rang ;
- L'activité d'investissement représente un total de 17,1 Md€ de titres et actifs financiers en portefeuille. Les principales catégories de titres composant le portefeuille recoupent les différents métiers de l'investissement de Bpifrance :
 - Les « actifs à la juste valeur par le résultat », qui s'élèvent à 4,3 Md€ en fin d'année, correspondent pour 3,2 Md€ aux fonds des métiers « fonds de fonds », « Innovation » et « Fonds propres PME », dont Bpifrance Investissement assure la gestion ou dont elle gère les souscriptions pour le compte de Bpifrance. Le reliquat, soit 1,1 Md€, se rattache au métier « Mid & Large Cap » ;
 - Les « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres », d'un montant global de 8,4 Md€, sont essentiellement des actifs du métier « Mid & Large Cap » et du métier « Innovation Large Venture » : les investissements directs dans les grandes entreprises représentent 7,4 Md€ ; les investissements directs dans des ETI s'élèvent pour leur part à près de 1,8 Md€, principalement dans des participations non cotées.
 - Les « participations mises en équivalence » s'établissent à 4,4 Md€, dont Eutelsat pour 1,1 Md€, STMicroelectronics pour 0,9 Md€ et PSA pour 2,3 Md€.

Le passif de Bpifrance permet de faire l'inventaire des ressources dont elle dispose pour financer ses différentes activités. La plus importante est constituée des capitaux propres : avec un total de 22,9 Md€ ; ils représentent 29,9% du total du bilan, ce qui assure notamment la totalité du financement de l'activité d'investissement.

Le refinancement à moyen et long terme des concours à la clientèle, représente au 31 décembre 2018 un montant de 31,8 Md€ qui se décompose de la manière suivante :

- 23,7 Md€, soit 72%, de ressources recrutées sur le marché financier dans le cadre des programmes EMTN (23 Md€) ou NEU MTN (0,7 Md€) ;
- 2,2 Md€, soit 7%, d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD ;
- 2,5 Md€, soit 7%, de ressources publiques provenant essentiellement du Programme d'Investissements d'Avenir, par l'intermédiaire de l'EPIC Bpifrance ;
- 0,1 Md€ de ressources provenant d'institutions financières internationales ;
- 3,3 Md€, soit 10 %, de refinancement à moyen terme auprès de la BCE (TLTRO).

Ce financement à moyen et long terme est complété par des refinancements interbancaires à court terme : les certificats de dépôts représentent au 31 décembre 2018 un encours de 3,9 Md€, soit une progression de 11,5% par rapport au 31 décembre 2017, tandis que les encours de titres donnés en pension livrée s'établissent à 6,8 Md€.

Les ressources adossées à l'activité de la Garantie exercée par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions, d'un montant de 6 Md€ au 31 décembre 2018, restent stables en 2018. Celles qui financent l'activité d'Innovation sont d'un montant de 1 Md€ au 31 décembre 2018.



Le solde du passif est constitué de divers comptes, dont notamment les comptes créditeurs de la clientèle et les provisions d'exploitation, qui apportent, par leur relative stabilité, une contribution positive à l'équilibre financier de Bpifrance.

3.1.5. Les résultats sociaux et consolidés de Bpifrance SA

- Résultats sociaux

Bpifrance est une société holding qui détient, depuis les opérations d'apport de début juillet 2013 et la dernière augmentation de capital en 2015 de Bpifrance Financement, une participation dans Bpifrance Participations (100%), dans Bpifrance Financement (90,77%) et une dans Bpifrance Assurance Export (100%) pour respectivement 17,9 Md€, 2,7 Md€ et 30 M€.

Les composantes principales du résultat net de Bpifrance en 2018 (658 M€) sont, en ce qui concerne les produits, des dividendes perçus en 2018 de Bpifrance Participations pour 650 M€ et en ce qui concerne les charges, de frais d'exploitation pour 6,4 M€. Ils correspondent principalement à des coûts salariaux de personnels refacturés ou de ceux de la direction générale.

En 2018, la situation nette du bilan des comptes sociaux a été complétée de la libération du solde du capital social pour 1,9 Md€. Elle s'élève donc à 21,2 Md€ après distribution d'un acompte de 160 M€.

- Résultats consolidés

L'application en 2018 de la norme IFRS 9 limite la comparaison du compte de résultat par rapport à 2017 car la notion de provision n'existe plus et les variations de valeur sur les actions sont comptabilisées en situation nette. Ces impacts sont valorisés dans l'annexe comptable.

Le produit net bancaire s'élève à 1 444 M€. Il se répartit :

- (a) à hauteur de 52 % sur l'activité du pôle « financement » qui comprend majoritairement les revenus nets de l'activité de prêteur (613 M€), les commissions facturées sur les financements bancaires couverts par la garantie de Bpifrance Financement (104 M€) et les ressources de son activité d'aide à l'innovation (41 M€).
- (b) à hauteur de 45% sur l'activité du pôle « investissement » dont le résultat est composé notamment de la rémunération perçue sur les actifs financiers (383 M€), des commissions au titre de la gestion des opérations (42M€) et de la variation de valeur des actifs à la juste valeur par le résultat (223 M€).
- (c) à hauteur de 3% sur l'activité du pôle « assurance export » qui comprend la marge sur objectif et la rémunération versée par l'Etat pour la gestion du pôle.

Les frais généraux (648 M€) sont composés à hauteur de 340 M€ de frais de personnel, de taxes pour 62 M€ et pour le solde de frais d'exploitation et de charge d'amortissement. Ils sont engagés à :

- (a) près de 66% par le pôle « financement »,
- (b) de l'ordre de 28 % par le pôle « Investissement »,
- (c) et pour 6% pour les coûts engagés par Bpifrance Assurance Export.

Le coût du risque, qui s'élève à (-40 M€), est affecté :

- (a) à hauteur de 37 M€ sur le pôle « financement », à raison de contentieux avérés (58,2 M€) partiellement compensés par la reprise de provisionnement d'anticipation sur des risques futurs « provisions E.C.L. » (- 20,7 M€),
- (b) à hauteur de 3 M€ sur le pôle « investissement »

Le résultat d'exploitation s'élève donc à 756,3 M€ avant la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont la contribution s'établit à un montant total de 385 M€.

Le résultat net part du groupe ressort ainsi à 1 019,9 M€ après impôt contre 1 362,6 M€ en 2017.

3.1.6. Les perspectives pour 2019

3.1.6.1. Le plan stratégique 2018-2023

Le plan stratégique 2018-2023 conduira Bpifrance à renouveler son engagement au côté des entrepreneurs, en restant la banque patiente de toutes les entreprises en les aidant à relever leurs défis structurels, notamment en matière de compétitivité hors coûts, d'innovation et d'internationalisation, et à mobiliser tous les moyens afin d'accompagner les transformations majeures de l'économie de demain : *Deep Tech*, French Fab ou encore la transition énergétique et écologique.

Pour remplir sa mission, le groupe s'appuiera sur les recettes qui ont fait son succès : un lien de confiance exceptionnel tissé avec les entrepreneurs, une offre adaptée aux besoins des entreprises, une relation forte avec les Régions et un réseau dense de partenaires clefs au niveau national et mondial auprès desquels Bpifrance, fort de son bilan, continuera à s'affirmer en tant que banque et investisseur de place.

La stratégie 2018-2023 de Bpifrance s'articule autour de 10 axes :

1. Intervenir de façon ciblée en financement des entreprises, aux côtés des banques et des investisseurs, tout en affirmant le rôle de fonds souverain français
2. Renouveler le capitalisme français en faisant émerger des licornes et structurer l'écosystème de la *Deep Tech*
3. Devenir la plateforme incontournable et synergétique de l'assurance et du financement de l'internationalisation des entreprises françaises
4. Soutenir la création d'entreprises et massivement amplifier le soutien aux TPE
5. Lutter contre le creusement des inégalités territoriales : étendre le continuum de financement à l'entrepreneuriat dans les quartiers
6. Soutenir la renaissance de l'industrie française
7. Elargir l'offre d'accompagnement aux nouvelles missions de Bpifrance et intensifier son déploiement avec l'appui des partenaires
8. Intensifier le développement de l'expertise et son partage au bénéfice d'une meilleure appréhension des enjeux et priorités sectorielles des filières
9. Faire de la transformation digitale le levier majeur de la relation client
10. Accroître les partenariats avec les Régions, les institutions européennes et les fonds souverains

3.1.6.2. Perspectives par métier 2019

- **Pôle Financement**

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

On prévoit pour 2019 une capacité d'intervention en financement (hors CICE) de 11,4Md€ (15,525Md€ avec CICE) d'engagements, répartis entre 3,9Md€ (8,025Md€ avec CICE) pour le court terme et 7,5Md€ pour les crédits MLT.

- Le cofinancement de l'investissement devrait s'établir à 5Md€, avec une part toujours significative en faveur de la TEE (1,45Md€).
- Le niveau de production en Prêt Sans Garantie sera maintenu en 2019 à 2,5Md€, grâce à la mise en place de nouveaux dispositifs comme le PSG Méthanisation ou le Prêt Filière Bois.



- Le financement Court Terme visera quant à lui une production de 3,9Md€ d'engagements (et 8,025Md€ avec CICE) en 2019. L'effort commercial portera notamment sur la poursuite de la croissance de l'utilisation de lignes sur les clients Avance+ classique.

Garantie des crédits bancaires

En 2019, une baisse de l'activité globale est attendue, en croissance sur les finalités création-transmission-développement mais en contraction sur les finalités de soutien de la trésorerie ou de garanties à court terme.

Innovation

Le budget 2019 s'établit à 1,3 Md€, en hausse de 12% par rapport au réalisé 2018, tiré par le lancement des aides à l'Innovation financées sur dotations du FII dans le cadre du Plan Deep Tech (objectif 2019 de 82 M€ d'aides accordées).

- **Pôle Investissement**

a) Métier Mid & Large Cap

La direction Mid & Large Cap confortera son rôle d'investisseur stratégique en poursuivant son action auprès des ETI afin de renforcer le « mittelstand » français via la consolidation et l'internationalisation pour en faire des leaders mondiaux. Promouvoir l'ancrage du capital et de l'activité des ETI et des grands groupes en France constituera de même l'un des axes majeurs de l'action de Mid & Large. Enfin, le développement de la dimension internationale de l'activité de Mid & Large Cap constituera une priorité pour 2018, avec notamment l'intégration des équipes de l'ex-CDC IC, qui devra permettre le déploiement ou le renforcement de partenariats avec les fonds souverains étrangers.

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau d'investissement conséquent pour l'année 2018, tout en poursuivant la dynamique de diversification du portefeuille d'ETI et en s'appuyant notamment à cette fin sur un renforcement de l'expertise sectorielle et thématique des équipes. **La rotation du portefeuille restera également un objectif, dans un contexte attendu de valorisation de haut de cycle**

b) Métier Small Cap (FPPME)

Les fonds PME de Bpifrance devraient connaître une stabilisation de leur activité en 2019, après une année 2018 en très forte augmentation tant sur les investissements que sur les cessions. Dans ce contexte économique toujours favorable mais présentant des signes de ralentissement, les équipes porteront leurs efforts sur :

- Les premières ouvertures de capital, les entreprises familiales et les croissances externes, axes prioritaires
- L'investissement dans les entreprises industrielles de la French Fab dans les territoires
- Les investissements **sur le segment « petits tickets » peu couvert par les investisseurs privés**
- Le travail du portefeuille avec des missions d'accompagnement, l'entrée de participations dans des accélérateurs nationaux (PME&ETI), Accélérateurs régionaux et Accélérateurs sectoriels.
- Le déploiement, grâce au positionnement différenciant de FPPME comme investisseur multi-spécialiste, des fonds en faveur des entreprises du secteur du Tourisme, de la Transition Énergétique et Écologique, du Ferroviaire, du Bois / Meuble et de la défense
- Le défi de la croissance des participations à l'international : 17 % d'entre elles sont implantées à l'étranger et 40% exportatrices : objectif de les aider dans la mise en œuvre de leur stratégie à l'international.

Pour ces opérations, Bpifrance Investissement continuera de privilégier toujours le co-investissement et s'assurera de la mise en œuvre et du suivi des indicateurs RSE et de bonne gouvernance dans nos participations.

FPPME veillera également à assurer une rotation satisfaisante de son portefeuille de participations dans une conjoncture qui reste propice aux cessions.

c) Métier Innovation

Pour 2019, les équipes d'investisseurs des Fonds de la Direction Innovation ont un objectif très ambitieux d'investissement de 335 M€, en augmentation de 20% par rapport au budget 2018 à périmètre constant. Il est prévu le déploiement de quatre nouveaux fonds en 2019 : InnoBio 2 (levé en décembre 2018) sur le modèle d'InnoBio, le fonds French Tech Seed sur la phase d'amorçage des entreprises de « Deep Tech » et le fonds Bpifrance Innovation I pour poursuivre les actions du fonds Ambition Numérique au travers de son successeur, Ambition Numérique 2, et des activités d'investissement « Medtech » et « Impact » actuellement portées par Bpifrance Participations.

Sur son activité de fonds direct en capital innovation, Bpifrance maintiendra en 2019 sa part de marché autour de 10 % et orientera son action vers la Deep Tech avec un objectif d'investissement de 300 M€ déployé sur 5 ans.

- Le pôle Large Venture a pour objectif d'investir de l'ordre de 136 M€ en refinancement et en nouveaux investissements en hausse vs 2018, avec l'objectif de préserver l'équilibre du fonds sur les différents secteurs et dispose d'une enveloppe extra budgétaire de 50 M€ pour permettre des interventions exceptionnelles à l'instar de DBV en 2018.
- Le pôle Numérique a un objectif d'investissement de 43 M€, en hausse vs 2018, en cohérence avec le déploiement du fonds Ambition Numérique 2 (via Bpifrance Innovation I) et la montée en puissance du fonds d'amorçage F3A.
- Le pôle Patient Autonome a un objectif de 6 M€, en hausse vs 2018.
- Le pôle Science de la Vie a un objectif de 45 M€ d'investissement en légère baisse vs 2018.
- Le pôle Ecotechnologies a un objectif de 27 M€ en légère baisse vs 2018.
- Le pôle French Tech Accélération a un objectif de 7 M€, stable vs 2018.
- Le pôle Innovation Transverse a un objectif de 55 M€ d'investissement en augmentation significative vs l'activité 2018 lié au déploiement du fonds French Tech Seed qui concentre un objectif de 31,5 M€ d'investissement.

En 2019, Le Hub focalisera son action sur l'accompagnement des participations avec pour nouvelle mission d'accélérer leur croissance et créer de la valeur pour Bpifrance aux côtés des investisseurs.

Pour ce faire, le Hub adapte son organisation en s'articulant autour de cinq pôles :

- Pôle Growth pour accompagner les participations les plus matures
- Pôle Venture pour accompagner les participations les moins matures
- Pôle Health Tech pour accompagner les participations du secteur de la santé ayant des besoins plus spécifiques
- Pôle Transverse dont l'objet est d'animer les communautés et de travailler sur la visibilité des participations ;
- Fonctions transverses dédiées aux opérations

L'objectif étant :

- D'industrialiser l'approche de l'accompagnement ;
- D'accélérer 50 start-ups-participations en 2019 (dont max. 30 % de start-ups externes) ;
- De continuer à entretenir et d'animer une relation privilégiée avec les Corporate leaders du marché de l'innovation et M&A Tech ;
- De déployer une couverture sectorielle et métier auprès de 100 entités clés (Corporates, fonds, experts, ...) ;
- De constituer un réseau de 60 experts qualifiés au service de Bpifrance et ses participations en cohérence avec IC ;
- De contribuer pleinement au rapprochement de la French Tech avec la French Fab

d) Métier Fonds de fonds

Le dynamisme de l'activité Fonds de fonds devrait se confirmer en 2019. En effet, les souscriptions attendues des fonds gérés devraient s'élever au total à près de 1 Md €. Le niveau élevé des distributions devrait également se maintenir en 2019 avec un montant prévisionnel de près de 360 M€.



- Montée en puissance des souscriptions : l'objectif de décisions de souscription (exprimé en montant d'autorisations d'engagement) pour l'année 2018 s'élève à 800 M€ pour l'activité de la Direction Fonds de fonds et atteint 37 M€ pour l'équipe Afrique et Méditerranée ;
- Le dynamisme des souscriptions prévues en 2019 qui s'inscrit par ailleurs via le Fonds FFI IV (créé fin 2015) et son Fonds successeur qui sera constitué en 2019, devrait afficher un niveau élevé de souscriptions (majoritairement dans de nouveaux fonds), soit plus de 632 M€ au total sur l'année 2019 ;
- Le fonds successeur d'Averroès Finance III devrait être constitué au cours de l'exercice 2019.

Parallèlement, les fonds de fonds dont la gestion a été confiée à Bpifrance dans la cadre du PIA seront également déployés :

- Le fonds FPMC2, fonds de fonds MultiCap Croissance, de 650 M€, devrait souscrire 20 M€ au titre de ses engagements résiduels ;
- Le fonds MC3, Fonds MultiCap Croissance N°3, devrait investir 180 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FNA 2, Fonds National d'Amorçage N°2 (Fonds successeur du Fonds National d'Amorçage), devrait investir 58 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FFR, fonds de fonds de Retournement, pourrait souscrire jusqu'à 10 M€ en 2019 ;
- Le fonds FFQP, Fond de Fonds Quartiers Prioritaires, pourrait souscrire jusqu'à 10 M€ dans un projet
- Le Fonds FTA, French Tech Accélération en co-gestion avec la Direction de l'innovation, pourrait investir 37 M€ dans des Fonds.
- Le Fonds FABS, Fonds Accélérations Biotech Santé, co-géré avec la Direction de l'innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels, pourrait investir 35 M€ dans des Fonds.

Bpifrance poursuivra par ailleurs l'activité d'investissement pour le compte du groupe CDC au titre du FFD (fonds de fonds Digital créé en 2017) qui devrait souscrire dans 2 fonds pour un montant de 18 M€.

e) Métier Accompagnement

L'année 2019 sera l'année du changement de paradigme avec un objectif chapeau de 950 entreprises accélérées, soit 3.4 fois supérieur à 2018, développement centré sur les Accélérateurs tant sur les nouvelles offres (lancement anticipé de 35 nouveaux accélérateurs) que sur l'identification de nouveaux accélérés via une implication de tous les métiers de Bpifrance.

Parallèlement des outils marketing ciblés et renforcés permettront la diffusion par le réseau des offres Accompagnement de façon robuste et coordonnées tandis que l'année de l'Industrie verra les initiatives French Fab, Territoires d'Industrie et French Tech rentrer en cohérence pour embarquer les PME vers l'industrie du Futur.

En termes de ressources, il est prévu le recrutement de 26 ETP sur l'année pour soutenir la croissance attendue portant le nombre de collaborateurs/trices à environ 120, soit + 28%.

• Pôle Assurance Export

L'année 2019 s'annonce être une année de confirmation du succès commercial de la nouvelle formule de **l'Assurance Prospection**. Le nouveau produit apporte désormais un soutien en trésorerie immédiat très apprécié des clients. Sa gestion décentralisée au sein du réseau Bpifrance devrait soutenir sa diffusion en 2019, sous réserve des éventuelles contraintes budgétaires de l'Etat.

Les **garanties de cautions & préfinancements** sont attendus en hausse en 2019 grâce à l'appropriation progressive du produit au sein du Réseau, à une mise en place attendue des demandes en ligne et à l'intensification des campagnes d'information auprès des entreprises. Une vigilance dans la gestion de certains dossiers significatifs sera aussi nécessaire en 2019. Le lancement d'un nouveau produit de Garantie de Lignes reste en cours de discussion et son déploiement pourrait être effectif cette année.

L'Assurance-crédit reste un produit soumis à des fluctuations importantes en montant compte tenu de la significativité de certains dossiers (Défense, Energie, Transport). Les perspectives de l'année 2019 sont globalement positives avec

des objectifs qui s'articuleront autour de la segmentation, la formation du réseau et la simplification du produit. Quelques nouveaux produits viendront par ailleurs étoffer l'offre Export : en particulier la Garantie des Projets Stratégiques et la Garantie aux filiales locales.

Le **Change** devrait constater de nouvelles souscriptions grâce aux nombreuses actions menées en 2018 qui ont permis d'entrer en contact avec plusieurs centaines d'entreprises. L'objectif de cette année 2019 sera prioritairement de poursuivre l'élargissement de la clientèle tant via la conquête de nouveaux clients PME/ETI que via la réactivation d'anciens clients.

3.1.7. Déclaration de performance extra-financière

Le présent chapitre est relatif aux informations sociales, sociétales et environnementales, requises au titre de l'article R225-102-1 du code de commerce, modifié par l'ordonnance 2017-1180 et son décret d'application 2017-1265, transposant la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

La Déclaration de Performance extra-financière détaille les enjeux, les démarches mises en œuvre et les indicateurs que Bpifrance décide de suivre, afin d'évaluer ses impacts.

La note méthodologique et la table de concordance des principaux risques, enjeux et indicateurs figurent en fin du présent chapitre.

3.1.7.1 Le modèle d'affaires de Bpifrance

Le modèle d'affaires de Bpifrance, tel que requis par la DPEF, est décrit dans le présent rapport annuel auquel elle est intégrée.

Les principales activités exercées sont décrites dans le chapitre "3.1.2 Les missions et les métiers", ainsi que leurs implications avec les parties prenantes.

Le chapitre "2.1 Chiffres clés" décrit l'évolution de ces activités sur les deux dernières années. Le chapitre "3.1.3 L'activité par pôle et chiffres clés" précise les résultats par activité et leurs évolutions, pour le Pôle Financement, le Pôle Investissement (partie Analyse synthétique-Principales grandeurs), et pour le Pôle Assurance Export.

Le chapitre "3.1.4 La structure financière de Bpifrance SA" contient notamment les informations relatives aux ressources financières de Bpifrance SA. Celles relatives aux autres ressources, humaines notamment, figurent dans la présente DPEF, dans la partie "La responsabilité sociétale de Bpifrance dans ses pratiques".

Enfin, les ambitions stratégiques de Bpifrance pour la période 2018-2023 sont déclinées en chapitre 3.1.6, au niveau du plan stratégique d'une part (3.1.6.1), et en termes de perspectives par métier en 2019 d'autre part. (3.1.6.2)

3.1.7.1.a Les principaux risques et enjeux de Responsabilité Sociétale de Bpifrance

Investi d'une mission d'intérêt général de soutien de « la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie », Bpifrance a intégré dans ses modes d'intervention et son fonctionnement une dimension extra-financière inhérente à cette mission, en se dotant d'une charte de responsabilité sociétale, et en publiant sa démarche d'investisseur responsable et ses rapports.

L'analyse des risques extra-financiers et des enjeux associés a été menée en 2018, sous le pilotage de la direction du développement durable et de la RSE, et en cohérence avec la démarche conduite par le Groupe Caisse des Dépôts.

La cartographie des risques a été élaborée à partir de la méthode suivante :

- Identification des risques potentiels
- Identification des mesures et moyens de maîtrise de ces risques
- Hiérarchisation et cotation des risques, selon une méthodologie adaptée aux problématiques d'évaluation de sujets extra-financiers.



Le tableau ci-après décrit les macro-risques identifiés et les enjeux RSE liés :

MACRO-RISQUES	IMPACTS MAJEURS IDENTIFIES	ENJEUX RSE
GOUVERNANCE ET ETHIQUE 3.1.7.1.b	Financer ou accompagner des entreprises ou projets qui contribuent au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme ou reposent sur la corruption	Ethique des affaires
	Risques juridiques et de réputation	Sécurité des données
	Défiance des clients et parties prenantes	Sécurité des fonds
	Risque de pertes financières	
FAILLIR AUX MISSIONS D'INTERET GENERAL 3.1.7.1.d	Ne pas accompagner les entreprises dans les évolutions incontournables pour leur pérennité : la prise en compte du changement climatique dans leurs activités et la transformation numérique	Transition Ecologique et Energétique
	Ne pas prendre en compte l'équilibre dans l'aménagement économique des territoires dans ses activités	Développement économique des territoires
		Transformation numérique
SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES 3.1.7.1.c	Perte de clients et non contribution à la compétitivité des entreprises et de l'économie, en raison d'une mauvaise adéquation de l'offre produits et services	Clients
	Générer des risques environnementaux, sociaux ou sociétaux	Qualité de L'offre
		Autres Parties Prenantes
PRISE EN COMPTE DES ENJEUX Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ("ESG") dans ses métiers 3.1.7.1.e	Ne pas respecter ses engagements d'investisseur responsable	Intégration ESG
	Ne pas sensibiliser et engager les entreprises à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans leurs activités, notamment pour lutter contre le changement climatique et renforcer leurs impacts positifs sur l'économie et la société	Engagement actionnarial
CAPITAL HUMAIN 3.1.7.1.e	Diminution de l'attractivité du Groupe	Qualité de vie au travail
	Motivation médiocre générant l'insatisfaction clients et partenaires	Diversité et égalité des chances
	Inadaptation aux changements	Dialogue social
	Inadéquation des profils aux besoins des nouveaux métiers et organisations	Capital Humain (formation, talents...)

Les politiques et démarches en lien avec les enjeux RSE ont été identifiées et les indicateurs de suivi définis :

ENJEUX RSE	Politiques et démarches	Indicateurs de suivi
Ethique des affaires	Doctrine Politique de conformité Politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme (LCB/FT) Politique de lutte contre la corruption Politique d'externalisation Droit d'alerte Espace intranet Contrôle Permanent et Conformité (procédures et notes d'instruction) Formations des collaborateurs à LCB/FT et à la lutte contre la corruption Espace Bpifrance Ethique et Conformité Plate-forme de référencement fournisseurs	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption
Sécurité des données	Politique de sécurité du système d'information Procédures et instructions internes d'application Procédure et outil d'habilitation aux applications et systèmes informatiques Procédures et dispositifs sécurisés d'accès aux locaux Tests anti-intrusion	Nombre de tests anti-intrusion
Sécurité des fonds	Politique de lutte contre la corruption Formations des collaborateurs à LCB/FT et à la lutte contre la corruption Dispositifs informatisés d'engagement/validation/paiement dissociés Absence de liquidités sur les sites	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption
Transition Ecologique et Energétique (TEE)	Doctrine Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019, 2018-2023) Engagements Climat	Poids des financements TEE dans l'activité
Développement économique des territoires	Doctrine Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019, 2018-2023) Partenariats régionaux	Poids des financements rapporté au potentiel économique des Régions
Transformation numérique	Doctrine Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019, 2018-2023)	Poids des financements "numetic" dans l'activité



Clients	Doctrine Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019, 2018-2023) Organisation décentralisée Actions de mise en réseau : Bpifrance Excellence- Bpifrance Inno Génération- Partenariats sportifs Offre financière et extra-financière (Accompagnement et Université)	NPS et taux de satisfaction clients
Qualité de l'offre	Enquête annuelle de satisfaction clients Proximité clients et partenaires (organisation décentralisée, mise en réseau, évènements) Continuum d'offre en constante évolution, pour accompagner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, à toutes les étapes de leur développement et sur toutes leurs problématiques, financières et extra-financières Comité transverse trimestriel de l'offre Groupe	NPS et taux de satisfaction clients
Autres Parties Prenantes	Doctrine Partenariats et conventions (ex garantie déléguée) Principe de co-intervention	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme
Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)	Doctrine Démarche d'investisseur responsable (IR) Modalités opérationnelles de mise en œuvre de la démarche IR (analyse préinvestissement, définition d'axes de progrès, suivi pendant la période de détention ; analyse et suivi des démarches ESG des fonds) Enquête annuelle ESG Intégration de l'analyse ESG dans l'activité de financement Evaluation et suivi des impacts environnementaux et sociaux (E&S) des projets en assurance-crédit et investissement	Empreinte carbone du portefeuille coté Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique
Engagement actionnarial	Démarche d'investisseur responsable (IR) Modalités opérationnelles de mise en œuvre de la démarche IR Enquête annuelle ES	Taux d'entreprises ayant répondu à la question de la sensibilité de leurs activités aux enjeux climat/énergie dans le cadre de la campagne annuelle ESG de l'année N
Qualité de vie au travail (QVT)	Accord cadre et accords QVT Groupe Bpifrance Engagements et dispositifs associés : prévention santé au travail-mesures bien-être (entretiens annuels, mobilité, accès aux informations, dispositifs d'accompagnement) - rôle du management-articulation temps de travail -télétravail - parentalité : congés spéciaux - dispositif garde d'urgence, berceaux- dons de jours de repos	Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie Taux de satisfaction salariés

Diversité et égalité des chances	Accords Egalité homme femme, handicap Engagement diversité	Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD. Taux d'emploi légal Handicap (direct +indirect) Pourcentage de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 50 ans dans les recrutements
Dialogue social	Dispositifs dialogue social Instances représentatives du personnel Groupe et sociétés du groupe Nombre d'accords et avenants signés dans l'année	Thématiques des accords Nombre d'accords et avenants signés dans l'année
Capital Humain (formation, talents...)	Politiques de formation Processus de définition de l'offre Diversité des offres et modes de formation	Taux d'accès à la formation Taux de rotation du personnel en CDI

3.1.7.1 b Gouvernance et éthique

Une Gouvernance forte

Bpifrance est doté, par sa loi de création, d'un conseil d'administration qui réunit, à parité, huit représentants de l'Etat et de la Caisse des Dépôts, ses principaux actionnaires, deux représentants des régions, un homme et une femme représentants des salariés, et une personnalité qualifiée, nommé par décret pour assurer la direction générale de la société.

Le conseil d'administration de Bpifrance a été convoqué et s'est réuni à 9 reprises au cours de l'année 2018, avec un taux de présence de ses administrateurs de 64,52 %.

Des comités d'audit, des risques, et des rémunérations, complètent le dispositif de gouvernance.

Les règlements intérieurs des conseils d'administration de Bpifrance et de ses filiales⁹ précisent le fonctionnement et les prérogatives de chacun de ces conseils d'administration, ainsi que ceux des comités, et comportent une charte d'administrateur, qui définit les devoirs des administrateurs en matière notamment d'assiduité, de confidentialité, et de déontologie.

⁹ Bpifrance Financement, Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export et Bpifrance Assurance Courtage



Dénomination et forme sociale	Représentant légal	Instance de gouvernance (et nombre total d'administrateurs)	Nombre d'administrateurs représentant les actionnaires de Bpifrance	Nombre d'administrateurs personnes qualifiées	Nombre d'administrateurs représentant les salariés	Comités spécialisés	Parité
Bpifrance SA	DG (Présidence et DG dissociées)	CA (14 administrateurs)	8	3	2	Comité d'Audit et des Risques ; comités des nominations et rémunérations (CNR)	non
Bpifrance Financement SA ¹⁰	DG (Présidence et DG dissociées)	CA (12 administrateurs)	6	3	2	Comité d'Audit et des Risques ; CNR ; comités métiers Financement-Garantie et Innovation	non
Bpifrance Investissement SAS	Président	CA (10 administrateurs)	6	3	0	CNR	non
Bpifrance Participations SA	PDG	CA (10 administrateurs)	6	3	0	Comité d'Audit et des Risques ; Comité d'investissement	non
Bpifrance Assurance Export SAS	Président					non	N/A
Bpifrance Régions SA	DG (Présidence et DG dissociées)	CA (13 administrateurs)	13	0	0	non	non
Bpifrance Courtage SAS	Président	N/A	0	0	0	N/A	N/A

Un comité national d'orientation de Bpifrance (CNO), présidé par un président de région, est chargé d'exprimer un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention et les modalités d'exercice par la société et ses filiales de leurs missions d'intérêt général et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique. Sa composition paritaire est déterminée par la loi de création de Bpifrance, et assure notamment la représentation d'élus de l'Assemblée Nationale et du Sénat, des syndicats, des organisations professionnelles et d'experts sectoriels.

De même, des comités régionaux d'orientation, présidés par les présidents des régions, ont été instaurés, et chargés « de formuler un avis sur les modalités d'exercice par la société anonyme Bpifrance et ses filiales de ses missions au niveau régional et sur la cohérence de ses orientations stratégiques avec la stratégie régionale de développement économique. Il adresse ses avis aux organes régionaux de direction de la société anonyme Bpifrance ».

¹⁰ Les administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ont été classés dans les personnes qualifiées

Le contrôle interne, organisé conformément aux exigences des autorités de tutelle, veille à la régularité et à la conformité des opérations et au respect, par Bpifrance et ses filiales, de leurs obligations réglementaires

Celles-ci sont strictement respectées, notamment en matière d'élaboration et transmission de documents aux autorités de tutelle et agences de notation, consultées en tant que de besoin. Les personnels de toutes les structures sont sensibilisés et formés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et exercent leurs activités dans le cadre de codes de déontologie déclinés dans chaque entité du groupe, dont chaque membre du personnel a été invité à prendre connaissance et à s'engager à exercer ses activités en se conformant strictement à ses dispositions. Le groupe Bpifrance et ses filiales, dont Bpifrance Financement, détenu par l'Etat et la Caisse des dépôts, paie l'intégralité de ses impôts en France où tout son chiffre d'affaires est réalisé.

Déontologie, Ethique et sécurité des données et des fonds

Bpifrance inscrit son action à la croisée de l'intérêt général et du marché, en accompagnant les entreprises françaises suivant des valeurs qui guident son action : la Proximité, la Simplicité, la Volonté, et l'Optimisme, et ces valeurs de Bpifrance se déclinent aussi en matière d'éthique et de conformité :

- Volonté : de se conformer aux meilleurs standards
- Optimisme : le respect de valeurs exemplaires pour un climat de confiance propice au développement des activités
- Simplicité : la traduction d'un environnement réglementaire vaste et complexe dans des règles simples et partagées de tous
- Proximité : l'engagement d'une équipe Conformité disponible et proche de tous

Un espace "Ethique et conformité", sur le site de Bpifrance, informe les parties prenantes de Bpifrance de l'engagement de son Directeur général et met à leur disposition la charte Ethique de Bpifrance.

Les collaborateurs doivent exercer leurs activités en faisant part de loyauté, intégrité, professionnalisme et honnêteté, et des dispositifs sont mis en place pour définir et encadrer ces modalités :

Bpifrance est doté d'une politique Groupe de conformité, de codes de déontologie, de politiques de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au niveau de chaque filiale, et, enfin, d'une politique Groupe de lutte contre la corruption.

La politique Groupe Bpifrance a fixé et remplacé le 4 février 2016 les politiques et procédures des activités de financement et d'investissement en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), des procédures opérationnelles de mise en œuvre métier ont été définies, et un outil de suivi des diligences mis en place.

Les collaborateurs de Bpifrance sont formés à cette politique et à leurs obligations (457 en e-learning et 805 par le pôle LCB/FT en 2016, 1609 en 2017, 335 en 2018 sur Bpifrance Financement et Investissement) ; 2900 stagiaires Bpifrance Financement et Investissement ont par ailleurs suivi le module de formation de lutte contre la corruption. 210 collaborateurs de Bpifrance Assurance Export ont par ailleurs suivi l'un ou l'autre des deux modules¹¹.

Le taux de collaborateurs de Bpifrance Financement formé sur ces deux modules pendant l'année 2018 atteint 83,8%. Une série de tutoriels et de fiches pratiques sur la corruption, ainsi que des réunions d'information ont en outre été proposés par la Direction de la conformité et du contrôle permanent sur toute l'année 2018.

Une plateforme dématérialisée de référencement des fournisseurs a été mise en place pour renforcer la transparence, faciliter l'homogénéité des processus, évaluer les fournisseurs et prestataires, et assurer le suivi des dispositifs de lutte contre la corruption en application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Sapin II, en appliquant les principes de :

- équité dans la concurrence (au moment de la consultation et du choix final) ;
- absence de conflits d'intérêts ;
- respect des procédures applicables en matière de cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages ;
- confidentialité des échanges ainsi que la traçabilité et l'archivage de l'ensemble du processus achat.

Les dispositifs de délégations structurent, par filières et niveau de risques, les processus de décision propres à renforcer la confiance des entrepreneurs et de l'ensemble des parties prenantes de la banque.

¹¹ Un problème de traitement n'a pas permis d'effectuer la ventilation



Des politiques, process et outils ont par ailleurs été déployés de longue date, afin d'assurer la sécurité des données et la sécurité des fonds confiés ou reçus par Bpifrance :

- L'accès sécurisé aux locaux
- Un outil de gestion des habilitations aux applications et systèmes Bpifrance
- La charte d'utilisation du Système d'Information de Bpifrance (SI), la politique de sécurité du SI et sa politique de contrôle sont complétés par des dispositifs de sécurisation du poste de travail et de tests d'intrusion
- Des règles strictes et tracées de séparation des demandes et validations de paiement
- Une totale absence de liquidités sur les sites
- La politique et les formations des collaborateurs à la lutte contre la corruption
- Le dispositif de contrôle interne.

Des tests anti-intrusion sont par ailleurs réalisés chaque année, à la fois sur des outils Groupe et sur des outils métiers (39 en 2018).

3.1.7.1.c Croissance durable des entreprises – Parties prenantes

Qualité de l'offre et satisfaction clients : la raison d'être de Bpifrance

Toute l'organisation de Bpifrance et ses moyens sont axés sur cet objectif :

- une organisation décentralisée, avec 48 implantations régionales, au plus près des entreprises et de leur écosystème
- un continuum de financement en constante évolution pour accompagner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, à toutes les étapes de leur développement et sur toutes leurs problématiques
- une proposition d'accompagnement non financier : conseil, formation, accélérateurs nationaux, régionaux et sectoriels
- des événements de mise en relation : Bpifrance Excellence, Euroquity, Bpifrance Inno Génération par exemple
- de la communication numérique sur des sujets d'actualité et des sondages
- des études et publications
- une enquête annuelle de satisfaction...

Quelques éléments pour illustrer cette attention permanente :

- des fonctions nouvelles ont été créées pour mieux accompagner en Région les évolutions de l'offre : responsables accompagnement, international
- une année record en financement, avec 17,8 Md € de crédits aux entreprises (7,5 Md€ de crédits à l'investissement, 10,4 Md€ de financements court terme) et 1,2 Md€ de financement de l'innovation
- plus de 60 000 entreprises accompagnées en garantie, dont 90% de TPE
- le lancement d'un plan Deeptech, dont l'objectif est d'accompagner et financer plus de 2000 start-up à l'horizon 2023
- 2 Md€ mobilisés pour l'investissement en fonds propres : 328 Md€ dans 104 entreprises en capital innovation, 732 Md€ dans 143 PME, ETI et Grandes Entreprises, 962 Md€ souscrits en fonds de fonds dans 50 véhicules
- La mise en place d'un continuum de solutions d'accompagnement des entreprises à l'international, avec une redéfinition de l'assurance prospection, pour mieux répondre aux besoins des entreprises
- 15 000 actions de formations et de conseils déployées :
 - o 600 dirigeants ou membres de comités de direction formés sur une trentaine de sessions en présentiel de Bpifrance Université ; 8 000 « e-learners » ont bénéficié sur Bpifrance Université de plus de 75 modules sur tous les sujets, de la RGPD à la marque employeur ; 320 ont travaillé leur « pitch and win »
 - o 1200 missions de conseil ont été réalisées, sur une quinzaine de modules
 - o 10 000 entrepreneurs, sur 67 événements en France, ont bénéficié de mises en relation ciblées ; 13 grands groupes ont accéléré leurs partenariats avec des start-up
 - o Une centaine de Pass French Tech ont été délivrés et 3700 missions réalisées.
- Six études ont été publiées par le LAB, à la suite d'enquêtes et d'entretiens auprès des entreprises
- Les indicateurs d'impact des actions de Bpifrance, ainsi que les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction clients -dont la réalisation est sous-traitée à un institut de sondage indépendant- sont publiés sur le site de Bpifrance : l'enquête 2018 révèle une note de satisfaction stable de 7,5 et un Net Promoteur Score de 35.

Cette enquête annuelle a pour objectifs d'évaluer la satisfaction des clients de Bpifrance, et de déceler les attentes, en vue de l'évolution éventuelle de l'offre. Le Comité de l'offre Groupe, qui se réunit trimestriellement, a pour missions de revoir en amont les nouveaux produits et services ou transformations envisagés, d'émettre en aval un avis avant présentation au Comex et de définir les chantiers transverses à lancer.

Les résultats de l'enquête annuelle, et des communautés transverses aux différents métiers, constituées sur les secteurs majeurs (TEE, Mobilité, Agro-Business, ESS et Impact) contribuent à alimenter ces travaux et réflexions, qui pourront être également nourries par le projet « Demain ».

Le projet « Demain », lancé en 2018, autour de neuf enjeux majeurs pour le monde de demain, tous corrélés aux Objectifs de Développement Durable, est un projet transverse, d'intelligence collective, qui implique chacun pour mieux travailler ensemble et accompagner les entreprises face aux grands défis de transformation du monde, en s'attachant, sur chacun de ces enjeux, à en identifier les solutions, les défis, les technologies, pour anticiper les mutations de l'économie, préparer les ruptures à venir et construire une vision du futur.

Bpifrance Inno Génération, pour sa 4^{ème} édition, le 11 octobre 2018, a recueilli 43 000 inscrits pour cette journée dont 25 délégations étrangères, pour écouter les success stories de dizaines d'entrepreneurs, petits et grands, et assister à 300 ateliers sur des thèmes allant de la gouvernance à la transmission en passant par l'export, avec près de 1 000 intervenants.

A l'image des entreprises, les clubs sportifs sont des acteurs économiques importants dans les régions. Les partenariats noués par Bpifrance avec 44 clubs de sport collectif professionnel masculin et féminin dans toutes les régions de France (basketball, volleyball, handball, football, hockey sur glace, waterpolo et rugby) ont pour objectif, en les rapprochant des entreprises, de faire grandir leur situation sportive, et de développer les réseaux des entreprises, en s'appuyant sur un réseau économique local que représente les réseaux de partenaires. Ensemble, les clubs affaires des clubs sportifs regroupent près de 10 000 entreprises.

Satisfaction des autres parties prenantes

Le site Bpifrance et ses espaces, publics ou réservés, sont au service des clients et partenaires, permettant à chacun d'y trouver l'offre correspondant à ses besoins, des contacts à qui s'adresser, des services, des informations tant en matière de mesures d'impact des actions de Bpifrance, que des actualités ou l'accès aux travaux du LAB et à ses études ou à l'offre gratuite de formation de ligne de Bpifrance Université, aux appels d'offres lancés par Bpifrance, sous les valeurs fortes portées par Bpifrance : proximité, simplicité, volonté, optimisme.

Des espaces ou outils en ligne sont spécifiquement dédiés à certaines parties prenantes (Régions par exemple, Fournisseurs, Partenaires Garantie Investisseurs, participants au Concours I-Lab) afin de fluidifier, déposer et gérer les échanges.

La Direction juridique Groupe de Bpifrance n'a connaissance d'aucun grief ni plainte déposée à l'encontre de Bpifrance ni d'aucune de ses filiales, concernant des impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'homme.

3.1.7.1.d Les missions d'intérêt général

La Responsabilité Sociétale de Bpifrance est inhérente à sa mission même d'intérêt général de « financement et de développement des entreprises, en appui des politiques publiques... en vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie », et réside, par priorité, dans l'efficacité de son action pour créer et maintenir une croissance durable des entreprises, pérenne et créatrice de valeur économique.

Bpifrance met au service de cette ambition de « Servir l'avenir », depuis sa création, des valeurs fortes, qui structurent toute l'action du Groupe : proximité, simplicité, volonté, optimisme.

La doctrine de Bpifrance, présentée à l'Assemblée Nationale et au Sénat le 15 mai 2013, définit les doctrines d'intervention de Bpifrance et de ses filiales Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement, et ses engagements : être un outil au service des entreprises, de redynamisation des territoires, œuvrant pour l'innovation, facteur de compétitivité et de croissance, et qui s'adapte aux spécificités, par une présence au plus près des entreprises et des partenariats étroits, notamment avec les Régions.

En complément, le plan stratégique est révisé chaque année pour prendre en compte au plus près les besoins des entreprises et les évolutions conjoncturelles et sectorielles ; il est le fruit d'un travail approfondi d'actualisation et de larges consultations, soumis à toutes les instances représentatives des parties prenantes du Groupe, et validé par les instances de gouvernance.



Trois enjeux majeurs ont été retenus, sans lesquels l'objectif de servir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie ne peut être atteint :

- s'engager, financer et accompagner la transition écologique et énergétique
- financer et accompagner la transformation numérique
- contribuer au développement économique des territoires.

Bpifrance s'attache, en outre, à mesurer l'impact de ses activités et à le publier ; une annexe spécifique a ainsi été ajoutée au plan stratégique 2018-2023, et un livret d'impact est publié sur le site de Bpifrance, qui détaille notamment ses interventions, dans quels secteurs, quels en sont les résultats en termes de croissance du chiffre d'affaires, d'emplois et de résilience des entreprises soutenues.

La Transition Ecologique et Energétique (TEE)

Le soutien de la TEE par Bpifrance est l'une des missions qui lui a été confiées par le législateur dans la loi de création, reprise dans la doctrine d'intervention, en priorité de la Charte RSE proposée par Bpifrance à ses parties prenantes et organes de gouvernance, et validée dès 2014, et dans les plans stratégiques.

Le rôle des entreprises dans la TEE est crucial, et l'engagement de Bpifrance total sur cet enjeu majeur de compétitivité durable :

- Bpifrance a réalisé, sur la période de 2014 à 2017, 4,7Md€ d'euros de financements en prêts et aides à l'innovation, et, toutes activités confondues, sur la même période, plus de 7,4Md€, au profit de plus de 10 000 entreprises. En 2017, Bpifrance a accompagné plus de 2 500 entreprises du secteur de la TEE ou porteuses de projets d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables, pour plus de 2,2 Md€, ce qui marque une progression de 25% par rapport à 2016, et représente un peu plus de 9% de son activité globale de l'année.

L'action de Bpifrance en faveur de l'industrie s'appuie principalement sur son offre spécifique de financement moyen-long terme, complétée par la gamme classique de Bpifrance (garanties, aides et prêts à l'innovation, financement de court terme, investissements directs et par les fonds partenaires).

- Bpifrance s'est engagé, aux côtés de la Caisse des Dépôts à accroître encore ses financements moyen long terme, innovation et investissement, pour participer, à hauteur de 5Md€ à l'engagement global de 16Md€ du Groupe CDC et à ne plus investir - en direct ou via des fonds - dans les entreprises dont l'exposition de l'activité au charbon dépasse 10% du chiffre d'affaires.
- L'empreinte carbone du portefeuille coté a pu être calculée sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 9 814M€, et ressort à 0,119 TeqCO₂ par millier d'euros investi, soit en légère augmentation par rapport à l'empreinte de 0,117 TeqCO₂ par millier d'euros investi, calculée en 2017 sur 20 entreprises cotées du portefeuille de Bpifrance, investies pour un montant brut de 11 573M€.
- Le Groupe est signataire de la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, et, en décembre 2017, comme investisseur public français, à mettre en œuvre six principes définis dans une charte commune avec la Caisse des Dépôts, l'Agence Française de Développement, le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) et l'ERAFP¹². Bpifrance s'est en outre engagé à soutenir et promouvoir l'initiative ACT (Assessing low Carbon Transition) portée par l'ADEME et le CDP (CARBON Disclosure Project), en signant la Charte le 27 novembre 2018 aux côtés de la Caisse des Dépôts, l'Agence des Participations de l'Etat, le FRR, l'ERAFP, et IRCANTEC¹³, et participe aux travaux du Groupe Caisse des Dépôts sur une feuille de route 2°.
- Les enjeux et questions touchant à la TEE sont abordés :
 - o Dans l'outil d'aide à l'analyse Environnementale, Sociale, et de Gouvernance (ESG), qui permet aux investisseurs directs de les prendre en compte au regard de la taille et de l'activité de l'entreprise, et, si cela s'avère pertinent, de définir avec le management, un axe d'amélioration de la performance environnementale
 - o Dans les diligences ESG des investisseurs de la direction Fonds de Fonds,

¹² Etablissement de retraite additionnelle de la Fonction Publique

¹³ Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques

- Dans l'enquête réalisée annuellement auprès des entreprises investies en direct, des fonds partenaires et des entreprises investies par eux
- Dans la grille d'analyse mise en place sur les métiers du financement et de l'innovation, au-delà de certains seuils.
- Un module TEE est à la disposition des administrateurs qui représentent Bpifrance au sein des organes de gouvernance des entreprises investies.
- Les aspects environnementaux et sociaux font partie des critères de prise en garantie par Bpifrance Assurance Export de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement, en conformité avec la Recommandation de l'OCDE sur des Approches Communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de due diligence environnementale et sociale. Elle vise à s'assurer que les projets concernés respectent la réglementation locale du pays hôte et les standards internationaux pertinents, principalement ceux développés par la Banque Mondiale (WB) et la Société Financière Internationale (IFC).
- Bpifrance est partenaire de CDC Biodiversité dans le cadre notamment du Programme Nature 2050 et membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive) ; cette thématique sera portée en 2019 dans plusieurs événements (trophée Bpifrance au Festival Le temps Presse, table ronde à Produrable, salon de la RSE...).

La sensibilisation des entreprises aux enjeux de la TEE s'effectue aussi par la communication sur ceux-ci, et Bpifrance y contribue, en publiant dossier, études, articles, par ses portraits d'entrepreneurs et ses exemples d'entreprises engagées¹⁴, par son offre de formation en accès libre sur Bpifrance Université.

Réussir la TEE a aussi été retenu comme l'un des enjeux majeurs du monde de demain, porteur de trois défis : maîtriser le stockage de l'énergie, développer l'énergie intelligente, promouvoir l'économie circulaire, pour chacun desquels des solutions ont été identifiées, et font – ou feront l'objet – de matrices, construites par des groupes de travail ad hoc, dans le cadre du projet « demain », avec deux objectifs : forger la conviction, pour mieux anticiper les mutations et mieux accompagner les entreprises sur les ruptures à venir.

La transformation numérique

Participer à la conversion numérique est, comme le soutien de la TEE, dans la feuille de route de Bpifrance, et dans ses objectifs depuis la transformation digitale est la construction de sa doctrine d'intervention.

Pour Bpifrance, cette mutation doit désormais être une composante essentielle de toute stratégie d'affaires, qui améliore l'expérience client et optimise la productivité.

La proposition de Bpifrance, au-delà des outils financiers, est donc d'accompagner les entrepreneurs, dans l'évaluation de la maturité de leur entreprise sur ce sujet, d'abord grâce à un outil d'autodiagnostic, le « digitalomètre », puis éventuellement l'appui d'un tiers expert ; de la formation en e-learning leur est proposée sur Bpifrance Université, et les échanges entre pairs facilités par la mise en réseau, voire, pour aller plus loin encore un cursus au sein d'un accélérateur. Un guide pratique de sensibilisation a été publié pour aider les TPE et PME à se préparer au RGPD, ainsi que des retours d'expérience d'entrepreneurs.

¹⁴ Exemple : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Les-PME-entament-leur-transition-energetique-38441>



Les interventions de Bpifrance sont mesurées sur un domaine dit « numetic », analysé comme suit :

THEMES	POTENTIEL de DEVELOPPEMENT
•Numérique	• Cyber sécurité
•Microélectronique	• Smart cities
•Photonique	• Smart grids
•Nanotechnologies – Nanoélectronique	• Usines du futur
•Matériaux innovants	• Réalité augmentée
•Systèmes	• Cloud computing
•Logiciels et systèmes embarqués	• Services sans contact
•Valorisation de données massives	• E-education

Le soutien aux secteurs d'avenir a représenté en 2017 36% de l'activité globale de Bpifrance, et le seul secteur « numetic » 11% de l'activité hors holding (17,5 Md€) soit près de 2 Md€¹⁵.

Le développement économique des territoires

Les partenariats avec les Régions autour de dispositifs communs constituent un axe majeur d'implication dans et avec les territoires, pour les entreprises ; en proposant à chaque Région des outils qui s'adaptent aux priorités de sa stratégie de développement économique et d'innovation, et qui répondent aux besoins des entreprises aux différents stades de leur développement, l'accès aux financements disponibles est simplifié pour celles-ci, tout en limitant le besoin de dotation publique.

Ces partenariats permettent de développer une offre de financement adaptée aux spécificités territoriales via des outils communs en particulier pour le financement de l'innovation (Fonds Régionaux d'innovation) et l'accès au crédit des entreprises (Fonds Régionaux de garantie) couvrant la plupart des besoins des entreprises en matière de création, d'innovation et de développement.

En outre, des fonds régionaux ou interrégionaux d'investissement ont été mis en place souvent au côté des Régions pour faciliter l'accès des PME aux fonds propres, La mise en commun des moyens financiers entre Bpifrance et les Régions permet d'accroître l'efficacité des interventions, au service du développement des territoires et de l'emploi.

Bpifrance et les 18 Régions françaises ont conclu des conventions de partenariat, et plus de 4700 entreprises ont bénéficié de 1,6 Md€ ainsi mobilisés grâce aux dispositifs mis en place, tandis que 310 M€ de prêts ont pu être garantis grâce aux ressources régionales.

Les prêts Croissance TPE ont été déployés dans 9 Régions, et 1 000 TPE ont ainsi été financées pour un montant de 44M€. Enfin, le Programme Investissements d'Avenir 3 territorialisé a financé plus de 300 entreprises porteuses de projets d'innovation, pour près de 70 M€.

Enfin, en matière d'accompagnement des entreprises, Bpifrance s'associe avec les Régions pour le déploiement d'Accélérateurs Start-up, PME ou ETI.

Bpifrance suit, dans ses indicateurs d'impact, le poids de la Région dans le total des financements de Bpifrance au regard du potentiel économique de la Région, et rend compte à chaque Région de ses indicateurs propres, repris dans le tableau ci-après :

¹⁵ 1,97 Md€.

REGION	PIB 2015 (source INSEE) en M€	Potentiel économique de la Région dans le PIB national	Poids des financements 2017 rapporté au potentiel économique des Régions
Auvergne-Rhône-Alpes	250 120	11,4%	13,68%
Bourgogne-Franche-Comté	73 942	3,4%	2,67%
Bretagne	91 910	4,2%	3,83%
Centre-Val De Loire	70 355	3,2%	2,88%
Corse	8 868	0,4%	0,53%
Grand Est	152 170	6,9%	7,27%
Hauts-de-France	156 922	7,2%	6,59%
Ile-de-France	668 823	30,5%	32,50%
Normandie	91 740	4,2%	2,84%
Nouvelle-Aquitaine	163 898	7,5%	6,08%
Occitanie	159 115	7,3%	6,46%
Outre-Mer	41 692	1,9%	1,96%
Pays-de-la-Loire	109 767	5,0%	5,83%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	154 879	7,1%	6,86%

3.1.7.1.e La prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux, Sociétaux et de Gouvernance

La prise en compte plus spécifique des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux et de gouvernance (ESG) est intégrée dans les plans stratégiques comme dans la doctrine, en cohérence avec la Charte de Responsabilité Sociétale de Bpifrance, présentée et validée par les parties prenantes de Bpifrance (CNO et représentants du personnel) et par ses instances de gouvernance ; la Charte définit les engagements de Bpifrance, tant dans son fonctionnement interne que dans ses métiers, et les enjeux majeurs sur lesquels porteront ses efforts.

La démarche RSE de Bpifrance est pilotée par la Direction du développement durable et de la RSE, rattachée au Directeur exécutif en charge de l'International de la Stratégie, des Etudes et du Développement.

Ses actions sont structurées autour des axes :

- Sensibilisation des entreprises à la RSE
- Renforcement de la position d'acteur de place
- Prise en compte de la dimension RSE dans les processus métiers et au sein de Bpifrance

Sensibilisation des entrepreneurs à la RSE

Les actions de sensibilisation / formation à la RSE ont touché 122 entreprises en 2018, soit 31 dans le cadre d'un programme semi-collectif « Entreprises de demain », et 91 dans le cadre de matinées « Déclik RSE » organisées notamment en région, tandis que trois webinaires ont totalisé environ 400 inscrits.

Un programme d'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle, sur une année glissante, d'une démarche RSE est en phase d'expérimentation dans trois PME/ETI du secteur agro-alimentaire, et un partenariat a été mis en place pour accompagner les entreprises de l'AFISE¹⁶ dans un processus de formation et d'accompagnement à une labellisation RSE sectorielle.

¹⁶ Association Française des Industries de la détergence



Renforcement de la position d'acteur de place

La sensibilisation, tant des entrepreneurs que des métiers, se fait également par les actions menées par Bpifrance en tant qu'acteur de place en :

- Participant à des travaux de place : France Invest, ORSE (Observatoire de la RSE), et à des rencontres (C3D, CPME, Institut Choiseul, Observatoire de l'Immatériel, MEDEF, Ordre des Experts-Comptables)
- Pilotant des interventions à Bpifrance Inno Génération (table ronde et témoignages)
- Intervenant dans des salons ou manifestations RSE dans le cadre de nos partenariats, en invitant des entreprises (start-ups/TPE/PME et ETI) : Produrable à Paris (plus de 6.000 pers) : pour notre 4ème année de partenariat : le pavillon Tech4Good a accueilli 20 start-up, et nos deux tables rondes 125 participants ; Forum Reset à Marseille (1.000 pers) ; séminaire sur l'énergie e5t à La Rochelle, le forum des entreprises avec l'IREFI à Rome et le Forum de l'Energie à Paris, Club Gravelle Entreprendre avec les élus et les clubs d'entrepreneurs de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont et Saint-Maurice.
- Participant à des jurys et remises de prix : Entreprises et Environnement (avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire), UNICLEN, EcoVisionnaires, Entrepreneuriat au Féminin CPME, Idinvest, les festivals Le Temps Presse, Deauville Green Awards, Atmosphère
- Mettant en œuvre des événements tels que le HandiTech Trophy, et le nouveau concept « Midi Entrepreneures », qui fait témoigner sur son parcours, « sans filtre », une entrepreneure.

Une étude sur la Responsabilité Sociétale de l'entreprise a été réalisée par le LAB de Bpifrance, et a été publiée sous l'intitulé « Une aventure humaine, les PME ETI et la RSE », après une enquête à laquelle ont répondu plus de 1100 entrepreneurs.

Prise en compte de la dimension RSE dans les processus métiers et au sein de Bpifrance

Dans les métiers

La déclinaison de la prise en compte de l'ESG par les métiers prend en compte leurs spécificités opérationnelles.

Bpifrance, Investisseur responsable

Filiale opérationnelle de Bpifrance pour les activités d'investissement direct et en fonds de fonds, Bpifrance Investissement est investi dans l'exercice de ces métiers de la mission d'intérêt général confiée à Bpifrance, et a fait siens les engagements de responsabilité sociétale et les priorités que celui-ci s'est fixées publiquement dans sa Charte RSE :

- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Des engagements publics

Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU, en cohérence avec son adhésion aux valeurs du Groupe Caisse des Dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance.

Acteur significatif de l'accompagnement et du financement des entreprises dans la transition écologique et énergétique tant en direct que par son soutien à des fonds dédiés, Bpifrance a également signé la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, de la charte des investisseurs publics en faveur du climat, et, enfin, de la charte ACT.

Bpifrance s'est ainsi engagé, comme le Groupe Caisse des Dépôts, à mesurer l'empreinte carbone de son portefeuille coté et à en assurer le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone. L'empreinte carbone du portefeuille coté a pu être calculée en 2018 sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 9 814M€, et ressort à 0,119 TeqCO₂ par millier d'euros investi, soit en légère augmentation par rapport à l'empreinte de 0,117 TeqCO₂ par millier d'euros investi, calculée en 2017 sur 20 entreprises cotées du portefeuille de Bpifrance, investies pour un montant brut de 11 573M€.

Bpifrance s'est par ailleurs engagé à ne plus investir - en direct ou via des fonds - dans les entreprises dont l'exposition de l'activité au charbon dépasse 10% du chiffre d'affaires.

Un seul investissement a été réalisé en capital, pour un montant brut de 23,4M€, dans une entreprise productrice d'énergie, afin de l'accompagner dans sa transition vers un mix énergétique bas carbone.

Politique d'Investisseur responsable

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.

Sa démarche d'investissement responsable est définie en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place d'une part, et, d'autre part, avec les orientations et les objectifs poursuivis par Bpifrance dans la mission d'intérêt général qui lui a été confiée. L'activité d'investissement participe à cette mission d'intérêt général en renforçant les fonds propres et en accompagnant le développement des TPE, PME et ETI, en participant au développement de l'économie dans un modèle durable tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des capitaux investis.

Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement

La politique d'investisseur responsable est déployée dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds.

Caractéristiques globales

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

En phase de due diligence, Bpifrance Investissement réalise un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier.

Cette phase permet d'identifier les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée. Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'Administration potentiellement. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

Un outil d'aide à l'analyse ESG a été déployé en 2015 et a été actualisé pour une utilisation en 2019 ; il propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration.

Outre l'identification des risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir, cet état des lieux ESG a pour objectif, sur la base d'un diagnostic partagé, de déterminer et déclencher des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Cette analyse ESG est intégrée à chaque dossier d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Réalisée en interne, elle peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Les conclusions de cet état des lieux figurent dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement et l'engagement de progrès de l'entreprise est concrétisé par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, Bpifrance Investissement sensibilise et accompagne le dirigeant, en vue d'une meilleure prise en compte par l'entreprise des enjeux de développement durable les plus pertinents pour celle-ci.

L'accompagnement des dirigeants nécessite un suivi qui repose sur un dialogue régulier avec l'investisseur, où le point est fait sur les évolutions constatées concernant les enjeux clés ESG de l'entreprise.

Une enquête sur leurs démarches et pratiques ESG est enfin réalisée annuellement auprès des entreprises investies.

- dans l'activité Fonds de fonds

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie dans le « due diligence pack » un questionnaire ESG.

Critères de l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise. Elle s'articule autour des quatre priorités RSE de la Charte Bpifrance et de quatre grands thèmes sur quatorze questions :



- * Gouvernance : Transparence et équilibre ; Anticipation ;
- * Capital humain : Emploi et politique sociale ; Gestion des emplois et compétences ; Diversité et égalité des chances ; Bien-être au travail ; Climat et dialogue social ;
- * Environnement : Politique environnementale et système de management ; Energie et Gaz à effet de serre ; Intrants et déchets ; Maîtrise des autres impacts environnementaux ;
- * Parties prenantes : Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs ; Qualité et satisfaction des clients ; Relations avec les autres parties prenantes externes.

- dans l'activité Fonds de fonds

Le questionnaire ESG du due diligence pack porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur.

Informations utilisées pour l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur les données communiquées volontairement par celles-ci, publiées ou non.

- dans l'activité Fonds de fonds

Les réponses au questionnaire ESG du due diligence pack sont communiquées par la société de gestion. Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Elle leur demande un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur la société de gestion (en tant qu'entreprise, et dans son métier d'investisseur) et sur les entreprises sous-jacentes.

Enquête annuelle ESG

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la direction du développement durable et de la RSE et présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités de l'entreprise. Quelques résultats agrégés :

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises
 - 52 % des sociétés cotées ont déclaré avoir une politique RSE formalisée, contre 29% pour les non-cotées
 - les proportions d'entreprises qui déclarent avoir engagé des actions de réduction de leurs émissions de GES ou de lutte contre le changement climatique sont très voisines, et supérieures à 80%
 - plus de 25% des entreprises déclarent leurs activités sensibles aux enjeux du climat ou de l'énergie (26 entreprises cotées et 303 non cotées ont répondu à cette question)
 - 85% des entreprises cotées ont mis en place un système collectif d'association des salariés aux résultats de l'entreprise, contre 51% pour les non-cotées

- dans l'activité Fonds de fonds

75 sociétés de gestion et entreprises investies par elles ont répondu en 2018 à l'enquête annuelle ESG réalisée par Bpifrance. Sur ces 75 répondantes :

- 68% d'entre elles ont formalisé une politique ESG dans le processus d'investissement
- 37 sont signataires des PRI
- 52 ont au moins une personne en charge de la mise en œuvre de la démarche ESG et 51 ont mis en place un système de collecte des données ESG
- 47 incluent un chapitre ESG dans leur rapport annuel
- 24 ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance, et 35 au moins une femme.

Sur les 818 entreprises investies répondantes, 168 –soit 23% d'entre elles- ont une politique RSE formalisée, 29% déclarent avoir engagé des actions de réduction de leurs émissions de GES ou de lutte contre le changement climatique, 13% des activités sensibles aux enjeux du climat ou de l'énergie ; mais 41 % d'entre elles déclarent disposer d'au moins un membre indépendant au sein de leur organe de gouvernance et 48% une femme ou plus.

Prise en compte de la RSE dans les activités de financement

Une analyse simplifiée, en 11 questions, des pratiques ESG de l'entreprise, est prévue pour les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils.

Ces questions portent sur :

- Pour les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets
- Les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont ceux de moins de 25 ans), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines
- Les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans le territoire
- La gouvernance de l'entreprise.

Les pratiques fiscales, comme le respect des droits de l'homme, sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement lorsque ces sujets s'avèrent pertinents.

L'analyse RSE de l'entreprise consiste souvent, pour le chargé d'affaires, de formaliser des points souvent abordés dans l'étude d'une demande de crédit, sans peser sur sa nécessaire agilité opérationnelle.

Le chargé d'affaires évalue, au regard des informations dont il dispose, la situation de l'entreprise sur ces enjeux, sur une échelle de 1 à 3 ; cette analyse extra-financière a pour objectifs d'éclairer la décision.

Le dispositif est en phase d'intégration aux outils d'étude, en vue de simplifier le processus en phase opérationnelle sur l'exercice 2019, d'une part, d'autre part, d'évaluer la prise en compte des enjeux par l'entreprise sur une échelle de 1 à 4.

La responsabilité sociétale de Bpifrance dans ses pratiques

Le capital humain

La politique des ressources humaines s'est attachée, depuis la création de Bpifrance, à créer et animer une communauté de collaborateurs aux compétences multiples, autour des valeurs de l'entreprise.

L'intégration de collaborateurs de nouveaux horizons (Bpifrance Assurance Export au 1^{er} janvier 2017, et au 1^{er} janvier 2019, des personnels de CDC International Capital et de l'Agence Française des Entrepreneurs) pérennise cet enjeu.

La croissance permanente des activités, l'enrichissement de l'offre, la digitalisation croissante des processus, la création de nouveaux métiers, dans l'accompagnement notamment, conduit à renforcer et faire évoluer les compétences internes, d'une part, et à recruter des compétences nouvelles d'autre part.

Le dialogue social et la qualité de vie au travail, la diversité et l'égalité des chances, et une politique de formation structurée et à l'écoute des besoins, sont les facteurs clés de succès d'une communauté humaine Bpifrance compétente et attachée à l'entreprise et ses valeurs.

A cet égard, les résultats de l'enquête menée en 2018¹⁷ (« s'engager ensemble »), sont satisfaisants, tant en termes de taux de participation à 83% (79% l'année dernière) que de réponses aux principales questions, avec :

- un score global d'opinion favorable de 68,8% (68,3% en 2017) et une quasi-stabilité qui se reflète sur l'ensemble des catégories de questions.
- un très fort sentiment de fierté (93% de réponses favorables) et de confiance dans l'entreprise

Deux attentes demeurant d'actualité : la coopération entre les lignes de métier et le partage d'information

¹⁷ Périmètre : Bpifrance Financement, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export



Le dialogue social au sein de Bpifrance est soutenu :

11 - RELATIONS SOCIALES	Nombre de réunions de l'année 2018				Nombre d'accords conclus sur l'année
	CE	DP	OS et DS	CHSCT	
Financement	13	11	10	6	10
Investissement	12	11	5	7	3
Assurance Export	14	11	12	5	6
Courtage	ND	ND	ND	ND	8
Groupe	0	0	6	0	0
Total	39	33	33	18	27

Et des accords sont en place sur les thématiques : Qualité de Vie au Travail, Egalité Professionnelle, Handicap, conditions et temps de travail, épargne salariale.

L'accord cadre Qualité de Vie au Travail réaffirme l'engagement de Bpifrance de poursuivre et développer les actions déjà engagées par ses filiales, en matière d'amélioration de la QVT des collaborateurs, parmi lesquelles l'égalité professionnelle, l'âge, le handicap et la diversité.

Aux termes de l'article 13 de l'avenant signé en mai 2016, Bpifrance s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination, et Bpifrance a par ailleurs signé la Charte de la diversité afin de sensibiliser et former ses collaborateurs à la diversité.

Afin d'intégrer pleinement la diversité et la non-discrimination dans les recrutements et la gestion de carrières, l'Entreprise a mis en place, au sein du plan d'actions égalité hommes femmes, des procédures concernant la mixité des recrutements et notamment l'instauration d'un délai d'attente afin de récupérer autant de candidatures femmes que hommes avant de les étudier, la transmission de ces méthodes aux cabinets avec lesquels l'entreprise est engagée.

En 2018, Bpifrance a accueilli 6 sessions d'apprentissage -dating (402 jeunes, 114 recruteurs, 912 entretiens qualifiés) pour favoriser la rencontre entre les entreprises et les candidats des quartiers populaires grâce à des jobs dating, et a produit son rapport PaQte (paQte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises)

Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance, est intervenu le 6 février 2018 devant 30 élèves d'une classe du Lycée Marcelin Berthelot de Pantin dans le cadre du mois de l'entrepreneuriat dans les quartiers,

Enfin, un accord de partenariat a été passé avec l'association « Nos Quartiers ont du Talent », qui vise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus (Bac+4 et plus pour l'Île-de-France, avec expérimentation Bac+3 en QPV), âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes et dont certains résident en quartiers, grâce à un système de parrainage par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité (conseils sur la recherche d'emploi, le CV, la lettre de motivation, les entretiens, aide à la constitution du réseau...).

Les dispositions relatives à la santé et la sécurité des accords QVT prévoient : - un bilan annuel auprès du CHSCT - une coordination du médecin du travail du siège social avec les médecins du travail de province - un plan d'activité annuel du médecin du travail (2017 : le retour après une maladie grave) - des programmes de sensibilisation : diététique, tabac - l'extension de la procédure d'alerte sur les risques psycho sociaux au groupe Bpifrance l'accord QVT traite des conditions de travail et notamment des sujets relatifs à la santé, le stress au travail, les risques psycho sociaux, le harcèlement et la violence au travail.

Le nombre moyen de jours d'absence du personnel en CDI, hors longue maladie et mi-temps thérapeutique, varie peu sur Bpifrance Financement (de 3,8 jours en 2017 à 3,9 jours en 2018), et diminue sur Bpifrance Investissement (de 1,9 jours en 2017 à 1,5 jours en 2018) ; il est de 4,5 jours sur Bpifrance Assurance Export, sans référence calculée pour 2017. Il s'établit ainsi, en moyenne, sur ce périmètre, à 3,54 jours.

402 personnes ont été recrutées en CDI en 2018 (contre 284 en 2017), portant l'effectif total en CDI à 2850 (dont 11 par intégration de Bpifrance Courtage) contre 2699 personnes en 2017. Ces recrutements portent pour 55% sur des femmes ; 52% des personnes recrutées sont âgées de moins de 30 ans, et 3% de plus de 50 ans à la date de leur embauche. Les femmes représentent 40% des cinq recrutements en CDD sur 2018.

L'âge moyen des collaborateurs du groupe (hors Bpifrance Assurance Courtage) est ainsi passé de 42,4 ans à 41,6 ans. Le taux de rotation du personnel en CDI ressort – hors Bpifrance Courtage- en 2018 à 3,15% (contre 2,33% en 2017).

Bpifrance mène une politique active d'accompagnement et de montée en compétences des jeunes en formation par l'intermédiaire de ses politiques Ecoles et Université :

- à fin 2018, 448 étudiants ont ainsi été accueillis par Bpifrance dans le cadre de contrats d'alternance et de stages de fin d'études)
- d'interventions et d'animations avec de grandes écoles à Paris et en région et de partenariats (dont certains spécifiquement sur l'emploi et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap).

Dans le cadre des Partenariats Ecoles et Universités, il est à noter :

- le recrutement d'étudiants en situation de handicap en contrat de professionnalisation et apprentissage pour les faire monter en compétences : à l'issue des trois ans de l'accord, 3 étudiants par an, en moyenne, avaient bénéficié de contrats d'alternance, et 3 ont été recrutés en CDI
- le renouvellement du partenariat avec l'Université Paris Dauphine
- la mise en place de nouveaux partenariats Ecoles : NEOMA BS, KEDGE BS en vue de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap
- le coaching d'étudiants : intervention de la responsable de la mission Handicap dans les écoles et Universités partenaires; simulations d'entretiens, aide à la rédaction de cv...
- le financement d'aides techniques (acquisitions d'ordinateurs ultra légers, fauteuils ergonomiques) et humaines (soutien pédagogique, secrétaires d'examens, vacataires)
- l'aide au financement des frais d'études de 5 étudiants boursiers en école d'ingénieurs (ESIEE).

Pour 2018, le taux d'emploi global handicap direct de Bpifrance Financement ressort à 2,70%, le taux d'emploi indirect à 3,78%, et le taux global avec minorations à 4,73%.

Bpifrance a consacré, en 2018, 4% de sa masse salariale à la formation des collaborateurs ; 2546 collaborateurs, de Bpifrance Financement et Investissement, en CDI, CDD, contrats d'alternance et contrats de professionnalisation, ont ainsi bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année, établissant le taux d'accès à la formation à 93,2%.

L'offre de formation est revue chaque année, adaptée en fonction des évolutions des métiers et process, et prend en compte les demandes et constats résultant de la campagne d'entretiens annuels dont tous les collaborateurs bénéficient. Elle est élaborée en concertation avec les directions métiers, présentée aux instances représentatives du personnel et au comité de direction pour validation.

L'offre est structurée en modules (thématiques stratégiques, compétences métiers, aptitudes professionnelles, outils et sécurité, se former en situation de travail), et développée en s'appuyant sur des outils digitaux adaptés à la mobilité et des sessions en présentiel, et des compétences internes et externes.

Sensibilisation des collaborateurs

La poursuite de la sensibilisation des collaborateurs s'est poursuivie, avec des quiz et concours sur les déchets, la mobilité, et un nouveau concept « Midi Planète », de débat sur une thématiques environnementale, sociale ou sociétale à partir de la projection de deux courts métrages proposés par notre partenaire Le Temps Presse.

Dans le prolongement de ces interventions, sept ateliers d'une dizaine de personnes, toutes directions confondues, se sont constitués sur base du volontariat, afin de développer des échanges d'initiatives d'innovations frugales dans le cadre de la méthodologie développée par la start-up Ecofrugal.

Le plan de déplacement sur le site de Drouot a été lancé, intégrant notamment l'enquête auprès des collaborateurs de Bpifrance Assurance Export.

La collaboration avec la Direction des Moyens Généraux a été renforcée, avec la mise en place d'un plan d'actions et de rendez-vous de suivi.

La dimension RSE a été intégrée dans le process de référencement des fournisseurs Bpifrance, en liaison avec le Contrôle de gestion Bpifrance



Indicateur complémentaire : les effectifs Bpifrance

Evolution des effectifs au 31 décembre ¹⁸	2018	2017	EVOLUTION 2018 vs 2017 ¹⁹
Effectif total	2855	2701	+5,2%
Dont CDI	2850	2699	+5,2%
Dont CDI Bpifrance Financement	2133	2071	+3%
Dont CDI Bpifrance Investissement	457	397	+15,1%
Dont CDI Bpifrance Assurance Export	249	231	+7,8%
Dont CDI Bpifrance Courtage	11	Hors périmètre 2017	
% de cadres ²⁰	89%	87%	

Gestion environnementale

La Direction des Moyens Généraux (DMG) assure la gestion des implantations du siège et du réseau de Bpifrance, ainsi que des moyens logistiques de l'ensemble du groupe depuis la fin de l'année 2013.

Ce pilotage opérationnel, coordonné avec l'ensemble des directions, a permis d'élargir la mesure des impacts environnementaux des activités, qui résultent essentiellement des consommations d'énergie des implantations, des déplacements des collaborateurs et de la consommation de papier, à l'ensemble des composantes du Groupe.

La certification « HQE bâtiment tertiaire en exploitation » du siège social « Le Vaisseau », obtenue en 2014, avait été reconduite en 2017, au niveau EXCELLENT sur l'axe Bâtiment Durable et Gestion Durable.

Un deuxième site, situé à Paris, a obtenu en 2018 la même certification HQE « excellent » de bâtiment tertiaire en exploitation.

Bpifrance n'est pas concerné, dans son fonctionnement, par l'économie circulaire ; les actions de la DMG sont néanmoins sous-tendues par des objectifs de réduction de ces consommations et émissions.

La lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, et la lutte contre le gaspillage alimentaire ne constituent pas, du fait de ses activités de service, des enjeux matériels pertinents. L'installation, au siège social, d'un déshydrateur de résidus et déchets alimentaires permet néanmoins de les valoriser en fertilisants.

La certification « HQE bâtiment tertiaire en exploitation » du siège social « Le Vaisseau », obtenue en 2014, avait été reconduite en 2017, au niveau EXCELLENT sur l'axe Bâtiment Durable et Gestion Durable.

Un deuxième site, situé à Paris, a obtenu en 2018 la même certification HQE « excellent » de bâtiment tertiaire en exploitation.

Les indicateurs de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, résultant de l'utilisation des 50 sites de Bpifrance et des déplacements professionnels, ainsi que les consommations de papier sont étroitement suivis.

¹⁸ Nombre de CDI, CDD, personnel rattaché et congés sans solde, à temps plein ou partiel aux 31/12/2018 et 2017, hors Congés de Fin de Carrière et stagiaires, et hors détachements intra-groupe

¹⁹ Evolutions calculées sur le périmètre hors Bpifrance Courtage

²⁰ Hors Bpifrance Courtage

ENERGIE et émissions de CO₂

CONSOMMATIONS D'ENERGIE sur les implantations immobilières ⁽¹⁾			
(kWh)	2018	2017	Evolution
SIEGE SOCIAL (Le Vaisseau)	5 326 174	5 283 038	+ 0,8%
<i>Ramenée au m² occupé</i>	<i>185,6</i>	<i>184,1</i>	
AUTRES IMPLANTATIONS	4 242 375	4 186 229	+ 1,3%
TOTAL	9 568 549	9 469 267	+1%
<i>Ramenée au m²</i>	<i>104,2</i>	<i>104,4</i>	

EMISSIONS DE CO ₂ (en kg _{éq} CO ₂) liées à la consommation d'énergie facturée ²¹ sur les implantations immobilières ⁽¹⁾			
	2018	2017	Evolution
Emissions de CO ₂ Siège social (Le Vaisseau)	570 871	567 917	+ 0,5%
AUTRES IMPLANTATIONS	372 674	343 271	+ 8,6%
TOTAL	943 545	911 188	+ 3,6 %
<i>Ramenées au m²</i>	<i>10,3</i>	<i>9,7</i>	

Les consommations d'énergie et émissions de CO₂ sont suivies depuis 2015 sur l'ensemble des sites dans lesquels Bpifrance exerce son activité, à l'exception des bureaux de La Réunion, de La Guadeloupe et de Bruxelles, ainsi, pour 2016 que de Cayenne, dont les surfaces sont exclues des m² occupés dans les ratios de consommation et d'émissions au m². La répartition est opérée entre les filiales opérationnelles de Bpifrance à partir de clés de répartition qui prennent en compte le nombre de leurs collaborateurs sur les sites de Maisons-Alfort (siège social), de Haussmann et Drouot. Tous les autres sites sont affectés à 100% à Bpifrance Financement.

La faible augmentation constatée sur le siège social tient à la réalisation de travaux de réorganisation du site et de changement des circuits électriques et d'air, réalisés de nuit, sur plusieurs mois.

²¹ Ces données correspondent aux données facturées des consommations d'électricité (kWh) et de gaz (kWh PCS) auxquelles des facteurs d'émissions (source Base Carbone) ont été appliqués. La consommation de fuel, non significative, n'est pas prise en compte dans le calcul.



Déplacements professionnels :

EMISSIONS DE CO ₂ (en kg _{éq} CO ₂) résultant des déplacements professionnels Bpifrance									
	Bpifrance Financement		Bpifrance Investissement		Bpifrance Assurance Export		TOTAL (dont Bpifrance)		EVOLUTION Bpifrance
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	
TRAIN	12 455	11 850	8 536	6 077	979	630	22 080	18 603	19%
AERIEN	475 620	515 784	397 024	262 945	67 835	60 757	957 352	848 841	13%
VEHICULES	1 421 183	1 387 178	115 793	83 419	52 071	53 637	1 589 047	1 524 234	-5%
TOTAL	1 909 258	1 917 426	521 353	360 021	120 885	115 025	2 568 479	2 402 199	7%

Consommation de papier :

Consommation de papier ²² (tonnes) Bpifrance SA			
	2018	2017	Evolution
Bpifrance Financement	69,2	94,4	27%
Bpifrance Investissement	10,7	9,5	-13%
Bpifrance Assurance Export	5,1	6	-15%
TOTAL	85	109,9	-22,7%
Consommation par personne ²³ (kg)	29,9	40,7	-27%

Des engagements sociétaux

Compensation Carbone pour lutter contre le changement climatique

Pour compenser ses émissions incompressibles de 3511 TeqCO₂ sur 2018, Bpifrance a mis en place une opération de compensation, portant sur un volume global de 4300TeqCO₂, qui inclut une part des émissions générées par les événements organisés par lui.

Ces 4300 TeqCO₂ ont été réparties comme suit :

- 370 tCO₂ du Projet 1. Efficient cooking stoves in Ghana
- 2 030 tCO₂ du Projet 3. Wastewater and Biogas Technologies in Rural Uganda
- 2 000 tCO₂ du Projet 4. Nouakchott 30 MW Wind Power Plant

²² Papier d'impression et de reproduction, hors papier à en-tête et travaux confiés à des imprimeurs.

²³ Effectif total

CAP LUNE : mobiliser pour lutter contre le handicap et le changement climatique

A l'occasion de la Semaine Européenne pour les Personnes en situation de Handicap, Bpifrance a lancé le Challenge Cap Lune. Du 16 au 25 novembre, l'objectif était de parcourir la distance Terre-Lune soit 384 400 km, en marchant, en courant ou en pédalant, seul ou en équipe.

Pour ce challenge solidaire, collectif et connecté, l'ensemble des collaborateurs de Bpifrance, les 4 000 membres de sa communauté Bpifrance Excellence et ses 44 clubs sportifs partenaires ont été sollicités, et leur mobilisation a permis de faire un don de 10 000 euros à l'association Comme les Autres qui œuvre pour l'intégration des personnes en situation d'handicap dans la vie sociale et professionnelle.

(Créée en 2011 par Michaël, Carolyn et Jonathan Jérémiasz, l'association Comme les Autres accompagne les personnes devenues handicapées à la suite d'un accident de la vie dans leurs parcours de reconstruction physique, psychologique et social. Sa mission est également de contribuer par ses actions aux nécessaires changements de regards entre monde du handicap et monde valide.).

Soutenir l'insertion des jeunes

En sus de son implication dans les écoles, universités et forums, Bpifrance s'est engagé par ailleurs, depuis 2015 dans le soutien à :

- Démon (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), projet de démocratisation culturelle centré sur la musique, dont la philosophie est de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants issus de quartiers relevant de la « politique de la ville » ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique ;
- L'association « Nos Quartiers ont du Talent », qui vise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus (Bac+4 et plus pour l'Île-de-France, avec expérimentation Bac+3 en QPV) âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes et dont certains résident en quartiers, grâce à un système de parrainage par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité (conseils sur la recherche d'emploi, le CV, la lettre de motivation, les entretiens, aide à la constitution du réseau...).

Note méthodologique de calcul des indicateurs de risque extra-financiers

La déclaration de performance extra-financière du présent chapitre, est partie intégrante du rapport annuel de Bpifrance, précise les exclusions de manière formelle et comporte les informations obligatoires requises par la loi, à l'exception de la description des missions et métiers de Bpifrance et de son modèle d'affaires, figurant au paragraphe 3.1.2 dudit rapport annuel.

Périmètre :

Le périmètre de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière est celui des activités et structures opérationnelles de Bpifrance SA, consolidées en intégration globale au 31 décembre 2018 :

- Bpifrance Financement, pour les activités de financement, garantie et court terme, ainsi que celles de ses filiales Bpifrance Régions et Bpifrance Courtage, étant précisé d'une part, que les activités opérationnelles sont exercées au sein de Bpifrance Financement, à l'exception de celles de Bpifrance Courtage; seuls certains indicateurs de cette filiale ont été consolidés, au regard de son intégration au Groupe au 2ème semestre 2018;
- Bpifrance Participations, étant précisé que les activités opérationnelles sont exercées au sein de sa filiale Bpifrance Investissement;
- Bpifrance Assurance Export.

Certaines thématiques ont été exclues du périmètre étudié, en raison de leur non matérialité au regard des activités exercées par le groupe d'une part, et, d'autre part, de ses enjeux de fonctionnement et de modalités d'exercice de ces activités. Il s'agit de la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Collecte des données :

La définition de chacune des données collectées est précisée dans une procédure de reporting, et revue chaque année. Des précisions sont apportées à la définition, en tant que de besoin, pour faciliter la compréhension et faciliter le reporting.



Processus de collecte :

Les données sont collectées par la direction du Développement Durable et de la RSE, auprès des directions responsables (par exemple : la Direction des ressources humaines pour les données RH, la Direction des moyens généraux, notamment pour les données relatives aux implantations immobilières et à leur gestion, de consommations d'énergie, relatives aux déplacements professionnels, le pôle Evaluation de la Direction de l'évaluation, des études et de la prospective...).

Les données sont analysées et contrôlées (variations, tests de cohérence), afin de valider leur cohérence et leur fiabilité, avant d'être publiées et expliquées.

Limites de la collecte et fiabilité :

L'exactitude et la comparabilité peuvent rencontrer certaines limites, notamment en cas d'indisponibilité; dans cette hypothèse, les explications adéquates sont fournies.

Les processus en place visent à limiter ces inexactitudes, afin de présenter des informations à un niveau de fiabilité satisfaisant, dont la vérification est effectuée par un organisme tiers indépendant.

Tableau des enjeux, indicateurs de suivi, définitions et valeurs 2018 :

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2018
Ethique des affaires	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption	Périmètre : Bpifrance Financement Nombre de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation) sur le périmètre de Bpifrance Financement	83,80%
Sécurité des données	Nombre de tests anti-intrusion	Périmètre Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export Nombre de tests anti-intrusion réalisés sur l'année	39
Sécurité des fonds	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption	Périmètre : Bpifrance Financement Nombre de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation) sur le périmètre de Bpifrance Financement	83,80%

Transition Ecologique et Energétique (TEE)	Poids des financements TEE dans l'activité	Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement : Poids de la TEE en montants d'intervention dans l'ensemble des actions de Bpifrance hors financement de court terme (année N-1). Périmètre : Ensemble des entreprises soutenues des secteurs visant : - la production d'énergie à partir de sources renouvelables - l'optimisation des consommations - et gestion du cycle de vie des ressources naturelles Ensemble des entreprises soutenues n'appartenant pas aux secteurs listés ci-dessus mais portant un projet TEE identifié - par le dispositif de financement - par la stratégie du fonds d'investissement - par l'objet du projet - par leur appartenance à un pôle de compétitivité rattaché à la TEE	9%
Développement économique des territoires	Poids des financements rapporté au potentiel économique des Régions	Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement Poids des financements Bpifrance de l'année N-1, rapporté au potentiel économique des Régions (PIB de la Région ramené au PIB national, sur la base des dernières publications de l'INSEE)	cf tableau §3.1.7.1.d Les missions d'intérêt général...la transformation numérique
Transformation numérique	Poids des financements "numetic" dans l'activité	Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Poids de la "numetic" en montants d'intervention- hors holdings- dans l'ensemble des actions de Bpifrance hors financement de court terme (année N-1). "Numetic" couvre les interventions de Bpifrance dans les domaines Numérique, Microélectronique, Photonique, Nanotechnologies – Nanoélectronique, Matériaux innovants, Systèmes, Logiciels et systèmes embarqués, Valorisation de données massives.	11%



CLIENTS	NPS et taux (note) de satisfaction clients	Périmètre 2018 : activités Financement, Investissement Assurance Export Le Net Promoter Score est un indicateur permettant de mesurer la recommandation nette, positive ou négative, que les clients donnent vis-à-vis de Bpifrance. Il se calcule en retranchant le pourcentage de détracteurs (notes comprises entre 0 et 6) du pourcentage de promoteurs (notes comprises entre 9 et 10). Taux (ou note) de satisfaction, exprimé par les clients	NPS 35 Taux (note de satisfaction) clients : 7,5
QUALITE de L'offre	NPS et taux (note) de satisfaction clients	Périmètre 2018 : activités Financement, Investissement Assurance Export Le Net Promoter Score est un indicateur permettant de mesurer la recommandation nette, positive ou négative, que les clients donnent vis-à-vis de Bpifrance. Il se calcule en retranchant le pourcentage de détracteurs (notes comprises entre 0 et 6) du pourcentage de promoteurs (notes comprises entre 9 et 10). taux (ou note) de satisfaction exprimé par les clients	NPS 35 Taux (note) de satisfaction clients : 7,5
Autres Parties Prenantes	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme	Périmètre 2018 : activités Financement, Investissement Assurance Export Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme pendant l'année considérée, portés à la connaissance de la direction juridique Groupe	0

Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)	Empreinte carbone du portefeuille coté Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique	Périmètre 2018: Bpifrance Investissement Emissions de CO2 publiées par les entreprises coté du portefeuille investi en direct, ramenées au taux de détention du capital détenu par Bpifrance, puis au millier d'euros brut investi, au 31/12 de l'année N. L'empreinte n'est calculée qu'en présence de données publiées et exploitables, soit dans la base CDP (Carbon Disclosure Project, soit disponibles dans les bases de données Bloomberg ou MSCI, soit dans les documents de référence) de l'année N-1. Montant brut investi en direct dans des entreprises exposées directement au secteur du charbon thermique	0,119 TeqCO2 par millier d'euros investi (empreinte calculée en 2018 sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 9 814M€, soit 95% du portefeuille coté) 23,4M€
Engagement actionnarial	Taux d'entreprises ayant répondu à la question de sensibilité de leurs activités aux enjeux climat/énergie dans le cadre de la campagne annuelle ESG	Périmètre 2018 : Bpifrance Investissement Nombre d'entreprises ayant répondu positivement à la question de sensibilité de leurs activités aux enjeux climat/énergie ramené au nombre d'entreprises répondantes à de la campagne annuelle ESG.	Plus de 25% des entreprises déclarent leurs activités sensibles aux enjeux du climat ou de l'énergie (26 entreprises cotées et 303 non cotées ont répondu à cette question)
Qualité de vie au travail (QVT)	Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie Taux de satisfaction salariés	Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export Nombre total de jours d'absence maladie hors longue maladie, ramené à l'effectif total au 31/12 de l'année N, hors congé sans solde Taux de satisfaction salariés : taux de satisfaction exprimé par le nombre de salariés répondants à l'enquête annuelle "s'engager ensemble" réalisée en année N, menée en collaboration avec un cabinet externe	3,54 68,8% (sur une population de 83% de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2018)



Diversité et égalité des chances	Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD. Taux d'emploi légal Handicap (direct + indirect) Pourcentages de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 50 ans dans les recrutements en CDI	Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export et Courtage Nombre de femmes recrutées en CDI ou en CDD sur le nombre total de salariés recrutés en CDI ou en CDD pendant l'année N Périmètre Bpifrance Financement Nombre d'équivalent temps plein(ETP) directs reconnus en situation de handicap sur effectif total de référence Nombre d'ETP de travailleurs handicapés dans l'entreprise sur l'année N, résultant de sous-traitance aux acteurs du secteur des travailleurs protégés en milieu associatif Nombre d'ETP directs + indirects sur effectif total de référence Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export et Courtage Nombre de jeunes âgés de moins de 30 ans et nombre de seniors âgés de plus de 50 ans à la date d'embauche en CDI, sur nombre total de salariés embauchée en CDI en année N	55,2% des CDI 2018 sont des femmes 40% des CDD 2018 sont des femmes Taux d'emploi légal direct de Bpifrance Financement : 2,7% Taux d'emploi légal indirect de Bpifrance Financement : 3,78% Taux global d'emploi légal Bpifrance Financement avec minorations : 4,73% 52.5% des salariés embauchés en CDI en 2018 sont âgés de moins de 30 ans à la date du recrutement et 3,5% sont âgés de plus de 50 ans à leur date d'embauche en CDI
Dialogue social	Thématiques des accords Nombre d'accords et avenants signés ans l'année	Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export et Courtage Thématiques des accords Nombre d'accords et avenants signés dans l'année	Qualité de Vie au Travail, Egalité Professionnelle, Handicap, conditions et temps de travail, épargne salariale 27 accords et avenants

Capital Humain (formation, talents...)	Taux d'accès à la formation	Périmètre Bpifrance Financement et Investissement Nb de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (Cdi , Cdd, CA, CP) rapporté au nombre total de collaborateurs 31/12 de l'année N (CDI, CDD, Contrats d'Alternance, Contrats de Professionnalisation)	93,2%
	Taux de rotation du personnel en CDI	Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export Nombre de CDI démissionnaires en année N rapporté à l'effectif total en CDI au 31/12 de l'année N-1	3,15%

3.1.8. Autres informations

3.1.8.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

Un organigramme décrivant les principales filiales et participations de Bpifrance SA figure au paragraphe 5.1.

Par ailleurs, une liste des filiales et participations de Bpifrance SA au 31 décembre 2018 figure en **Annexe 1**.

3.1.8.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le 15 mars 2019, le Conseil d'administration a décidé de reporter l'examen de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à la plus prochaine séance. La proposition d'affectation de ce résultat sera intégrée en **Annexe 2** du présent rapport dans les jours suivant cette réunion du conseil. Elle sera publiée sur le site internet de la société dans les mêmes délais. Le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2019 sera amendé en conséquence.

3.1.8.3. Projet de modification des statuts de la société

Selon le quatrième paragraphe de l'article 20 des statuts de la société, les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Il est proposé de modifier le quatrième paragraphe de l'article 20 des statuts de la société pour y préciser, selon la faculté précisée au premier alinéa de l'article R. 225-100 du Code de commerce, que « les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président ».

3.1.8.4. Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2018 à 3 153 837,75 euros.

Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2018 à 6 817,97 euros.

Ces soldes sont analysés en fonction des échéances de la dette (pour les délais de paiement des fournisseurs) et de la créance (pour les délais de paiement des clients) dans le tableau qui suit :



Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu I de l'article D.441-4)

	Art D.441I.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441I.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	11					11	1					1
Montant total des factures concernées h.t.	3 151 958	2	1		8	11	5682		1			1
Pourcentage du montant total h.t. des achats h.t. de l'exercice	38,23	38,11	0,08	0,04		38,23						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							1,33	1,33				1,33
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(c) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels : * Délais légaux :						* Délais contractuels : * Délais légaux :					

3.1.8.5. Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par Bpifrance SA au cours de l'année 2018 s'élèvent à 3 410 euros.

3.1.8.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de Bpifrance SA sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce au titre de l'exercice 2018 figure au paragraphe 9.

3.1.8.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2018

Le conseil d'administration de Bpifrance SA a examiné, lors de sa séance du 15 mars 2019, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2018.

3.1.8.8. Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance SA n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

3.1.8.9. Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salariés et aux dirigeants de Bpifrance SA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucun plan n'a été mis en place en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance SA.

3.1.8.10. Participation des salariés au capital de Bpifrance SA

Au 31 décembre 2018, aucun salarié ne détient d'actions de Bpifrance SA.

3.1.8.11. Mode d'exercice de la direction générale de Bpifrance SA

Selon l'article 17.1 des statuts de Bpifrance SA, les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général de Bpifrance SA sont dissociées.

3.1.8.12. Proposition de ratification de la cooptation de Madame Sophie FERRACCI

A la suite de la démission de Madame Florence MAS de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration a coopté le 15 mars 2019 Madame Sophie FERRACCI, Directrice de cabinet du Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts, en qualité d'administrateur.

Il est proposé de ratifier cette cooptation.

Les éléments d'informations complémentaires concernant Madame Sophie FERRACCI au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

3.1.8.13. Nomination de KPMG en qualité de commissaire aux comptes titulaire

Il est proposé de ne pas procéder au renouvellement de PwC Audit, commissaire aux comptes titulaire et de nommer, en remplacement de ce dernier, KPMG pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée en 2025 à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

3.1.8.14. Constatation de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société

Il est par ailleurs proposé à l'Assemblée générale des actionnaires (a) de prendre acte de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société, laquelle résulte de la cessation de son activité de Commissaire aux comptes à compter du 30 juin 2018 et (b) de ne pas nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce.



3.1.8.15. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaires aux comptes titulaires
Mazars
Représenté par
Matthew BROWN et Jean LATORZEFF
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat du Cabinet Mazars a été renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

PwC Audit
Représenté par Anik CHAUMARTIN
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le Cabinet PwC Audit a été nommé par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juillet 2013, pour une durée de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

- Commissaire aux comptes suppléant

Anne VEAUTE
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Madame Anne VEAUTE a été renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Un tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux figure au paragraphe 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés (page 207).

4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Composition du conseil d'administration

4.1.1. Président du conseil d'administration

Éric LOMBARD

Directeur général de la Caisse des Dépôts

4.1.2. Directeur général

Nicolas DUFOURCQ

Nommé par décret du 22 février 2018 portant nomination comme directeur général de la société anonyme Bpifrance

4.1.3. Conseil d'administration

Au 31 décembre 2018, la composition du conseil d'administration de Bpifrance SA est la suivante :

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ

Administrateurs représentant l'Etat :

Martin VIAL

Commissaire aux participations de l'Etat (APE)

Nommé par décret du 23 septembre 2015

Claire CHEREMETINSKI

Chef de Service du Service des Affaires Bilatérales et de l'Internationalisation des Entreprises à la Direction générale du Trésor

Nommée par décret du 6 décembre 2017

Guillaume BOUDY

Secrétaire Général pour l'Investissement

Nommé par décret du 20 février 2018

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Éric LOMBARD

Directeur général de la Caisse des Dépôts

Olivier SICHEL

Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts

Virginie CHAPRON-DU JEU

Directrice des Finances du Groupe Caisse des Dépôts

Florence MAS

Directrice régionale à la Direction régionale Normandie de la Caisse des Dépôts

Il est précisé que Sophie FERRACCI, Directrice de cabinet du Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts, a été nommée administrateur de Bpifrance SA le 15 mars 2019, en remplacement de Florence MAS, démissionnaire.



Administrateurs représentant les Régions :

Marie-Guite DUFAY

Président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

Nommée par décret du 1^{er} juillet 2014

Hervé MORIN

Président du Conseil Régional de Normandie

Nommé par décret du 28 juin 2016

Administrateur choisi en raison de compétences en matière économique et financière, ainsi que de développement durable :

Claire DUMAS

Directeur financier délégué du Groupe Société Générale

Bernard DELPIT

Directeur financier du Groupe Safran

Administrateurs représentant les salariés de Bpifrance SA et de ses filiales :

Elisabeth HENRY-PEREZ

Responsable de l'Appui Juridique à la Direction du Contentieux de Bpifrance Financement

Elue au conseil d'administration de BPI-Groupe (aujourd'hui Bpifrance SA) aux termes des élections des représentants des salariés de BPI-Groupe (aujourd'hui Bpifrance SA) et de ses filiales, tenues le 11 février 2014

Eric VERKANT

Responsable du Pôle Investissement / Innovation au sein de la Direction des Partenariats Régionaux et de l'Action Territoriale de Bpifrance

Elu au conseil d'administration de BPI-Groupe (aujourd'hui Bpifrance SA) aux termes des élections des représentants des salariés de BPI-Groupe (aujourd'hui Bpifrance SA) et de ses filiales, tenues le 11 février 2014

Le 8 février 2019, ont été élus en qualité d'administrateurs représentant les salariés de Bpifrance et ses filiales, en remplacement d'Elisabeth HENRY-PEREZ et d'Eric VERKANT :

- Madame Marie DELEAGE, responsable service support utilisateurs domaine informatique à la Direction des systèmes d'information et
- Monsieur Philippe BAYEUX, chef de projets organisation à la Direction de l'Animation du Réseau.

4.1.4. Comités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué les comités suivants :

- Comité d'audit, composé, à la date du présent rapport, de Bernard DELPIT, président, de Virginie CHAPRON-DU JEU, d'Olivier SICHEL, de Martin VIAL, de Claire CHEREMETINSKI et de Marie-Guite DUFAY;
- Comité des risques, composé, à la date du présent rapport, de Claire DUMAS, présidente, de Virginie CHAPRON-DU JEU, d'Olivier SICHEL, de Martin VIAL, de Claire CHEREMETINSKI et de Marie-Guite DUFAY;
- Comité des nominations, composé, à la date du présent rapport, de Claire DUMAS, président, de Martin VIAL et d'Olivier SICHEL.

- Comité des rémunérations, composé, à la date du présent rapport, de Bernard DELPIT, président, de Martin VIAL et d'Olivier SICHEL.

4.1.5. Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance

4.2. Mandats

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées au 31 décembre 2018 dans d'autres sociétés par chacun des administrateurs de Bpifrance SA est reprise ci-dessous.

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance Financement

Président-Directeur général de Bpifrance Participations

Président de Bpifrance Investissement et de Bpifrance Assurance-Export

Président-Directeur général de FT1CI

Président non-exécutif du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics

Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil d'Administration d'Orange

Administrateurs représentant l'Etat :

Martin VIAL

Administrateur représentant l'Etat auprès de Renault SA et Electricité de France

Guillaume BOUDY

Aucun autre mandat

Claire CHEREMETINSKI

Administrateur de Business France

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Éric LOMBARD

Président du conseil de surveillance de CDC Habitat

Président du conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière

Président du Directoire du Fonds de Réserve pour les Retraites

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil de surveillance du Fonds Marguerite – Fonds Européen

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de La Poste et de CNP Assurances

Olivier SICHEL

Administrateur de CNP Assurance et de La Poste

Virginie CHAPRON-DU JEU

Administrateur de CDC GP I, CDC GP II, La Poste, Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE)

Membre du Conseil de surveillance de Réseau Transport Electricité (RTE)

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au conseil d'administration de CNP Assurances

Président de Novethic.

Florence MAS

Membre du conseil de surveillance d'Alicorne



Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au conseil d'administration de la Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement (SHEMA)

Administrateur de la Société d'Economie Mixte Rouen Immobilier (SEMRI) et de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte d'Elbeuf sur Seine (SAIEM)

Administrateurs représentant les régions :

Marie-Guite DUFAY

Aucun autre mandat

Hervé MORIN

Président de la communauté de communes du canton de Corneilles

Administrateur choisi en raison de ses compétences en matière économique et financière, ainsi que de développement durable :

Claire DUMAS

Administrateur de Bpifrance Financement et de Boursorama

Bernard DELPIT

Administrateur d'Ariane Group

Administrateurs représentant les salariés de Bpifrance SA et de ses filiales :

Elisabeth HENRY-PEREZ

Vice-président et membre du conseil d'administration de la Coopérative de Bpifrance

Eric VERKANT

Aucun autre mandat

4.3. Rémunérations des administrateurs et du directeur général de Bpifrance SA

Selon l'article 3 de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement, le montant des rémunérations des administrateurs et du directeur général de Bpifrance SA sont rendues publiques sur une base annuelle.

- *Rémunérations des administrateurs de Bpifrance SA*

Les administrateurs de Bpifrance SA perçoivent des jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités (étant précisé que les administrateurs représentant l'Etat et ceux représentant la Caisse des Dépôts reversent à leur employeur le montant de leurs jetons de présence). L'enveloppe globale des jetons de présence (255 000 euros) a été fixée par l'assemblée générale de Bpifrance SA en date du 16 mai 2017.

Ces jetons de présence sont répartis par le conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés sur la base de la clé de répartition (la « **Clé de Répartition** ») suivante :

- 10 000 € par administrateur ;
- 12 500 € en plus pour le président du comité d'audit et pour celui du comité des risques ;
- 7 500 € en plus pour les autres membres du comité d'audit et pour ceux du comité des risques ;
- 6 250 € en plus pour le président du comité des nominations et pour celui du comité des rémunérations ;
- 3 750 € en plus pour les autres membres du comité des nominations et pour ceux du comité des rémunérations.

Les jetons de présence alloués au titre des séances tenues au cours d'un exercice sont versés au cours de l'exercice suivant.

- Jetons de présence alloués au titre de l'année 2018 (à percevoir en 2019) :

Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'année 2018 sera arrêté le 15 mars 2019 par le conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.

- Jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2017 et versés en 2018 :

Les jetons de présence dus aux administrateurs de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2017 ont été versés le 12 septembre 2018. D'un montant global de 141 600,23 euros, ils étaient répartis selon ce qui est indiqué ci-après, sur la base de la Clé de Répartition.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux de Bpifrance SA en euros, montant bruts				
Administrateurs	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2018	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Directeur général de Bpifrance SA				
Monsieur Nicolas Dufourcq	/	/	/	/
Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts et Consignations				
Monsieur Pierre-René Lemas (2)	6 666,67	/	6 228,31	/
Monsieur Franck Silvent (2)	17 288,93	/	10 827,40	/
Madame Virginie Chapron-du Jeu	23 928,57	/	21 357,14	/
Madame Florence Mas	8 333,33	/	7 142,86	/
Monsieur Eric Lombard à partir du 21/12/2017)	/	/	301,37	
Madame Virginie Fernandes	/	/	301,37	/
Administrateurs représentant l'Etat				
Monsieur Martin Vial	25 306,01	/	29 642,86	/
Monsieur Louis Schweitzer	6 666,67	/	10 000,00	/
Madame Maud Bailly-Turchi	5 000,00	/	8 571,43	/
Madame Claire Cheremetinski	11 577,87	/	712,33	/
Madame Sandrine Gaudin (2)	6 352,46	/	10 448,63	/
Madame Sandrine Duchêne (1)	0,00	/	/	/
Personnalités qualifiées				
Monsieur Eric Lombard (jusqu'au 20/12/2017)	32 500,00	/	28 172,21	/
Madame Amélie Faure (2)	20 833,33		6 465,75	
Madame Claire Dumas	/	/	0,00	/
Administrateurs représentant les Régions				
Madame Marie-Guite Dufay	0,00	/	1428,57	/
Monsieur Jean-Paul Huchon (1)	2 467,19	/	/	/
Monsieur Hervé Morin	1 021,86	/	/	/
Administrateurs représentant les salariés de Bpifrance				
Madame Elisabeth Henry Perez	/	/	/	/
Monsieur Eric Verkant	/	/	/	/
Total des jetons de présence	167 942,89	/	141 600,23	/



- *Rémunération du Directeur général de Bpifrance SA*

Par décision du conseil d'administration en date du 21 février 2013 et conformément à l'article 3 III du décret n°53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, la rémunération annuelle de Monsieur Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance SA, est plafonnée à 450 000 euros bruts.

Au cours de l'exercice 2018, Nicolas Dufourcq a reçu la rémunération brute suivante :

(En euros) 2018

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	TOTAL
Nicolas Dufourcq	Directeur Général	400 000	50 000	/	450 000

Monsieur Nicolas Dufourcq ne perçoit aucune rémunération (en ce compris jetons de présence) au titre des mandats qu'il exerce au sein des sociétés du groupe Bpifrance autres que Bpifrance SA.

4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Bpifrance SA a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, 3 conventions ont été conclues entre d'une part un actionnaire de Bpifrance SA disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale de Bpifrance SA.

Ces conventions sont les suivantes :

- Protocole d'accord (et ses avenants en date des 12 décembre 2018 et du 30 janvier 2019) relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique conclu entre la Caisse des Dépôts, l'EPIC Bpifrance, la République française, Bpifrance Participations et la société. Le protocole et son avenant ont été autorisés respectivement les 27 juillet et 11 décembre 2018 par le conseil d'administration de la société sur la base de l'article L. 225-38 du Code de commerce, Bpifrance SA étant partie à cette convention.
- Protocole d'accord en date du 20 décembre 2018 entre la Caisse des Dépôts, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert d'activités de soutien aux entreprises. Ce protocole a été autorisé le 20 décembre 2018 par le conseil d'administration de la société sur la base de l'article L. 225-38 du Code de commerce, Bpifrance SA étant partie à cette convention.
- convention de prestation de services en date du 21 décembre 2018 entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement relative à la gestion du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie. Cette convention a été autorisée le 19 décembre 2018 par le conseil d'administration de Bpifrance Financement sur la base de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale des actionnaires n'a accordé aucune délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

4.6. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article 17.1 des statuts de Bpifrance SA, les fonctions de président du conseil d'administration et de Directeur général sont dissociées.



5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

A titre ordinaire

- **Première résolution** (approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes :

- approuve l'inventaire et les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 658 303 328,92 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;
- approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 1 019,9 M€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à 3 410 euros. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 1 174,06 euros.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- **Deuxième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

[Réservé]

- **Troisième résolution** (approbation du protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, conclu le 2 octobre 2018)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, autorisé par le conseil d'administration du 27 juillet 2018 et conclu le 2 octobre 2018, entre Bpifrance SA, la République française, la Caisse des Dépôts, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations.

- **Quatrième résolution** (approbation de l'avenant n°1 au protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, conclu le 12 décembre 2018)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve l'avenant n°1 au protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, autorisé par le conseil d'administration du 11 décembre 2018 et conclu le 12 décembre 2018, entre Bpifrance SA, la République française, la Caisse des Dépôts, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations.

- **Cinquième résolution** (approbation de l'avenant n°2 au protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, conclu le 30 janvier 2019)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve l'avenant n°2 au protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, autorisé par le conseil d'administration du 29 janvier 2019 et conclu le 12 décembre 2018, entre Bpifrance SA, la République française, la Caisse des Dépôts, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations.

- **Sixième résolution** (approbation de la convention de prêt subordonné conclue le 20 décembre 2018 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention de prêt subordonné, autorisée par le conseil d'administration du 20 décembre 2018, conclue le jour même entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement.

- **Septième résolution** (approbation de l'avenant à la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable conclu le 10 janvier 2019 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve l'avenant à la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable, autorisé par le conseil d'administration du 20 décembre 2018, conclu le 10 janvier 2019 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement.

- **Huitième résolution** (approbation du protocole d'accord entre la Caisse des Dépôts, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert des activités de soutien aux entreprises)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le protocole d'accord entre la Caisse des Dépôts, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert des activités de soutien aux entreprises, autorisé par le conseil d'administration du 20 décembre 2018 et signé le jour même.

- **Neuvième résolution** (approbation de la convention de prestation de services conclue le 20 décembre 2018 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement, autorisée par le conseil d'administration du 20 décembre 2018 et signé le jour même.



- **Dixième résolution** (approbation de la convention financière conclue le 20 décembre 2018 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention financière entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement, autorisée par le conseil d'administration du 20 décembre 2018 et signé le jour même.

- **Onzième résolution** (ratification de la cooptation de Madame Sophie FERRACCI)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Sophie FERRACCI en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Florence MAS pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- **Douzième résolution** (Non renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire. Nomination de KPMG en qualité de commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, décide de ne pas procéder au renouvellement de PwC Audit, commissaire aux comptes titulaire et de nommer, en remplacement de ce dernier, KPMG pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée en 2025 à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

- **Treizième résolution** (constatation de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société, laquelle résulte de la cessation de son activité de Commissaire aux comptes à compter du 30 juin 2018 et décide de ne pas nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

- **Quatorzième résolution** (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte pour accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité requises.

A titre extraordinaire

- **Quinzième résolution** (modification du quatrième paragraphe de l'article 20 des statuts de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, décide de modifier, avec effet immédiat à l'issue de la présente assemblée, le quatrième paragraphe de l'article 20 des statuts de la société pour y préciser, selon la faculté précisée au premier alinéa de l'article R. 225-100 du Code de commerce, que les

assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Ancienne rédaction :

« Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président. »

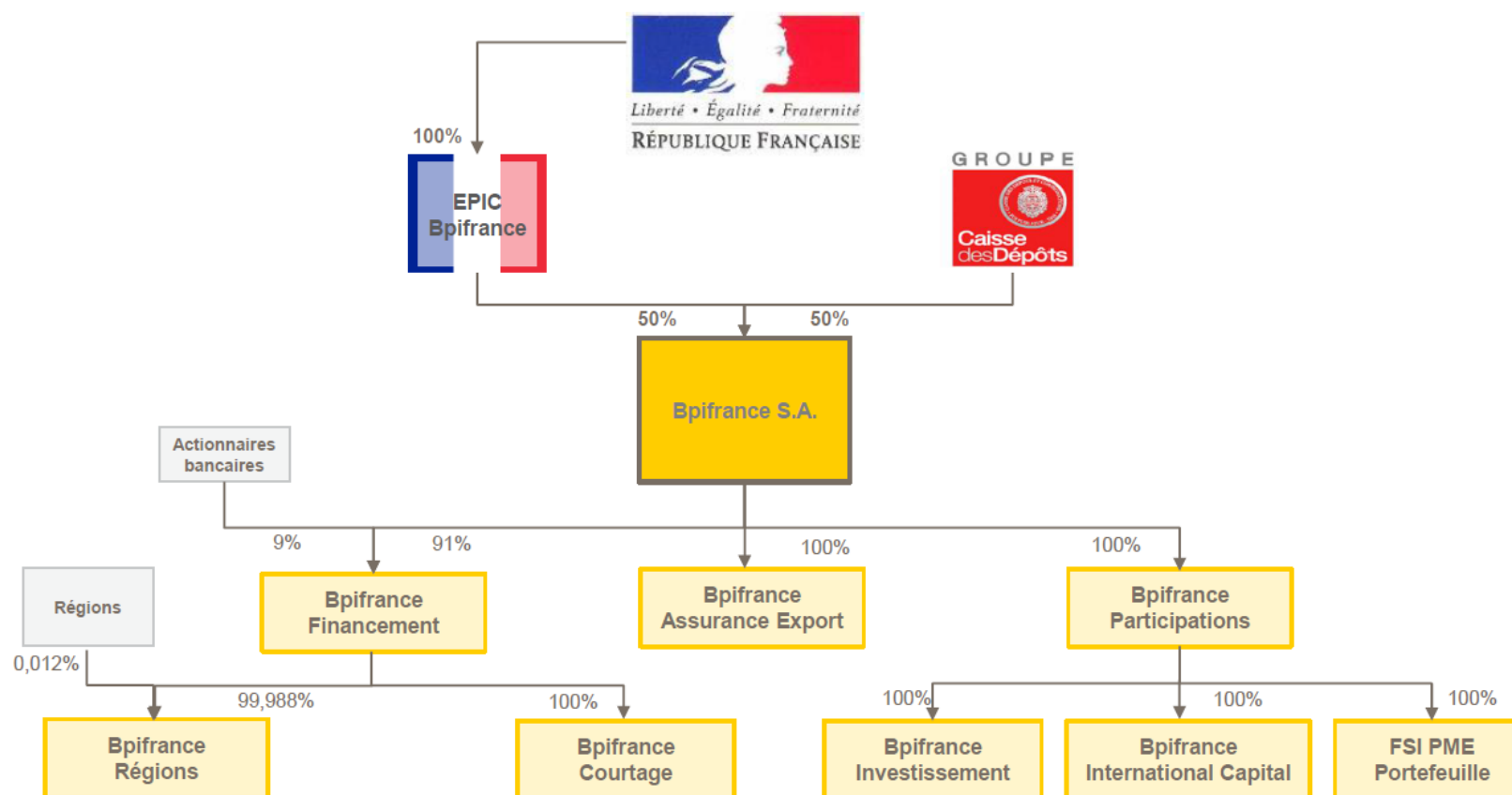
Nouvelle rédaction (modifications en italique) :

« Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration *ou, en son absence, par le directeur général*. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président ».

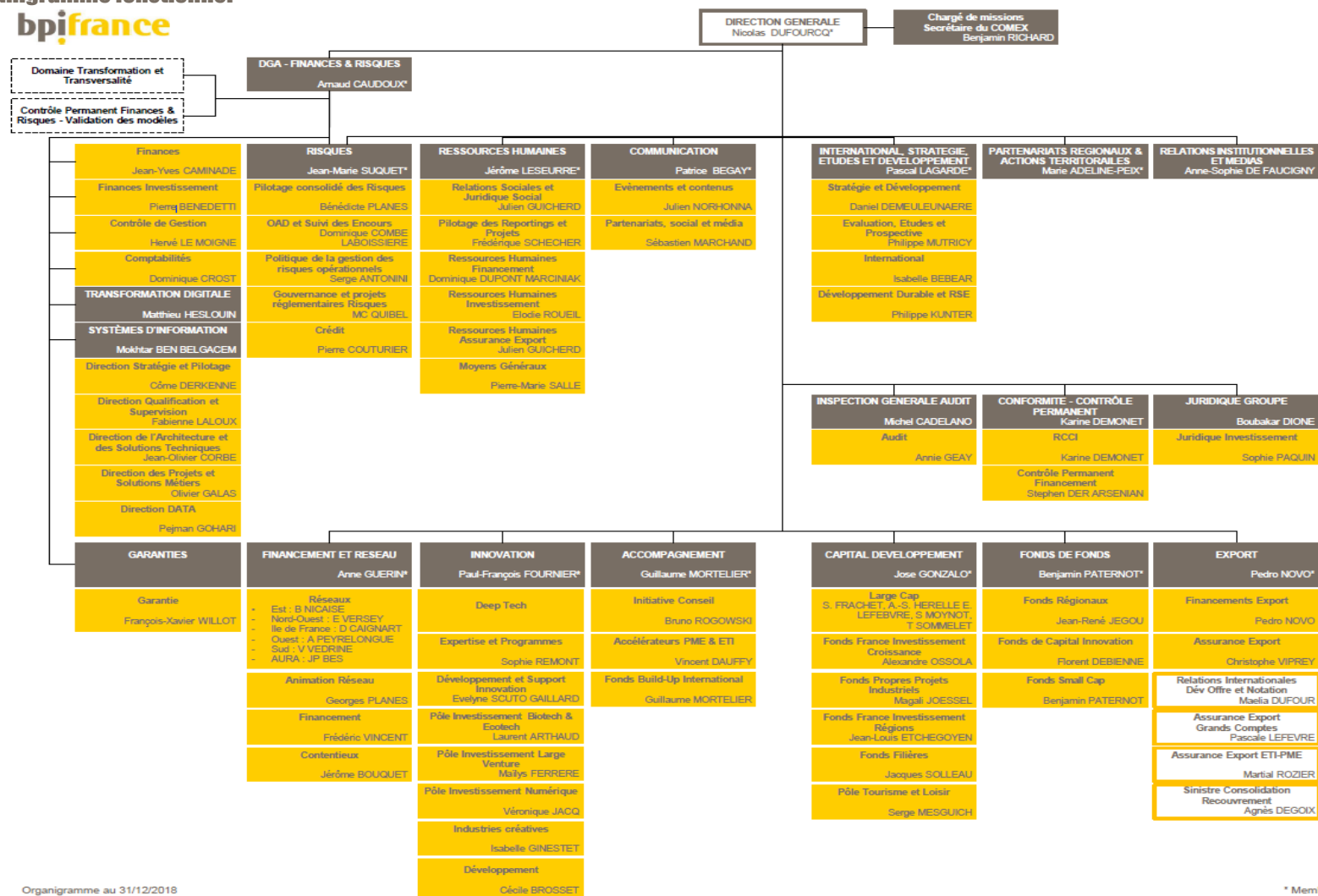
Le reste de l'article 20 est inchangé.

6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

6.1. Structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance



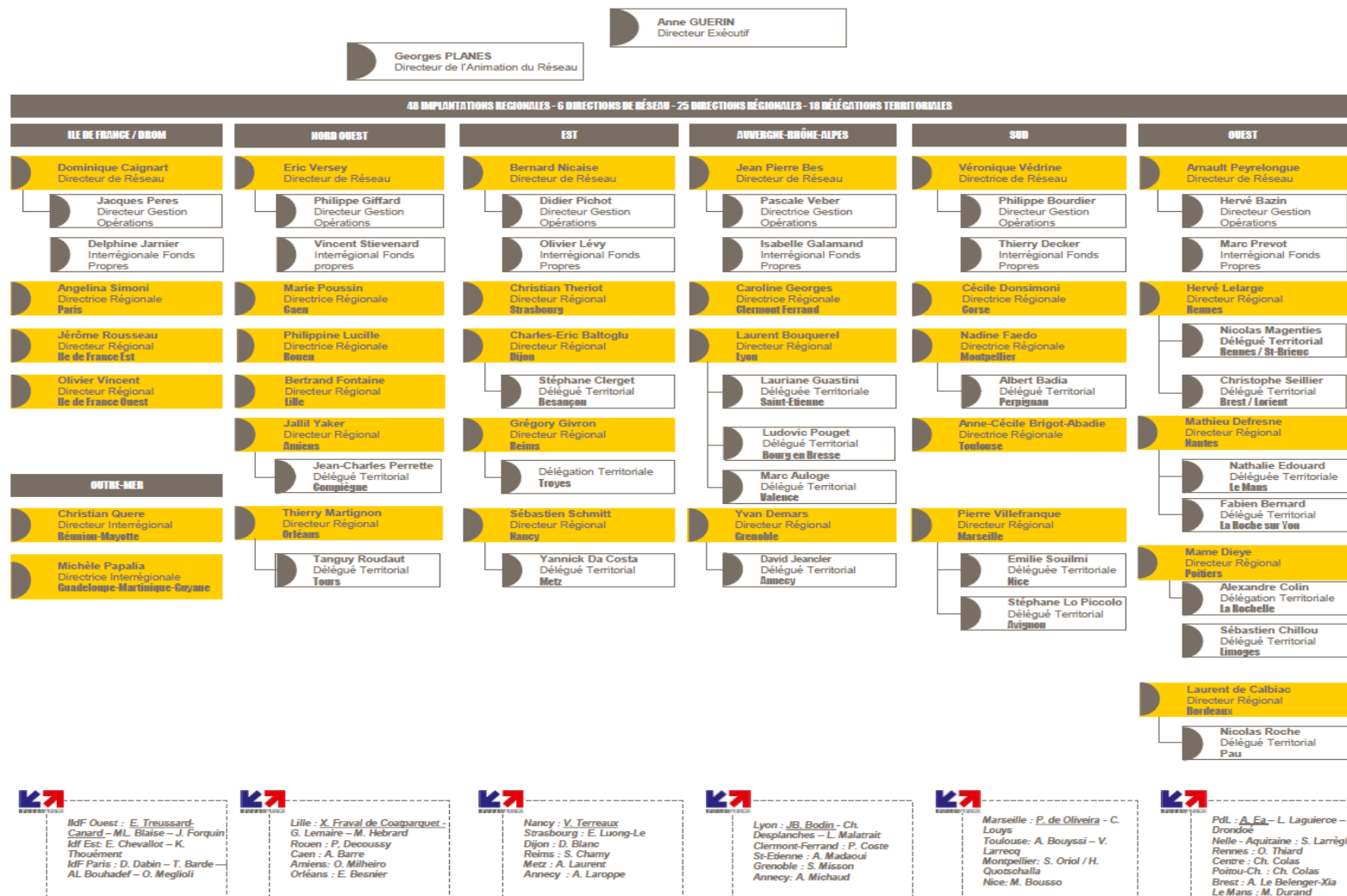
6.2. Organigramme fonctionnel



Organigramme au 31/12/2018

* Membre du Comité Exécutif

6.3. Organigramme du réseau



7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
I - Capital en fin d'exercice (en €)					
a) Capital (en contre-valeur euros)	20 981 406 140	20 981 406 140	20 981 406 140	20 981 406 140	20 435 889 580
b) Nombre d'actions émises	2 098 140 614	2 098 140 614	2 098 140 614	2 098 140 614	2 098 140 614
II - Opérations et résultats de l'exercice (en €)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	523 956	431 767	363 043	435 128	425 942
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 236 995 943	768 383 716	222 072 300	371 754 511	662 105 197
c) Impôt sur les bénéfices	18 173 143	1 669 512	-921 489	31 274 835	-3 801 868
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 218 822 800	766 714 204	222 993 789	403 029 346	658 303 329
f) Résultat distribué					
III - Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,58	0,37	0,11	0,19	0,31
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,58	0,37	0,11	0,19	0,31
c) Dividende attribué à chaque action					
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale (en €)	0	0	0	0	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en €)	0	0	0	0	0

8. COMPTES CONSOLIDÉS + ANNEXES

Bilan consolidé publiable de Bpifrance

A C T I F (en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales	6.1	1 687,6	357,2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5 021,1	4 551,0
Instruments dérivés de couverture	6.3	5,8	11,3
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4		8 876,2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.5	8 725,8	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6		8 641,8
Titres au coût amorti	6.6	8 360,5	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6.7	1 332,3	1 492,6
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6.8	38 798,5	34 880,7
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6.9	6 076,8	6 008,6
Aides au financement de l'innovation	6.10	1 073,3	491,6
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		289,4	264,4
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	218,4	65,1
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	521,4	2 542,1
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.12	4 387,7	3 992,2
Immeubles de placement		0,0	0,0
Immobilisations corporelles	6.14	126,4	123,2
Immobilisations incorporelles	6.14	126,3	113,7
Ecarts d'acquisition		1,7	0,5
TOTAL DE L'ACTIF		76 753,0	72 412,2

Bilan consolidé publiable de Bpifrance

P A S S I F (en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Banques centrales	6.1	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	2,9	3,5
Instruments dérivés de couverture	6.3	4,7	7,9
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6.15	12 460,9	12 365,1
Dettes envers la clientèle	6.16	3 503,6	3 469,9
Dettes représentées par un titre	6.17	27 877,1	24 786,3
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		295,6	211,2
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	210,3	258,1
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	1 406,7	1 064,4
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.18	90,0	2 852,5
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.19	1 993,4	935,6
- Affectées aux engagements		973,3	
- Non affectées		1 020,1	935,6
Fonds de garantie publics	6.20	5 990,1	2 861,9
- Affectés aux engagements		2 180,2	
- Non affectés		3 809,9	2 861,9
Dettes subordonnées	6.21	7,3	7,3
Capitaux propres		22 910,4	23 588,5
Capitaux propres part du Groupe		22 556,3	23 241,8
- Capital et réserves liées		20 450,9	20 981,4
- Réserves consolidées		1 125,6	-872,8
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-40,1	1 770,6
- Résultat		1 019,9	1 362,6
Intérêts minoritaires		354,1	346,7
- Réserves		338,6	329,6
- Résultat		15,5	17,1
TOTAL DU PASSIF		76 753,0	72 412,2

Compte de résultat consolidé publiable de Bpifrance

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 728,6	1 585,1
Intérêts et charges assimilées	7.1	-1 007,2	-859,9
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		0,0	0,0
Commissions (produits)		52,4	52,5
Commissions (charges)		-2,7	-2,5
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	368,3	431,6
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	7.3	225,3	0,0
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	7.4	-0,2	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	0,0	776,9
Produits des autres activités	7.5	186,0	195,6
Charges des autres activités	7.5	-105,7	-113,0
PRODUIT NET BANCAIRE		1 444,8	2 066,3
Charges générales d'exploitation	7.6	-606,1	-554,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.7	-42,3	-38,6
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		796,4	1 473,4
Coût du risque de crédit	7.8	-40,1	-54,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		756,3	1 418,7
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.9	384,8	240,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,3	13,2
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-3,6	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT		1 137,8	1 671,9
Impôts sur les bénéfices	7.10	-102,4	-292,2
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		0,0	0,0
RESULTAT NET		1 035,4	1 379,7
Intérêts minoritaires		15,5	17,1
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		1 019,9	1 362,6
* Résultat par action (en euros)		0,49	0,65
* Résultat dilué par action (en euros)		0,49	0,65

Comptes consolidés

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de Bpifrance

(en millions d'euros)

	2018	2017
RESULTAT NET	1 035,4	1 379,7
Eléments pouvant être reclassés (recyclables) en résultat net		
<i>Ecart de conversion</i>	0,0	-98,6
<i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i>		-497,8
<i>Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	0,2	0,0
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence</i>	-12,3	12,6
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés*</i>	0,0	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés (non recyclables) en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies</i>	-3,3	-19,4
<i>Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat</i>	0,0	
<i>Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</i>	-835,6	
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables</i>	30,3	0,0
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés*</i>	25,6	0,0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISESDIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-795,0	-603,2
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	240,4	776,5
<i>* Dont part du groupe</i>	223,9	759,6
<i>* Dont part des intérêts minoritaires</i>	16,4	16,9
Montant du transfert en réserve d'éléments non recyclables	223,1	0,0

* Les impôts en 2017 étaient intégrés dans les différentes rubriques

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
(en millions d'euros)					
Situation au 31 décembre 2016	20 981,4	-1 305,0	2 275,0	0,0	21 951,4
Résultat 2016				723,2	723,2
Résultat affecté aux réserves	0,0	723,2	0,0	-723,2	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-485,0	0,0	-485,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0		21,1	0,0	21,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0		-506,1	0,0	-506,1
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0		-19,4	0,0	-19,4
Distribution de dividendes	0,0	-253,0		0,0	-253,0
Ecarts de conversion		-98,6		0,0	-98,6
Transfert de situation nette	0,0	3,7		0,0	3,7
Autres mouvements dont MEE	0,0	56,8		0,0	56,8
Divers	0,0	0,1		0,0	0,1
Situation au 31 décembre 2017	20 981,4	-872,8	1 770,6		21 879,2
Résultat 2017				1 362,6	1 362,6
Résultat affecté aux réserves	0,0	1 362,6	0,0	-1 362,6	0,0
Impact Reclassements FTA IFRS9	0,0	1 585,8	-1 461,4	0,0	124,4
Impact Retraitements FTA IFRS9	0,0	-25,4	83,3	0,0	57,9
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-216,4	-612,9	0,0	-829,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	-836,0	0,0	-836,0
<i>Cessions d'instruments financiers en JV OCI</i>	0,0	-223,1	223,1	0,0	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	6,7	0,0	0,0	6,7
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	27,1	0,0	27,1
Diminution de capital	-545,5	0,0	0,0	0,0	-545,5
Primes d'apport	15,0	0,0	0,0	0,0	15,0
Distribution de dividendes	0,0	-560,0	0,0	0,0	-560,0
Transfert de situation nette	0,0	-138,2	138,2	0,0	0,0
Autres mouvements dont MEE	0,0	-10,0	20,0	0,0	9,9
Ecarts de conversion	0,0	0,0	-5,0	0,0	-5,0
Situation au 31 décembre 2018	20 450,9	1 125,6	-40,1	0,0	21 536,4
Résultat 2018				1 019,9	1 019,9

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2016	331,5
Entrée de périmètre	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-0,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	-0,2
<i>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	0,0
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	0,0
Transfert de situation nette	-1,7
Quote-part de résultat au 31 décembre 2017	17,1
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2017	346,7
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	1,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0
Impact Retraitements FTA IFRS9	0,2
<i>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	-0,2
Transfert de situation nette	-9,4
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	0,3
Quote-part de résultat au 31 décembre 2018	15,5
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2018	354,1

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie du Groupe Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôts	1 137,8	1 671,9
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	42,4	38,6
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	3,6	0,0
Dotations nettes aux provisions	9,9	-237,0
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-384,8	-240,0
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-57,1	16,2
Autres mouvements	-190,5	1 055,9
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	288,7	-7,3
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-287,8	626,4
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	85,5	51,9
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 510,0	-1 991,1
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-45,9	-4 974,9
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-478,4	-466,8
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	259,4	172,7
Impôts versés	-266,1	-183,1
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-3 955,6	-7 391,3
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-3 105,5	-5 093,0
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	633,9	441,9
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-60,2	-50,3
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	573,8	391,6
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	458,7	-253,0
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	3 445,9	4 131,8
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 904,6	3 878,8
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	1 372,8	-822,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-3 105,5	-5 093,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	573,8	391,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 904,6	3 878,8
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 596,7	2 419,3
Caisse, banques centrales (actif & passif)	357,2	882,3
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 239,5	1 537,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 969,5	1 596,7
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 687,6	357,2
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 281,9	1 239,5
Variation de la trésorerie nette	1372,8	-822,6

Annexe comptable

● NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	108
● NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES	108
● NOTE 3 - PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE.....	117
● NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	120
● NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	122
● NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN.....	142
● NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	162
● NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES	167
● NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES	191
● NOTE 10 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	197
● NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE.....	202
● NOTE 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	203
● NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS	203

● **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture**

1.1 Faits significatifs de l'exercice

Libération intégrale du capital social de Bpifrance SA et de Bpifrance Participations

Une partie du capital souscrit non appelé de Bpifrance SA a été libérée en juillet 2018, pour un montant de 1 369 millions d'euros, versé par l'EPIC Bpifrance et le groupe Caisse des Dépôts à parts égales.

Cette opération a permis une libération consécutive du capital souscrit non appelé de Bpifrance Participations d'un montant de 1 369 millions d'euros, versé par Bpifrance SA. Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2018, Bpifrance SA a procédé à une réduction de capital non motivée par des pertes à concurrence de 546 millions d'euros, dont 15 millions d'euros affectés au poste de primes d'émission.

Consécutivement à ces opérations, le capital social de Bpifrance SA ainsi que celui de Bpifrance Participations sont intégralement libérés.

1.2 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

● **Note 2 - Normes comptables applicables**

2.1 Normes comptables applicables au 31 décembre 2018

Les états financiers consolidés 2018 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2018.

L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » a eu un impact significatif sur le classement et l'évaluation des instruments financiers dans les comptes consolidés du groupe Bpifrance (cf. 2.2 Impacts de la première application d'IFRS 9).

La première application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » n'a pas eu d'incidence sur les comptes dans la mesure où les principes comptables appliqués jusqu'à lors aux commissions et produits des autres activités respectaient déjà ce texte.

Les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes au 31 décembre 2018.

Le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

2.2 Impacts de la première application d'IFRS 9

Tableau de passage du bilan consolidé publiable de Bpifrance au 1er janvier 2018 en normes IAS 39 au bilan consolidé en normes IFRS 9

A C T I F (en millions d'euros)	31/12/2017	Reclassements	Retraitements	01/01/2018 IFRS 9
Caisse, banques centrales	357,2			357,2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 551,0	-130,7	-1,1	4 419,2
Instruments dérivés de couverture	11,3			11,3
Actifs financiers disponibles à la vente	8 876,2	-8 876,2		0,0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		8 895,2	152,7	9 047,9
Titres au coût amorti		8 772,1	-3,6	8 768,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 492,6			1 492,6
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	34 880,7	512,7	0,1	35 393,5
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 008,6	17,5	5,9	6 032,0
Aides au financement de l'innovation	491,6	624,0		1 115,6
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	264,4			264,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 641,8	-8 641,8		0,0
Actifs d'impôts courants et différés	65,1		-2,0	63,1
Comptes de régularisation et actifs divers	2 542,1	-136,9	0,2	2 405,4
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0			0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 992,2		0,8	3 993,0
Immeubles de placement	0,0			0,0
Immobilisations corporelles	123,2			123,2
Immobilisations incorporelles	113,7			113,7
Ecarts d'acquisition	0,5			0,5
TOTAL DE L'ACTIF	72 412,2	1 035,9	153,0	73 601,1

Comptes consolidés

Tableau de passage du bilan consolidé publiable de Bpifrance au 1er janvier 2018 en normes IAS 39 au bilan consolidé en normes IFRS 9

PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2017	Reclassements	Retraitements	01/01/2018 IFRS 9
Banques centrales	0,0			0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3,5			3,5
Instruments dérivés de couverture	7,9			7,9
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 365,1			12 365,1
Dettes envers la clientèle	3 469,9			3 469,9
Dettes représentées par un titre	24 786,3			24 786,3
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	211,2			211,2
Passifs d'impôts courants et différés	258,1		-29,6	228,5
Comptes de régularisation et passifs divers	1 064,4			1 064,4
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0			0,0
Provisions	2 852,5	-2 791,3		61,2
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	935,6	987,6		1 923,2
- Affectées aux engagements		987,6		987,6
- Non affectées	935,6			935,6
Fonds de garantie publics	2 861,9	2 839,6		5 701,5
- Affectés aux engagements		2 839,6		2 839,6
- Non affectés	2 861,9			2 861,9
Dettes subordonnées	7,3			7,3
Capitaux propres	23 588,5	0,0	182,5	23 771,0
Capitaux propres part du Groupe	23 241,8	0,0	182,3	23 424,1
- Capital et réserves liées	20 981,4			20 981,4
- Réserves consolidées	-872,8	1 423,0	8,2	558,4
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 770,6	-1 423,0	174,1	521,7
- Résultat	1 362,6			1 362,6
Intérêts minoritaires	346,7	0,0	0,2	346,9
- Réserves	329,6		0,2	329,8
- Résultat	17,1			17,1
TOTAL DU PASSIF	72 412,2	1 035,9	153,0	73 601,1

Analyse des principaux reclassements sur le bilan consolidé IFRS 9 de Bpifrance au 1er janvier 2018

A C T I F (en millions d'euros)	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la Juste valeur par le Résultat	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Fonds de garantie publics et innovation	Reclassements
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 068,3	-1 249,6	50,6			-130,70
Instruments dérivés de couverture						0,00
Actifs financiers disponibles à la vente	-8 876,2					-8 876,20
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 644,6	1 250,6				8 895,20
Titres au coût amorti	130,3			8 641,8		8 772,10
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti						0,00
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	33,0	-1,0	-50,6		531,3	512,70
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti					17,5	17,50
Aides au financement de l'innovation					624,0	624,00
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0,00
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				-8 641,8		-8 641,80
Actifs d'impôts courants et différés						0,00
Comptes de régularisation et actifs divers					-136,9	-136,86
Participations dans les entreprises mises en équivalence						0,00
TOTAL DE L'ACTIF	0,0	0,0	0,0	0,0	1 035,9	1 035,9

P A S S I F (en millions d'euros)					Fonds de garantie publics et innovation	Reclassements
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						0,0
Instruments dérivés de couverture						0,0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés						0,0
Dettes envers la clientèle						0,0
Dettes représentées par un titre						0,0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0,0
Passifs d'impôts courants et différés						0,0
Comptes de régularisation et passifs divers						0,0
Provisions					-2 791,3	-2 791,3
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	0,0	0,0	0,0	0,0	987,6	987,6
- Affectées aux engagements					987,6	987,6
- Non affectées						0,0
Fonds de garantie publics	0,0	0,0	0,0	0,0	2 839,6	2 839,6
- Affectés aux engagements					2 839,6	2 839,6
- Non affectés						0,0
Dettes subordonnées						0,0
Capitaux propres :	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capitaux propres part du Groupe						0,0
Intérêts minoritaires						0,0
TOTAL DU PASSIF	0,0	0,0	0,0	0,0	1 035,9	1 035,9

Comptes consolidés

Tableau de passage des dépréciations et des provisions du bilan consolidé publiable de Bpifrance au 1er janvier 2018 en normes IAS 39 au bilan consolidé en normes IFRS 9

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2017	Reclassements		Retraitements	01/01/2018 IFRS 9
		Dépréciations sur Titres	Fonds de garantie publics et innovation		
Dépréciations sur Actifs financiers disponibles à la vente	-1 722,3	1 722,3			0,0
Dépréciations sur Titres au coût amorti		-0,2		-3,7	-3,9
Dépréciations sur Prêts et créances sur les Ets de crédit et assimilés, au coût amorti					0,0
Dépréciations sur Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	-1 141,8		531,3	0,1	-610,4
Dépréciations sur Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	-104,0		17,5	5,9	-80,6
Dépréciations sur Aides au financement de l'innovation	-624,0		624,0		0,0
Dépréciations sur Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					0,0
Dépréciations sur Comptes de régularisation et actifs divers					0,0
Dépréciations sur Participations dans les entreprises mises en équivalence					0,0
TOTAL DE L'ACTIF	-3 592,2	1 722,1 *	1 172,8	2,3	-694,9

PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2017	Reclassements		Retraitements	01/01/2018 IFRS 9
		Dépréciations sur Titres	Fonds de garantie publics et innovation		
Provisions	2 852,5		-2 791,3		61,2
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	0,0		987,6		987,6
- Affectées aux engagements			987,6		987,6
Fonds de garantie publics	0,0		2 976,5		2 976,5
- Affectés aux engagements			2 976,5		2 976,5
Capitaux propres :	0,0		0,0	2,3	2,3
Capitaux propres part du Groupe	0,0			2,3	2,3
Intérêts minoritaires	0,0				0,0
TOTAL DU PASSIF	2 852,5	0,0	1 172,8	2,3	4 027,6

TOTAL DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS	6 444,6	-1 722,1 *	0,0	0,0	4 722,5
--	----------------	-------------------	------------	------------	----------------

* Dépréciations sur titres AFS intégrées à la juste valeur des titres en JVR (-67 m€) et JV OCI (-1 655 m€) soit 1 722,1 m€

Les reclassements réalisés sont les suivants :

- Les actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassés dans quatre catégories distinctes :
 - En actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres pour les actions, soit 7 644,6 M€.
 - En actifs financiers à la juste valeur par le résultat pour les obligations échangeables ou convertibles ou les obligations dont la rémunération est indexée sur le marché action, ainsi que pour les parts de fonds, soit 1 068,3 M€ ;
 - En titres au coût amorti pour les obligations répondant aux caractéristiques SPPI, soit 130,3 M€ ;
 - En prêts et créances sur la clientèle au coût amorti, soit 33 M€.
- Des actifs financiers à la juste valeur (actions détenues par les fonds) ont été reclassés quasi-exclusivement en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, soit 1 250,6 M€.
- Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ont tous été reclassés dans la catégorie titres au coût amorti, soit 8 641,8 M€.

- Des actifs financiers comptabilisés au coût amorti (avances en compte courant octroyées par Bpifrance Participations) ont été reclassés en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit 50,6 M€.
- Activités Garantie et Innovation :
 - Les dépréciations relatives aux créances clientèles, aux prêts de l'activité innovation et aux avances remboursables garanties par des fonds de garantie, auparavant comptabilisées en moins de l'actif, ont été reclassées dans les rubriques de passif « Fonds de garantie publics affectés aux engagements » et « Ressources nettes d'intervention à l'innovation affectés aux engagements » pour un montant global de 1 172,8 M€.
 - Les dépréciations pour risque avéré et la juste valeur des garanties ont été reclassés de la rubrique « Provisions » aux rubriques « Fonds de garantie publics affectés aux engagements » et « Ressources nettes d'intervention à l'innovation affectés aux engagements » pour un montant global de 2 791,3 M€.
 - La valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (activité garantie) ont été reclassées des comptes de régularisation actifs à la rubrique « Fonds de garantie publics affectés aux engagements » pour un montant de 136,9 M€.

Tous les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont classés dans les catégories prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle au coût amorti. Aucun transfert n'apparaît donc pas dans ce tableau.

Comptes consolidés

Analyse des principaux retraitements sur le bilan consolidé IFRS 9 de Bpifrance au 1er janvier 2018

A C T I F (en millions d'euros)	Dépréciations sur Titres	Dépréciations sur Prêts	Réévaluations	Retraitements
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			-1,1	-1,1
Instruments dérivés de couverture				0,0
Actifs financiers disponibles à la vente				0,0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			152,7	152,7
Titres au coût amorti	-3,6		0,1	-3,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti				0,0
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		0,1		0,1
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti		5,9		5,9
Aides au financement de l'innovation				0,0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				0,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				0,0
Actifs d'impôts courants et différés	0,5	-2,0	-0,6	-2,1
Comptes de régularisation et actifs divers			0,2	0,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence			0,8	0,8
TOTAL DE L'ACTIF	-3,1	4,0	152,1	153,0

P A S S I F (en millions d'euros)	Dépréciations sur Titres	Dépréciations sur Prêts	Réévaluations	Retraitements
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				0,0
Instruments dérivés de couverture				0,0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés				0,0
Dettes envers la clientèle				0,0
Dettes représentées par un titre				0,0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				0,0
Passifs d'impôts courants et différés	-0,3		-29,3	-29,6
Comptes de régularisation et passifs divers				0,0
Provisions				0,0
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	0,0	0,0	0,0	0,0
- Affectées aux engagements				0,0
- Non affectées				0,0
Fonds de garantie publics	0,0	0,0	0,0	0,0
- Affectés aux engagements				0,0
- Non affectés				0,0
Dettes subordonnées				0,0
Capitaux propres :	-2,8	4,0	181,3	182,5
Capitaux propres part du Groupe	-2,8	4,0	181,1	182,3
Intérêts minoritaires			0,2	0,2
TOTAL DU PASSIF	-3,1	4,0	152,1	153,0

Les retraitements sont les suivants :

- Titres de capitaux propres
 - Les titres de capitaux propres non cotés qui étaient comptabilisés au coût en application d'une exemption IAS 39 ont été réévalués à la juste valeur pour un montant de 152,7 M€.
 - L'application d'IFRS 9 a entraîné la réévaluation des titres PSA mis en équivalence de 1,2 M€.
- Titres de dette
 - Les titres de dette classés au coût amorti (essentiellement des titres souverains) ne faisaient pas l'objet d'une provision du fait de leur qualité de crédit. L'application du nouveau modèle de provisionnement IFRS 9 entraîne la comptabilisation d'une dépréciation de 1,6 M€. Un financement octroyé par Bpifrance Participations et comptabilisé au coût amorti du fait de l'intention de gestion associé et du respect du critère SPPI fait l'objet d'une dépréciation de 2 M€.
 - Le reclassement de titres de la catégorie disponibles à la vente à la catégorie coût amorti a entraîné une reprise de réévaluation de 0,1 M€.
 - Le reclassement de titres de la catégorie disponibles à la vente à la catégorie coût amorti a entraîné une reprise de réévaluation de 0,2 M€ qui représentait les 90% de rémunération revenant à l'Etat et autres dotateurs publics relativement aux dotations en fonds de garantie non encore utilisées.
- Opérations de financement
 - L'application du nouveau modèle de provisionnement IFRS 9 a entraîné une reprise nette de provision sur les opérations de financement (prêts à la clientèle et opérations de location financement) comptabilisées au coût amorti de 6 M€.
 - La valeur des titres Alsabail, titres mis en équivalence, a diminué de 0,4 M€ du fait de l'application du nouveau modèle de provisionnement IFRS 9 sur les actifs d'Alsabail.

2.3 Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, remplacera la norme actuelle IAS 17. Elle entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La norme IFRS 16 modifie significativement la comptabilisation des contrats de location simple pour le preneur alors que le traitement comptable des contrats de location financement pour le preneur et des contrats de location pour le bailleur n'est modifié que marginalement.

Selon la norme IFRS 16, un contrat de location implique l'identification d'un actif et le droit pour le preneur de contrôler l'utilisation de cet actif. Tout contrat de location doit être enregistré à l'actif du bilan en immobilisations sous forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué et au passif sous forme d'une dette financière représentative des paiements futurs de loyers actualisés. Le droit d'utilisation de l'actif est amorti en résultat linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location.

La direction des comptabilités de Bpifrance, assistée des ordonnateurs du groupe que sont la direction des moyens généraux et la direction des systèmes d'information, a mené en 2018 un projet de recensement des contrats de location existant et d'évaluation de l'impact de l'application d'IFRS 16. Près de 95% des contrats de location concernent des baux immobiliers de bureaux. Les autres contrats sont relatifs à des locations de véhicule et des locations de matériel informatique.

Bpifrance a opté pour l'application de la méthode de transition rétrospective simplifiée et n'établit par conséquent pas de comparatif. Bpifrance applique le taux marginal d'emprunt afin d'actualiser les flux de la dette financière, ce taux étant bâti sur les taux de cession interne calculés par la direction financière du groupe. En date de transition, Bpifrance a retenu la durée résiduelle des contrats de location pour définir le taux d'actualisation à utiliser.

Bpifrance applique les exemptions prévues par la norme et ne modifie donc pas les contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ni les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur.

Hors options d'extension ou de résiliation, la durée retenue pour les contrats de location immobilière est de 9 ans en cohérence avec le relevé de décisions de l'Autorité des Normes Comptables. Seul un contrat prévoit une option de résiliation dont l'exercice n'a pas été jugé raisonnablement certain du fait que l'immeuble concerné est un immeuble d'exploitation essentiel pour Bpifrance.

La norme IFRS 16 aura un impact relativement limité dans les comptes de Bpifrance. L'augmentation estimée du pied de bilan est de l'ordre de 100 millions d'euros.

● Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2018.

3.1 Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés de Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. En application de ce principe général, le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations que le groupe contrôle conjointement via une coentreprise et les participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

Les entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont considérées comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe. Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat d'exploitation, conformément à la recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

3.3 Cas particuliers

L'activité de capital-risque

Lorsqu'une participation dans une entreprise associée (influence notable) ou une coentreprise (contrôle conjoint) est détenue via un organisme de capital-risque, le groupe a choisi d'évaluer cette participation à la juste valeur par le biais du résultat, dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat », conformément à la norme IFRS 9 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

La totalité de la participation mise en équivalence (y compris les écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs

événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation, qui peut être estimée de manière fiable.

La valeur comptable de la participation mise en équivalence est alors comparée à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou des méthodes multicritères et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4 Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité pour les entreprises intégrées de manière globale et à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, nets des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés en charges, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis qui sont déduits des capitaux propres, ainsi que des coûts directs de transaction liés aux dettes financières contractées dans le cadre de l'opération qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Comptes consolidés

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5 Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation ANC n°2017-02 du 2 juin 2017.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre, sauf mention contraire en Note 9.

● Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2018 % d'intérêt	31/12/2018 % de droit de vote	31/12/2017 % de droit de vote
Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Assurance Export - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Financement - MAISONS-ALFORT	Globale	90,77%	90,77%	90,77%
Bpifrance Régions - MAISONS-ALFORT	Globale	90,76%	99,99%	99,99%
Auxi-Finances - MAISONS-ALFORT	Globale	90,77%	100%	100%
SCI Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	90,77%	100%	100%
Bpifrance Courtage (ex Gras Savoye Bpifrance) - MAISONS-ALFORT	Globale	90,77%	100%	-
Bpifrance Participations - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FSI PME Portefeuille - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI parts A - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI Parts B - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FONDS de FONDS PME - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FPMEI - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 5 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FIC DETTE PRIVEE - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Régions 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Régions 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Régions 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Régions 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Tourisme - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Mezzanine - MAISONS-ALFORT	Globale	66,84%	66,84%	66,84%
Avenir Entreprise Investissement - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Tourisme - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
ETI2020 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
CDC Entreprises Capital Investissement - PARIS	Globale	100%	100%	100%
FCPR Part'Com - PARIS	Globale	100%	100%	100%
FT1CI - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	95,11%
FI2E - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Patrimoine et création 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Lion participations - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Capital 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance Mezzanine 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance International Capital - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance IC Investment Holding - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
FEF Capital - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	-
Bpifrance Investissement - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Alsabail - STRASBOURG	Equivalence	36,94%	40,69%	40,69%
Gras Savoye Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Equivalence	-	-	34,00%
Soprol - PARIS	Equivalence	18,75%	18,75%	18,75%
Tyrol Acquisition (Groupe TDF) - Luxembourg	Equivalence	23,99%	23,99%	23,99%
Eutelsat Communications - PARIS	Equivalence	26,47%	26,47%	26,47%
PSA - PARIS	Equivalence	12,32%	12,32%	12,32%
STConso (Palier avec STM Consolidé à 27,91%) - GENEVE	Equivalence	50,00%	50,00%	47,56%
Future French Champion - MAISONS-ALFORT	Equivalence	50,00%	50,00%	-

● **Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation**

5.1 Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués sont basés sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment) et de l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment) n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation à la juste valeur des dérivés du groupe.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Cas particulier des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Par ailleurs, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable dans le cas des actifs et passifs financiers à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché.

5.2 Comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers dans le champ d'application de la norme IFRS 9, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par résultat, sont enregistrés lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur majorée/minorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés directement en résultat en date de comptabilisation initiale.

Le groupe comptabilise les titres, les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.3 Classement et évaluation des actifs financiers

Instruments de dette

Les prêts et créances ainsi que les titres à revenu fixe sont des instruments de dette qui font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. De manière plus spécifique :

Les instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie donnent uniquement lieu à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû à des dates spécifiées (ci-après « critère SPPI » défini dans le paragraphe Appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels) sont comptabilisés au coût amorti. Ces instruments de dette font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tel que décrite dans la note 5.20 Produits et charges d'intérêts.

Les instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de les céder et pour lesquels les flux de trésorerie respectent le critère SPPI sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres, à l'exception des effets liés au risque de crédit, aux intérêts et aux gains ou pertes de change sur actifs monétaires en devises qui sont enregistrés en résultat. En cas de décomptabilisation, les gains ou pertes latents précédemment constatés en capitaux sont constatés en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets des instruments à la juste valeur par capitaux propres ».

Les dépréciations de ces actifs financiers sont calculées selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tel que décrite dans la note 5.20 Produits et charges d'intérêts.

Les autres instruments de dette sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Il s'agit soit d'actifs qui ne respectent pas le critère SPPI, notamment les parts de fonds d'investissement (non consolidés) ou les obligations convertibles en actions de l'émetteur, soit d'actifs ne répondant pas aux deux modèles de gestion décrits ci-dessus (collecte des flux de trésorerie ou collecte des flux de trésorerie et cession).

Par ailleurs, dès sa comptabilisation initiale, le groupe peut également désigner sur option de manière irrévocable à la juste valeur par résultat un instrument de dette répondant aux conditions requises pour une évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, si cette désignation élimine ou réduit significativement des décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées dans la rubrique « Gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour les besoins de l'appréciation du critère SPPI (Solely Payments of Principal and Interests), le principal constitue la juste valeur en date de comptabilisation initiale ; il peut évoluer au cours de la vie de l'actif financier, par exemple au titre de l'amortissement du principal. Les intérêts consistent principalement en une contrepartie de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit encouru par le groupe ou tout autre type de risque et frais associés à la détention de l'actif financier pendant une certaine période. Les intérêts peuvent également comprendre une marge qui soit compatible avec un contrat de prêt classique.

La valeur temps de l'argent est la composante des intérêts qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement.

Des conditions contractuelles qui exposent les flux de trésorerie contractuels à des variations de cours d'actions, de prix de matières premières ou de taux de change ou à un effet de levier ne sont pas considérées comme répondant au critère SPPI.

Des modalités contractuelles qui permettent de proroger ou de rembourser par anticipation un actif financier ne remettent pas en cause le critère SPPI, dès lors que la compensation perçue par le groupe est raisonnable.

Le caractère SPPI des actifs financiers qui comportent des dérivés incorporés est analysé globalement (contrat hôte et dérivé incorporé) afin d'en déduire le classement IFRS 9.

Appréciation du modèle de gestion

Le modèle de gestion reflète la façon dont le groupe gère ses actifs financiers afin de générer les flux de trésorerie : par la collecte des flux de trésorerie, la collecte des flux de trésorerie et la cession des actifs financiers ou une autre stratégie. Les facteurs pris en compte dans l'appréciation du modèle de gestion sont :

Les critères utilisés afin d'évaluer la performance des actifs du portefeuille et la présenter aux principaux dirigeants ;

Les risques affectant la performance des actifs du portefeuille et les modalités de suivi et de gestion de ces risques ;

Les modalités de rémunération des gestionnaires ;

La fréquence et le volume des cessions antérieures qui ont été réalisées par le passé.

En tant que banque publique d'investissement, Bpifrance accompagne des entreprises de toutes tailles (principalement des TPE, PME et ETI) sur toutes les phases de leur développement, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse. De par sa mission sociale, l'activité de financement de Bpifrance est donc tournée vers le maintien de la relation client et la collecte des flux contractuels.

Les titres de dette constitutifs du portefeuille de liquidité de Bpifrance sont gérés selon deux modèles de gestion distincts : un modèle de collecte des flux contractuels, en cohérence avec le classement comptable en titres d'investissement en normes françaises et l'absence de cession, ainsi qu'un modèle de gestion de collecte et de revente s'agissant des obligations sécurisées (covered bonds).

En ce qui concerne les fonds consolidés, la gestion du portefeuille d'actifs financiers est réalisée sur la base de la juste valeur et la performance est également évaluée sur la base de la juste valeur, ce qui justifie d'un modèle de gestion « autre stratégie » entraînant une comptabilisation à la juste valeur par résultat des instruments de dette détenus, qu'ils répondent ou non au critère SPPI.

Reclassement

Les actifs financiers sont reclassés lorsque le modèle de gestion dans le cadre duquel ils sont détenus évolue en raison d'une décision stratégique de la Direction, à la suite de changements importants dans les activités du groupe. Les reclassements sont prospectifs et n'impliquent pas de retraitements des profits et pertes comptabilisés antérieurement à la date de reclassement des actifs financiers concernés.

Le groupe n'a pas modifié le modèle de gestion de ses actifs financiers au cours de la période de présentation. Par conséquent, aucun reclassement d'actifs financiers n'a été opéré à date.

Instruments de capitaux propres

Les investissements en actions sont comptabilisés par défaut à la juste valeur par résultat en date de comptabilisation initiale et ultérieurement. Les variations de juste valeur, les dividendes, gains ou pertes de cessions sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Néanmoins, lors de leur comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable à la juste valeur par capitaux propres des investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette option s'exerce transaction par transaction et le groupe a décidé de l'appliquer à la totalité de son portefeuille d'actions. En effet, le groupe Bpifrance prend des intérêts minoritaires dans des entreprises en croissance (TPE, PME, grandes entreprises et start-ups) ou investit dans des fonds auprès d'autres investisseurs privés afin de les accompagner dans leur développement. Le groupe réalise également des investissements stratégiques dans de grandes entreprises.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont présentées en capitaux propres, sans recyclage ultérieur en résultat en cas de cession. Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciations. Les dividendes de ces placements sont, quant à eux, enregistrés dans le compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

5.4 Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, les engagements de financement donnés font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers.

5.5 Dépréciation des actifs financiers

Les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de financement donnés et les créances de location-financement font systématiquement l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers, y compris les engagements de financement et à l'exclusion des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, font l'objet d'une dépréciation résultant d'événements de défaut attendus dans les 12 prochains mois (pertes de crédit attendues à 12 mois). En cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, les dépréciations sont révisées afin de refléter les événements de défaut attendus sur toute la durée de vie de l'instrument (pertes de crédit attendues à maturité).

Les actifs financiers sont initialement classés en « bucket 1 ». Dans le cas où ils n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'origine, ils restent classés en « bucket 1 ». Les dépréciations sont comptabilisées à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois.

En cas d'augmentation significative du risque de crédit, les actifs financiers sont transférés en « bucket 2 » ; les dépréciations sont déterminées sur la base des pertes attendues à maturité.

Les actifs pour lesquels il existe un ou plusieurs indicateurs objectifs de perte de valeur liés à des événements survenus depuis leur comptabilisation initiale et ayant un impact sur les flux de trésorerie attendus constituent le « bucket 3 ». Des pertes attendues à maturité sont calculées pour de tels actifs.

Portefeuille de prêts

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit s'apprécie en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier lors de la comptabilisation initiale et en date de clôture. Cette dégradation doit être constatée avant l'apparition d'un indicateur objectif de perte (bucket 3).

Cette appréciation repose à la fois sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Il est systématiquement considéré qu'une augmentation significative du risque de crédit est intervenue pour les encours vérifiant l'une des conditions suivantes :

- Classement en watch list. Parmi les motifs de performance associés au statut de watch list, le groupe Bpifrance inclut les impayés compris entre 30 et 90 jours ainsi que les encours restructurés en probation (période de deux ans),
- Probabilité de défaut courante supérieure à 20% ;
- Augmentation absolue de la probabilité de défaut supérieure à 2% entre la date d'octroi et la date de clôture ;
- Augmentation relative de la probabilité de défaut supérieure à 95% entre la date d'octroi et la date de clôture.

Le modèle est appliqué de manière symétrique. Ainsi, lorsque les conditions qui ont conduit au classement dans le bucket 2 ne sont plus remplies, le groupe Bpifrance constate l'amélioration de la situation de la contrepartie par un retour en bucket 1.

Actifs financiers présentant une indication objective de perte

Il s'agit des actifs financiers que le groupe a classés comme non performants, c'est-à-dire tout actif dont il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, du fait des difficultés financières de celle-ci.

Les contreparties non performantes sont notamment celles pour lesquelles des procédures collectives (amiables ou contentieuses) sont en cours, une détérioration de la qualité de crédit a été constatée, dont les créances présentent plus de 90 jours d'impayés, ou dont la déchéance du terme a été prononcée, ou pour lesquelles la garantie de Bpifrance a été appelée.

Tout impayé de plus de 30 jours sur un concours restructuré ou moratorié en période de probation entraîne automatiquement un classement dans la catégorie des actifs non performants. La période de probation est d'un an avant toute possibilité de reclassement en watch list.

Le groupe Bpifrance a aligné les définitions de défaut et non performant bâlois avec celles de douteux comptables et de bucket 3 IFRS 9.

Le groupe Bpifrance constate un passage en pertes sur un actif dès lors que ses droits en tant que créancier sont éteints.

Mesure des pertes de crédit

Pour les actifs classés en buckets 1 et 2, les pertes de crédit attendues sont égales au produit de trois paramètres que sont la probabilité de défaut, le taux de perte en cas de défaut et l'exposition à la date de défaut. Elles font l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt effectif de l'actif concerné.

Les probabilités de défaut à 12 mois et à maturité représentent respectivement le risque de défaut de la contrepartie dans les 12 prochains mois et le risque de défaut tout au long de la vie de l'instrument.

Le taux de perte en cas de défaut est estimé en utilisant les données historiques disponibles sur les pertes subies ou à dire d'expert ou en utilisant le niveau réglementaire fixé par produit de financement ou par contrepartie. Il tient également compte des sûretés rattachées au prêt.

Le groupe s'appuie sur les dispositifs utilisés pour la détermination des provisions réglementaires. Dans ce cadre, les probabilités de défaut et taux de perte en cas de défaut, observés à travers le cycle (through-the-cycle) pour les besoins réglementaires, sont ajustés afin d'être mesurés en date de défaut (point-in-time).

En outre, la probabilité de défaut et le taux de perte tiennent également compte de la conjoncture économique anticipée sur un horizon de projection (forward-looking). Le groupe a retenu 3 scénarios considérés comme central, optimiste et stressé. L'horizon de simulation retenu est de 6 ans. Ces scénarios sont fondés sur le taux de croissance du PIB français, l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage, la variation des taux OAT 1 an et 10 ans.

L'exposition à la date de défaut tient compte des montants tirés et des engagements donnés. L'encours en risque sur l'encours des engagements donnés est estimé à partir de taux de décaissement historiques. L'exposition tient compte de l'amortissement et du potentiel remboursement de l'encours.

La dépréciation des actifs du bucket 3 est estimée sur base individuelle. Elle correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties, dès lors que celles-ci font partie des modalités contractuelles et ne sont pas comptabilisées en tant qu'actifs distincts.

Portefeuille de titres

L'approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk ») a été retenue pour le portefeuille de titres du groupe, compte tenu du profil peu risqué d'un portefeuille constitué majoritairement de titres souverains.

Le risque de crédit d'un actif financier est considéré comme faible lorsque :

- Le risque de défaillance est faible ;
- L'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations contractuelles ;
- Cette capacité n'est pas nécessairement affectée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le groupe considère que le risque de crédit est faible lorsque la contrepartie est classée en « Investment Grade » et les titres de ces contreparties sont classés en « bucket 1 ». Le

déclassement d'un titre en « Speculative Grade » induit un classement en « bucket 2 ». Une dégradation de deux notes au cours des six mois précédents la date de clôture pourra être un facteur complémentaire d'identification d'une dégradation significative du risque de crédit. Dans de telles circonstances, le groupe procède à une analyse au cas par cas.

Dans ce cadre, la mesure des pertes de crédit suit les règles suivantes :

- Buckets 1 et 2 : les probabilités de défaut sont calculées sur la base des données des agences de notation, les taux de perte retenus sont ceux du référentiel bâlois et l'exposition à la date de défaut correspond à la valeur comptable brute.
- Bucket 3 : les pertes sont estimées sur base individuelle au regard de la situation de la contrepartie et, le cas échéant, de la valeur des garanties.

5.6 Distinction entre dettes et capitaux propres

En application de la norme IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer aux détenteurs des titres de la trésorerie, un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Fonds de réserve de Bpifrance Financement

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex-OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de son remboursement sur décision des actionnaires, le fonds de réserve de Bpifrance Financement est qualifié d'instrument de capitaux propres.

5.7 Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement au coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges » au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.8 Passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option

Il s'agit des dettes que le groupe a désignées irrévocablement dès l'origine à la juste valeur par résultat. L'application de cette option est réservée aux cas suivants :

- L'élimination ou la réduction significative de décalages de traitement comptable entre certains actifs et passifs financiers
- L'alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de la performance, à condition que cette condition repose sur une politique de gestion des risques ou d'investissement établie et que le reporting interne s'appuie sur une mesure de juste valeur.
- L'évaluation à la juste valeur par résultat de certains passifs financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés.

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride » financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Les variations de juste valeur de la période et les intérêts des passifs financiers sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », à l'exception des variations de juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre qui sont enregistrées au sein des « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». En cas de décomptabilisation du passif avant son échéance, le gain ou la perte de juste valeur réalisé, attribuable au risque de crédit propre, est transféré directement dans la rubrique réserves consolidées en capitaux propres, sans impacter le résultat de la période.

5.9 Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée (« Dettes envers les Etablissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle »).

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances avec les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ».

5.10 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.11 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ;
- Il requiert un investissement initial nul ou faible ;
- Il est réglé à une date future.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur. A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les dérivés de transaction traités par le groupe Bpifrance sont des couvertures économiques qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture.

Dérivés de couverture

Le groupe a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne, pour la comptabilisation de ces opérations.

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont comptabilisés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

5.12 Compensation bilancielle des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe compense un actif financier et un passif financier et un solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La juste valeur des instruments dérivés traités avec des chambres de compensation et les appels de marge associés, et dont les principes de fonctionnement répondent aux critères précédents, est compensée au bilan.

5.13 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Toutefois, les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.14 Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans la rubrique « Prêts et créances à la clientèle au coût amorti » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net.

Les créances de location-financement font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.15 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 relative aux immobilisations corporelles et IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- Il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- Le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- Logiciels : de 1 à 5 ans,
- Immeubles : de 25 à 55 ans,
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- Matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.16 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40 relative aux immeubles de placement, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

5.17 Avantages du personnel

Le groupe Bpifrance accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Ils recouvrent principalement les salaires, les congés, l'intéressement, la participation, les primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restants dus à la clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

Régime à prestations définies

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).

Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des

obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les autres avantages à long terme, le coût des services, les intérêts nets sur le passif (l'actif) et les réévaluations du passif (de l'actif) sont comptabilisés en résultat net.

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision.

5.18 Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.19 Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

Bpifrance SA est société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export.

5.20 Produits et charges d'intérêts

Les intérêts relatifs aux instruments de dette comptabilisés au coût amorti sont enregistrés dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées », selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les entrées ou sorties de trésorerie futures sur la durée de vie attendue d'un actif financier ou d'un passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts de transaction et des primes et décotes ainsi que des commissions reçues ou payées, telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits, qui font, par nature, partie intégrante du taux effectif du contrat.

Les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » enregistrent également les commissions de garantie étalées prorata temporis et les intérêts des instruments de couverture désignés dans une relation de juste valeur.

5.21 Commissions et produits des autres activités

En application d'IFRS 15, la comptabilisation du produit résultant de contrats conclus avec des clients (en dehors des contrats de location, des contrats de garantie et des instruments financiers qui sont traités par d'autres normes IFRS) reflète le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service pour un montant correspondant au montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de ce bien ou de ce service. L'approche appliquée est constituée de cinq étapes qui permettent d'identifier les différences obligations de performance d'un contrat, de leur allouer un prix de transaction à chacune, ce prix étant reconnu lorsque ces obligations sont satisfaites, c'est-à-dire que le transfert du contrôle du bien ou du service a eu lieu.

Dans le cas d'une rémunération comprenant une composante variable, cette dernière n'est comptabilisée en résultat que s'il est hautement probable que son montant estimé ne puisse subir une baisse significative ou dès lors qu'elle est certaine (**exemple : contrats de mise en relation**).

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès que la prestation est réalisée.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation **(exemples : commissions perçues par les sociétés de gestion de fonds, commissions perçues par Bpifrance Assurance Export dans le cadre de la convention signée avec l'Etat).**

Les prestations fournies par l'activité de l'accompagnement sont comptabilisées en produits des autres activités soit progressivement (exemple : animation du programme) soit lorsque le service est rendu (exemples : journées de formation, tenue de comités stratégiques, ...).

5.22 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre principalement :

- Les dividendes et variations de juste valeur des investissements en instruments de capitaux propres, que le groupe n'aurait pas désigné à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- Les variations de juste valeur des instruments de dette (intérêts inclus) comptabilisés à la juste valeur par le résultat, à l'exception des variations de valeur relative au risque de crédit propre résultant des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option ;
- Les variations de juste valeur (intérêts inclus) des instruments dérivés non affectés à de la couverture ;
Les variations de juste valeur (intérêts exclus) des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur

L'inefficacité des relations de couverture est également comptabilisée dans ce poste.

5.23 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent les éléments suivants :

- Les dividendes des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- Les résultats, nets des effets de la couverture, de la décomptabilisation d'instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.
-

5.24 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Ce poste comprend les plus et moins-values résultant de la décomptabilisation de titres de dette ou de prêts et créances classés en actifs financiers au coût amorti, y compris les indemnités de remboursement anticipé et les effets de couverture.

5.25 Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.26 Coût du risque de crédit

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances antérieurement passées en pertes constituent la charge du risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti

ainsi que sur les instruments de dette classés en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

5.27 Activité de garantie

Engagements de garantie

Les engagements de garantie du groupe sont principalement portés par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions. Ils sont adossés à des fonds de garantie.

Deux types de garanties sont octroyés par le groupe :

- Les garanties au titre des interventions en capital-risque (actions PME) contre les pertes en capital encourues par les établissements pratiquant du capital-risque. Ces contrats contiennent une clause de participations aux plus-ou-moins-values de cession des titres sous-jacents.
- Les garanties accordées aux établissements de crédit pour les prêts octroyés à leurs clients, afin de les couvrir contre le défaut de paiement d'un débiteur identifié. Le groupe est rémunéré par des commissions de garantie.
Les garanties non mises en jeu, déclarées en défaut par la banque partenaire sans autre information de dégradation du risque de crédit de la contrepartie, sont classées en encours sains sous surveillance (*watch list*) et font l'objet d'une dépréciation sur la base d'un modèle de pertes attendues. En cas de mise en jeu de la garantie (déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective) et/ou en cas d'information de dégradation du risque de crédit de la contrepartie, les garanties font l'objet d'une dépréciation pour risque avéré.

Les contrats de garantie en capital-risque répondent à la définition d'un instrument dérivé. Par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur en date de comptabilisation initiale et subséquemment. La juste valeur est évaluée à partir d'un taux d'indemnisation maximum.

Les garanties aux établissements de crédit répondent à la définition de contrat de garantie financière, à savoir un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié. Dans le cadre de l'option offerte par les normes IFRS, le groupe a choisi de traiter ces contrats selon les dispositions de la norme IFRS 9 et par conséquent de ne pas leur appliquer la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance.

Fonds de garantie

Les fonds de garantie correspondent aux montants versés par l'Etat, la CDC, des bailleurs privés ou des collectivités locales et sont destinés à couvrir les risques futurs générés par l'activité d'octroi de garanties de Bpifrance.

Les fonds de garantie sont assimilés à des dépôts à terme remboursables aux dotateurs qui comprennent une composante de contrats de réassurance. Les fonds de garantie répondent donc à la définition d'un passif financier selon la norme IAS 32.

Traitement comptable et présentation des garanties aux établissements de crédit et des fonds de garantie

Le groupe a désigné irrévocablement à la juste valeur par résultat les engagements de garantie et les fonds de garantie adossés. En effet, la performance des fonds de garantie est gérée et communiquée aux dotateurs sur un modèle de juste valeur.

Les engagements de garantie sont évalués à la juste valeur en date de comptabilisation initiale. Cette juste valeur est composée des commissions à recevoir actualisées et des pertes attendues actualisées. Elle est déterminée à partir des modèles internes de sinistralité. Ces modèles internes tiennent compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques (évaluation des contentieux futurs et non avérés et de la provision pour perte avérée) et de l'effet temps, ainsi que des pertes avérées et des éventuels recouvrements sur les dossiers pour lesquels la garantie du groupe a été appelée. La juste valeur des engagements de garantie est comptabilisée au passif dans la rubrique spécifique « Fonds de garantie publics affectés aux engagements ».

Outre les dotations reçues des partenaires publics, l'évaluation des fonds de garantie tient compte de la part des commissions perçues revenant aux fonds de garantie et de 90% des produits nets du placement des dotations reçues (qui reviennent par convention aux fonds de garantie). La juste valeur des fonds de garantie est présentée au passif dans la rubrique spécifique « Fonds de garantie publics non affectés ».

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe tant que les fonds de garantie ne sont pas épuisés, les pertes futures estimées étant imputées sur les fonds de garantie.

5.28 Activité d'innovation

L'activité d'innovation, réalisée pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics, consiste à attribuer des subventions, des avances remboursables en cas de succès du projet ou des prêts (à taux zéro ou portant intérêt) remboursables sans condition.

Les subventions accordées par Bpifrance répondent aux conditions spécifiées par la norme IAS 20 « *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique* » dans la mesure où ce sont des transferts de trésorerie mis à disposition par l'Etat et les partenaires publics via leurs dotations, après que l'entité bénéficiaire a démontré qu'elle réunissait l'ensemble des conditions lui permettant de bénéficier de la subvention.

Les subventions décaissées sont comptabilisées directement en charges dans la rubrique « Charges des autres activités ». Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et passifs divers » ou sont enregistrées en engagements donnés tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les avances remboursables décaissées sont comptabilisées à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, qui correspond au montant décaissé, et lors des clôtures ultérieures. Elles figurent à l'actif du bilan dans la rubrique spécifique « Aides au financement de l'innovation » et celles non décaissées figurent dans les engagements donnés.

Les prêts octroyés dans le cadre de l'activité d'innovation sont des instruments de prêt basique qui répondent au critère *SPPI*. Il s'agit de prêts à taux zéro ou de prêts à taux variable ou fixe, qui peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé moyennant le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé jugée raisonnable. Par ailleurs, ces actifs sont détenus dans un modèle de gestion de collecte des flux. Ces prêts sont donc évalués au coût amorti, selon les modalités décrites au paragraphe 5.3. *Classification et évaluation des actifs financiers*.

Les prêts octroyés dans le cadre de l'activité d'innovation sont enregistrés dans la rubrique « *Prêts et créances à la clientèle* ».

L'activité d'innovation est intégralement financée par :

- Une dotation dite « dotation d'intervention » de l'Etat structurée en Fonds de garantie d'intervention,
- Des dotations des collectivités publiques.

Ces dotations sont comptabilisées dans la rubrique spécifique « Ressources nettes d'intervention à l'innovation non affectées » dès la signature des conventions avec l'Etat ou autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'octroi des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations et pertes sur les avances remboursables, sur les prêts à taux zéro ou sur les prêts à taux variable ou fixe. Ces fonds non affectés sont représentatifs de la juste valeur du fonds.

Les dotations à recevoir de l'Etat et des partenaires publics sont enregistrées dans la rubrique « Autres actifs – Créances Etat et Partenaires Innovation ».

Des dépréciations sur encours sains sont calculées sur la production d'avances remboursables, de prêts à taux zéro et de prêts à taux variable ou fixe financés par la dotation d'intervention de l'Etat. Elles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances et prêts susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs.

Dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie, des dépréciations individuelles sont comptabilisées et la dépréciation sur encours sains associée est reprise.

Ces dépréciations sont enregistrées au passif dans la rubrique spécifique « Ressources nettes d'intervention à l'innovation affectées aux engagements ».

L'impact des dépréciations est neutre pour le compte de résultat de Bpifrance. En effet, les dépréciations sur encours sains et les dépréciations individuelles ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat (« Produits/Charges des autres activités »). Symétriquement, la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations interviennent :

- Lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- Lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

Les produits et charges affectés aux Fonds de garantie Innovation sont compensés au sein du compte de résultat dans la rubrique « charges des autres activités ». Figurent aux notes 6.18 et 7.5 le montant des charges et produits concernés.

5.29 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

Les évaluations suivantes nécessitent entre autres la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- La juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux instruments financiers non cotés sur un marché actif et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment), ainsi que plus généralement celle relative aux instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- Le montant des pertes de crédit attendues des prêts et créances et des titres à revenu fixe qui sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de financement et de garantie ;
- Les valorisations relatives aux participations mises en équivalence et à leurs éventuels écarts d'acquisition ;
- Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires ;
- Les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ;
- Le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

● **Note 6 - Notes relatives au bilan**

6.1 Caisse et banques centrales (actif et passif)

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Actif		
Caisse, Banques centrales	1 687,6	357,2
Total actif	1 687,6	357,2
Passif		
Banques centrales	0,0	0,0
Total passif	0,0	0,0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe *		747,6
Actions et autres titres à revenu variable *		3 790,3
Autres actifs financiers *		0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option *		4 537,9
Obligations et titres à revenu fixe *	1209,74	
Parts d'OPCVM *	1 048,5	
Autres actifs à la juste valeur par résultat*	2 752,7	
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt		
Instruments dérivés de cours de change	10,2	
Instruments dérivés sur actions et indices		13,1
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 021,1	4 551,0

Aucun actif financier n'est comptabilisé à la juste valeur sur option

(*) "Reclassement IFRS 9 depuis - cf note de FTA"

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et comptes à terme	0,0	0,0
Dettes représentées par un titre	0,0	0,0
Dettes de titres	0,0	0,0
Autres passifs à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Instruments financiers dérivés de transaction	2,9	3,5
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	2,9	3,5
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,9	3,5

Les seuls passifs financiers comptabilisés à la juste valeur sur option sont les fonds de garantie et les ressources nettes d'intervention à l'innovation (cf notes 6.18 et 6.19)

6.3 Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Couverture de juste valeur	0,0	0,0
Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0
Couverture globale cantonnée de juste valeur	5,8	11,3
Total instruments dérivés de couverture (actif)	5,8	11,3

Instruments dérivés de couverture passif

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Couverture de juste valeur	0,0	0,0
Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0
Couverture globale cantonnée de juste valeur	4,7	7,9
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	4,7	7,9

Echéancier des couvertures du risque de taux d'intérêt

(en millions d'euros)	Maturité au 31/12/2018				
	Moins d'un mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Couverture des passifs financiers					
Montant nominal	0,0	0,0	3 943,5	9 343,0	7 105,8
Couverture de prêts à la clientèle					
Montant nominal	40,4	514,7	1 546,6	8 552,8	4 033,6

Montants relatifs aux instruments de couverture et montant d'inefficacité associé

(en millions d'euros)	31/12/2018						
	Nominal	Valeur comptable *		Ligne du bilan dans laquelle l'instrument de couverture est comptabilisé	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité *	Inefficacité comptabilisée en résultat	Ligne du compte de résultat où est comptabilisée l'inefficacité
		Actifs	Passifs				
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt - couverture des passifs financiers	20 392,3	390,3	-32,8	Note 6.3	357,5	0,0	Note 7.2
Swaps de taux d'intérêt - couverture des prêts à la clientèle	14 688,3	12,5	- 342,9	Note 6.3	-330,4	0,0	Note 7.2

(*) ces valeurs incluent les intérêts courus

Montants relatifs aux éléments couverts

(en millions d'euros)	31/12/2018						
	Valeur comptable*		Montants cumulés des ajustements de juste valeur de l'élément couvert qui sont inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert*		Ligne du bilan dans laquelle l'instrument couvert est comptabilisé	Variation de valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité*	Montants cumulés des ajustements de juste valeur maintenus au bilan pour tout élément qui a cessé d'être ajusté au titre des profits et pertes de couverture
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs			
Passifs financiers		41 153,0	32,8	-390,3	Notes 6.15, 6.16 et 6.17	-357,5	0,0
Prêts à la clientèle	23 055,0		342,9	- 12,5	Note 6.8	330,4	0,0

(*) ces valeurs incluent les intérêts courus

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres de créances négociables		130,3
Obligations		365,9
Obligations d'Etat		0,0
Autres obligations		365,9
Actions et autres titres à revenu variable		10 102,3
dont Orange		3 679,8
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente		-1 722,3
Total des actifs financiers disponibles à la vente (*)		8 876,2

(*) Les actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassés dans trois catégories distinctes : en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat", en "Titres au coût amorti" et en "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres" (Reclassement IFRS 9 - cf note de FTA)

6.5 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2018		31/12/2017
	Juste valeur	Dont G/P latents	Juste valeur
Obligations et titres à revenu fixe	285,6	0,1	
Actions et autres titres à revenu variable	8 440,2	-84,0	
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (*)	8 725,8	-83,8	

(*) "Reclassement IFRS 9 - cf note de FTA"

Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2018 sur les actions détenues en portefeuille au 31 décembre 2018 s'élèvent à 222,2 millions d'euros.

Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2018 sur les actions cédées en cours d'exercice s'élèvent à 3,1 millions d'euros. Ces cessions ont été réalisées pour une juste valeur de 410,7 millions d'euros et ont conduit à reclasser une moins-value nette de - 223 millions d'euros dans les réserves consolidées.

6.6 Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Obligations d'Etat	7 783,8	7 836,0
Autres obligations	203,0	211,9
Titres de créances négociables	284,0	503,9
Créances rattachées	93,6	90,0
Dépréciations sur titres au coût amorti	-3,8	0,0
Total des titres au coût amorti (*)	8 360,6	8 641,8

(*) les actifs financiers détenus jusqu'à échéance en 2017 ont tous été reclassés dans la catégorie titres au coût amorti ("Reclassement IFRS 9 - cf note de FTA")

Comptes consolidés

Bpifrance a retenu l'approche simplifiée dite de risque de crédit faible («low credit risk») pour le portefeuille de titres du sous-groupe Bpifrance Financement. Ce portefeuille représente un encours de 8 324,0 millions d'euros pour un montant de dépréciations d'1,4 millions d'euros.

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des titres au coût amorti

(en millions d'euros)	Bucket 1 - Pertres attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertres attendues à maturité	Bucket 3 - Pertres attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	8 641,8	0,0	0,0	8 641,8
Clôture	8 360,5	0,0	0,0	8 360,5

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur titres au coût amorti

(en millions d'euros)	Bucket 1 - Pertres attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertres attendues à maturité	Bucket 3 - Pertres attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	3,9			3,9
Dotations sur acquisitions de l'exercice				0,0
Autres dotations	0,7			0,7
Reprise utilisée avec passage en perte				0,0
Reprises liées à des sorties d'actifs	-0,7			-0,7
Autres reprises non utilisées				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Autres mouvements	-0,1			-0,1
Clôture	3,8	0,0	0,0	3,8

6.7 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	962,7	1 241,8
Prêts au jour le jour	0,0	0,0
Prêts à terme	261,9	249,9
Dépôts de garantie et appels de marge (*)	107,7	0,0
Dépréciations pour risque de crédit	0,0	0,0
Créances rattachées	0,0	0,9
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 332,3	1 492,6

(*) Application de la recommandation ANC 2017-02 du 02/06/2017

Ces encours sont tous classés en bucket 1.

6.8 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	6,6	123,1
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor	6 441,2	5 504,3
Créances commerciales	291,4	438,6
Crédits à l'exportation	134,1	0,0
Crédits de trésorerie	5 895,5	5 589,4
Crédits à l'équipement	15 233,9	13 714,3
Prêts subordonnés	446,6	434,8
Autres crédits	10 885,4	10 132,3
Dépréciations pour risque de crédit (*)	-575,1	-1 141,8
Créances rattachées	38,9	85,7
Total des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	38 798,5	34 880,7

(*) Au 31/12/2017, les dépréciations pour risque de crédit se décomposaient en dépréciations individuelles pour - 572,4 millions d'euros (dont -321,3 couvertes par des fonds de garantie) et en dépréciations collectives pour -569,4 millions d'euros - Voir aussi (Reclassement IFRS 9 - cf note de FTA)

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	PLMT (Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	17 005,6	6 461,5	856,7	24 323,8
Clôture	19 756,3	5 979,9	948,1	26 684,3

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	PLMT (Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	81,7	266,3	157,7	505,7
Dotations sur acquisitions de l'exercice	37,8	37,5	97,2	172,5
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte			-14,9	-14,9
Reprises liées à des sorties d'actifs	-4,3	-17,0		-21,3
Autres reprises non utilisées	-17,4	-38,6	-34,8	-90,8
Transfert entre niveaux	-6,0	-22,3	-0,2	-28,5
Autres mouvements				0,0
Clôture	91,8	225,9	205,0	522,7

Comptes consolidés

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	FCT (Activité de Financement Court Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	4 213,7	1 051,9	360,9	5 626,5
Clôture	4 596,2	1 020,7	326,4	5 943,3

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	FCT (Activité de Financement Court Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	7,8	3,3	27,4	38,5
Dotations sur acquisitions de l'exercice	18,9	7,7	9,2	35,8
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte			-1,3	-1,3
Reprises liées à des sorties d'actifs	-5,2	-1,9		-7,1
Autres reprises non utilisées	-1,9	-0,3	-9,7	-11,9
Transfert entre niveaux	-0,6	-1,0	-0,4	-2,0
Autres mouvements			0,2	0,2
Clôture	19,0	7,8	25,4	52,2

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	AUTRES			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	5 990,1	0,0	82,1	6 072,2
Clôture	6 744,6	0,0	1,3	6 745,9

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	AUTRES			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	0,2		66,0	66,2
Dotations sur acquisitions de l'exercice				0,0
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte			-0,1	-0,1
Reprises liées à des sorties d'actifs				0,0
Autres reprises non utilisées	-0,1		-0,1	-0,2
Transfert entre niveaux				0,0
Autres mouvements			-65,8	-65,8
Clôture	0,1	0,0	0,0	0,1

6.9 Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	4 208,8	4 303,4
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 910,1	1 784,8
Créances rattachées	27,3	24,4
Dépréciations pour risque de crédit (*)	-69,4	-104,0
Total des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 076,8	6 008,6

(*) Au 31/12/2017, les dépréciations pour risque de crédit se décomposaient en dépréciations individuelles pour - 47,7 millions d'euros (dont -17,5 couvertes par des fonds de garantie) et en dépréciations collectives pour -56,3 millions d'euros

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

	CBI (Crédit-bail immobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	2 443,3	1 695,3	183,2	4 321,8
Clôture	2 415,8	1 635,2	179,3	4 230,3

Comptes consolidés

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

	CBI (Crédit-bail immobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	4,0	36,9	19,0	59,9
Dotations sur acquisitions de l'exercice	0,5	2,7	5,8	9,0
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte				0,0
Reprises liées à des sorties d'actifs	-0,1	-1,6		-1,7
Autres reprises non utilisées	-1,0	-6,1	-13,4	-20,5
Transfert entre niveaux	-0,2	-3,1		-3,3
Autres mouvements				0,0
Clôture	3,2	28,8	11,4	43,4

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

	CBM (Crédit-bail mobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	1 355,8	404,0	31,0	1 790,8
Clôture	1 442,0	410,2	63,7	1 915,9

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

	CBM (Crédit-bail mobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	2,4	7,1	11,2	20,7
Dotations sur acquisitions de l'exercice	1,0	2,1	7,4	10,5
Autres dotations	0,2			0,2
Reprise utilisée avec passage en perte			-0,6	-0,6
Reprises liées à des sorties d'actifs	-0,1	-0,3		-0,4
Autres reprises non utilisées		-1,3	-3,7	-5,0
Transfert entre niveaux	-0,1	1,2	-0,5	0,6
Autres mouvements				0,0
Clôture	3,4	8,8	13,8	26,0

6.10 Aides au financement de l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Avances remboursables innovation	1 073,3	1 115,7
Dépréciations individuelles (*)		-223,3
Dépréciations collectives (*)		-400,8
Total des aides au financement de l'innovation	1 073,3	491,6

(*) "Reclassement IFRS 9 - cf note de FTA"

6.11 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	169,4	26,3
Impôts différés	49,0	38,8
Total des actifs d'impôts courants et différés	218,4	65,1
Impôts courants	31,3	7,3
Impôts différés	179,0	250,8
Total des passifs d'impôts courants et différés	210,3	258,1

6.12 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (activité garantie) (*)	0,0	136,9
Charges constatées d'avance	46,7	51,8
Autres produits à recevoir	5,7	7,0
Prélèvements en instance sur crédits moyen et long terme	6,6	2,6
Autres	33,8	16,6
Total des comptes de régularisation actif	92,8	214,9

(*) "Reclassement IFRS 9 - cf note de FTA"

Actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,0	0,0
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt (*)	0,0	148,3
Créances Etat et Partenaires innovation	135,3	134,0
Dotations à recevoir sur fonds de garantie	33,4	1,0
Capital souscrit appelé non versé	0,0	1 902,3
Autres débiteurs divers	241,8	124,6
Comptes de stocks et emplois divers	18,1	17,0
Total des autres actifs	428,6	2 327,2

(*) Application de la recommandation ANC 2017-02 du 02/06/2017

Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Subventions à verser (innovation)	80,0	86,2
Commissions de garantie constatées d'avance	295,9	274,1
Autres produits constatés d'avance	28,7	19,3
Autres charges fiscales et sociales à payer	77,7	76,7
Autres charges à payer	43,5	49,7
Autres	191,1	223,5
Total des comptes de régularisation passif	717,0	729,5

Passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Versements restant à effectuer sur acquisitions de titres	346,0	0,0
Dépôts de garantie reçus	0,2	2,0
Autres garanties reçues (*)	0,0	49,3
Fonds publics affectés - Avances du FDES	0,0	3,1
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	66,8	54,6
Autres dettes fiscales et sociales	83,2	66,1
Clients commissions de garantie perçues d'avance	0,7	0,3
Créditeurs divers	192,9	159,5
Total des autres passifs	689,8	334,9

(*) Application de la recommandation ANC 2017-02 du 02/06/2017

6.13 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	2018	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Soprol	49,3	0,0
Eutelsat	1 097,7	428,8
PSA	2 296,0	377,8
STMicroelectronics	868,0	0,0
Future French Champions	65,3	0,0
Autres	11,4	0,0
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	4 387,7	806,6

(en millions d'euros)	2017	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Soprol	55,0	0,0
Eutelsat	1 267,0	591,8
PSA	1 984,0	377,8
STMicroelectronics	674,0	0,0
Autres	12,2	0,8
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	3 992,2	970,4

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	195,4	193,9
Amortissements et dépréciations	-85,6	-83,6
Montant net	109,8	110,3
1.2 - Autres immobilisations corporelles	53,9	40,6
Amortissements et dépréciations	-37,3	-27,7
Montant net	16,6	12,9
Total des immobilisations corporelles	126,4	123,2
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	304,6	259,2
Amortissements et dépréciations	-215,5	-181,4
Montant net	89,2	77,8
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	37,2	35,9
Amortissements et dépréciations		0,0
Montant net	37,2	35,9
Total des immobilisations incorporelles	126,3	113,7

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2017	193,9	40,6	259,2	35,9
Acquisitions	8,9	5,7	46,1	1,3
Sorties	-0,1	0,0	0,0	
Autres mouvements	-7,3	7,5	-0,7	
Montant brut au 31/12/2018	195,4	53,9	304,6	37,2
Amortissements cumulés au 31/12/2018	-85,6	-37,3	-215,5	
Montant net au 31/12/2018	109,8	16,6	89,1	37,2

6.15 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2016
Dettes à vue et au jour le jour	24,2	2,3
Dépôts et comptes ordinaires	9,3	2,3
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dépôts de garantie et appels de marge (1)	14,9	0,0
Dettes à terme	12 453,7	12 356,2
Emprunts et comptes à terme	5 628,8	6 630,4
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	2 200,0	3 155,3
. dont ressources KfW et BDCE	93,4	131,2
. dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne	3 300,0	3 300,0
Titres donnés en pension livrée à terme	6 824,9	5 725,8
Dettes rattachées	-17,0	6,6
Total des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (2)	12 460,9	12 365,1

(1) Application de la recommandation ANC 2017-02 du 02/06/2017

(2) Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés sont comptabilisées au coût amorti

6.16 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes à vue et au jour le jour	193,7	180,2
Dépôts et comptes ordinaires	193,7	180,2
. dont comptes EPIC Bpifrance	86,2	84,3
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	3 294,0	3 273,5
Emprunts et comptes à terme	3 091,4	2 867,7
. dont emprunts EPIC Bpifrance	2 042,5	1 967,8
Fonds de garantie à capital préservé (1)	202,6	405,8
Titres donnés en pension livrée à terme	0,0	0,0
Dettes rattachées	15,9	16,2
Total des dettes envers la clientèle (2)	3 503,6	3 469,9

(1) Remboursement de la 3ème tranche FGKP

(2) Les dettes envers la clientèle sont comptabilisées au coût amorti

6.17 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emissions obligataires	23 207,6	20 459,7
EMTN 2011	1 200,0	1 200,0
EMTN 2012	1 464,0	1 464,0
EMTN 2013	2 100,0	2 100,0
EMTN 2014	1 200,0	1 200,0
EMTN 2015	3 550,0	3 550,0
EMTN 2016	4 267,0	4 267,0
EMTN 2017	6 430,0	6 430,0
EMTN 2018	2 775,0	0,0
Primes d'émission restant à amortir	221,6	248,7
Titres de créances négociables (1)	4 558,0	4 222,6
Dettes rattachées	111,5	104,0
Total des dettes représentées par un titre (2)	27 877,1	24 786,3

(1) dont un BMTN émis en 2018 pour un montant de 335 millions de dollars

(2) Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées au coût amorti

6.18 Dépréciations et provisions

Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour risque de crédit	3,1	2,8
Provisions pour restructuration	3,5	3,8
Provisions pour autres engagements sociaux	36,8	24,1
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engags de garantie (1)		907,8
Juste valeur des garanties données (1)		1 791,8
Engagements hors-bilan innovation (2)		91,7
Autres	46,4	30,5
Total des provisions	90,0	2 852,5

(1) cf note 6.19

(2) cf note 6.18

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 01/01/18	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/18	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
Dépréciations et provisions pour risque de crédit	695,7	130,6	93,2	16,9	-64,9	651,3	8,6	5,9	-40,1
- Dépréciations en bucket 1	98,0	31,9	10,5	0,0	1,9	121,3	0,0	0,0	-21,4
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	89,7	30,8	9,6	0,0	0,0	110,9	0,0	0,0	-21,2
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	6,4	0,4	0,2	0,0	0,0	6,6	0,0	0,0	-0,2
. Titres au coût amorti	1,9	0,7	0,7	0,0	1,9	3,8	0,0	0,0	0,0
. Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations en bucket 2	313,6	-21,5	20,8	0,0	0,0	271,3	0,0	0,0	42,3
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	269,6	-17,0	18,9	0,0	0,0	233,7	0,0	0,0	35,9
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	44,0	-4,5	1,9	0,0	0,0	37,6	0,0	0,0	6,4
. Titres au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations en bucket 3	281,3	119,6	61,6	16,9	-66,8	255,6	8,6	5,9	-60,7
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	251,1	106,4	44,5	16,3	-66,3	230,4	8,3	3,6	-66,6
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	30,2	13,2	17,1	0,6	-0,5	25,2	0,3	2,3	5,9
. Titres au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	2,8	0,6	0,3	0,0	0,0	3,1	0,0	0,0	-0,3
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	30,5	1,4	0,3	1,7	16,5	46,4			
Autres provisions	27,9	9,1	1,7	4,1	9,1	40,3			
- Provisions pour restructuration	3,8	1,6	0,0	1,9	0,0	3,5			
- Provisions pour engagements sociaux	24,1	7,5	1,7	2,2	9,1	36,8			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- + Risques imputés sur les fonds de garantie
- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties

6.19 Ressources nettes d'intervention à l'innovation

	31/12/2018		31/12/2017
	Affectées aux engagements	Non affectées	Non affectées
(en millions d'euros)			
Aides à l'innovation - ISI (Innovation Stratégie Industrielle)	783,2	422,7	370,4
PMII - ISI 2008 (Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle)	183,6	55,6	88,7
FNI-FISO (Fonds National Innovation - Fonds Innovation Sociale)	0,1	4,8	4,9
Aides sur financement partenaires	0,0	435,7	370,7
FRGI (Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation)	6,4	101,3	100,9
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	973,3	1 020,1	935,6

Ressources nettes d'intervention à l'innovation

	Affectées aux engagements	Non affectées
(en millions d'euros)		
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2017	0,0	935,6
Reclassements au 01/01/2018 (*)	987,7	0,0
Variation de la juste valeur		0,0
Dotations 2018 (solde net)		312,8
Subventions		-99,3
Remboursements et redéploiements		-26,1
Provisions, pertes et constats d'échec	-14,4	-101,6
Produits et charges financiers		-1,9
Produits divers		3,9
Expertises et charges diverses		-3,3
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2018	973,3	1 020,1

(*) Les dépréciations relatives aux prêts de l'activité innovation et aux avances remboursables garanties par des fonds de garantie ainsi que la juste valeur des garanties associées et les provisions de l'activité de l'innovation ont été reclassées en ressources nettes affectées (cf notes 6.8, 6.9, 6.10 et 6.17). "Reclassement IFRS 9 - cf note de FTA"

6.20 Fonds de garantie publics

	31/12/2018		31/12/2017
	Affectés aux engagements	Non affectés	Non affectés
(en millions d'euros)			
Fonds de réserve et de mutualisation	0,0	1 177,3	879,2
AFT (Agence France Trésor)	1 864,0	2 096,6	1 469,5
CDC	120,8	5,9	7,6
Actifs cantonnés	11,9	8,5	6,2
Autres Fonds	31,8	129,5	119,7
Fonds Bpifrance Régions	151,7	392,1	379,7
Total des fonds de garantie publics	2 180,2	3 809,9	2 861,9

Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)	Affectés aux engagements	Non affectés
Fonds de garantie publics au 31/12/2017	0,0	2 861,9
Reclassements au 01/01/2018 (*)	2 839,6	0,0
Variation de la juste valeur		625,4
Dotations aux fonds de garantie 2018 (solde net)		410,4
Remboursements des fonds de garantie		-33,3
Commissions de garantie	-168,4	115,8
Produits financiers et récupérations		51,8
Coût du risque	-491,0	-222,1
Actualisation des provisions		0,0
Fonds de garantie publics au 31/12/2018	2 180,2	3 809,9

(*) Les dépréciations relatives aux prêts à la clientèle garantis par des fonds de garantie ainsi que la juste valeur des garanties associées, les provisions pour risque avéré et la valeur actualisée des commissions à recevoir ont été reclassées en fonds de garantie affectés (cf notes 6.8, 6.9; 6.12 et 6.17). "Reclassement IFRS 9 - cf note de FTA"

Les modèles permettant de déterminer la juste valeur des fonds de garantie, validés en 2015, ont fait l'objet d'une revue en 2018 qui a donné lieu à un ajustement des paramètres utilisés. Cette évolution a eu pour conséquence de diminuer la juste valeur des fonds de garantie affectés de 545 millions d'euros :

- 154 millions d'euros relatifs à l'évolution de la modélisation des commissions à recevoir ;
- 391 millions d'euros relatifs à la revue du modèle du défaut et de la modélisation de la descente d'encours dans le modèle individuel.

Les fonds de garantie couvrent les encours clientèle (prêts et crédit-bail) portés à l'actif à hauteur de 7 070,7 millions d'euros. Les fonds affectés à la couverture de ces encours s'élèvent à 854,5 millions d'euros. Ces fonds couvrent également, à hauteur de 12 512,1 millions d'euros des financements accordés aux entreprises par des partenaires bancaires.

6.21 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7,3	7,3
Dettes rattachées	0,0	0,0
Total des dettes subordonnées (*)	7,3	7,3

(*) Les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti

6.22 Juste valeur des actifs et des passifs

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	107,4	4 913,7	5 021,1
- Obligations et titres à revenu fixe		97,2	1 112,5	1 209,7
- Parts d'OPCVM			1 048,5	1 048,5
- Autres actifs à la juste valeur par résultat			2 752,7	2 752,7
- Instruments financiers dérivés de transaction		10,2		10,2
dont instruments dérivés de cours de change		10,2		10,2
Instruments dérivés de couverture	0,0	5,8	0,0	5,8
- Couverture de juste valeur				
- Couverture de flux de trésorerie				
- Couverture des investissements nets en devise				
- Couverture globale cantonnée de juste valeur		5,8		5,8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 668,1	452,9	2 604,8	8 725,9
- Obligations et titres à revenus fixes	10,3	275,3		285,6
- Actions et autres titres à revenu variable	5 657,8	177,6	2 604,8	8 440,3
Titres au coût amorti	8 642,1	303,5	36,6	8 982,2
- Obligations d'Etat	8 314,3			8 314,3
- Autres obligations	327,8		36,6	364,4
- Titres de créances négociables		303,5		303,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		1 332,3		1 332,3
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		39 894,7		39 894,7
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti		6 285,2		6 285,2
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	2,9	0,0	2,9
- Emprunts et comptes à terme				0,0
- Dettes représentées par un titre				0,0
- Dettes de titres				0,0
- Autres passifs à la juste valeur par résultat				0,0
- Instruments financiers dérivés de transaction		2,9		2,9
dont instruments dérivés de cours de change		2,9		2,9
Instruments dérivés de couverture	0,0	4,7	0,0	4,7
- Couverture de juste valeur				0,0
- Couverture de flux de trésorerie				0,0
- Couverture des investissements nets en devise				0,0
- Couverture globale cantonnée de juste valeur		4,7		4,7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		12 496,6		12 496,6
Dettes envers la clientèle		3 591,1		3 591,1
Dettes représentées par un titre	28 198,2			28 198,2

Comptes consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	4 551,0	4 551,0
- Obligations et autres titres à revenu fixe			747,6	747,6
- Actions et autres titres à revenu variable			3 790,3	3 790,3
- Instruments dérivés de taux d'intérêt			13,1	13,1
- Instruments dérivés de cours de change		0,0		0,0
Instruments dérivés de couverture	0,0	11,3	0,0	11,3
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		11,3		11,3
Actifs financiers disponibles à la vente	6 737,0	560,8	1 578,4	8 876,2
- Titres de créances négociables		130,3		130,3
- Obligations d'Etat		0,0		0,0
- Autres obligations	0,8	129,0	169,3	299,1
- Actions et autres titres à revenu variable	6 736,2	301,5	1 409,1	8 446,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 492,6		1 492,6
Prêts et créances sur la clientèle		35 932,8		35 932,8
Opérations de location financement et assimilées		6 243,1		6 243,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 904,4	503,5	0,0	9 407,9
- Titres de créances négociables		503,5		503,5
- Obligations d'Etat	8 678,5			8 678,5
- Autres obligations	225,9			225,9
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	3,5	0,0	3,5
- Instruments dérivés de cours de change		3,5		3,5
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		0,0		0,0
Instruments dérivés de couverture	0,0	7,9	0,0	7,9
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		7,9		7,9
Dettes envers les établissements de crédit		12 446,6		12 446,6
Dettes envers la clientèle		3 591,6		3 591,6
Dettes représentées par un titre	24 985,5			24 985,5

Information quantitative sur les données non observables en 2018 (niveau 3 de juste valeur)

Instruments concernés	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables
Actions non cotées	- Actualisation des flux de trésorerie disponibles (DCF) - Multiples boursiers - Multiples de transaction - Multiples d'entrée - Levées de fonds - Coût de l'investissement	1. Budget et plan d'affaires 2. Comptes de la société et atterrissage 3. Taux d'actualisation 4. Taux de croissance perpétuelle 5. Coût de l'investissement	1. Absence d'intervalle 2. Absence d'intervalle 3. 5% à 20% 4. 0% à 3% 5. Absence d'intervalle
FCPR	Evaluation par la juste valeur, donc : - pour les titres cotés : cours spot ou cours moyen pondéré au jour de l'évaluation avec application éventuelle d'une décote de négociabilité/liquidité - pour les titres non cotés : coût de l'investissement ; multiples (boursiers et/ou de transaction) avec application éventuelle de décotes de négociabilité, taille et comparabilité	1. Coût de l'investissement 2. Décote de négociabilité 3. Décote de taille 4. Décote de comparabilité 5. Flux cash au niveau du fonds	1. Absence d'intervalle 2. 0 à 20% 3. 0 à 30% 4. 0 à 30% 5. Absence d'intervalle
Obligations convertibles en actions	- DCF - Clauses contractuelles (ex : quotité) - Scoring	1. Nominal 2. Intérêts cash 3. Intérêts capitalisés (PIK) 3. Prime de non conversion (PNC) 4. Quotité	1. Absence d'intervalle 2. 0% à 10% 3. 0% à 10% 4. TRI cible de 0 à 20% 4. 0% à 100%
Bons de souscription d'actions (BSA)	- DCF - Multiples boursiers - Multiples de transaction - Multiples d'entrée - Clauses contractuelles (ex : quotité)	1. Budget et plan d'affaires 2. Comptes de la société et atterrissage 3. Taux d'actualisation 4. Taux de croissance perpétuelle 5. Quotité	1. Absence d'intervalle 2. Absence d'intervalle 3. 5% à 20% 4. 0% à 3% 5. 0% à 100%

	2018		
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
(en millions d'euros)			
Solde au 1er janvier	4 551,0	1 578,4	6 129,5
Reclassement IFRS 9 au 1er janvier 2018 *	-258,1	299,9	41,8
Gains/pertes de la période	249,1	172,2	421,3
<i>Comptabilisés en résultat (*)</i>	249,1		249,1
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>		172,2	172,2
Achats de la période	1 003,0	707,4	1 710,4
Ventes de la période	-618,9	-278,8	-897,7
Emissions de la période	0,0	0,0	0,0
Dénouements de la période	0,0	0,0	0,0
Reclassements de la période	-12,4	125,7	113,3
Transferts	0,0	0,0	0,0
<i>Vers niveau 3</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Hors niveau 3</i>	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre	4 913,7	2 604,8	7 518,6

(*) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 249,1 millions d'euros.

	2017		
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Total
(en millions d'euros)			
Solde au 1er janvier	3 844,2	1 380,8	5 225,0
Gains/pertes de la période	192,2	-29,5	162,7
<i>Comptabilisés en résultat (*)</i>	192,2	2,0	194,2
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>	0,0	-31,5	-31,5
Achats de la période	914,7	413,7	1 328,4
Ventes de la période	-423,6	-214,8	-638,4
Emissions de la période	0,0	0,0	0,0
Dénouements de la période	0,0	0,0	0,0
Reclassements de la période	23,5	28,3	51,7
Transferts	0,0	0,0	0,0
<i>Vers niveau 3</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Hors niveau 3</i>	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre	4 551,0	1 578,4	6 129,5

(*) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 194,2 millions d'euros.

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

L'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 faisant appel au jugement, un changement d'hypothèses des données non observables entraînerait une variation significative de cette juste valeur.

Au 31 décembre 2018, une variation à la hausse de 1% de la valorisation des portefeuilles d'actifs évalués à la juste valeur par résultat et d'actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement 33,4 millions d'euros et 17,7 millions d'euros. Une variation à la baisse de 1% aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement -33,4 et -17,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, une variation à la hausse de 1% de la valorisation des portefeuilles d'actifs évalués à la juste valeur par résultat et d'actifs disponibles à la vente aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement 29,8 millions d'euros et 5,8 millions d'euros. Une variation à la baisse de 1% aurait un impact sur le compte de

Comptes consolidés

résultat et sur les capitaux propres de respectivement -31,2 millions d'euros et -4,5 millions d'euros.

6.23 Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Actif	442,4	349,9
Passif	303,2	11,2

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et change terme).

● Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1 Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	2018	2017
Opérations avec les établissements de crédit	53,2	49,2
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	6,5	0,0
Crédits de trésorerie	64,5	60,5
Crédits à l'équipement	362,2	372,4
Crédits divers	463,7	444,8
Créances subordonnées	12,3	12,4
Variation des commissions de garantie futures actualisées (1)	168,5	4,6
Sous total opérations avec la clientèle	1 077,7	894,7
Opérations de location-financement	141,3	151,0
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente		28,5
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		175,1
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	1,2	
Titres au coût amorti	166,3	
Dérivés de couverture	216,7	214,0
Sous total opérations sur instruments financiers	384,2	417,6
Autres intérêts et produits assimilés	72,2	72,6
Total des intérêts et produits assimilés (2)	1 728,6	1 585,1

(1) cf. note 6.20

(2) Dont intérêts négatifs sur passif pour 144,8 millions d'euros en 2018 (125,1 millions d'euros en 2017)

Intérêts et charges assimilés

(en millions d'euros)	2018	2017
Opérations avec les établissements de crédit	-101,7	-114,0
Opérations avec la clientèle	-416,1	-245,7
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	-283,3	-116,3
Autres charges	-4,3	-4,3
Opérations de location financement	0,0	-4,3
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-285,5	-281,0
Dettes subordonnées	0,0	0,0
Dérivés de couverture	-177,6	-177,7
Sous-total opérations sur instruments financiers	-463,1	-458,7
Autres intérêts et charges assimilées	-26,3	-37,2
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	-25,8	-36,7
Total des intérêts et charges assimilées (*)	-1 007,2	-859,9

(*) Dont intérêts négatifs sur passifs pour 70,6 millions d'euros en 2018 (56,4 millions d'euros en 2017)

7.2 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2018	2017
Résultat net sur portefeuille de transaction		0,0
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option		430,7
Obligations et titres à revenu fixe	116,6	
Actions et autres titres à revenu variable	245,0	
Instruments financiers à terme	3,2	
Résultat des opérations de couverture	91,6	2,7
<i>dont couverture individuelle (inefficacité)</i>	0,1	36,9
Portefeuilles couverts en taux	-91,5	0,0
Résultat net des opérations de change	3,3	-1,8
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	368,3	431,6

7.3 Gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	2018	2017
Dividendes sur instruments de capitaux propres	225,3	224,3
Résultats de cession	0,0	793,1
Plus-values de cession (*)	0,0	516,2
Moins-values de cession (*)	0,0	-6,6
Reprises de dépréciation		283,5
Pertes de valeur des titres à revenu variable		-240,5
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	225,3	776,9

(*) A partir du 1^{er} janvier 2018, les plus ou moins values de cession relatives aux actions classées en juste valeur non recyclable ne sont plus comptabilisées en compte de résultat.

7.4 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	2018	2017
Gains résultant de la décomptabilisation	0,0	0,0
Pertes résultant de la décomptabilisation	-0,2	0,0
Total des gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-0,2	0,0

7.5 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	2018	2017
Produits		
Dotations d'intervention des partenaires - (activité innovation)	0,9	0,5
Charges refacturées	1,8	1,7
Refacturation taxes foncières Crédit-Bail immobilier	83,1	92,7
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	0,0	0,0
Plus-value de cession sur stocks	1,0	3,0
Autres produits	99,3	97,7
Total des produits des autres activités	186,0	195,6
Charges		
Taxes foncières activité Crédit-Bail immobilier	-83,1	-92,7
Provisions et pertes sur aides à l'innovation	0,0	0,0
Moins-value de cession sur stocks	-2,7	-3,2
Autres charges	-19,8	-17,1
Total des charges des autres activités	-105,7	-113,0

Les loyers futurs non actualisés et non indexés dus au titre des locations immobilières s'élèvent à 112,7 millions d'euros.

7.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	2018	2017
Charges de personnel	-338,5	-319,0
Impôts et taxes	-45,8	-39,5
Autres charges d'exploitation	-220,2	-194,4
Coûts liés aux restructurations	-1,6	-1,4
Total des charges générales d'exploitation	-606,1	-554,3

7.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2018	2017
Dotations aux amortissements	-42,3	-38,6
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-42,3	-38,6

7.8 Coût du risque de crédit

	2018					2017
(en millions d'euros)	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-21,4	42,3	-58,0	-0,3	-37,4	-49,6
Pertes non provisionnées	0,0	0,0	-8,6	0,0	-8,6	-7,6
Récupérations des créances amorties	0,0	0,0	5,9	0,0	5,9	2,7
Total coût du risque de crédit	-21,4	42,3	-60,7	-0,3	-40,1	-54,5

7.9 Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

	2018	
(en millions d'euros)	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Soprol	-0,7	0,0
Tyrol acquisition - Groupe TDF	0,0	0,0
Eutelsat	-88,1	2,0
PSA	348,3	0,0
STMicroelectronics	123,3	0,0
Autres	2,0	0,0
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	384,8	2,0

	2017	
(en millions d'euros)	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Soprol	-33,0	0,0
Tyrol acquisition - Groupe TDF	0,0	0,0
Eutelsat	101,0	17,6
PSA	83,0	0,0
STMicroelectronics	87,0	0,0
Autres	2,0	0,0
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	240,0	17,6

7.10 Impôts

(en millions d'euros)	2018	2017
Impôt sur les sociétés	-104,1	-274,0
Impôts différés	1,7	-18,2
Total de l'impôt sur les bénéfices	-102,4	-292,2

Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2018	2017
Résultat net part du groupe	1 019,9	1 362,6
Résultat net part des minoritaires	15,5	17,1
Charge nette d'impôt comptabilisée	102,4	292,2
Résultat avant impôt (A)	1 137,8	1 671,9
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)	391,7	575,6
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-76,1	-138,1
Autres différences permanentes	-57,9	-49,5
Consommation ou création des déficits reportables	0,0	2,8
Résultat des sociétés mises en équivalence	-132,5	-82,6
Contribution exceptionnelle 15%		17,7
Crédits d'impôts	-22,7	0,0
Autres éléments	-0,2	-33,7
Total des éléments en rapprochement (D)	-289,4	-283,4
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	102,4	292,2

● Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1 Organisation générale de la gestion des risques

Le groupe Bpifrance, est constitué de Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et de Bpifrance SA leur maison mère. Bpifrance SA fait partie depuis le 4 novembre 2014 des institutions financières directement supervisées par la Banque Centrale Européenne (BCE). La surveillance prudentielle de la maison mère s'exerce sur la base des comptes consolidés de Bpifrance.

La politique de gestion des risques (y compris le suivi du niveau de tolérance au risque) de Bpifrance SA, est définie et supervisée par le Conseil d'Administration de la compagnie financière. Depuis janvier 2016, le groupe Bpifrance s'est doté d'une direction dédiée à la gestion des risques.

La Direction des Risques est rattachée au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint²⁴ de Bpifrance SA. L'organisation de la Direction des Risques de Bpifrance est structurée autour de :

- un Directeur des Risques
- Cinq Directions :
 - Direction de la Gouvernance et des Projets Règlementaires Risques ;
 - Direction du Pilotage Consolidé des Risques (dont le développement des modèles de score) ;
 - Direction du Crédit²⁵ ;
 - Direction de la Politique de la Gestion des Risques Opérationnels ;
 - Direction OAD et Suivi des Encours.

Par ailleurs, les activités de « Validation des modèles », de « Gestion des risques et Valorisation » et de « Services Risque et Recouvrement (S2R) » sont rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques. Leurs collaborateurs conservent leurs prérogatives actuelles et restent rattachés à leurs directions d'origine respectives.

La mission de la Direction des Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe.

Les principaux risques inhérents à l'activité de Bpifrance Financement sont :

- **Le risque de crédit et de contrepartie** : il représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Bpifrance peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement).
- **Le risque opérationnel** : il représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes.

²⁴ Double rattachement effectif depuis le 1^{er} janvier 2017

²⁵ Fait référence au risque de crédit au sens réglementaire

- **Les risques de bilan - ou risques ALM²⁶ (risques financiers)** : ils comprennent les risques de taux, de liquidité et de change.

Les risques relatifs à l'activité d'investissement : ils englobent les risques inhérents à l'activité de capital-investissement et de fonds de fonds.

8.1.2. Rôle et responsabilités des directions en charge du suivi des risques

Au sein de Bpifrance SA, la gestion des risques s'effectue dans le respect des normes et réglementations européennes applicables. Le Conseil d'Administration de Bpifrance fixe les orientations stratégiques et l'appétence au risque de Bpifrance, à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et le dispositif de gestion des risques associé sous la supervision de la Direction des Risques du groupe Bpifrance. Ces fondamentaux sont déclinés notamment dans la politique de gestion des risques groupe.

Ce dispositif de maîtrise des risques s'articule autour de six Directions opérationnelles et s'inscrit dans les trois lignes de défense qui constituent le cadre général de contrôle interne des institutions financières supervisées.

Les Directions suivantes sont en charge du suivi des risques au sein de Bpifrance :

- La Direction du Financement et du Réseau
- Les Directions métiers Investissement (Fonds de fonds, Fonds propres PME, Mid & Large Cap, Innovation)
- La Direction des Risques
- La Direction Financière
- La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent
- L'Inspection Générale - Audit

La Direction du Financement et du Réseau et les Directions métiers de l'Investissement, représentent la première ligne de défense : elles sont en charge du suivi des risques qui découlent de la conduite de leurs activités.

La Direction des Risques, la Direction Financière et la Direction de la Conformité et du Contrôle permanent, représentent la deuxième ligne de défense risque : elles sont responsables de l'identification, de la mesure, du suivi et de la déclaration des risques et du respect des exigences internes et externes sur base individuelle et consolidée de tous les métiers du groupe Bpifrance. Elles sont indépendantes de la première ligne de défense.

L'Inspection Générale - Audit, représente la troisième ligne de défense : elle s'assure au moyen de contrôles périodiques que les processus et les mécanismes de gouvernance interne sont efficaces et mis en œuvre de façon cohérente. La fonction d'audit interne est également en charge de l'examen indépendant des deux premières « lignes de défense ».

Dans les trois lignes de défense, des mécanismes et des procédures de contrôle interne appropriés sont conçus et suivis, et font l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Administration. La politique de gestion des risques (y compris le suivi du niveau de tolérance au risque) de Bpifrance, est définie et supervisée par le Conseil d'Administration de la banque. Depuis janvier 2016, Bpifrance SA s'est dotée d'une direction dédiée à la gestion des risques.

²⁶ Suivis par la Direction financière

8.1.3. Gouvernance des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques au sein de Bpifrance est assurée au travers de quatre types d'instances : le Conseil d'Administration, les comités faitiers, les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques. Les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques correspondent au premier palier d'analyse, de suivi ou d'examen des risques au sein de Bpifrance SA. Les décisions ou orientations qui en découlent sont, lorsqu'elles le nécessitent, soumises à un deuxième palier d'instances, les comités faitiers. Ces derniers émettent des avis sur les sujets devant faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration, qui constitue le troisième palier de décisions en matière de risques au sein du groupe.

- **Le Conseil d'Administration**

Les Conseils d'Administration de Bpifrance et ses filiales déterminent les orientations de l'activité du groupe et veillent à leur mise en œuvre dans les conditions prévues par la loi. A cet égard, ces instances s'assurent que l'activité du groupe respecte les contraintes réglementaires en matière de risque qui s'imposent à Bpifrance.

Ainsi, les Conseils d'Administration sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des risques de Bpifrance puisqu'ils valident la Politique de Gestion des Risques du groupe et veillent à sa bonne application. Ils approuvent en outre toute la documentation ayant trait aux risques de Bpifrance et devant être publiée et/ou transmise au superviseur bancaire européen. Ils se réunissent selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Dans le cadre de leurs fonctions, les Conseils d'Administration bénéficient de l'analyse de comités dédiés, composés d'experts, qui leur sont rattachés. Il s'agit notamment des comités d'Audit et des Risques, comités faitiers de suivi des risques.

- **Les comités faitiers**

Les comités faitiers de suivi des risques sont le Comité des Risques du Conseil d'Administration et le Comité de Gestion des Risques Groupe. Ils se réunissent selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient

- **Comité des Risques de Bpifrance SA**

Le Comité des Risques a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques et d'assister le Conseil dans le contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par les Dirigeants Effectifs. A cet effet, il est périodiquement informé de l'évolution de la situation de liquidité, du respect des limites, des principales opérations concernant la politique de refinancement, et de l'appétit au risque de la banque. Il valide annuellement la mise en œuvre et l'organisation de la politique de liquidité. Par ailleurs, il émet un avis sur le plan de redressement de la banque et l'ensemble de la documentation concernant l'adéquation du capital (ICAAP, ILAAP, RAF, RAS) qu'il soumet au Conseil d'Administration pour approbation.

- **Comité de Gestion des Risques Groupe**

Le Comité de Gestion des Risques Groupe (CGR) est présidé par le Directeur Général de Bpifrance ou l'un des Dirigeants Effectifs. Il est chargé de présenter et d'analyser les risques consolidés et d'effectuer le cas échéant des recommandations. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle et, en tant que de besoin, à intervalles plus rapprochés. La Direction des Risques assure le secrétariat du comité de Gestion des Risques Groupe. Elle est à ce titre responsable de préparer la consolidation des contributions des Directions concernées par le pilotage du risque et d'animer ce comité.

Les membres du comité sont composés des Dirigeants Effectifs, des directeurs exécutifs de Bpifrance et des membres du comité de Direction de la Direction des Risques.

- **Les comités transverses**

Les comités transverses sont les comités intragroupes de suivi des risques qui concernent à la fois la filière Financement et la filière Investissement du groupe Bpifrance. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Ces comités délibèrent soit sur la mise en place de nouveaux produits ou services (Comité des Nouvelles Activités, Produits et Services, Comité de l'Offre Groupe), soit sur l'application de modèles de risques (Comité Expert de Validation des Modèles), soit sur le suivi de risques spécifiques liés à l'activité de Bpifrance (Comité de suivi des Risques opérationnels, Comité de Sécurité Groupe et Comité de Sécurité DSI).

- **Les comités opérationnels de suivi des risques**

Les comités opérationnels de suivi des risques sont les instances qui évaluent, suivent ou prennent les décisions inhérentes en matière de risque pour chaque métier du groupe. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Chez Bpifrance Financement, il s'agit du Comité de Crédit, du Comité des Risques de Crédit, du Comité de Gestion Financière, du Comité des Risques de contreparties sur transactions financières, du Comité de suivi des Portefeuilles des Crédits, du Comité Watch List / Non Performants, du Comité de solvabilité et des Comités ALM.

Chez Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations, il s'agit du Comité suivi des Portefeuilles d'Investissements, des Comités Watch List / NPE, des Comités d'Investissements, du Comité de Valorisation et du Comité Stratégique de Bpifrance Participations.

Paliers de décisions attachés à la gouvernance des risques de Bpifrance



Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, Bpifrance Financement intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, il octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez Bpifrance Financement les normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

8.2 Risques de crédit

8.2.1. Dispositif de sélection des opérations

Pour chaque type de concours, des critères d'éligibilité sont définis dans le cadre de la mise en production. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la nature du projet, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.

L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par la direction générale.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction du Crédit procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de réseau et dont la décision relève du Comité de crédit ou du Comité des risques de crédit.

8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours de Bpifrance Financement.

Ces limites concernent les encours MLT et CT. Elles sont fixées dans le cadre de la politique de gestion des risques groupe validée par le Conseil d'Administration.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours et des accords notifiés non encore utilisés.

Il existe 3 types de limites : limite globale, limite par groupe bénéficiaire et limites sectorielles. Pour chacune de ces limites, des seuils d'alerte sont fixés. Un processus d'escalade, défini dans la politique de gestion des risques groupe, est mis en place en cas de dépassement du seuil d'alerte.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

Limite globale

La première limite est globale ; c'est une limite d'engagement brut maximum (MLT et CT).

Limites par groupe bénéficiaire

Les limites par groupes bénéficiaires sont déterminées en fonction des notations internes.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de Gestion des Risques Groupe et par le Comité des Risques du Conseil d'Administration, et revues au moins une fois par an.

Limite sectorielle

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Risques dans son suivi sectoriel.

Ces limites sont établies sur la base du montant global d'engagement prévu pour l'année en cours majoré de 12,5%. Cette majoration a pour objectif d'autoriser une certaine souplesse de répartition de l'enveloppe globale maximale entre les secteurs, tout en restant dans le cadre strict de la limite globale maximale d'engagement brut initialement fixée.

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des Risques qui met en œuvre un dispositif d'alerte des Dirigeants effectifs lorsque cette limite est proche d'être atteinte (encours > 90 % de la limite).

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence des Dirigeants effectifs.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de Gestion des Risques Groupe et par le Comité des Risques du Conseil d'administration, et revues au moins une fois par an.

Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée trimestriellement par un exercice de renotation. Un reporting trimestriel est présenté au Comité de Gestion des Risques Groupe.

Contrôles de second niveau

Le contrôle *a posteriori* (de second niveau) des décisions (délégées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par le Contrôle Permanent de la Direction Finances.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage, concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers de Bpifrance Financement (financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du Comité des Engagements.

8.2.3. Risque de concentration

Une revue des grands encours (représentant au 31.12.2018, 26,4 % de l'encours MLT et 28,4 % de l'encours CT) est réalisée trimestriellement et présentée au comité de gestion des risques.

8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit

Le système de notation interne du risque de crédit, « Outil d'Aide à la Décision » (O.A.D.) est utilisé pour toutes les opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le « Domaine OAD » au sein de la Direction OAD et Suivi des Encours tant qu'application propriétaire.

Ce Domaine est chargé, pour la partie qualitative, de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle de Bpifrance Financement, de leur évolution et de leur performance.

La Direction du Pilotage Consolidé des Risques est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles.

Un nouveau modèle a été mis en production en septembre 2017.

La notion de « backtesting des modèles » vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation.

Le process de validation, revue et suivi des modèles quantitatifs a évolué significativement en 2016 avec la création d'une cellule de validation des modèles, indépendante des équipes de

modélisation, rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques. Le fonctionnement de la cellule ainsi que le process de validation des modèles est défini dans une instruction (2018/0074 Organisation de la validation des modèles internes).

Un comité expert de validation des modèles, composée des directions modélisatrices et utilisatrices, et présidé par la Direction des Risques, valide, sur présentation des travaux de la cellule de validation des modèles, le maintien du modèle ou la mise en production des évolutions mineures des modèles, ou, propose les évolutions majeures au Comité de gestion des Risques.

Une instruction définit plus précisément la surveillance et la validation du modèle interne de notation du risque de crédit (2015/0082).

8.2.5 Suivi des opérations contentieuses

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction. Ces règles ont été actualisées dans le cadre de la note de service 2016/0007 qui rappelle à la fois les critères de transfert à la Direction du Contentieux, les modalités de recensement et de transfert ainsi que les modalités d'enregistrement, d'information et d'orientation. Par ailleurs, l'entrée des dossiers au Contentieux a fait l'objet d'une description précise dans le Portail des Processus de Bpifrance Financement.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les estimations de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants font l'objet d'une révision trimestrielle assurée par le Comité du Contentieux composé du Directeur du Contentieux, du Responsable du domaine opérationnel concerné, du Responsable des Fonctions Supports.

8.2.6 Description du modèle de dépréciation IFRS 9 de l'activité clientèle

Le modèle de calcul des pertes attendues au titre du risque de crédit (ECL) repose sur une méthodologie classique de modélisation du risque de crédit, qui s'appuie sur les trois composantes que sont la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD).

Le calcul de l'ECL est réalisé par simulation de Monte Carlo, en calculant l'espérance des pertes simulées sur un grand nombre de tirages aléatoires.

Modélisation du défaut (PD)

L'étape centrale de la modélisation des pertes futures est la simulation des défauts futurs. Pour simuler ces défauts, Bpifrance s'appuie sur son modèle interne de notation du risque de contrepartie, dont la probabilité de défaut de chaque exposition est déduite.

L'évolution des notes de contrepartie futures est simulée à partir d'une matrice de migration des notes de contrepartie internes. Un défaut est simulé pour une contrepartie en année n lorsque sa note de contrepartie interne simulée en année n est celle du défaut.

Les migrations des notes de contrepartie sont simulées en prenant en compte la corrélation du risque de crédit à travers un modèle de type Merton, à deux facteurs systémiques : un facteur général et un facteur sectoriel. Ces facteurs systémiques sont projetés en tenant compte de l'information prospective (Forward Looking), et la valeur de ces facteurs projetés influence simultanément les migrations des notes de toutes les entreprises d'un même secteur. Le modèle permet ainsi de prendre en compte l'impact du contexte macroéconomique sur le risque de crédit des expositions de Bpifrance. Les paramètres de corrélation sont estimés sur la base des données historiques internes de Bpifrance.

Modélisation de la perte en cas de défaut (LGD)

Lorsqu'un défaut est simulé par le modèle, la perte qui en résulte est calculée en combinant deux phénomènes : un taux de retour en sain (cure rate) représentant la part des contrats Non Performants qui redeviennent pleinement performants, et un taux de perte mesuré sur le périmètre de la gestion contentieuse.

Le cure rate est déterminé à partir des données historiques internes de Bpifrance et en fonction du produit, du niveau de risque de la contrepartie (note de contrepartie) et de la durée résiduelle de chaque exposition. Il est mesuré comme la proportion des expositions non performantes revenant par la suite au statut pleinement performant sans être passées par une étape de gestion contentieuse.

Le taux de perte est mesuré sur les données historiques internes de Bpifrance. Il est calculé sur la base des expositions en gestion contentieuse, en rapportant à l'exposition à l'entrée en contentieux le montant de perte constaté, ou le montant provisionné pour les dossiers non clôturés. La perte en cas de défaut est simulée en intégrant une corrélation avec le défaut.

Ces cure rates et taux de perte sont appliqués aux expositions nettes des contre-garanties bancaires.

Modélisation de l'exposition au défaut (EAD)

Pour les produits échéancés (prêts, crédit-bail...), l'exposition au défaut est calculée en prenant en compte à la fois les expositions bilanciellles et les engagements de financement.

Pour les expositions bilanciellles, l'exposition au défaut est issue des échéanciers théoriques de chaque opération. Pour les engagements de financement, un taux de décaissement est appliqué en fonction des caractéristiques de l'exposition (produit, délai depuis la notification...) puis un échéancier théorique correspondant aux caractéristiques de l'opération est construit. Les taux de décaissement sont calculés sur la base des données historiques internes de Bpifrance.

Un taux annuel de remboursement anticipé est également pris en compte dans la modélisation de l'exposition au défaut. Ce taux est mesuré par produit sur les données historiques internes de Bpifrance.

S'agissant de l'activité de financement Court Terme, qui est adossée à des cessions de créances et pour laquelle il n'existe pas d'échéancier, un modèle comportemental du tirage des lignes de trésorerie a été développé afin de définir l'exposition au défaut.

Prise en compte du Forward Looking

L'information Forward Looking est intégrée dans le calcul de l'ECL à travers trois scénarios macroéconomiques (dits optimiste, central et dégradé), l'ECL finale comptabilisée in fine étant égale à la moyenne pondérée des ECL calculées pour chacun de ces trois scénarios.

Un modèle de corrélation entre les paramètres macroéconomiques et le facteur systémique utilisé dans la projection des défauts a été développé afin de transcrire l'impact des scénarios macroéconomiques sur l'ECL calculée. Ce modèle, estimé sur les données internes de défaut de Bpifrance, permet de traduire le niveau des paramètres macroéconomiques retenus en taux de défaut futurs par note de contrepartie interne.

Via la corrélation entre le facteur systémique et les taux de perte simulés, ce modèle permet également d'intégrer un impact des paramètres macroéconomiques sur les LGD futures.

La définition des trois scénarios retenus s'appuie notamment sur les scénarios du cadrage macroéconomique du groupe CDC, réalisé par le réseau des économistes du groupe. Les scénarios central et dégradé sont issus de ce cadrage macroéconomique alors que le scénario optimiste est proposé par la Direction de l'Evaluation, des Etudes et de la Prospective (DEEP) de Bpifrance.

Les trois scénarios ainsi que des propositions de pondération sont soumis au comité Forward Looking de Bpifrance. Ce comité trimestriel est présidé par le Directeur Général Adjoint de Bpifrance et rassemble la Direction des Risques, la Direction du Financement et du Réseau, la Direction Financière, la Direction des Comptabilités et le domaine Evaluation Conjoncture et Macroéconomie. Il est en charge de définir les scénarios qui seront retenus, sur la base des propositions de la DEEP, et les pondérations à leur affecter.

La clientèle de Bpifrance étant constituée d'entreprises françaises, les scénarios définis portent sur les indicateurs macroéconomiques français uniquement. Les indicateurs retenus sont le taux de croissance du PIB, l'évolution de l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage et les taux OAT (à 2 et 10 ans).

Au 31 décembre 2018, les pondérations retenues sont de 40% pour le scénario central, 40% pour le scénario dégradé et 20% pour le scénario haut. Le poids du scénario dégradé a été renforcé au cours de l'exercice 2018, pour prendre en compte les incertitudes croissantes sur le contexte macroéconomique européen (contexte politique italien, probabilité accrue d'un « no deal » pour le Brexit) et mondial (politique commerciale américaine).

Scénario	Poids 31/12/2018	Poids 31/12/2017
Optimiste	20%	20%
Central	40%	60%
Dégradé	40%	20%

Le scénario central retenu pour le 31 décembre 2018 correspond, comme celui de 2017, à une poursuite du cycle de reprise économique mais à un rythme inférieur aux dernières années. A ce titre, les hypothèses du scénario central évoluent peu entre les deux exercices, les évolutions étant principalement dues aux écarts entre les prévisions du scénario de 2017 et le réalisé de l'exercice 2018. C'est en particulier le cas sur le taux de chômage en raison d'une évolution fin 2017 - début 2018 meilleure que prévue.

Ajustement du modèle

Le modèle de calcul n'a fait l'objet d'aucune évolution technique au cours de l'exercice 2018. Les seules évolutions apportées sont la mise à jour des paramètres pour prendre en compte les données relatives aux événements survenus en 2018.

A ce titre, pour le calcul de l'ECL au 31 décembre 2018, Bpifrance a apporté un ajustement à l'évaluation du risque de crédit de son portefeuille, pour prendre en compte les conséquences du mouvement des « gilets jaunes » sur la solvabilité de sa clientèle. Cet ajustement prend la

forme d'une dégradation d'un rang des notes internes de contrepartie des entreprises des groupes NAF 46.4 (commerce de gros de biens domestiques) et 47.1 (commerce de détail en magasin non spécialisé), cette dégradation impactant à la fois la classification en buckets des expositions concernées et l'évaluation de leur perte attendue.

L'impact de cet ajustement est une augmentation de l'ECL du portefeuille de 15,2 M€, qui se décomposent en 6,9 M€ résultant du déclassement en bucket 2 d'une partie des expositions concernées, et 8,3 M€ résultant de l'augmentation de l'ECL calculée à un horizon donné.

8.3 Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition du groupe au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- les opérations de placement des fonds de garantie ;
- les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts ;
- les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est évalué à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacent, après abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

En raison du caractère public de la majorité des capitaux gérés, l'accent est mis sur la diversification des risques et la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées ;
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral ;
- les opérations en numéraire sont régies par des règles de gestion de durées.

Il en résulte que les placements à long terme sont essentiellement réalisés auprès des administrations publiques, notamment pour les fonds de garantie, les placements à court terme et les opérations sur instruments financiers étant pour leur part effectués avec des établissements de crédit.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles est associée une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :

- a) d'une allocation théorique de fonds propres de Bpifrance Financement à la couverture globale de ses risques de contrepartie ;
- b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie ;
- c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature ;
- d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction Suivi et Analyse des Activités de Marché à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le comité des risques de contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers de Financement et de Garantie.

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement.

8.3.4. Contrôle et comptes rendus

La Direction Suivi et Analyse des Activités de Marché effectue un contrôle quotidien des limites et de leur utilisation et établit un compte rendu des éventuelles entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction Activités de Marché, de la Direction Financière, et les opérateurs de la salle des marchés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la direction générale de Bpifrance Financement ainsi qu'aux membres du comité financier.

Ce suivi des limites s'intègre dans le dispositif de suivi des risques mis en place au niveau du groupe Bpifrance, repris dans la politique de gestion des risques validée par le Conseil d'Administration.

8.4 Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	2018	2017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 219,7	760,6
Instruments dérivés de couverture actif	5,8	11,3
Actifs financiers disponibles à la vente		1 119,0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	312,3	
Titres au coût amorti	8 360,5	
Prêts et créances envers les établissements de crédit	1 332,3	1 492,6
Prêts et créances envers la clientèle	38 798,5	34 880,7
Opérations de location financement et assimilées	6 076,8	6 008,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		8 641,8
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	12 512,1	12 163,2
Engagements de financement donnés	6 583,6	5 900,4
Total	75 201,6	70 978,2

Concentrations

Conformément à la norme IFRS 7, Bpifrance Financement a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle », correspondent les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit-Bail Immobilier),
- CBM (Crédit-Bail Mobilier).

Concentrations par type de contrepartie

Concentration des risques par type de contrepartie sur tous les actifs financiers

31/12/2018							
(en millions d'euros)	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Type de contrepartie/émetteur							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	10,2	0,0	1 209,5	0,0	1 219,7
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	5,8	0,0	0,0	0,0	5,8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	285,5	0,0	26,8	0,0	312,3
Titres au coût amorti	0,0	7 867,2	456,8	0,0	36,5	0,0	8 360,5
Prêts et créances envers les établissements de crédit, au coût	0,0	0,0	1 332,3	0,0	0,0	0,0	1 332,3
Prêts et créances envers la clientèle, au coût amorti	0,0	6 732,5	0,0	3,9	32 060,6	1,5	38 798,5
PLMT	0,0	0,0	0,0	0,0	26 161,6	0,0	26 161,6
FCT	0,0	0,0	0,0	0,0	5 891,1	0,0	5 891,1
Autres	0,0	6 732,5	0,0	3,9	7,9	1,5	6 745,8
Opérations de location financement, au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	6 076,8	0,0	6 076,8
CBI	0,0	0,0	0,0	0,0	4 187,0	0,0	4 187,0
CBM	0,0	0,0	0,0	0,0	1 889,8	0,0	1 889,8
Total	0,0	14 599,7	2 090,6	3,9	39 410,2	1,5	56 105,9

31/12/2017							
(en millions d'euros)	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Type de contrepartie/émetteur							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	11,3	0,0	0,0	0,0	11,3
Actifs financiers disponibles à la vente	0,0	0,0	146,0	669,2	5,5	0,0	820,7
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	462,6	0,0	0,0	0,0	462,6
Prêts et créances envers la clientèle	0,0	5 640,6	0,0	4,2	28 875,8	2,2	34 522,8
PLMT	0,0	0,0	0,0	0,0	23 327,9	0,0	23 327,9
FCT	0,0	0,0	0,0	0,0	5 547,5	0,0	5 547,5
Autres	0,0	5 640,6	0,0	4,2	0,4	2,2	5 647,4
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	0,0	6 008,6	0,0	6 008,6
CBI	0,0	0,0	0,0	0,0	4 246,4	0,0	4 246,4
CBM	0,0	0,0	0,0	0,0	1 762,2	0,0	1 762,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	7 962,2	679,6	0,0	0,0	0,0	8 641,8
Total	0,0	13 602,8	1 299,5	673,4	34 889,9	2,2	50 467,8

Comptes consolidés

(en millions d'euros)

2018							
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	0,0	12 512,1	0,0	12 512,1

(en millions d'euros)

31/12/2017							
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	4,9	0,0	0,0	0,0	12 158,3	0,0	12 163,2

Concentrations par notations

Ventilation des prêts et créances par classes d'instruments financiers

(en millions d'euros)

2018							
Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (*)	0,0	0,0	6 447,6	6 447,6	0,0	0,0	0,0
Risque faible	15 582,9	1 998,2	0,0	17 581,1	2 200,8	1 221,7	3 422,5
Risque moyen	6 080,1	2 737,3	0,0	8 817,4	771,9	417,4	1 189,3
Risque élevé	167,5	400,9	0,0	568,4	63,7	25,1	88,8
Non noté	3 588,0	453,7	296,9	4 338,6	982,7	175,7	1 158,4
Risque avéré	743,1	301,0	1,3	1 045,4	167,9	49,9	217,8
Total des prêts et créances sains	26 161,6	5 891,1	6 745,8	38 798,5	4 187,0	1 889,8	6 076,8

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 6 441,2 millions d'euros

Ventilation des autres actifs par catégories comptables

(en millions d'euros)

31/12/2018					
Notation	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Titres au coût amorti	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Total
Echelle Moody's					
Aaa	0,0	0,0	75,1	0,0	75,1
Aa3 à Aa1	0,0	100,2	8 049,0	556,4	8 705,5
A3 à A1	0,0	175,1	200,7	160,9	536,7
<A3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	1 219,7	37,0	35,7	615,0	1 907,5
Total des actifs	1 219,7	312,3	8 360,5	1 332,3	11 224,8

Concentrations par secteur d'activité économique des portefeuilles de prêts et créances à la clientèle et des opérations de location financement

Le groupe Bpifrance Financement réalise son activité sur le territoire français.

Concentration des risques par secteur d'activité économique

(en millions d'euros)

	31/12/2018					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	5 364,7	8 028,3	22 549,7	1 309,4	1 546,4	38 798,5
PLMT	5 064,8	7 280,1	11 536,8	818,4	1 461,5	26 161,6
FCT	299,9	741,6	4 273,7	491,0	84,9	5 891,1
Autres	0,0	6,6	6 739,2	0,0	0,0	6 745,8
Opérations de location financement	1 296,3	1 154,4	3 001,4	221,0	403,7	6 076,8
CBI	990,3	733,3	2 040,7	57,3	365,4	4 187,0
CBM	306,0	421,1	960,7	163,7	38,3	1 889,8
Total	6 661,0	9 182,7	25 551,1	1 530,4	1 950,1	44 875,3

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 6 441,2 millions d'euros

(en millions d'euros)

	31/12/2017					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	5 230,5	7 320,8	19 295,5	1 210,7	1 465,3	34 522,8
PLMT	4 940,6	6 612,2	9 694,8	723,3	1 357,0	23 327,9
FCT	289,9	708,6	3 953,3	487,4	108,3	5 547,5
Autres	0,0	0,0	5 647,4 *	0,0	0,0	5 647,4
Opérations de location financement	1 209,2	1 119,1	3 089,8	211,5	379,0	6 008,6
CBI	1 030,0	712,8	2 097,4	58,6	347,6	4 246,4
CBM	179,2	406,3	992,4	152,9	31,4	1 762,2
Total	6 439,7	8 439,9	22 385,3	1 422,2	1 844,3	40 531,4

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 204,3 millions d'euros

(en millions d'euros)

	31/12/2018					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 072,0	2 370,8	6 024,7	627,0	1 417,6	12 512,1

(en millions d'euros)

	31/12/2017					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 030,4	2 310,1	5 879,9	659,9	1 282,9	12 163,2

Ventilation par classe d'actifs des engagements donnés

(en millions d'euros)

	2018				2017			
Nature des prêts et créances envers la clientèle	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
Engagements de financement donnés	3 079,4	2 399,3	20,0	5 498,7	2 675,8	2 239,4	10,0	4 925,2

(en millions d'euros)

	2018			2017		
Nature des opérations de location financement	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total
Engagements de financement donnés	412,6	672,3	1 084,9	367,7	607,5	975,2

Comptes consolidés

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

2018																
(en millions d'euros)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	154,9	115,4	29,6	26,7	0,0	0,0	184,5	142,1	31,7	30,5	4,3	2,1	36,0	32,6
Industrie	0,0	0,0	293,0	239,1	59,7	55,2	0,0	0,0	352,7	294,3	36,8	34,5	21,5	14,6	58,3	49,1
Services	0,0	0,0	417,5	324,8	199,3	188,3	1,3	1,3	618,1	514,4	68,1	62,6	14,3	11,0	82,4	73,6
BTP	0,0	0,0	35,9	25,8	35,6	28,8	0,0	0,0	71,5	54,6	1,8	1,8	23,5	22,1	25,3	23,9
Tourisme	0,0	0,0	46,8	38,0	2,2	2,1	0,0	0,0	49,0	40,1	40,9	38,5	0,1	0,1	41,0	38,6
Total	0,0	0,0	948,1	743,1	326,4	301,1	1,3	1,3	1 275,8	1 045,5	179,3	167,9	63,7	49,9	243,0	217,8

2017																
(en millions d'euros)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	102,5	41,5	11,6	2,0	0,0	0,0	114,1	43,5	13,5	10,8	2,8	0,9	16,3	11,7
Industrie	0,0	0,0	158,4	60,4	7,3	1,1	80,6	15,0	246,3	76,5	12,3	9,2	9,6	2,8	21,9	12,0
Services	0,0	0,0	245,1	98,0	26,8	3,0	1,3	0,3	273,2	101,3	32,6	16,9	7,4	3,0	40,0	19,9
BTP	0,0	0,0	20,6	7,4	16,2	1,6	0,0	0,0	36,8	9,0	0,0	0,0	2,1	0,5	2,1	0,5
Tourisme	0,0	0,0	12,6	3,0	0,5	0,0	0,0	0,0	13,1	3,0	12,6	6,7	0,3	0,1	12,9	6,8
Total	0,0	0,0	539,2	210,3	62,4	7,7	81,9	15,3	683,5	233,3	71,0	43,6	22,2	7,3	93,2	50,9

Compensation des actifs et des passifs financiers

	2018					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
(en millions d'euros)						
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture	402,8	397,0	5,8	-	5,7	0,1
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture	379,8	375,1	4,7	-	3,0	1,7
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	6 809,0	-	6 809,0	-	26,4	6 782,6

	2017					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
(en millions d'euros)						
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture	405,0	393,7	11,3	2,0	9,3	-
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture	436,9	429,0	7,9	2,1	3,6	2,2
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	5 708,8	-	5 708,8	-	33,9	5 674,9

Information quantitative relative aux garanties détenues

L'effet financier des garanties détenues sur les opérations de prêts et avances (hors activité innovation) est mesuré par le montant maximum de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération selon la directive européenne CRD4 et le règlement européen CRR entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Le montant des sûretés et garanties reçues s'élève à 22 296 millions d'euros au 31 décembre 2018.

8.5 Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le Groupe Bpifrance sont principalement les taux d'intérêt, les cours actions et d'indices, les cours de change.

Le Groupe Bpifrance est exposé à deux grandes familles de risques liées à la nature de ses activités :

- **Les risques structurels** de taux et de change générés par les produits de taux qui sont essentiellement portés par le pôle Financement ;
- **Les risques actions** et assimilés générés par l'activité du pôle Investissement.

8.5.1 Acteurs, objectifs et suivi des risques financiers du Groupe Bpifrance

L'organe exécutif prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

La Direction des Risques, rattachée à la direction du groupe, est responsable du pilotage de la fonction Gestion des Risques et coordonne tous les dispositifs qui y participent. Elle organise notamment un Comité des Risques Groupe trimestriel qui rend compte de son action de mesure, surveillance et maîtrise des risques consolidés du Groupe et de ses filiales.

Périmètre des risques structurels de bilan

La gestion financière conduite par le Groupe Bpifrance vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change.

Le Groupe Bpifrance gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

Le Comité ALM examine les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées. En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

Périmètre du risque actions et assimilés

Le Groupe Bpifrance possède d'importants portefeuilles de titres composés essentiellement d'actions cotées et non cotées ainsi que de parts dans des fonds d'investissements. La constitution de ces portefeuilles s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre de la doctrine d'investissement du groupe qui privilégie des prises de participations minoritaires, opérées dans une approche avisée et dans une logique de capital « patient ». Les investissements s'effectuent de façon sélective, en tenant compte du potentiel de création de valeur des entreprises ou des fonds. Aucun portefeuille action du Groupe Bpifrance n'est consacré dans ce contexte à des opérations de « trading ».

L'organisation des métiers de l'investissement du Groupe Bpifrance s'articule autour d'une société de gestion dont le fonctionnement s'inscrit dans le cadre des règles fixées par l'AMF et d'une société de participation dotée d'une gouvernance impliquée dans le choix et le suivi des investissements.

Le risque actions est pris en charge *ab initio* au moment des décisions d'investissements qui font l'objet d'autorisations motivées des comités d'investissements des fonds et, en fonction du montant, des comités d'investissements et Conseil d'Administration de la société de participation. Pour les investissements d'une taille exceptionnelle, la décision ultime revient au conseil d'administration de Bpifrance.

Le risque actions fait ensuite l'objet d'un suivi périodique dans le cadre des comités de valorisation des fonds et du comité de « provisions » de la société de participations. Ces comités se réunissent a minima sur un rythme semestriel et pour certains au trimestre. Ils examinent la situation des entreprises et fonds détenus ainsi que l'évolution de la valeur des investissements.

Ce dispositif est complété pour les principales lignes directement détenues par un comité de revue des participations à fréquence bimensuelle, et par le suivi opéré par la fonction Gestion des Risques, sous l'égide de la Direction des Risques et du Comité de Gestion des Risques Groupe trimestriel.

Le risque actions fait également l'objet d'un suivi global qui vise à mesurer et apprécier le risque de perte maximale pour l'ensemble des portefeuilles détenus ainsi que les besoins en fonds propres qui pourraient en résulter sur un horizon déterminé et dans un intervalle de confiance choisi, dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité, d'une part et dans des conditions de stress, d'autre part. Ce suivi global est appréhendé selon une méthodologie VaR par la Direction Financière et fait l'objet d'une présentation au Comité ALM et au Comité de Gestion des Risques groupe.

8.5.2. Mesure des risques et limites

Bien que les risques financiers soient présentés de façon agrégée, et conformément à la demande de l'Etat, la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie exige une gestion cantonnée et spécifique des risques financiers des fonds de garantie.

Le risque de taux

Le Groupe Bpifrance gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro et en micro couverture au niveau du domaine ALM de la Direction Financière. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans des portefeuilles de gestion et

l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de trois indicateurs, la sensibilité de la marge d'intérêt à court terme dans le cas du risque de revenu, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan ainsi que la sensibilité de la valeur du bilan en vision liquidative (Economic Value of Equity) dans le cas du risque de valeur. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une diminution du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2018		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2018	26,8	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2018	13,8	60,5
31 décembre 2017		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2017	9,0	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2017	50,6	-1,0

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, le Groupe Bpifrance n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % des taux de conversion EUR/USD et EUR/GBP, au 31 décembre 2018, aurait eu pour conséquence une augmentation du résultat à hauteur de 0.470M€. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % des taux de conversion EUR/USD et EUR/GBP, au 31 décembre 2018, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.5.3 Risque actions

Le risque actions est suivi avec des indicateurs de Value At Risk (VaR). Au 31 Décembre 2018, la VaR à un an pour un intervalle de confiance à 99,99% s'élève à 14 086 M€.

8.6 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité définie dans la Politique de Gestion des Risques Groupe. La situation de liquidité du Groupe Bpifrance est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1 Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Le dispositif en place défini précisément dans le cadre de l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) permet d'assurer à Bpifrance les liquidités requises pour répondre à ses obligations à court terme et à moyen-long terme en matière de liquidité. Ces mesures doivent permettre à Bpifrance de remplir les obligations réglementaires auxquelles il est soumis.

L'appétit au risque de Bpifrance repose sur les grands principes suivants :

- L'autonomie annuelle vis-à-vis des marchés en cas de crise
- La réduction de la production nouvelle en cas de crise
- La gestion cantonnée des réserves de liquidité en gestion normale

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière du Groupe Bpifrance consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation du Groupe Bpifrance et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois.

8.6.2 Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comex prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité ALM réunissant le directeur exécutif responsable du pôle Finances et dirigeant effectif ainsi que les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce comité, qui se réunit mensuellement, fait des

propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par la Direction ALM de la Direction Financière.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de pilotage, de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- Les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Opérations Financières, via le département des Marchés ;
- Les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction Financière.

8.6.4. Sources de refinancement

Le Groupe Bpifrance gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

Le Groupe Bpifrance intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. Il dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des dépôts. Par ailleurs, il nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux. Enfin, il dispose d'un stock de créances privées mobilisables éligibles au refinancement auprès de la BCE.

8.7 Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont le critère de différenciation s'établit désormais en fonction du bailleur des fonds. Les blocs de gestion financière correspondent à des portefeuilles d'actifs financiers gérés de manière semblable. On distingue quatre principaux blocs de gestion financière :

- Le bloc AFT (Agence France Trésor) qui regroupe l'ensemble des fonds dotés par l'Etat. Il concentre l'essentiel de l'actif géré des fonds de garantie ;
- Le bloc CDC au titre du fonds France Investissement ;
- Le bloc « Actifs Cantonnés » regroupant les autres petits fonds dotés par les autres bailleurs dont FEDER Ile de France, UIMM, textile, Garantie de Valeur Liquidative.
- Le bloc «FGKP 1et 4» dont la création s'est opérée dans le cadre de la reconduction de la 1ère tranche du dispositif «Fonds à CApital Préserve»: il fait l'objet d'un suivi dédié depuis septembre 2016.

Il est à noter que d'autres blocs de gestion financière existent dans les procédures du Groupe Bpifrance. Ainsi, les fonds de garantie régionaux sont gérés de manière comparable avec deux blocs de gestion financière.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie

Le Comité Métier financement garantie

Le Comité métier Financement-Garantie rapporte au Conseil d'Administration de Bpifrance Financement. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité métier financement garantie, le Comité de gestion financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de placement des fonds de garantie.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont pour l'essentiel répartis en quatre blocs (bloc AFT, CDC, « Actifs cantonnés » et « FGKP 1 et 4 ») dont le critère de différenciation s'établit en fonction du bailleur des fonds. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnisations attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, Etat, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- le risque de valeur : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1% ;
- la sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8 Flux de trésorerie payables par le groupe Bpifrance relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	2018						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	32 145	-32 114	-141	-205	-3 180	-16 768	-11 819
Emprunts obligataires garantis par l' EPIC Bpifrance	23 208	-23 207	21	-13	-1 539	-10 362	-11 314
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	5 628	-5 617	1	-2	-1 270	-4 326	-20
Emprunts et comptes à terme clientèle	3 310	-3 290	-163	-190	-370	-2 081	-485
Remboursement des refinancements court terme	11 601	-11 618	-134	-5 752	-5 041	-691	0
Comptes ordinaires	194	-218	-110	-27	-80	0	0
Emprunts JJ	24	-24	-24	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 558	-4 551	0	-2 327	-1 533	-691	0
Titres donnés en pension livrée	6 825	-6 825	0	-3 398	-3 427	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		0	0	0	0	0	0
Dérivés hors couverture: flux entrants		18	0	2	7	9	0
Dérivés de couverture: flux sortants		-36	0	-11	0	0	-25
Dérivés de couverture: flux entrants		65	0	0	42	22	0

Flux annuels (en millions d'euros)	2017						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	30 386	-30 334	-91	-500	-722	-15 998	-13 023
Emprunts obligataires garantis par l' EPIC Bpifrance	20 460	-20 460	21	-12	-38	-8 362	-12 069
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	6 637	-6 634	-7	-468	-532	-5 595	-32
Emprunts et comptes à terme clientèle	3 290	-3 240	-105	-20	-152	-2 041	-922
Remboursement des refinancements court terme	10 131	-10 101	-87	-4 994	-4 753	-198	-69
Comptes ordinaires	183	-157	-87	-1	0	0	-69
Emprunts JJ	0	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 223	-4 218	0	-1 472	-2 548	-198	0
Titres donnés en pension livrée	5 726	-5 726	0	-3 522	-2 204	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		0	0	0	0	0	0
Dérivés hors couverture: flux entrants		0	0	0	0	0	0
Dérivés de couverture: flux sortants		-75	0	-5	0	-7	-63
Dérivés de couverture: flux entrants		47	0	0	47	0	0

Face à ces passifs financiers, le groupe Bpifrance dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.

Les engagements de financement donnés de 6,8 Md€ à fin 2018 contre 6,1Md€ à fin 2017 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (12,5 Md€ à fin 2018 contre 12,2 Md€ à fin 2017) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

● **Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

9.1 Hypothèses et jugements importants

Certaines filiales et entreprises associées n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation compte tenu de leur caractère négligeable ou de dispositions contractuelles stipulant que le contrôle est exercé par un autre investisseur.

Hormis ces exclusions, le groupe n'est pas en situation d'exercer un contrôle sur une filiale non négligeable dont il détient moins de la moitié des droits de vote ou d'exercer une influence notable sur des entreprises associées dont il détient moins de 20% des droits de vote, à l'exception de ST Microelectronics et PSA que Bpifrance met en équivalence malgré un pourcentage de droits de vote inférieur à 20%.

Bpifrance dispose d'un membre au Conseil de Surveillance lui permettant de participer aux prises de décisions stratégiques et financières de PSA et participe aux comités spécialisés de PSA. De ce fait, Bpifrance est en capacité d'exercer une influence notable sur PSA.

Le président du conseil de surveillance de ST Microelectronics est le président de Bpifrance. De plus, il siège dans plusieurs comités spécialisés. De ce fait, Bpifrance est en capacité d'exercer une influence notable sur ST Microelectronics.

9.2 Intérêts détenus dans des filiales

Intérêts minoritaires dans les activités du groupe

Le groupe détient une participation dans une filiale ayant des intérêts minoritaires considérés comme significatifs.

Les montants sont présentés avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
	Bpifrance Financement	
Etablissement principal	France	France
Pourcentage des droits de vote des minoritaires	9,23%	9,23%
Résultat net attribué aux minoritaires	15,4	16,8
Réserves accumulées des minoritaires	333,0	317,2
Dividendes versés aux minoritaires	0,0	0,0

Comptes consolidés

Bilan consolidé de Bpifrance Financement en 2017 et 2018

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales	1 687,6	357,2	Banques centrales	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	730,4	0,0	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,9	3,5
Instruments dérivés de couverture	5,8	11,3	Instruments dérivés de couverture	4,7	7,9
Actifs financiers disponibles à la vente		820,7	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 460,9	12 365,1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	312,3		Dettes envers la clientèle	3 506,2	3 495,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		8 641,8	Dettes représentées par un titre	27 877,1	24 786,3
Titres au coût amorti	8 324,0		Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	295,6	211,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	688,4	462,6	Passifs d'impôts courants et différés	4,1	10,0
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	37 581,9	34 522,8	Comptes de régularisation et passifs divers	983,8	996,7
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 076,8	6 008,6	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Aides au financement de l'innovation	1 073,3	491,6	Provisions	45,6	2 832,6
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	289,4	264,4	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 993,4	935,6
Actifs d'impôts courants et différés	7,3	11,4	Fonds de garantie publics	5 990,1	2 861,9
Comptes de régularisation et actifs divers	396,7	629,6	Dettes subordonnées	459,5	309,4
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	Capitaux propres	3 755,9	3 598,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11,4	12,2	Capitaux propres part du Groupe	3 755,9	3 598,1
Immuebles de placement	0,0	0,0	- Capital et réserves liées	2 031,8	2 031,8
Immobilisations corporelles	120,4	116,1	- Réserves consolidées	1 561,7	1 386,3
Immobilisations incorporelles	72,4	63,3	- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-4,9	-2,3
Ecarts d'acquisition	1,7	0,5	- Résultat	167,3	182,3
			Intérêts minoritaires	0,0	0,0
			- Réserves	0,0	0,0
			- Résultat	0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF	57 379,8	52 414,1	TOTAL DU PASSIF	57 379,8	52 414,1

Compte de résultat consolidé de Bpifrance Financement en 2017 et 2018

RESULTAT (en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	1 728,6	1 557,9
Intérêts et charges assimilés	-1 015,5	-865,2
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	0,0	0,0
Commissions (produits)	9,6	8,4
Commissions (charges)	-1,6	-1,2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3,2	1,0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,1	0,0
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-0,2	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0,0	2,8
Produits des autres activités	149,3	166,5
Charges des autres activités	-103,4	-112,0
PRODUIT NET BANCAIRE	770,1	758,2
Charges générales d'exploitation	-409,3	-378,7
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-34,6	-32,0
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	326,2	347,5
Coût du risque	-37,0	-35,3
RESULTAT D'EXPLOITATION	289,2	312,2
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1,8	1,2
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,3	0,5
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,0	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT	291,3	313,9
Impôts sur les bénéfices	-124,0	-131,6
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
RESULTAT NET	167,3	182,3
Intérêts minoritaires	0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	167,3	182,3
* Résultat par action (en euros)	1,59	1,74
* Résultat dilué par action (en euros)	1,59	1,74

Tableau de flux de trésorerie simplifié de Bpifrance Financement en 2017 et 2018

Tableau des flux de trésorerie (en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôts	291,3	313,9
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	643,3	730,9
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-2 362,0	-6 096,2
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-1 427,4	-5 051,4
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	19,0	0,0
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-46,7	-38,0
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-27,7	-38,0
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-12,4	0,5
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 897,9	4 433,8
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	2 885,5	4 434,3
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C)	1 430,4	-655,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	566,7	1 221,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 997,1	566,7
Variation de la trésorerie nette	1 430,4	-655,1

Nature et étendue des restrictions importantes

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3 Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées**Intérêts dans des entreprises associées**

Le Groupe Bpifrance, par le biais de sa filiale Bpifrance Participations, a vocation à entrer au capital de sociétés porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française en vue de stabiliser leur actionnariat et d'apporter les fonds propres nécessaires à leur développement.

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement significatives. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans les entreprises mises en équivalence 2017 et 2018

(en millions d'euros) au 31 décembre 2018	ST (**) Microelectronics	PSA	Tyrol Acquisition 1 Cie SCA (*)	Eutelsat (*) Communications
Etablissement principal	Suisse	France	Luxembourg	France
Pourcentage de détention ultime	13,96%	12,32%	23,99%	26,47%
Méthode de consolidation	MEE	MEE	MEE	MEE
Dividendes reçus	23,9	58,6		78,2
Actif	9 849,8	61 952,0	2 720,8	7 762,0
Actifs non courants	5 307,4	33 806,0	2 720,8	6 639,0
Actifs courants	4 542,4	28 146,0		1 123,0
Actifs destinés à être cédés				
Passif	9 849,8	61 952,0	2 720,8	7 762,0
Capitaux Propres	5 230,6	19 594,0	283,5	2 843,7
Passifs non courants	2 679,5	12 356,0	2 436,8	3 621,8
Passifs courants	1 939,7	30 002,0	0,6	1 296,5
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés				
Résultat part du groupe	389,5	2 827,0	-	290,1
Produit des activités opérationnelles	3 924,9	74 027,0		1 407,9
EBITDA				
Résultat opérationnel	450,7	4 400,0		552,5
Résultat financier	- 33,2	- 446,0		- 105,2
IS	- 24,5	- 615,0		- 142,9
Résultat de l'ensemble consolidé	393,0	3 295,0		302,1
Juste valeur (s'il existe un prix coté)	1 565,6	2 062,6	NA	1 059,2
Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts				
Capitaux propres part du groupe	5 863,9	17 085,0	2 480,8	2 527,1
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt	818,3	2 105,3	595,2	668,9
Ecart d'acquisition		377,8	-	428,9
Retraitements de consolidation	81,0	- 187,2	- 595,2	
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	899,3	2 295,9	-	1 097,8
Elimination des titres	- 892,9	- 1 874,6	- 396,2	- 1 213,4
Valeur de mise en équivalence en capitaux propres	6,4	421,3	- 396,2	- 115,6

(*) Tyrol Acquisition 1 Cie SCA et Eutelsat Communications clotent leur exercice respectivement le 31 mars et le 30 juin.

(**) Informations financières IFRS détaillées au 31/12/2018 non disponibles, données au 30/06/2018

(en millions d'euros) au 31 décembre 2017	ST (**) Microelectronics	PSA	Tyrol Acquisition 1 Cie SCA (*)	Eutelsat (*) Communications
Etablissement principal	Suisse	France	Luxembourg	France
Pourcentage de détention ultime	13,30%	12,32%	23,99%	26,47%
Méthode de consolidation	MEE	MEE	MEE	MEE
Dividendes reçus	24,4	-		74,4
Actif	8 247,3	57 505,0	2 720,8	7 911,4
Actifs non courants	4 323,4	31 006,0	2 720,8	6 774,4
Actifs courants	3 924,0	26 499,0		1 137,0
Actifs destinés à être cédés	-			
Passif	8 247,3	57 505,0	2 720,8	7 911,4
Capitaux Propres	4 571,0	16 720,0	283,5	2 966,0
Passifs non courants	1 446,7	11 551,0	2 436,8	4 547,9
Passifs courants	2 229,6	29 234,0	0,6	397,5
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés				
Résultat part du groupe	171,7	673,0	-	316,1
Produit des activités opérationnelles	6 243,6	65 210,0		1 477,9
EBITDA				
Résultat opérationnel	625,4	3 991,0		614,8
Résultat financier	- 231,8	- 238,0		- 130,9
IS	- 35,0	- 701,0		- 120,1
Résultat de l'ensemble consolidé	355,2	2 358,0		363,4
Juste valeur (s'il existe un prix coté)	2 170,4	2 253,4	NA	1 188,2
Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts				
Capitaux propres part du groupe	5 071,3	13 030,0	2 480,8	2 552,4
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt	674,3	1 605,3	595,2	675,6
Ecart d'acquisition		377,8	-	591,8
Retraitements de consolidation			- 595,2	
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	674,3	1 983,1	-	1 267,4
Elimination des titres	- 819,3	- 1 874,6	- 396,2	- 1 213,4
Valeur de mise en équivalence en capitaux propres	- 145,0	108,5	- 396,2	54,0

(*) Tyrol Acquisition 1 Cie SCA et Eutelsat Communications clotent leur exercice respectivement le 31 mars et le 30 juin.

(**) Informations financières IFRS détaillées au 31/12/2017 non disponibles, données au 30/06/2017 ajustées sur les capitaux propres et le résultat

Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement non significatives.

Tableau des intérêts dans des entreprises associées non significatives

(en millions d'euros)	2018	2017
Valeur comptable globale	54,8	61,3
Montant global des quotes-parts		
Résultat net des activités poursuivies	0,3	-32,0
Résultat net après impôt des activités abandonnées	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global	-4,5	0,1
Résultat global	-4,2	-31,9

9.4 Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

(en millions d'euros)	2018	2017
Nature et évolution des risques dans les entités structurées non consolidées		
Valeur comptable des actifs / passifs	366,5	429,2
Postes des états financiers où sont comptabilisés ces actifs / passifs	Actifs financiers évalués à la Juste valeur par résultat Actifs financiers évalués à la Juste valeur par capitaux propres	AFS & JVR & Prêts et avances
Montant de l'exposition maximale (bilan et hors bilan) de risque de perte (*)	643,4	631,6
Différence entre la valeur comptable et le risque maximum de perte	-276,9	-202,4

(*) Le montant d'exposition maximal de risque de perte a été évalué en additionnant les encours au bilan à ceux des engagements hors bilan, considérant que la somme des montants déjà engagés et ceux devant être décaissés représentent le mieux le risque de perte maximal dans les entités structurées non consolidées.

9.5. Sociétés exclues de la consolidation et titres de participation non consolidés significatifs au 31 décembre 2017

Société exclues de la consolidation (> 20% droits de vote et montant brut > à 0,5% du capital de Bpifrance)

Nom	Siège social	% détention	Motif de non consolidation
PAPREC	PARIS	33,52%	Comptes IFRS non disponibles, ligne de titre provisionnée à hauteur de 23%

Titres de participation non consolidés significatifs (% < 20% et montant brut > 1% du capital Bpifrance)

(en millions d'euros)

Nom	Siège social	% détention	Capitaux Propres	Résultat
Ingenico Group	PARIS	9,65%	1 850	189
ORANGE	PARIS	8,27%	33 249	2 158
TechnipPFMC	PARIS	5,28%	11 181	321
Vallourec	BOULOGNE - BILLANCOURT	15,81%	2 264	-500
Vivendi SA	PARIS	1,02%	17 534	157

● **Note 10 - Avantages au personnel et autres rémunérations**

10.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)	2018	2017
Salaires et traitements	-172,2	-181,6
Autres charges sociales	-83,1	-75,7
Charges fiscales	-23,8	-21,8
Charges de retraite à cotisations définies	-14,0	-14,4
Charges de retraite à prestations définies	-4,8	-0,4
Intéressement et participation	-40,5	-22,0
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-0,2	-3,1
Total des charges de personnel	-338,5	-319,0

10.2 Autres avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi : régime à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à IAS 19 « Avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Bpifrance Financement contribue à deux régimes à prestations définies l'un relatif aux indemnités de fin de carrière et l'autre relatif aux frais de santé des retraités.

Indemnités de fin de carrière

Toutes les obligations relatives aux indemnités de fin de carrière sont couvertes par une assurance groupe et ont été estimées à partir des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière et d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé.

Caractéristiques et risques

Le groupe s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale en vigueur. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Les avantages du régime des indemnités de fin de carrière sont acquis tout au long de la carrière en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

Les avantages du régime des frais de santé couvrent les salariés, et leurs ayants droit, ayant liquidé leur retraite avant le 31 décembre 2006. Ils bénéficient d'une participation mensuelle fixe de l'employeur d'un montant de 27,54€.

Comptes consolidés

Le fonds constitué en couverture des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a été contractuellement externalisé auprès de la CNP. Il est géré par la CNP dans le cadre d'une orientation fixée par le groupe qui en assure la gouvernance.

Ces régimes à prestations définies exposent Bpifrance Financement à un risque actuariel lié notamment au risque de longévité (plus particulièrement pour le régime des frais de santé), au risque de taux d'intérêt et aux risques de marché en ce qui concerne les actifs en couverture.

Les actifs du fonds

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre différentes catégories fondées sur la nature des actifs et les risques qui s'y rattachent est la suivante :

(en %)	31/12/2018	31/12/2017
OPCVM		
Monétaire	4%	1%
Actions	18%	21%
Obligations	78%	78%
	100%	100%

Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques (TH 00-02 et TF 00-02).

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié et ont été estimées statistiquement à partir des données historiques observées. Le taux de rotation de l'emploi est ainsi estimé pour, Bpifrance Financement, la principale filiale du Groupe Bpifrance :

	31/12/2018		31/12/2017	
	cadre	non cadre	cadre	non cadre
Moins de 35 ans	5,1%	3,9%	4,9%	3,4%
Entre 35 et 44 ans	2,1%	1,2%	2,2%	1,1%
Entre 45 et 54 ans	1,0%	1,0%	0,9%	1,4%
55 ans et plus	0,6%	1,9%	0,6%	2,1%

Le taux d'actualisation, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

Financement du fonds

Le fonds produit trimestriellement une analyse de la politique d'investissement. Selon un principe de prudence, il est investi majoritairement en OPCVM obligataires.

Les régimes à prestations définies sont intégralement alimentés par le groupe. Les obligations contributives sont déterminées par les dispositions contractuelles basées sur des éléments actuariels.

Le groupe estime à 4,8 millions d'euros sa contribution aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2018.

Au 31 décembre 2018, la duration moyenne de l'obligation relative aux régimes à prestations définies était de 18 ans pour les indemnités de fin de carrière et de 12 ans pour les frais de santé (respectivement 17 ans et 13 ans en 2017).

Une variation à la hausse de 0,5 % du taux d'actualisation conduirait à une diminution de l'engagement de 2,3 millions d'euros alors qu'une baisse de 0,5 % conduirait à une hausse de l'engagement de 2,5 millions d'euros.

Autres avantages à long terme

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base des accords d'entreprise.

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Départs anticipés

Au titre des départs anticipés, Bpifrance Financement est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 2017		
(en millions d'euros)		Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
	Solde d'ouverture	42,1	30,1	12,0	2,1	2,5	46,6	30,1	16,6
Impacts en compte de résultat		3,1	3,8	0,7	0,1	0,1	3,1	3,8	0,7
- Coût des services rendus au cours de la période		2,6	-	2,6	-	0,3	2,9	-	2,9
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies		0,3	-	0,3	0,0	0,0	0,3	-	0,3
- Coût des services passés		0,1	-	0,1	-	-	0,1	-	0,1
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)		-	-	-	-	-	-	-	-
- Cotisation au régime de l'employeur		-	1,8	- 1,8	-	-	-	1,8	- 1,8
- Cotisation au régime du participant		-	-	-	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultat de la liquidation		-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées		6,1	5,6	- 0,5	0,2	0,1	6,3	5,6	- 0,8
- Ecart actuariels (sur les autres avantages à long terme)		-	-	n/a	-	0,1	0,1	-	0,1
Variation de périmètre			-	-	-	-	-	-	-
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres		1,8	1,2	3,0	0,1	-	1,7	1,2	2,9
- Ecart actuariels		1,8	1,2	3,0	0,1	-	1,7	1,2	2,9
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience		2,6	-	2,6	0,1	-	2,5	-	2,5
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques		0,0	-	0,0	-	-	0,0	-	0,0
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières		0,8	1,2	0,4	0,0	-	0,8	1,2	0,4
Solde de clôture		40,8	25,1	15,7	1,8	2,6	45,3	25,1	20,2

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 2017		
(en millions d'euros)	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	41,7	26,7	14,9	2,2	2,2	46,1	26,7	19,4
Impacts en compte de résultat	- 1,0	2,0	- 3,0	- 0,1	0,3	- 0,9	2,0	- 2,9
- Coût des services rendus au cours de la période	2,5	-	2,5	-	0,3	2,7	-	2,7
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,3	-	0,3	0,0	0,0	0,3	-	0,3
- Coût des services passés	-	-	-	-	0,3	0,3	-	0,3
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cotisation au régime de l'employeur	-	4,0	- 4,0	-	-	-	4,0	- 4,0
- Cotisation au régime du participant	-	-	-	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultat de la liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	- 3,8	- 2,0	- 1,8	- 0,2	- 0,3	- 4,3	- 2,0	- 2,3
- Ecart actuariels (sur les autres avantages à long terme)	-	-	n/a	-	- 0,0	- 0,0	-	- 0,0
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	1,4	1,4	0,0	0,0	-	1,4	1,4	0,1
- Ecart actuariels	1,4	1,4	0,0	0,0	-	1,4	1,4	0,1
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	0,9	-	0,9	0,0	-	0,9	-	0,9
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	0,6	-	0,6	-	-	0,6	-	0,6
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	- 0,1	1,4	- 1,4	-	-	- 0,1	1,4	- 1,4
Solde de clôture	42,1	30,1	12,0	2,1	2,5	46,6	30,1	16,6

10.3 Effectifs

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale s'établit à 2 922 salariés en 2018, dont 84% de cadres.

10.4 Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se sont élevées à 450 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les jetons de présence versés aux administrateurs s'établissent à 141,6 milliers d'euros.

● **Note 11 - Information sectorielle**

Le groupe Bpifrance exerce principalement les métiers suivants :

- les prêts à long et moyen terme : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière ; ils comprennent également les prêts innovation,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DROM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,
- l'assurance export : filiale de Bpifrance SA, Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom et pour le compte de l'Etat,
- les activités d'investissement en fonds propres sous forme d'investissements en direct, d'investissements en fonds directs ou d'investissements en fonds de fonds.

La rubrique "Autres" comprend essentiellement l'activité réalisée par les structures immobilières (SCI Bpifrance, Auxi-Finances) ainsi que l'activité d'accompagnement.

(en millions d'euros)

2018	Financement	Garantie	Innovation	Investissement	Assurance Export	Autres	Total
PNB	600,7	104,1	40,9	640,9	42,3	15,9	1 444,8
Frais généraux	-269,7	-61,8	-97,1	-148,8	-31,8	-39,2	-648,4
Coût du risque	-24,6	0,0	-12,4	-3,1	0,0	0,0	-40,1
Résultat d'exploitation	306,4	42,3	-68,6	489,0	10,5	-23,3	756,3

(en millions d'euros)

2017	Financement	Garantie	Innovation	Investissement	Assurance Export	Autres	Total
PNB	594,7	100,6	38,5	1 277,9	41,5	13,1	2 066,3
Frais généraux	-227,2	-66,3	-87,1	-145,3	-36,8	-30,2	-592,9
Coût du risque	-28,5	0,0	-6,8	-19,4	0,0	0,0	-54,7
Résultat d'exploitation	339,0	34,3	-55,4	1 113,2	4,7	-17,1	1 418,7

(en millions d'euros)

Encours bruts	2018	2017
Prêts à long et moyen terme	26 688,3	30 437,4
. dont prêts Innovation	944,8	949,3
Financement court terme	5 943,3	5 626,4
Aides au financement de l'innovation	1 073,3	491,6
Garanties données	12 512,1	12 163,2

Pour mémoire :

Les fonds de garantie s'élèvent à 5 990,1 millions d'euros en 2018 contre 2 861,9 millions d'euros en 2017.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 72,3 millions d'euros en 2018 contre 60,6 millions d'euros en 2017.

Les actifs gérés par le pôle Investissement s'élèvent à 17 080,4 millions d'euros en 2018 contre 16 586,5 millions en 2017 ; la trésorerie disponible s'élève à 1 835,9 millions d'euros contre 1 347,3 millions en 2017.

● Note 12 - Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés	19 288,4	18 296,2
Engagements de financement de crédits	6 573,7	5 900,5
en faveur des établissements de crédit	10,0	10,0
en faveur de la clientèle	6 563,7	5 890,5
Engagements de financement d'aides à l'innovation	202,7	232,5
Engagements de garantie	12 512,1	12 163,2
en faveur des établissements de crédit	0,0	0,0
en faveur de la clientèle	12 512,1	12 163,2
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	1 238,3	2 855,7
Engagements de financement de crédits	767,1	2 043,2
des établissements de crédit	767,1	2 043,2
de la clientèle	0,0	0,1
Engagements de garantie	471,1	812,5
des établissements de crédit	471,1	812,5
de la clientèle	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,1	0,0

● Note 13 - Autres informations

13.1 Parties liées

Les parties liées au groupe Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, les participations non consolidées, ainsi que les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe.

Informations relatives aux sociétés liées

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe sont reprises dans la colonne « Sociétés exerçant un contrôle conjoint ». Il s'agit des transactions réalisées avec l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « Entreprises associées ».

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Autres parties liées ».

31 décembre 2018**Bilan**

	Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actif				
Prêts et avances	521,6	217,6	0,0	739,2
Autres actifs financiers	18,5	5,4	1,0	24,9
Autres créances	32,6		0,2	32,8
Total des actifs	572,7	223,0	1,2	796,8
Passif				
Dépôts	86,2	0,0	0,0	86,2
Emprunts à terme	4 289,1			4 289,1
Autres passifs	27,5			27,5
Total des passifs	4 402,7	0,0	0,0	4 402,8
Informations diverses				
Garanties émises par le groupe		11,1		11,1
Garanties reçues par le groupe				0,0
Dépréciations des créances douteuses			0,2	0,2

Compte de résultat

	Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Total des charges dont :	160,2	0,0	0,1	160,2
Charges d'intérêts	160,2			160,2
Honoraires et commissions				0,0
Prestations de services reçues				0,0
Autres			0,1	0,1
Total des produits dont :	1,2	3,2	0,0	4,4
Produits d'intérêts	0,8	3,0		3,8
Honoraires et commissions				0,0
Prestations de services données	0,4			0,4
Produits de dividendes		0,2		0,2
Autres				0,0
Autres informations				
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0

31 décembre 2017**Bilan**

	Sociétés- mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actif				
Prêts et avances	851,8	202,3	0,0	1 054,1
Instruments de capitaux propres	25,8	6,4	1,0	33,2
Autres créances	1 938,8	0,1	0,3	1 939,2
Total des actifs	2 816,4	208,8	1,3	3 026,5
Passif				
Dépôts	84,3	0,0	0,1	84,4
Emprunts à terme	4 973,5	0,0	0,0	4 973,5
Autres passifs	21,9	0,2	0,0	22,1
Total des passifs	5 079,7	0,2	0,1	5 080,0
Informations diverses				
Garanties émises par le groupe	0,0	11,3	0,0	11,3
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,2	0,2

Compte de résultat

	Sociétés- mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Total des charges dont :	168,3	0,0	0,0	168,3
Charges d'intérêts	168,3	0,0	0,0	168,3
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des produits dont :	1,4	5,7	0,0	7,1
Produits d'intérêts	1,1	2,6	0,0	3,7
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	0,3	2,6	0,0	2,9
Produits de dividendes	0,0	0,5	0,0	0,5
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres informations				
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0

13.2 Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé (montant HT)

(en milliers d'euros)	Mazars		PricewaterhouseCoopers Audit		KPMG Audit	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Certification des comptes	925	830	828	857	438	341
Autres services	23	78	146	61	29	11
Total	948	908	974	918	467	352

13.3 Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance (mandataire) pour le compte de tiers (mandants) ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque.

31/12/2018								
(en millions d'euros)	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité de financement								
ARI (*)	100,7	0,0	0,0	100,7	0,0	100,7	100,7	39,9
Fonds de dettes	139,5	0,0	0,0	139,5	0,0	139,5	139,5	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	63,2	63,2	0,0	63,2	63,2	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	8,3	8,3	0,0	8,3	8,3	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	26,7	26,7	0,0	26,7	26,7	152,7
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
FSN(*)	89,6	324,6	0,0	414,2	200,1	214,1	414,2	72,7
PSIM(*)	26,5	40,0	0,0	66,5	21,2	45,3	66,5	16,4
PSPC(*)	139,6	781,4	19,5	940,5	111,7	828,8	940,5	209,8
Filières stratégiques	0,0	61,3	4,3	65,6	25,6	40,0	65,6	1,3
FUI(*)	0,2	309,9	0,0	310,1	190,3	119,8	310,1	5,1
FNI-PRI(*)	21,8	9,0	0,7	31,5	0,8	30,7	31,5	4,0
PIAVE(*)	51,4	205,2	0,0	256,6	57,8	198,8	256,6	95,5
French Tech	0,1	0,0	0,2	0,3	0,1	0,2	0,3	0,0
Assurance Prospection	33,7	255,5	0,0	289,2	6,1	283,1	289,2	57,1
FGI ATF PIA 3(*)	0,2	209,7	0,0	209,9	0,7	209,2	209,9	1,4
FGI Concours d'innovation PIA3	7,1	140,9	0,0	148,0	34,5	113,5	148,0	17,4
Total	610,4	2 337,5	165,8	3 113,7	648,9	2 464,8	3 113,7	673,3

(*) ARI : Aides à la réindustrialisation

FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain

FSN : Fonds national pour la Société Numérique

PSIM : Programme de Soutien à l'Innovation Majeure

PSPC : Projet de recherche et de développement Structurants des Pôles de Compétitivité

FUI : Fonds Unique Interministériel

FNI-PRI : Fonds national d'innovation - Partenariats régionaux d'avenir

PIAVE : Projets Industriels d'Avenir

ATF PIA 3 : Accompagnement et Transformation des Filières - Programme Investissement d'Avenir 3

31/12/2017								
(en millions d'euros)	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité de financement								
ARI (*)	168,5	0,0	0,0	168,5	0,0	168,5	168,5	49,4
Fonds de dettes	176,4	0,0	0,0	176,4	0,0	176,4	176,4	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	63,8	63,8	0,0	63,8	63,8	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	8,9	8,9	0,0	8,9	8,9	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	24,8	24,8	0,0	24,8	24,8	162,4
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
FSN(*)	72,1	426,7	5,3	504,1	237,3	266,8	504,1	111,7
PSIM(*)	19,9	70,1	3,6	93,6	28,3	65,3	93,6	25,3
PSPC(*)	118,6	831,6	25,9	976,1	112,3	863,8	976,1	203,9
Filières stratégiques	0,2	67,6	7,4	75,2	36,5	38,7	75,2	0,0
FUI(*)	0,1	350,1	0,0	350,2	232,8	117,4	350,2	15,6
FNI-PRI(*)	18,9	16,6	0,0	35,5	3,0	32,5	35,5	9,1
PIAVE(*)	29,3	246,8	0,4	276,5	62,6	213,9	276,5	118,1
French Tech	0,0	0,0	1,1	1,1	1,1	0,0	1,1	0,0
Assurance Prospection	0,0	40,0	0,0	40,0	0,0	40,0	40,0	0,4
Total	604,0	2 049,5	184,1	2 837,6	713,9	2 123,7	2 837,6	695,9

9. COMPTES SOCIAUX + ANNEXES

Bpifrance SA
COMPTES SOCIAUX PUBLIABLES
AU 31 DECEMBRE 2018

- Bilan Publiable
- Compte de résultat Publiable

BILAN PUBLIABLE Bpifrance SA

	Notes	Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
ACTIF (en milliers d'euros)					
Capital souscrit non appelé	3	0,0	0,0	0,0	1 899 500,0
Actif Immobilisé		21 173 030,6	0,0	21 173 030,6	21 022 841,2
Immobilisations financières		21 173 030,6	0,0	21 173 030,6	21 022 841,2
- Participations	4	20 720 810,6	0,0	20 720 810,6	20 720 709,1
- Prêts	5	452 220,0	0,0	452 220,0	302 132,1
Actif circulant		27 239,8	0,0	27 239,8	73 943,1
- Autres créances	6	2 127,5	0,0	2 127,5	13 719,4
- Disponibilités	7	25 112,3	0,0	25 112,3	60 223,7
Total de l'actif		21 200 270,4	0,0	21 200 270,4	22 996 284,3

BILAN PUBLIABLE Bpifrance SA

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
P A S S I F (en milliers d'euros)			
Capitaux propres	8	21 194 782,6	21 626 979,2
- Capital (dont versé 20 435 889,6)		20 435 889,6	20 981 406,1
- Primes d'émission		15 016,6	0,0
- Report à nouveau		114 874,8	251 996,9
- Réserve Légale		130 698,3	110 546,8
- Acomptes sur dividendes répartis en instance d'affectation		-160 000,0	-120 000,0
- Résultat de l'exercice		658 303,3	403 029,4
Dettes financières		0,0	0,0
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit		0,0	0,0
Dettes d'exploitation		3 894,6	513,4
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	3 463,1	102,9
- Dettes fiscales et sociales	10	431,5	410,5
Dettes diverses		1 593,2	1 368 791,7
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	0,0	1 368 791,7
- Autres dettes	12	30,1	0,0
- Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)	13	1 563,1	0,0
Total du passif		21 200 270,4	22 996 284,3

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Bpifrance SA

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation		426,0	435,1
- Prestations de services	14	426,0	435,1
Charges d'exploitation	15	-6 398,1	-4 967,9
- Autres achats et charges externes		-4 977,6	-4 307,6
- Impôts, taxes et versements assimilés		-562,8	130,3
- Salaires et traitements		-465,0	-465,0
- Charges sociales		-251,1	-157,7
- Autres charges		-141,6	-167,9
Résultat d'exploitation		-5 972,1	-4 532,8
Produits financiers		668 185,7	376 293,8
- De participations	16	659 530,1	370 299,7
- Autres intérêts et produits assimilés	17	8 655,6	5 994,1
Charges financières		-106,6	0,0
- Autres intérêts et charges assimilés	18	-106,6	0,0
Résultat financier		668 079,1	376 293,8
Produits Exceptionnels		16,0	0,0
- Sur opérations en capital	19	16,0	0,0
Charges Exceptionnelles		-17,8	-6,4
- Sur opérations de gestion		0,0	-6,4
- Sur opérations en capital	19	-17,8	0,0
Résultat exceptionnel		-1,8	-6,4
Résultat courant avant impôts		662 105,2	371 754,6
- Impôts sur les bénéfices	20	-3 801,9	31 274,8
Résultat de l'exercice		658 303,3	403 029,4

Annexe comptable

NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	215
NOTE 2 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION	215
NOTE 3 - CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	216
NOTE 4 - PARTICIPATIONS	216
NOTE 5 - PRETS	218
NOTE 6 - AUTRES CREANCES	218
NOTE 7 - DISPONIBILITES	219
NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES	219
NOTE 9 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	219
NOTE 10 - DETTES FISCALES ET SOCIALES	220
NOTE 11 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	220
NOTE 12 - AUTRES DETTES	220
NOTE 13 - DETTES FISCALES (IMPOTS SUR LES BENEFICES)	220
NOTE 14 - PRESTATIONS DE SERVICES	220
NOTE 15 - CHARGES D'EXPLOITATION	221
NOTE 16 - DIVIDENDES	221
NOTE 17 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	221
NOTE 18 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	222
NOTE 19 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	222
NOTE 20 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	222
NOTE 21 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN	223
NOTE 22 - EFFECTIFS	224
NOTE 23 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ..	224
NOTE 24 - ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES	224

- **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Une partie du capital souscrit non appelé de Bpifrance SA a été libérée en juillet 2018, pour un montant de 1 369 millions d'euros, versé par l'EPIC Bpifrance et le groupe Caisse des Dépôts à parts égales.

Cette opération a permis une libération consécutive du capital souscrit non appelé de Bpifrance Participations d'un montant de 1 369 millions d'euros, versé par Bpifrance SA.

Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juillet 2018, Bpifrance SA a procédé à une réduction de capital non motivée par des pertes à concurrence de 546 millions d'euros, dont 15 millions d'euros affectés au poste de primes d'émission.

Consécutivement à ces opérations, le capital social de Bpifrance SA est intégralement libéré.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de Bpifrance SA sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

- **Note 3 - Capital souscrit non appelé**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé Caisse des dépôts et consignations (*)	0,0	949 750,0
Capital souscrit non appelé EPIC Bpifrance (*)	0,0	949 750,0
Total	0,0	1 899 500,0

(*) Libération du capital souscrit non appelé et réduction du capital en juillet 2018.

- **Note 4 - Participations**

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Acquisitions 2018	Cessions 2018	Amortissements Provisions	31/12/2018
Participation Bpifrance Participations	17 963 981,7	0,0	0,0	0,0	17 963 981,7
Participation Bpifrance Financement (*)	2 726 727,5	119,2	17,8	0,0	2 726 828,9
Participation Bpifrance AE	30 000,0	0,0	0,0	0,0	30 000,0
Montant net	20 720 709,2	119,2	17,8	0,0	20 720 810,6

(*) Achat de titres à des actionnaires minoritaires.

Comptes sociaux

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2018

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A-Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société					
1) Filiales françaises	20 720 810	20 720 810	2 003	18 187 321	659 530
2) Filiales étrangères	0	0	0	0	0
B-Participations dont 10% à 50% du capital est détenu par la société					
1) Participations dans les sociétés françaises	0	0	0	0	0
2) Participations dans les sociétés étrangères	0	0	0	0	0

- **Note 5 - Prêts**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Prêt subordonné (*)	450 000,0	300 000,0
Créances rattachées	2 220,0	2 132,1
Total	452 220,0	302 132,1

(*) Prêt subordonné consenti à Bpifrance Financement.

Ventilation des prêts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2018
(hors créances rattachées).

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D>1 an
Prêt subordonné	0,0	450 000,0
450 000,0		

- **Note 6 - Autres créances**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients	1 198,7	1 162,1
TVA à récupérer	927,4	814,8
Créances fiscales (impôts sur les bénéfices)	0,0	11 741,9
Fournisseurs débiteurs	0,6	0,6
Comptes débiteurs	0,8	0,0
Total	2 127,5	13 719,4

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D>1 an
Autres créances	2 127,5	0,0
2 127,5		

- Note 7 - Disponibilités

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Compte bancaire	23 109,5	36 345,5
Compte courant Bpifrance Financement	2 002,8	23 878,2
Total	25 112,3	60 223,7

- Note 8 - Capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Acomptes sur dividendes	Affectation du résultat	Réduction de capital	Résultat	31/12/2018
Capital	20 981 406,1			-545 516,5		20 435 889,6
Primes d'émission	0,0			15 016,6		15 016,6
Report à nouveau	251 996,9		-137 122,1			114 874,8
Réserve Légale	110 546,8		20 151,5			130 698,3
Acomptes sur dividendes	-120 000,0	-160 000,0	120 000,0			-160 000,0
Résultat de l'exercice	403 029,4		-403 029,4		658 303,3 (1)	658 303,3
Total	21 626 979,2	-160 000,0	-400 000,0 (2)	-530 499,9	658 303,3	21 194 782,6

(1) Résultat 2018

(2) Des dividendes ont été distribués au titre du résultat de l'exercice 2017 à hauteur de 400 000 milliers d'euros.

Le capital social est composé de 2 098 140 614 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 9,74 euros, entièrement libérées.

- Note 9 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs factures non parvenues	309,3	94,1
Fournisseurs	3 153,8	8,8
Total	3 463,1	102,9

Ventilation des dettes fournisseurs selon la durée restant à courir au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 463,1	0,0	0,0
3 463,1			

- Note 10 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 11 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (*)	0,0	1 368 791,7
Total	0,0	1 368 791,7

(*) Il s'agit du capital souscrit non appelé de Bpifrance Participations.

- Note 12 - Autres dettes**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 13 - Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 14 - Prestations de services**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Mise à disposition du personnel	403,3	412,4
Produits des activités annexes	22,7	22,7
Total	426,0	435,1

• **Note 15 - Charges d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Charges externes(1)	-4 977,6	-4 307,6
<i>Sous Total</i>	-4 977,6	-4 307,6
Charges de personnel		
- Salaires et traitements	-465,0	-465,0
- Charges de retraites	-56,9	-55,2
- Autres charges sociales	-194,2	-102,5
<i>Sous Total</i>	-716,1	-622,7
Impôts, taxes et versements assimilés (2)	-562,8	130,3
Autres charges	-141,6	-167,9
<i>Sous Total</i>	-704,4	-37,6
Total	-6 398,1	-4 967,9

(1) Les charges externes sont composées de refacturations de personnel, d'honoraires, de locations immobilières, et de voyages et déplacements.

(2) dont 117,6 milliers d'euros de dégrèvement de CVAE

• **Note 16 - Dividendes**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes Bpifrance Participations	650 000,0	370 299,7
Dividendes Bpifrance Financement	9 530,1	0,0
Total	659 530,1	370 299,7

• **Note 17 - Intérêts et produits assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts prêt subordonné consenti à Bpifrance Financement	3 978,9	2 132,1
Autres produits (*)	4 676,7	3 862,0
Total	8 655,6	5 994,1

(*) Commissions de garantie sur les engagements donnés à Bpifrance Financement

- **Note 18 - Intérêts et charges assimilées**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts compte bancaire	-106,6	0,0
Total	-106,6	0,0

- **Note 19 - Produits et charges exceptionnels**

Il s'agit d'une moins-value sur des cessions de titres Bpifrance Financement.

- **Note 20 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible. Bpifrance SA bénéficie du régime mère/fille pour les dividendes reçus en 2018 de Bpifrance Participations.

Bpifrance SA est la mère du groupe d'intégration fiscale constitué avec Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations, Bpifrance Assurance Export et Lion Participations.

Bpifrance SA bénéficie de l'économie globale d'impôt, produit ou charge, réalisée par le groupe d'intégration fiscale du fait de l'application du régime de l'intégration.

Le résultat fiscal s'élève à 9 692,2 milliers d'euros, la base comptable est de 662 105,2 milliers d'euros.

Le principal écart est dû à la déduction des dividendes perçus.

Au titre de l'intégration fiscale, Bpifrance SA a enregistré un impôt de 3 234,8 milliers d'euros. Chaque filiale intégrée fiscalement acquitte auprès de Bpifrance SA l'impôt calculé comme si elle était imposée individuellement.

• **Note 21 - Engagements hors-bilan**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit (1)	18 187 321,9	17 629 266,4
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements donnés		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement		
. Engagements reçus d'établissements de crédit (2)	10 000,0	10 000,0
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements reçus		

(1) Engagements de garantie donnés à Bpifrance Financement.

(2) Les engagements reçus, correspondent à une autorisation de découvert sur le compte courant de Bpifrance Financement.

- **Note 22 - Effectifs**

L'effectif moyen payé s'élève à un salarié.

- **Note 23 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Les jetons de présence versés aux administrateurs s'établissent à 141,6 milliers d'euros.

- **Note 24 - Eléments concernant les entreprises et parties liées**

(en milliers d'euros)		31/12/2018
Engagements donnés (*)		18 187 321,9
Total		18 187 321,9

(*) Bpifrance Financement

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

10.1. Rapport sur les comptes consolidés

Bpifrance SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1er janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 9 exposée dans les notes 2.1 « Normes comptables applicables au 31 décembre 2018 » et 2.2 « Impacts de la première application d'IFRS 9 » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Première application de la norme IFRS 9 « Instruments Financiers »

Risque identifié

Depuis le premier janvier 2018, le groupe applique la norme IFRS9 « Instruments financiers », qui définit de nouvelles règles de classement et d'évaluation des instruments financiers, et une nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers.

Le groupe a réexaminé le classement de ses actifs et passifs financiers au 1er janvier 2018 en tenant compte de ses modèles de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des différentes typologies de contrats et en opérant les choix ouverts par la nouvelle norme.

Pour la dépréciation des actifs financiers, cette nouvelle norme entraîne en particulier un élargissement de la base des actifs soumis à provision. Tous les actifs financiers, y compris les encours sains, donnent désormais lieu à la constitution de dépréciations au titre du risque de crédit attendu.

La détermination des montants de pertes de crédit attendues est dans une large mesure fondée sur l'utilisation de modèles et de paramètres dont la fixation a un impact sur le montant des provisions calculées.

Compte-tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces dépréciations et des évolutions induites par la mise en œuvre de la nouvelle norme (adaptation du dispositif opérationnel de calcul des provisions, nouveaux systèmes d'informations, paramètres, nouveau cadre de contrôles...), compte tenu également de l'impact des reclassements nous avons considéré la première application de cette norme au 1er janvier 2018 comme un point clé de l'audit.

Les effets de la première application de la norme IFRS9 sont détaillés dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Son incidence sur le total du bilan au 1er janvier 2018 s'est élevée à 1 035,9 M€ et sur les capitaux propres du Groupe à 182,5 M€ (net d'impôts différés).

Notre réponse

Pour apprécier les changements induits sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, nos travaux ont consisté à :

- examiner les analyses réalisées et les principes comptables définis par le Groupe et leur déclinaison au niveau des différents métiers ;
- vérifier la conformité à la norme des principes définis et des choix retenus ;
- examiner sur base d'échantillons de contrats, l'analyse effectuée par le groupe quant au classement des actifs financiers au regard des différents modèles de gestion des actifs et passifs financiers ;
- tester les impacts en matière d'évaluation des actifs ou passifs financiers.

Concernant l'environnement de contrôle des nouveaux modèles de dépréciations des encours de crédit ou d'évaluation des fonds de garanties ou des ressources nettes dédiées à l'innovation, affectés aux engagements, nous avons pris connaissance et effectué une analyse critique :

- des principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles de dépréciation ou d'évaluation des fonds de garantie: conformité des principes méthodologiques retenus avec IFRS 9 ;
- des évolutions dans la gouvernance des risques concernant les modalités de détermination et de changement des paramètres, le processus de validation indépendante ou de back-testing des modèles.

Nous avons testé les nouveaux processus d'estimation des provisions et les contrôles clés mis en œuvre concernant la qualité des données en entrée des modèles, en ayant recours à des experts en modélisation et analyse du risque de crédit. Nous avons également examiné la justification des ajustements à dire d'expert le cas échéant, vérifié l'exhaustivité des bases servant aux calculs des dépréciations et effectué des calculs indépendants de provision en date de transition.

Nous nous sommes assurés de la pertinence de l'information fournie en annexe concernant la présentation de l'impact de la première application de la norme à l'ouverture de l'exercice

Dépréciations sur encours de crédit

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe Bpifrance constitue des dépréciations pour couvrir les pertes de crédit attendues résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements.

Dépréciations des encours sains et dégradés (bucket 1, bucket 2) : Bpifrance comptabilise, au titre des pertes de crédit attendues, des dépréciations sur les encours sains et dégradés. A la suite du changement de méthode décrit dans l'annexe, ces dépréciations sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives. Les encours de crédit sont initialement classés en « bucket 1 ». Dans le cas où ils n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'origine (SICR), ils restent classés en « bucket 1 » et leurs dépréciations sont fondées sur les pertes de crédit attendues à 12 mois. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, les encours de crédit sont transférés en « bucket 2 » et leurs dépréciations sont déterminées sur la base des pertes attendues à maturité.

Dépréciations des crédits sur base individuelle (bucket 3) : Bpifrance comptabilise également des dépréciations sur encours en défaut. Celles-ci sont évaluées sur base individuelle et correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'actif présentant un risque de crédit avéré et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie que le groupe estime recouvrable à maturité après prise en compte des effets de la mise en jeu des garanties.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances pour risque de crédit comme un point clé de l'audit tant à la date de première application de la nouvelle norme qu'au 31 décembre 2018, en raison :

- du risque d'incidence matérielle sur les résultats de la banque ;
- de l'importance relative des encours de prêts dans le bilan et des engagements consentis à la clientèle ;
- de l'importance de changements induits sur les paramètres du modèle dans la mise en œuvre du changement de méthode ;
- de la complexité de l'estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut, y compris la valeur des garanties associées, ainsi que le recours au jugement pour la détermination des expositions et pour la détermination des flux recouvrables pour les dépréciations individuelles ;
- de la sensibilité des paramètres de calculs aux hypothèses retenues par la direction ;

Au 31 décembre 2018, les dépréciations sur encours de crédit de crédit à la clientèle et sur opérations de financement s'élèvent à 693,1m€.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne mis en place par la banque pour identifier les créances concernées et évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser sur ces encours.

Nous avons également testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces dispositifs.

- Pour les dépréciations des encours sains et dégradés, nous avons effectué une revue critique de la documentation mise à disposition pour justifier la méthodologie utilisée, des paramètres applicables et du dispositif de gouvernance encadrant leur mise à jour, de la piste d'audit et des contrôles menés sur les assiettes et nous nous sommes assurés du correct déversement des dépréciations dans le système d'information comptable ;
- Pour les dépréciations estimées sur base individuelle, nous avons testé les contrôles automatisés sur le déclassement des crédits sur un échantillon de dossiers de crédit et, les contrôles relatifs à l'estimation des montants à déprécier (en particulier l'estimation de la valeur des garanties obtenues).

Nous avons mis en œuvre par ailleurs les procédures substantives suivantes :

- Pour les dépréciations des encours sains et dégradés, nous avons vérifié l'exhaustivité de l'assiette, apprécié le caractère raisonnable des principaux paramètres retenus et effectué un calcul indépendant de la provision au 31 décembre 2018 sur les principaux portefeuilles de crédit ;
- Pour les dépréciations sur base individuelle, nous nous sommes assurés, au moyen de sondages sur des dossiers de crédit, de l'adéquation de la dépréciation comptabilisée eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque.

Nous avons enfin examiné les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des participations mises en équivalence

Risque Identifié

Bpifrance détient des participations sur lesquelles elle exerce une influence notable. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du groupe Bpifrance, ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entreprises mises en équivalence.

Comme indiqué dans la note 3.3 des comptes consolidés, la valeur des participations mises en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements sont susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés.

La valeur comptable des participations mises en équivalence est alors comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité calculée généralement selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou des méthodes multicritères et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Au regard de l'importance relative des participations mises en équivalence dans le bilan du groupe et de la part significative de jugement requise par la détermination des valeurs d'utilité, nous avons considéré que la mise en œuvre des tests de dépréciation des participations mises en équivalence constituait un point clé de notre audit au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, les participations mises en équivalence s'élèvent à 4 327,7 M€ - cf. note 6.13 de l'annexe aux états financiers consolidés

Notre réponse

La Direction a mis en place un dispositif de contrôle pour l'identification d'indicateurs objectifs de dépréciation et l'estimation des valeurs recouvrables et notamment des valeurs d'utilité sur titres mis en équivalence.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle en vigueur et notamment :

- les modalités de suivi opérationnel des différentes participations,
- l'identification d'éventuels indices de pertes de valeurs,
- les méthodes et modèles mis en œuvre par le groupe pour l'évaluation des valeurs recouvrables,
- la documentation des analyses réalisées.

Avec le support de nos experts en évaluation, nous avons examiné, pour les principales lignes du portefeuille au 31 décembre 2018 :

- l'approche retenue et les données utilisées par le groupe (valorisation boursière, performances récentes ou prévisions de résultats...) pour apprécier l'existence d'indicateurs objectifs de dépréciation ou estimer la valeur d'utilité des titres,
- les paramètres de marché retenus pour l'estimation des valeurs d'utilité (beta et prime de marché notamment),
- les paramètres d'évaluation (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt).
- les calculs des modèles d'évaluation.

Nous avons examiné par ailleurs les informations communiquées en annexe aux états financiers consolidés.

Evaluation des actifs financiers à la juste valeur par résultats ou capitaux propres classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur

Risque identifié

Bpifrance détient via son pôle Investissement, un portefeuille de participations non cotées, d'obligations convertibles ou remboursables en actions et de parts d'OPCVM, comptabilisés en date d'acquisition au prix de négociation.

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur de ces actifs financiers détenus en direct ou par le biais de fonds de capital investissement est estimée par comparaison avec d'éventuelles transactions récentes portant sur le capital des participations concernées, réalisées avec des tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la juste valeur est déterminée, à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA, flux de trésorerie actualisés...) ou sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes,

Nous avons considéré la détermination de la juste valeur des participations non cotées comme un point clé de l'audit au 31 décembre 2018, en raison :

- du risque d'incidence significative sur les résultats du groupe, au regard de l'importance du poste au niveau des états financiers consolidés,
- de l'importance du jugement requis pour la détermination des justes valeurs et du recours à des données non observables,
- de la sensibilité des valeurs d'utilité à certains paramètres d'évaluation.

Au 31 décembre 2018, la valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultats s'élève à 4 913,7 M€ et à la juste valeur par capitaux propres à 2 604,8 M€ (cf. note 6.22)

Notre réponse

La Direction a mis en place un dispositif de contrôle pour l'identification et le suivi opérationnel des actifs enregistrés à la juste valeur par résultats ou capitaux propres de niveau 3 et pour l'évaluation de leur juste valeur.

Nous avons examiné ce dispositif et testé, sur base d'échantillons, la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles clés portant notamment sur :

- L'identification et le classement des actifs selon leur hiérarchie de valeur ;
- Le choix des approches d'évaluation de la juste valeur, s'agissant de participations non cotées, des parts d'OPCVM ou d'autres actifs enregistrés à la juste valeur ;
- La détermination des paramètres de marché (beta et prime de marché) ou d'évaluation (flux contractuels attendus le cas échéant, taux d'actualisation, taux de croissance, multiples d'Ebit ou d'Ebitda,...) ;
- La documentation des analyses réalisées et les contrôles de premier et de second niveau sur ces analyses.

Avec le support de nos experts en évaluation, nous avons examiné, une sélection de lignes du portefeuille au 31 décembre 2018 et réalisé les travaux suivants :

- Examen des données retenues par le groupe (y compris scénarios économiques) et analyse critique de la méthodologie d'évaluation ;
- Vérification arithmétique des modèles d'évaluation ;
- Revue des paramètres d'évaluation (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt, multiples sectoriels) ;
- Validation des valeurs liquidatives des fonds retenues.

Nous avons examiné par ailleurs les informations communiquées en annexe aux états financiers consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bpifrance SA par l'assemblée générale du 12 juillet 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 29 juillet 2008 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 6^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 11^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2019

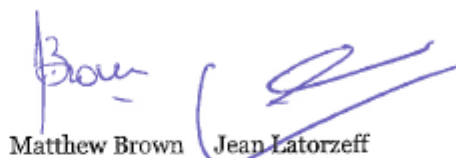
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Anik Chaumartin



Matthew Brown Jean Latorzeff

10.2. Rapport sur les comptes sociaux

Bpifrance SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Actionnaires,
Bpifrance SA
27-31 rue du Général Leclerc
94 700 Maisons Alfort

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bpifrance SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Evaluation des immobilisations financières

Risque identifié

Les immobilisations financières de Bpifrance (participations dans Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et Bpifrance Assurance Export), sont enregistrées à leur valeur d'entrée au coût d'acquisition, puis évaluées à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage.

La valeur d'utilité peut être déterminée selon différentes approches tenant compte selon la nature des participations, de la valeur de l'actif net réévalué ou des perspectives liées aux trajectoires financières projetées.

Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de l'audit au 31 décembre 2018, en raison :

- du risque d'incidence significative sur les résultats de Bpifrance, au regard de l'importance de ces immobilisations financières au niveau de l'entité et du risque de variation de valeur des actifs détenus par les principales participations de Bpifrance,
- de l'importance du jugement requis pour la détermination des valeurs d'utilité tant pour l'élaboration de trajectoires projetées ou la valorisation d'actifs sous-jacents non cotés impliquant le recours à des modèles ou données non observables,
- de la sensibilité des valeurs d'utilité à certains paramètres d'évaluation.

Au 31 décembre 2018, la valeur des immobilisations financières s'élève à 20 721 M€ et aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes, la valeur d'utilité des participations étant supérieure à leur prix de revient. (cf. note 4).

Notre Approche audit

La Direction a mis en place un dispositif de contrôle pour le suivi opérationnel des immobilisations financières.

Nous avons examiné le test de dépréciation annuel réalisé par la Direction sur les principales lignes de participations et effectué une revue critique des méthodologies d'évaluation y compris des actifs sous-jacents du pôle participations, avec le support de nos experts en évaluation.

Nous avons également procédé à

- Une vérification arithmétique des modèles d'évaluation ;
- La revue des principaux paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt, multiples sectoriels...) ;

Nous avons examiné par ailleurs les informations communiquées en annexe aux états financiers consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bpifrance SA par l'assemblée générale du 12 juillet 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 29 juillet 2008 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 6^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 11^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous

avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Anik Chaumartin

Mazars



Jean Latorzeff



Matthew Brown

10.3. Rapport spécial sur les conventions réglementées

Bpifrance SA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018)**

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Actionnaires,
Bpifrance SA
27-31 rue du Général Leclerc
94 700 Maisons Alfort

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC IC et du Fonds Ambition Numérique par Bpifrance Participations

Parties cocontractantes :

L'Etat, la Caisse des dépôts, EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Martin Vial, M. Guillaume Boudy, Mme. Claire Cheremetinski, représentants de l'Etat, M. Eric Lombard, M. Olivier Sichel, Mme. Florence Mas et Mme. Virginie Chapron-du-Jeu, représentants de la Caisse des Dépôts.

Nature et objet :

Le transfert du Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance, et approbation du principe de l'apport en nature à Bpifrance SA a été autorisé par votre Conseil d'administration du 27 juillet 2018.

Modalités :

Ce protocole a pour objet de transférer le Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance, et de valider la poursuite des discussions et des négociations.

Il a également pour objet d'approuver l'apport en nature à Bpifrance SA par la Caisse des Dépôts et l'EPIC Bpifrance de créances détenues sur Bpifrance Participation, l'accord sur ce principe d'apport en nature préfigurant la conclusion des traités d'apport qui y seront associés et qui devront faire l'objet d'une autorisation préalable ultérieure du conseil conformément à la procédure des conventions réglementées prévue à l'article L. 225-40 du code de commerce.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2018.

2. Avenant n°1 du protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC IC et du Fonds Ambition Numérique par Bpifrance Participations

Parties cocontractantes :

L'Etat, la Caisse des dépôts, EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Martin Vial, M. Guillaume Boudy, Mme. Claire Cheremetinski, représentants de l'Etat, M. Eric Lombard, M. Olivier Sichel, Mme. Florence Mas et Mme. Virginie Chapron-du-Jeu, représentants de la Caisse des Dépôts.

Nature et objet :

L'avenant n°1 au protocole d'accord prévoyant le transfert de CDC International Capital et du Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance a été autorisé par votre Conseil d'administration du 11 décembre 2018.

Modalités :

Le protocole d'accord a pour objet le transfert des parts de Fonds Ambition Numérique et des actions composant le capital de CDC International Capital et des parts du fonds Ambition Numérique à Bpifrance.

Pour rappel, le protocole d'accord prévoit une cession concomitante et indivisible des actions composant le capital de CDC international Capital et des parts du fonds Ambition Numérique, sauf dans le cas où les conditions suspensives relatives à la cession des parts n'ont pas été levées le 30 Novembre 2018 et à condition que l'ensemble des conditions suspensives relatives à la cession des actions soient au contraire réalisées à cette date. Dans une telle hypothèse, Bpifrance Participation et la Caisse des Dépôts se sont engagées à procéder à la réalisation de la Cession des Actions dans les 10 jours ouvrés suivant le 30 novembre 2018, sous réserve de l'approbation du Conseil.

Les conditions suspensives relatives à la cession des actions n'ayant pas été réalisées au 30 novembre 2018, un avenant au protocole d'accord permet de reporter au 14 décembre 2018 la date butoir de levée des conditions suspensives relatives à la cession des actions de celles des parts en cas de réalisation de l'ensemble des conditions suspensives de la cession des actions entre le 1^{er} décembre 2018 et le 14 décembre 2018. L'avenant prévoit dans une telle hypothèse que la cession des actions devra être réalisée le 14 décembre 2018, alors que la cession des parts aura lieu au plus tard le 31 janvier 2019.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2018.

3. Avenant n°2 du protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC IC et du Fonds Ambition Numérique par Bpifrance Participations

Parties cocontractantes :

L'Etat, la Caisse des dépôts, EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Martin Vial, M. Guillaume Boudy, Mme. Claire Cheremetinski, représentants de l'Etat, M. Eric Lombard, M. Olivier Sichel, Mme. Florence Mas et Mme. Virginie Chapron-du-Jeu, représentants de la Caisse des Dépôts.

Nature et objet :

L'avenant n°2 au protocole d'accord prévoyant le transfert de CDC International Capital et du Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance a été autorisé par votre Conseil d'administration du 29 janvier 2019.

Modalités :

La cession des parts A du fonds Ambition Numérique à Bpifrance Participations, dont la date butoir a été reportée au 31 janvier 2019 par avenant au protocole d'accord, ne pourra intervenir à cette date. Il n'y a cependant aucune remise en cause de cette opération mais seulement des retards dans l'exécution des formalités administratives.

Un deuxième avenant permet donc de décaler la date butoir de levée des conditions suspensives au 30 avril pour permettre la réalisation dans sa globalité de l'opération prévue au terme du protocole.

Par ailleurs, l'avenant n°2 modifie le protocole pour tenir compte de la dissociation de la réalisation de

l'acquisition des actions CDC International Capital de celles des parts.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2018.

4. Conventions de prêt subordonné Tier 2

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Nicolas Dufourcq et Mme Claire Dumas.

Nature et objet :

La convention de prêt subordonné conclue avec Bpifrance Financement pour un montant de 150 millions d'euros jusqu'au 20 décembre 2028 a été autorisée par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2018. Elle a pour but de financer Bpifrance Financement pour les besoins de ses activités professionnelles et permettre à ce dernier de se conformer aux exigences relatives aux fonds prévues par la réglementation applicable.

Modalités :

Le prêt a été consenti jusqu'au 20 décembre 2018 pour un montant de 150 millions d'euros. Le montant des intérêts est un taux fixe, égal à la somme du taux « TEC 10 » du 20 décembre 2018 tel que publié le 20 décembre 2018 sur le site de la Banque de France et d'une marge, payable annuellement le 20 décembre de chaque année. A la date de signature de la présente Convention, les Parties conviennent que la marge est égale à 1,11 pour cent par an.

En application de cette convention, un prêt d'un montant de 150 000 000 € a été comptabilisé au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Votre société a comptabilisé un produit de 3 978 929 € correspondant aux intérêts courus sur l'exercice 2018.

5. Convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Nicolas Dufourcq et Mme Claire Dumas.

Nature et objet :

La convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement a été autorisée par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2018.

Modalités :

Bpifrance SA confie, selon les termes et conditions prévus par la convention, à Bpifrance Financement qui l'accepte expressément une mission de prestation de services et de gestion des opérations liées à l'« Activité Entrepreneuriat et Territoires » consistant à effectuer un certain nombre de tâches dans les domaines financier, comptable, administratif, juridique, fiscal et la gestion des ressources humaines.

Bpifrance Financement s'engage, dans les termes et conditions de la Convention, à effectuer, pour le compte du Bénéficiaire, à compter des dates visées ci-dessous, les tâches suivantes :

- Bpifrance Financement assure pour le compte de Bpifrance SA l'ensemble des opérations de gestion administrative et comptable de chaque dispositif créé en son sein pour financer l'« Activité Entrepreneuriat et Territoires » à partir des ressources confiées par Bpifrance SA conformément à la Convention Financière et ce jusqu'à extinction complète des opérations attachées à chacun de ces dispositifs.
- Bpifrance Financement effectue, pour chaque dispositif, le calibrage et le suivi des risques, la gestion de l'équilibre des dispositifs, le suivi comptable ainsi que la gestion de la trésorerie. Bpifrance Financement prépare l'ensemble des documents destinés aux organes de contrôle.
- Bpifrance Financement prend également en charge, pour le compte de Bpifrance SA, la réalisation matérielle des obligations réglementaires qui incombent à cette dernière pour l'accomplissement de sa mission telle que rappelé dans l'exposé des motifs.

Bpifrance Financement procède dans le cadre de sa mission telle que rappelé dans l'exposé des motifs à la commercialisation des dispositifs liés à l'« Activité Entrepreneuriat et Territoires », à l'octroi des engagements, ainsi qu'à la contractualisation des opérations, par l'intermédiaire de son réseau. Bpifrance Financement effectue également, pour le compte de Bpifrance SA, toutes les prestations, informatiques ou autres, nécessaires à la réalisation de l'« Activité Entrepreneuriat et Territoires ».

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2018.

6. Protocole d'accord entre la CDC, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert des activités de soutien des entreprises

Partie cocontractante :

Caisse des Dépôts, Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Eric Lombard, M. Olivier Sichel, Mme. Florence Mas, Mme. Virginie Chapron-du-Jeu, représentants de la Caisse des Dépôts, M. Nicolas Dufourcq et Mme Claire Dumas.

Nature et objet :

Le protocole d'accord entre la CDC, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert des activités de soutien des entreprises a été autorisé par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2018.

Modalités :

Bpifrance reprend au 1^{er} janvier, l'ensemble des activités jusqu'alors exercées par la Caisse des Dépôts dans le domaine du soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat.

Au 1^{er} janvier 2019, Bpifrance reprendra les activités suivantes :

- L'ensemble des activités de soutien (subventions, prêts, etc.) à la sensibilisation, au fonctionnement, à la structuration et au financement des dispositifs d'intervention des réseaux de l'accompagnement à la création d'entreprise, y compris les dispositifs d'accompagnement orientés spécifiquement vers des publics ou territoires fragiles.
- Les conventions pluriannuelles, avec et sans engagement financier, adossées aux réseaux.
- Sous réserve de l'accord de l'Etat, le mandat de gestion du Fonds de Cohésion Sociale (FCS).
- Les obligations découlant de l'accord-cadre sur l'Entrepreneuriat féminin signé entre la Caisse des Dépôts, l'Etat (Direction Générale de la Cohésion Sociale), BNP-Paribas et les Caisses d'Epargne pour les Plans d'Action régionaux sur la période 2018 à 2020.
- Les obligations issues de la Convention Campus d'Avenir conclues avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche relatives aux Pépites et prix Pépité.
- La subvention de fonctionnement versée à l'Agence France Entrepreneur (AFE).

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2018.

7. Convention Financière entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Nicolas Dufoureq et Mme Claire Dumas.

Nature et objet :

La convention Financière entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement a été autorisée par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2018.

Modalités :

Bpifrance Financement contribue au renforcement de l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat notamment à destination des territoires fragiles pour favoriser la création et les reprises d'entreprises, aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises et innover pour créer un cadre plus favorable à l'initiative économique (l'« Activité Entrepreneuriat et Territoires »).

Bpifrance SA a, d'après ses statuts, pour objet d'allouer les ressources entre les différentes entités du Groupe.

Les Conseils d'Administration de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA se sont prononcés respectivement les 19 et 20 décembre 2018 sur les modalités de financement de l'Activité Entrepreneuriat et Territoires.

A ce titre, Bpifrance SA est tenu de verser la somme de 40,7 millions d'euros selon les modalités suivantes :

- 20 millions d'euros à la signature de la présente Convention,
- Le solde, sur appel de fonds de la part de Bpifrance Financement, après la clôture des comptes du 30 juin 2019.

La présente convention prend effet au jour de sa signature et prendra fin à l'extinction des engagements pris au titre de l'Activité Entrepreneuriat et Territoires.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2018.

8. Avenant à la contre-garantie de Bpifrance SA à Bpifrance Financement

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Nicolas Dufourcq et Mme Claire Dumas.

Nature et objet :

L'avenant à la convention de contre-garantie de Bpifrance SA à Bpifrance Financement a été autorisé par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2018.

Modalités :

Cet avenant a pour objet de modifier et fixer à 22 600 000 000 euros le montant maximum garanti. En application de cette convention, au titre de l'exercice 2018, l'effet financier est un produit de 4 676 672 € correspondant à la rémunération de cette contre-garantie.

CONVENTIONS DÉJÀ APPRouvÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention d'échanges de données conclue entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) en date du 20 décembre 2013

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent et Mme Aline Morancho

Nature et objet :

La Convention d'échanges de données conclue entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) dans le cadre de l'intégration des données de Bpifrance SA et de ses filiales dans le modèle prudentiel de la CDC a été autorisée par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2013.

Modalités :

Dans le cadre de la constitution de Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA), la convention définit les modalités pratiques de coopération entre les parties et de communication par Bpifrance SA à la CDC de certaines informations et données nécessaires au respect, par cette dernière, de ses obligations comptables, financières et prudentielles.

- Transmission par Bpifrance SA et/ou ses filiales à la CDC des informations nécessaires à l'application du modèle prudentiel de la CDC à Bpifrance SA.
- Communisation par la CDC à Bpifrance SA des informations nécessaires pour la réalisation de son calcul prudentiel autonome et les conditions applicables à la CDC des prestations de simulations prudentielles au titre des deux premiers exercices suivant la constitution de BPI-Groupe et de ses filiales.

Les échanges de données sont organisés à titre mensuel, pour le suivi chaque mois de la situation de la solvabilité sur un périmètre englobant Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) et ses filiales et à titre annuel, pour la prise en compte de la contribution de Bpifrance SA et ses filiales dans le Plan Stratégique à Moyen Terme (PSMT) de la CDC.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2018.

2. Avenant et contre garantie relatifs au pacte d'actionnaires de TDF conclus entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) le 25 juin 2013

Parties cocontractantes :

La Caisse des Dépôts et Consignations, FSI et Bpifrance Participations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent

Nature et objet :

L'avenant au pacte d'actionnaires de TDF, conclu, notamment, entre le Fonds Stratégique d'Investissement (ci-après FSI et aujourd'hui Bpifrance Participations), la CDC, CDC Infrastructure et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) en date du 25 juin 2013, ayant en particulier pour objet de résilier l'obligation de cession, à la CDC, de la participation détenue par le FSI dans TDF et applicable si le FSI n'est plus contrôlé par la CDC a été autorisé par votre Conseil d'administration du 25 juin 2013. La contre garantie conclue entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) le 25 juin 2013 relative à l'avenant au pacte d'actionnaires de TDF ci-avant a été autorisée par votre Conseil d'administration du 25 juin 2013.

Modalités :

Le pacte d'actionnaire de TDF prévoit une obligation de cession de cette participation à la CDC si le FSI vient à ne plus être contrôlé directement ou indirectement par la CDC, en excluant expressément la notion de contrôle conjoint de la définition du contrôle.

L'avenant au pacte d'actionnaire conclu, dans le cadre de la création de Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA), avec les autres parties au pacte, prévoit :

- Les parties existantes reconnaissent et acceptent que la transaction envisagée n'aura pas pour effet d'entraîner l'obligation pour le FSI de rétrocéder sa participation dans Tyrol Acquisition 1 & Cie SA à la CDC.
- A compter de la réalisation de la transaction, et sous réserve que la CDC reconnaisse et accepte qu'elle demeure garante du respect par le FSI de ses obligations au titre du pacte et qu'elle reste tenue de ses obligations au titre de l'article 17 du pacte, Bpifrance se substitue dans l'intégralité des droits et obligations de la CDC au titre du pacte.
- Dans l'hypothèse où, à la suite de la transaction, Bpifrance Participations ou toute entité apparentée auquel elle se substituerait, cessera directement ou indirectement d'être contrôlée par la CDC, Bpifrance Participations sera tenue de rétrocéder sa participation dans Tyrol Acquisition 1 & Cie SA à la CDC.

En complément à l'accord de la CDC de demeurer garante du respect par le FSI de ses obligations au titre du pacte, une contre-garantie a été signée entre Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) et la CDC en date du 25 juin 2013, et prévoit que Bpifrance SA s'engage à tirer indemne la CDC au cas où cette dernière serait mise en cause au titre de l'engagement pris dans le cadre de l'avenant.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2018.

3. Convention de coopération et d'échanges d'information

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent, Mme Aline Morancho

Nature et objet :

Convention de coopération et d'échanges d'information en date du 12 juillet 2013.

Modalités :

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2018.

4. Convention relative aux affaires européennes, conclue entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe) le 25 mars 2014

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent, Mme Aline Morancho et Mme Agnès Pannier-Runacher.

Nature et objet :

Dans le cadre de la mise en place d'une représentation commune Bpifrance/CDC auprès des institutions européennes à Bruxelles, la convention relative aux affaires européennes a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 25 mars 2014.

Modalités :

Le protocole d'accord prévoit une représentation commune Bpifrance/CDC à Bruxelles, un comité de pilotage semestriel et des actions conjointes sur les domaines d'intérêt commun.

Leur objectif commun de servir la compétitivité et le développement économique de la France à long terme, nécessite une action à l'échelle européenne, qu'elles entendent développer selon une approche unifiée qui s'inscrit dans le cadre des principes établis par la charte du lobbying communautaire du groupe CDC du 27 mai 2013.

Bpifrance apportera à la CDC, une contribution budgétaire, fixée par un accord financier annuel déterminant le partage des coûts, à l'issue de la première année d'application du protocole.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2018.

5. Convention de prêt en cas de stress de trésorerie

Parties cocontractantes :

Bpifrance Financement et Bpifrance Participations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq, Eric Verkant et Elisabeth Henry-Perez

Nature et objet :

Contrat de prêt signé entre Bpifrance Participations et Bpifrance SA d'une part et Bpifrance Financement d'autre part permettant aux premières de mobiliser de la trésorerie au profit de Bpifrance Financement en cas de difficultés avérées ou d'impossibilité de refinancement. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2016.

Modalités :

Lorsque les conditions sont réunies, l'appel à la trésorerie disponible de Bpifrance SA et Bpifrance Participations se fera à l'initiative du Comité ALM de Bpifrance Financement et à destination des actionnaires de Bpifrance dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après ledit Comité.

Les prêts consentis au titre de la Convention feront l'objet d'un décaissement en une seule fois uniquement et leur durée ne pourra excéder douze (12) mois. Le montant des prêts ne pourra excéder la somme des avoirs bancaires de Bpifrance SA détenus deux jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds, en pleine propriété, non gagés et disponibles auprès d'établissements bancaires, de la Caisse des dépôts ou de l'Agence France Trésor. Une réserve de sécurité d'au moins 500 millions d'euros sera également déduite.

Les fonds prêtés porteront intérêt au taux de l'EONIA, auquel s'ajoutera un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois.

Le rythme de remboursement de ces facilités sera décidé après concertation des parties à la convention.

La convention a été signée le 21 décembre 2016, pour une durée de cinq (5) ans et n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

6. Convention de contre-garantie

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq, Eric Verkant et Elisabeth Henry-Perez

Nature et objet :

Convention de contre-garantie de Bpifrance SA à Bpifrance Financement. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2016.

Modalités :

Cette convention a pour objet d'instaurer une contre-garantie de Bpifrance Financement par Bpifrance SA, en contrepartie d'une rémunération, portant sur les engagements de garantie donnés par Bpifrance Financement sur des opérations de financement bancaire. Il s'agit d'un engagement de hors-bilan mentionné dans l'annexe.

Cette convention a donné lieu à la signature d'un avenant, autorisé par le CA du 20 décembre 2018 (cf. convention n°8 autorisé au cours de l'exercice).

7. Avenant à la contre-garantie de Bpifrance SA à Bpifrance Financement

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq, Elisabeth Henry-Perez, Eric Verkant

Nature et objet :

Avenant à la convention de contre-garantie de Bpifrance SA à Bpifrance Financement. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 16 mars 2017.

Modalités :

Cette convention a pour objet d'instaurer une contre-garantie de Bpifrance Financement par Bpifrance SA, en contrepartie d'une rémunération, portant sur les engagements de garantie donnés par Bpifrance Financement sur des opérations de financement bancaire. L'avenant permet d'augmenter le plafond du total garantie qui passe de 15 971 M€ à 21 043 M€.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

La signature de cette convention par Bpifrance SA doit permettre à sa filiale Bpifrance Financement d'améliorer ses ratios de solvabilité dès le 31 décembre 2016 de façon à respecter, à compter du 1er janvier 2017, les nouvelles exigences réglementaires minimum de solvabilité imposées dans le cadre du « processus de surveillance et d'évaluation prudentielle » (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP).

Cette convention a donné lieu à la signature d'un avenant, autorisé par le CA du 20 décembre 2018 (cf. convention n°8 autorisé au cours de l'exercice).

8. Contrat de prêt subordonné entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq, Elisabeth Henry-Perez, Eric Verkant

Nature et objet :

Il s'agit d'une convention portant sur le contrat de prêt subordonné entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 28 avril 2017.

Modalités : Il s'agit d'un prêt de 300 M€ mis en place en mars 2017.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

La signature de cette convention par Bpifrance SA doit permettre à sa filiale Bpifrance Financement d'augmenter son niveau de Fonds Propres « Tier 2 » et ainsi de satisfaire pleinement à l'exigence globale de 12% pour les ratios de solvabilité prudentiels, conformément à la recommandation BCE.

En application de cette convention, un prêt d'un montant de 300 000 000,00 € a été comptabilisé au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Votre société a comptabilisé un produit de 3 978 929 € correspondant aux intérêts courus sur l'exercice 2018.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Anik Chaumartin-Roesch



Matthew Brown



Jean Latorzeff

10.4. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion 2018 de Bpifrance SA

Bpifrance SA

Société anonyme au capital de 20 435 889 580,36 €
Siège social : 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort
Cedex 50
RCS 507 523 678

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la
déclaration consolidée de performance extra-financière
figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Bpifrance SA, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-I et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs¹ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent entre 63 et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes³ ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

¹ **Capital humain** : Taux de recrutement de femmes CDI/ CDD ; Taux de recrutement de personnes de moins de 30 ans et des personnes de plus de 55 ans ; Taux de renouvellement des CDI ; Taux de turnover ; Taux d'emploi légal Handicap (direct et indirect) ; Taux d'accès à la formation ; Nombre moyen de jours d'absence maladie pour maladie collaborateur

Gouvernance et éthique : Taux de collaborateurs formés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et à la lutte contre la corruption ; Nombre de tests d'intrusion

Mission d'intérêt général : Poids du volume financé en lien avec la TEE, Poids du volume financé en lien avec le numérique et les TIC ; Poids des entreprises financées par région rapporté au poids économique des régions

Satisfaction des parties prenantes : NPS ; Taux de satisfaction des clients ; Nombre de griefs, et plaintes déposées contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme

Prise en compte des enjeux ESG : Empreinte carbone du portefeuille de valeurs mobilières (actions cotées) en direct ; Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique ; Nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets énergétiques et/ ou climatiques

² Bpifrance Financement

³ Thématiques couvertes par les accords collectifs

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et mars 2019 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction Développement Durable, Direction des Ressources Humaines, Direction des Systèmes d'Information, Direction de l'Evaluation, des Etudes et de la Prospective, Direction de la Stratégie et la Direction Juridique.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Le processus de validation des risques extra-financiers principaux a été réalisé au niveau de la Direction Développement Durable de Bpifrance SA.
- Le processus de reporting des indicateurs « Taux d'emploi légal Handicap (direct et indirect) », « Taux de collaborateurs formés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et à la lutte contre la corruption » porte sur le périmètre Bpifrance Financement, représentant 75% des effectifs consolidés.

- Les KPI relatifs au risque « faillir à nos missions d'intérêt général »⁴ ainsi que les émissions de gaz à effet de serre du KPI « Empreinte carbone du portefeuille de valeurs mobilières (actions cotées) en direct » portent sur l'exercice 2017. Les données d'entrée 2018 permettant le calcul de ces KPI ne sont en effet pas intégralement disponibles au moment de la publication de la présente DPEF.

Fait à Paris La Défense, le 23 avril 2019

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS



Matthew BROWN

Associé



Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

⁴ Poids du volume financé en lien avec la TEE, Poids du volume financé en lien avec le numérique et les TIC, Poids des entreprises financées par région rapporté au poids économique des régions

ANNEXES :

ANNEXE 1 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2018	2622
ANNEXE 2 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018.....	263

Annexe 1

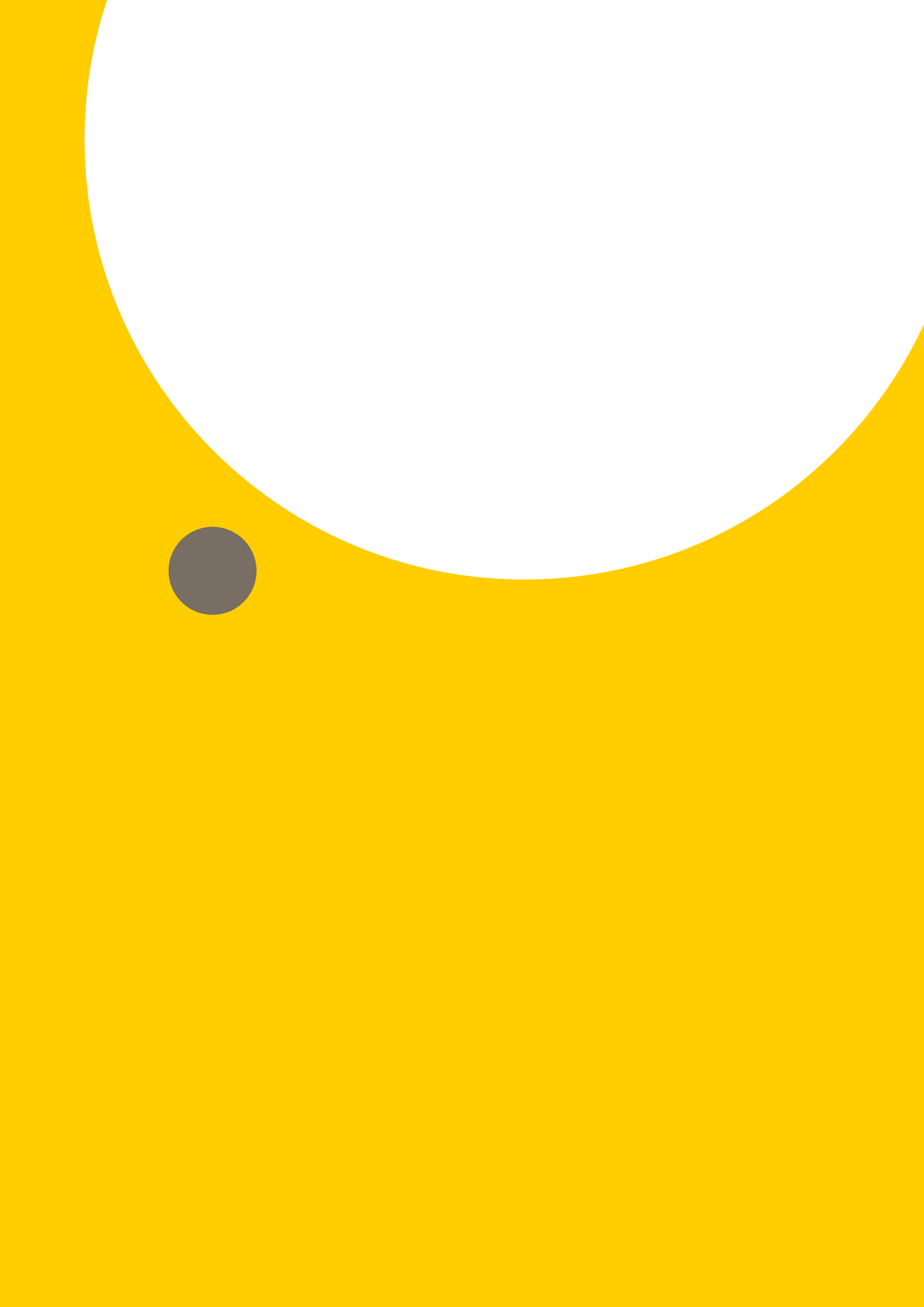
Liste des filiales et participations au 31 décembre 2018

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A-Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société					
1) Filiales françaises	20 720 810	20 720 810	2 003	18 187 321	659 530
2) Filiales étrangères	0	0	0	0	0
B-Participations dont 10% à 50% du capital est détenu par la société					
1) Participations dans les sociétés françaises	0	0	0	0	0
2) Participations dans les sociétés étrangères	0	0	0	0	0



Annexe 2 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 arrêtée par le Conseil d'administration le 26 avril 2019

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	658 303 328,92
Report à nouveau	114 874 776,56
Soit un solde disponible de	773 178 105,48
Dotation à la réserve légale	- 32 915 166,45
Soit un bénéfice distribuable de	740 262 939,03
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,076 € par action)</i>	- 160 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ 0,142 € par action)</i>	- 297 000 000,00
Soit un dividende de (environ 0,218 € par action)	- 457 000 000,00
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	168 388 162,47
Total du report à nouveau après affectation du résultat	283 262 939,03





Bpifrance SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 20 435 889 580,36 €

507 523 678 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort cedex

Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 15 MAI 2019

Madame, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire (l'« **Assemblée** »), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société. Nous vous rappelons que vous êtes appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale
- rapports des commissaires aux comptes

- approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- approbation du protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, conclu le 2 octobre 2018
- approbation de l'avenant n°1 au protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, conclu le 12 décembre 2018
- approbation de l'avenant n°2 au protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, conclu le 30 janvier 2019
- approbation de la convention de prêt subordonné conclue le 20 décembre 2018 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement
- approbation de l'avenant à la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable conclu le 10 janvier 2019 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement
- approbation du protocole d'accord entre la Caisse des Dépôts, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert des activités de soutien aux entreprises
- approbation de la convention de prestation de services conclue le 20 décembre 2018 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement
- approbation de la convention financière conclue le 20 décembre 2018 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement
- ratification de la cooptation de Madame Sophie FERRACCI
- Non renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire. Nomination de KPMG en qualité de commissaire aux comptes titulaire
- constatation de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

A titre extraordinaire :

- rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale
- rapport du commissaire aux apports

- modification du quatrième paragraphe de l'article 20 des statuts de la société
- approbation de l'apport en nature de la Créance FAN et de sa rémunération
- approbation de l'évaluation de l'apport en nature de la Créance FAN
- approbation de l'apport en nature de la Créance CDC-IC et de sa rémunération
- approbation de l'évaluation de l'apport en nature de la Créance CDC-IC
- Constatation de la réalisation de l'Apport de la Créance FAN et de l'Apport de la Créance CDC-IC, des augmentations de capital au titre des seizième et dix-huitième résolutions et modification des articles 6 et 7 des statuts

- Modification de l'Annexe A des statuts pour prise en compte de l'amendement de la doctrine de Bpifrance

Le présent rapport a été établi en complément du rapport de gestion afin de vous informer des modifications apportées le 26 avril 2019 par votre Conseil au texte des projets de résolutions arrêtés le 15 mars 2019. En synthèse, ces modifications portent sur les points suivants :

A titre ordinaire

- (1) le texte du projet de la deuxième résolution (***affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018***) prévoit une distribution de dividendes à concurrence de 457 M€ (dont 160 M€ distribués en décembre 2018 sous forme d'acompte sur dividendes) ;

A titre extraordinaire

- (1) Augmentation de capital par voie d'apport en nature de la créance détenue par l'EPIC Bpifrance sur Bpifrance Participations (***seizième et dix-septième résolutions***)
- (2) Augmentation de capital par voie d'apport en nature d'une créance de 205 698 000 euros détenue par la Caisse des Dépôts sur Bpifrance Participations (***dix-huitième et dix-neuvième résolutions***)
- (3) Constatation de la réalisation de l'apport de la créance détenue par l'EPIC Bpifrance sur Bpifrance Participations, de l'apport de la créance détenue par la Caisse des Dépôts sur Bpifrance Participations, des augmentations de capital rémunérant ces apports et modification des statuts (***vingtième résolution***)
- (4) Modification de l'Annexe A des statuts à la suite de l'amendement de la doctrine de Bpifrance (***vingt-et-unième résolution***)

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Il vous est proposé d'approuver la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentée par le Conseil d'administration.

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	658 303 328,92
Report à nouveau	114 874 776,56
Soit un solde disponible de	773 178 105,48
Dotation à la réserve légale	- 32 915 166,45
Soit un bénéfice distribuable de	740 262 939,03
Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,076 € par action)	- 160 000 000,00
Distribution du solde du dividende (environ 0,142 € par action)	- 297 000 000,00
Soit un dividende de (environ 0,218 € par action)	- 457 000 000,00
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	168 388 162,47
Total du report à nouveau après affectation du résultat	283 262 939,03

2. Marche des affaires sociales

Conformément aux dispositions des articles L.225-129 et R. 225-113 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après une synthèse des événements relatifs à la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours ainsi que toutes indications utiles sur les motifs des augmentations de capital proposées.

Synthèse des événements relatifs à la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours

Le Conseil d'administration de la Société a autorisé la modification de la doctrine de Bpifrance le 15 mars 2019.

Le 21 mars 2019, Bpifrance Participations, filiale de la Société, a acquis les parts A du FPCI FSN PME - Ambition Numérique auprès de l'EPIC Bpifrance. Bpifrance Participations avait également acquis, le 14 décembre 2018, auprès de la Caisse des Dépôts, les actions composant le capital de CDC International Capital.

Ces acquisitions ont été intégralement financées par des crédits-vendeurs consentis respectivement par l'EPIC Bpifrance et par la Caisse des Dépôts selon le protocole d'accord relatif à l'acquisition de ces titres. A la date des présentes, ces crédits-vendeurs affichent un solde créditeur de, respectivement, 205 689 000 euros et 237 687 100 euros.

Motifs de l'augmentation de capital proposée au titre des seizième et dix-huitième résolutions

Il est envisagé que l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts, actionnaires détenant chacun 50% moins une action du capital de la Société, apportent à la Société une créance de 205 698 000 euros détenue sur Bpifrance Participations au titre des crédits-vendeurs mentionnés ci-avant.

Ces apports, portant sur une créance d'un même montant, ne modifieraient pas la structure de l'actionnariat de la Société.

3. Augmentation de capital par voie d'apport en nature de la créance détenue par l'EPIC Bpifrance sur Bpifrance Participations (seizième et dix-septième résolutions)

Les principales modalités de l'apport de la créance détenue par l'EPIC Bpifrance sur Bpifrance Participations à la suite du crédit-vendeur consenti à cette dernière lors de l'acquisition des parts A du FPCI FSN PME - Ambition Numérique (la « **Créance FAN** »), telles que définies dans le traité d'apport en nature (le « **Traité d'Apports** ») conclu par acte sous seing privé en date du 26 avril 2019 et autorisé, conformément aux statuts de la Société, par le Conseil d'administration de la Société tenu le même jour, seraient les suivantes :

- L'apport de la Créance FAN est placé sous le régime juridique de droit commun des apports en nature prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce. Il constitue un apport en nature d'actifs isolés devant être évalué à sa valeur réelle conformément à l'article 213-2 du Plan Comptable Général et n'est pas soumis aux principes de valorisation prévus par le règlement ANC 2017-01 du 5 mai 2017 de l'Autorité des normes comptables relatif au plan comptable général (Titre VII : comptabilisation et évaluation des opérations de fusions et opérations assimilées) ;
- La valeur globale de l'apport de la Créance FAN s'élèverait à 205 698 000 euros ;
- En rémunération de l'apport de la Créance FAN, il serait attribué à l'EPIC Bpifrance 21.118.891 actions nouvelles d'un montant nominal de 9,74 euros, entièrement libérées, à créer par la Société, à titre d'augmentation de capital ;
- La différence entre le montant de l'apport de la Créance FAN (soit 205 698 000 euros) et le montant nominal de l'augmentation de capital de la Société (soit 205 697 998,34 euros) représenterait le montant de la prime d'apport (soit 1,66 euros), étant précisé que la prime d'apport pourrait recevoir toute affectation, conforme aux règles en vigueur et aux statuts, décidée par l'Assemblée.

L'apport de la Créance FAN serait réalisé avec effet immédiat à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2019, par la réalisation de la condition suspensive (la « **Condition Suspensive** ») prévue à l'article 4.2 du Traité d'apports et du seul fait de cette réalisation, à savoir l'approbation préalable par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société :

- du Traité d'apports,
- du montant et de l'évaluation de l'apport de la Créance FAN et de la Créance CDC-IC (telle que définie ci-après) ainsi que
- de l'augmentation corrélative de capital permettant la rémunération des apports mentionnés ci-avant.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée, sous réserve de la Condition Suspensive :

- d'approuver l'apport de la Créance FAN, aux termes et conditions figurant dans le Traité d'apports ainsi que sa rémunération ;
- d'approuver l'évaluation de l'apport de la Créance FAN s'élevant à la somme de 205 698 000 euros ;
- de donner tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet d'imputer sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits de quelque nature que ce soit résultant de la réalisation de la présente opération.

4. Augmentation de capital par voie d'apport en nature de la créance détenue par la Caisse des Dépôts sur Bpifrance Participations (dix-huitième et dix-neuvième résolutions)

Les principales modalités de l'apport de la créance détenue sur Bpifrance Participations par la Caisse des Dépôts à la suite du crédit-vendeur consenti à cette dernière lors de l'acquisition des parts A des actions composant le capital de CDC International Capital (la **Créance CDC-IC** »), telles que définies dans le Traité d'Apports seraient les suivantes :

- L'apport de la Créance CDC-IC est placé sous le régime juridique de droit commun des apports en nature prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce. Il constitue un apport en nature d'actifs isolés devant être évalué à sa valeur réelle conformément à l'article 213-2 du Plan Comptable Général et n'est pas soumis aux principes de valorisation prévus par le règlement ANC 2017-01 du 5 mai 2017 de l'Autorité des normes comptables relatif au plan comptable général (Titre VII : comptabilisation et évaluation des opérations de fusions et opérations assimilées) ;
- La valeur globale de l'apport de la Créance CDC-IC s'élèverait à 205 698 000 euros ;
- En rémunération de l'apport de la Créance CDC-IC, il serait attribué à la Caisse des Dépôts 21.118.891 actions nouvelles d'un montant nominal de 9,74 euros, entièrement libérées, à créer par la Société, à titre d'augmentation de capital.
- La différence entre le montant de l'apport de la Créance CDC-IC (soit 205 698 000 euros) et le montant nominal de l'augmentation de capital de la Société (soit 205 697 998,34 euros) représenterait le montant de la prime d'apport (soit 1,66 euros), étant précisé que la prime d'apport pourrait recevoir toute affectation, conforme aux règles en vigueur et aux statuts, décidée par l'Assemblée.

L'apport de la Créance CDC-IC serait réalisé avec effet immédiat à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2019, par la réalisation de la Condition Suspensive.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée, sous réserve de la Condition Suspensive :

- d'approuver l'apport de la Créance CDC-IC, aux termes et conditions figurant dans le Traité d'apports ainsi que sa rémunération ;
- d'approuver l'évaluation de l'apport de la Créance CDC-IC s'élevant à la somme de 205 698 000 euros ;

- de donner tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet d'imputer sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits de quelque nature que ce soit résultant de la réalisation de la présente opération.

5. Constatation de la réalisation de l'apport de la Créance FAN, de l'apport de la Créance CDC-IC, des augmentations de capital rémunérant ces apports et modification des statuts (vingtième résolution)

Il est proposé également à l'Assemblée de constater la réalisation de la Condition Suspensive et par conséquent :

- De constater que :
 - a) l'apport de la Créance FAN et l'apport de la Créance CDC-IC seraient définitivement réalisés ;
 - b) les augmentations corrélatives du capital de la Société rémunérant l'apport de la Créance FAN et l'apport de la Créance CDC-IC seraient réalisées.
- D'apporter les modifications suivantes aux articles 6 et 7 des statuts de la Société :

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Nouvelle rédaction :

« Le capital social est fixé à vingt milliards huit cent quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix-sept euros et quatre centimes (20.847.285.577,04 €). Il est divisé en deux milliards cent quarante millions trois cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-seize (2 140 378 396) actions de neuf euros et soixante-quatorze centimes (9,74 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie ».

ARTICLE 7 – APPORTS

Ajout *in fine* du paragraphe suivant :

« Par décisions en date du 15 mai 2019, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé, avec effet immédiat, d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent onze millions trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et soixante-huit centimes (411.395.996,68 €) pour le porter à vingt milliards huit cent quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix-sept euros et quatre centimes (20.847.285.577,04 €), par création de 42.237.782 actions nouvelles de 9,74 euros de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées comme suit :

- i) 21.118.891 actions nouvelles de la Société libérées en totalité par voie d'apport en nature par l'EPIC Bpifrance d'une créance (prime d'émission incluse) de deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille (205.698.000) euros, détenue sur la société Bpifrance Participations, la totalité des actions nouvelles émises par la Société au titre dudit apport étant attribuée à l'EPIC Bpifrance en qualité d'entité apporteuse,
- ii) 21.118.891 actions nouvelles de la Société libérées en totalité par voie d'apport en nature par la Caisse des Dépôts d'une créance (prime d'émission incluse) de deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille (205.698.000) euros, détenue sur la société Bpifrance Participations, la totalité des actions nouvelles émises par la Société au titre dudit apport étant attribuée à la Caisse des Dépôts en qualité d'entité apporteuse ».

6. Modification de l'Annexe A des statuts pour prise en compte de l'amendement de la doctrine de Bpifrance (vingt-et-unième résolution)

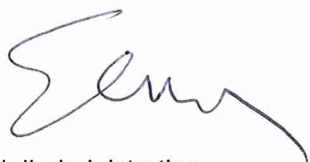
La doctrine de Bpifrance a été modifiée le 15 mars 2019 par décision du Conseil d'administration de la Société.

Il est proposé de modifier l'Annexe A des statuts, qui liste les décisions soumises à l'autorisation préalable du Conseil, pour y ajouter principalement une catégorie de décisions soumises à l'autorisation du Conseil.

Cette catégorie recouvre les décisions d'investir dans des fintechs disposant d'un agrément bancaire ou d'assurance, permettant à la Société ou à ses filiales de détenir au moins 10% du capital ou des droits de vote de cette société ou représentant pour la Société ou ses filiales un investissement d'un montant supérieur à dix millions (10.000.000) d'euros, étant entendu qu'en aucun cas la Société ou ses filiales ne pourront détenir plus de 20% du capital ou des droits de vote de la société émettrice.

Vous trouverez ci-joint le texte des projets de résolutions soumis à votre vote.

Nous vous invitons à vous reporter au rapport de gestion pour toute information complémentaire qui ne figurerait pas dans le présent rapport.



Le Conseil d'administration

Annexe – Projet de résolutions

A TITRE ORDINAIRE

- **Première résolution** (approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes :

- approuve l'inventaire et les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 658 303 328,92 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;
- approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 1 019,9 M€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à 3 410 euros. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 1 174,06 euros.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- **Deuxième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 658 303 328,92 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 114 874 776,56 euros, le bénéfice disponible s'élève à 773 178 105,48 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice disponible de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	658 303 328,92
Report à nouveau	114 874 776,56
Soit un solde disponible de	773 178 105,48
Dotation à la réserve légale	- 32 915 166,45
Soit un bénéfice distribuable de	740 262 939,03
Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,076 € par action)	- 160 000 000,00
Distribution du solde du dividende (environ 0,142 € par action)	- 297 000 000,00
Soit un dividende de (environ 0,218 € par action)	- 457 000 000,00
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	168 388 162,47
Total du report à nouveau après affectation du résultat	283 262 939,03

L'Assemblée générale, constatant que le conseil d'administration du 20 décembre 2018 a décidé la mise en paiement, avant le 28 décembre 2018, d'un acompte sur dividende global de 160 M€ (soit un acompte unitaire d'environ 0,076 euro), approuve la mise en distribution de cet acompte.

L'Assemblée générale décide la mise en distribution du solde du dividende d'un montant global de 297 M€ (soit environ 0,142 euro par action).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que des dividendes de respectivement 441 415 203,23 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,21 euro), 253 000 000,00 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,12 euro) et 520 000 000,00 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,25 euro) ont été distribués au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

L'Assemblée générale décide que le solde du dividende au titre de l'exercice 2018 sera mis en paiement au plus tard le 28 juin 2019.

- **Troisième résolution** (approbation du protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, conclu le 2 octobre 2018)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, autorisé par le conseil d'administration du 27 juillet 2018 et conclu le 2 octobre 2018, entre Bpifrance SA, la République française, la Caisse des Dépôts, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations.

- **Quatrième résolution** (approbation de l'avenant n°1 au protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, conclu le 12 décembre 2018)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve l'avenant n°1 au protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, autorisé par le conseil d'administration du 11 décembre 2018 et conclu le 12 décembre 2018, entre Bpifrance SA, la République française, la Caisse des Dépôts, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations.

- **Cinquième résolution** (approbation de l'avenant n°2 au protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, conclu le 30 janvier 2019)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve l'avenant n°2 au protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique, autorisé par le conseil d'administration du 29 janvier 2019 et conclu le 12 décembre 2018, entre Bpifrance SA, la République française, la Caisse des Dépôts, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations.

- **Sixième résolution** (approbation de la convention de prêt subordonné conclue le 20 décembre 2018 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention de prêt subordonné, autorisée par le conseil d'administration du 20 décembre 2018, conclue le jour même entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement.

- **Septième résolution** (approbation de l'avenant à la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable conclu le 10 janvier 2019 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve l'avenant à la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable, autorisé par le conseil d'administration du 20 décembre 2018, conclu le 10 janvier 2019 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement.

- **Huitième résolution** (approbation du protocole d'accord entre la Caisse des Dépôts, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert des activités de soutien aux entreprises)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le protocole d'accord entre la Caisse des Dépôts, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert des activités de soutien aux entreprises, autorisé par le conseil d'administration du 20 décembre 2018 et signé le jour même.

- **Neuvième résolution** (approbation de la convention de prestation de services conclue le 20 décembre 2018 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement, autorisée par le conseil d'administration du 20 décembre 2018 et signé le jour même.

- **Dixième résolution** (approbation de la convention financière conclue le 20 décembre 2018 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention financière entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement, autorisée par le conseil d'administration du 20 décembre 2018 et signé le jour même.

- **Onzième résolution** (ratification de la cooptation de Madame Sophie FERRACCI)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil

d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Sophie FERRACCI en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Florence MAS pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- **Douzième résolution** (Non renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire. Nomination de KPMG en qualité de commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, décide de ne pas procéder au renouvellement de PwC Audit, commissaire aux comptes titulaire et de nommer, en remplacement de ce dernier, KPMG pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée en 2025 à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

- **Treizième résolution** (constatation de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Etienne BORIS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la société, laquelle résulte de la cessation de son activité de Commissaire aux comptes à compter du 30 juin 2018 et décide de ne pas nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

- **Quatorzième résolution** (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte pour accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité requises.

A titre extraordinaire

- **Quinzième résolution** (modification du quatrième paragraphe de l'article 20 des statuts de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, décide de modifier, avec effet immédiat à l'issue de la présente assemblée, le quatrième paragraphe de l'article 20 des statuts de la société pour y préciser, selon la faculté précisée au premier alinéa de l'article R. 225-100 du Code de commerce, que les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Ancienne rédaction :

« Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président. »

Nouvelle rédaction (modifications en italique) :

« Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration *ou, en son absence, par le directeur général*. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président ».

Le reste de l'article 20 est inchangé.

- **Seizième résolution** (approbation de l'apport en nature de la Créance FAN et de sa rémunération)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport complémentaire du Conseil d'administration ;

- De la section du rapport du commissaire aux apports, établi conformément aux articles L. 225-147, R. 225-7, R. 225-8 et R. 225-136 du Code de commerce, au titre de l'apport en nature par l'EPIC Bpifrance de la créance de deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille (205.698.000) euros (la « **Créance FAN** ») détenue sur la société Bpifrance Participations à la suite du crédit-vendeur consenti à cette dernière lors de l'acquisition des parts A du FPCI FSN PME - Ambition Numérique ;
- Du traité d'apports en nature, conclu par acte sous seing privé en date du 26 avril 2019, aux termes duquel l'EPIC Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège se situe au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 483 790 069 RCS Créteil apporte à la Société la Créance FAN (l'« **Apport de la Créance FAN** ») ;

décide, sous réserve de la réalisation de la condition suspensive visée à l'article 4.2 du traité d'apport (la « **Condition Suspensive relative à l'Apport de la Créance FAN** »),

d'approuver purement et simplement l'apport de la Créance FAN, ainsi que sa rémunération,

et, en conséquence, d'augmenter le capital social d'un montant nominal de deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente-quatre centimes (205.697.998,34 €) par l'émission de 21.118.891 actions nouvelles de 9,74 euros de valeur nominale chacune lesquelles seront intégralement attribuées à l'EPIC Bpifrance.

Une prime d'apport d'un montant total de un euros et soixante-six centimes (1,66 €) résultant de la différence entre (i) le montant l'Apport de la Créance FAN, soit deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille (205.698.000) euros et (ii) le montant de l'augmentation de capital de la Société résultant de l'Apport de la Créance FAN, soit deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente-quatre centimes (205.697.998,34 €), sera inscrite au passif du bilan de la Société. Cette prime pourra recevoir toute affectation conforme aux règles en vigueur et aux statuts décidée par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet d'imputer sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits de quelque nature que ce soit résultant de la réalisation de l'Apport de la Créance FAN.

L'Assemblée générale décide que les 21.118.891 actions nouvelles seront, dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital rémunérant l'Apport de la Créance FAN, entièrement libérées et assimilées aux actions anciennes, elles jouiront des mêmes droits que les autres actions de la Société et supporteront les mêmes charges, et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des organes sociaux de la Société.

L'Assemblée générale constate que l'Apport de la Créance FAN et l'augmentation corrélative du capital de la Société seront réalisés sous réserve, et du seul fait, de la réalisation de la Condition Suspensive relative à l'Apport de la Créance FAN.

• **Dix-septième résolution (approbation de l'évaluation de l'apport en nature de la Créance FAN)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration, du rapport du commissaire aux apports et de l'approbation de la résolution qui précède,

décide d'approuver l'évaluation de l'Apport de la Créance FAN s'élevant à la somme de deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille (205.698.000) euros.

• **Dix-huitième résolution (approbation de l'apport en nature de la Créance CDC-IC et de sa rémunération)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport complémentaire du Conseil d'administration ;
- De la section du rapport du commissaire aux apports, établi conformément aux articles L. 225-147, R. 225-7, R. 225-8 et R. 225-136 du Code de commerce, au titre de l'apport en nature par la Caisse des Dépôts d'une partie de la créance de deux cent trente-sept millions six cent quatre-vingt-sept mille cent (237.687.100) euros détenue par la Caisse des Dépôts sur la société Bpifrance Participations à la suite du crédit-vendeur consenti à cette dernière lors de l'acquisition des actions CDC International Capital ;
- Du traité d'apports en nature, conclu par acte sous seing privé en date du 26 avril 2019, aux termes duquel la Caisse des Dépôts, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1916, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier ayant son siège au 56, rue de Lille à Paris (75007) apporte à la Société une partie de la créance, à hauteur du montant de la Créance FAN, détenue sur la société Bpifrance Participations à la suite du crédit-vendeur mentionné au paragraphe ci-avant (respectivement la « **Créance CDC-IC** » et l'« **Apport de la Créance CDC-IC** ») ;

décide, sous réserve de la réalisation de la condition suspensive visée à l'article 4.2 du traité d'apport (la « **Condition Suspensive relative à l'Apport de la Créance CDC-IC** »),

d'approuver purement et simplement l'Apport de la Créance CDC-IC, ainsi que sa rémunération,

et, en conséquence, d'augmenter le capital social d'un montant nominal de deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente-quatre centimes (205.697.998,34 €) par l'émission de 21.118.891 actions nouvelles de 9,74 euros de valeur nominale chacune lesquelles seront intégralement attribuées à la Caisse des Dépôts.

Une prime d'apport d'un montant total de un euros et soixante-six centimes (1,66 €) résultant de la différence entre (i) le montant de l'Apport de la Créance CDC-IC, soit deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille (205.698.000) euros et (ii) le montant de l'augmentation de capital de la Société résultant de l'Apport de la Créance CDC-IC, soit deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente-quatre centimes (205.697.998,34 €), sera inscrite au passif du bilan de la Société. Cette prime pourra recevoir toute affectation conforme aux règles en vigueur et aux statuts décidée par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet d'imputer sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits de quelque nature que ce soit résultant de la réalisation de l'Apport de la Créance CDC-IC.

L'Assemblée générale décide que les 21.118.891 actions nouvelles seront, dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital rémunérant l'Apport de la Créance CDC-IC, entièrement libérées et assimilées aux actions anciennes, elles jouiront des mêmes droits que les autres actions de la Société et supporteront les mêmes charges, et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des organes sociaux de la Société.

L'Assemblée générale constate que l'Apport de la Créance CDC-IC et l'augmentation corrélative du capital de la Société seront réalisés sous réserve, et du seul fait, de la réalisation de la Condition Suspensive relative à l'Apport de la Créance CDC-IC.

• **Dix-neuvième résolution (approbation de l'évaluation de l'apport en nature de la Créance CDC-IC)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration, du rapport du commissaire aux apports et de l'approbation de la résolution qui précède,

décide d'approuver l'évaluation de l'Apport de la Créance CDC-IC s'élevant à la somme de deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille (205.698.000) euros.

- **Vingtième résolution (Constatation de la réalisation de l'Apport de la Créance FAN et de l'Apport de la Créance CDC-IC, des augmentations de capital au titre des seizième et dix-huitième résolutions et modifications des statuts)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance de la réalisation de la Condition Suspensive relative à l'Apport de la Créance FAN et de la Condition Suspensive relative à l'Apport de la Créance CDC-IC :

- constate en conséquence de ce qui précède la réalisation de la Condition Suspensive relative à l'Apport de la Créance FAN et de la Condition Suspensive relative à l'Apport de la Créance CDC-IC ;
- constate en conséquence de ce qui précède que l'Apport de la Créance FAN et l'Apport de la Créance CDC-IC sont définitivement réalisés ;
- constate en conséquence la réalisation des augmentations de capital corrélatives de la Société ;
- décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts de la Société avec effet immédiat à l'issue de la présente assemblée :

Nouvelle rédaction :

« Le capital social est fixé à vingt milliards huit cent quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix-sept euros et quatre centimes (20.847.285.577,04 €). Il est divisé en deux milliards cent quarante millions trois cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-seize (2 140 378 396) actions de neuf euros et soixante-quatorze centimes (9,74 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie ».

- décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts de la Société en y insérant *in fine* le paragraphe suivant :

« Par décisions en date du 15 mai 2019, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé, avec effet immédiat, d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent onze millions trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et soixante-huit centimes (411.395.996,68 €) pour le porter à vingt milliards huit cent quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix-sept euros et quatre centimes (20.847.285.577,04 €), par création de 42.237.782 actions nouvelles de 9,74 euros de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées comme suit :

i) 21.118.891 actions nouvelles de la Société libérées en totalité par voie d'apport en nature par l'EPIC Bpifrance d'une créance (prime d'émission incluse) de deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille (205.698.000) euros, détenue sur la société Bpifrance Participations, la totalité des actions nouvelles émises par la Société au titre dudit apport étant attribuée à l'EPIC Bpifrance en qualité d'entité apporteuse,

ii) 21.118.891 actions nouvelles de la Société libérées en totalité par voie d'apport en nature par la Caisse des Dépôts d'une créance (prime d'émission incluse) de deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille (205.698.000) euros, détenue sur la société Bpifrance Participations, la totalité des actions nouvelles émises par la Société au titre dudit apport étant attribuée à la Caisse des Dépôts en qualité d'entité apporteuse ».

- donne tous pouvoirs au Directeur général de la Société à l'effet, par lui-même ou par un mandataire par lui désigné, de poursuivre la réalisation matérielle des opérations d'apport et en conséquence établir tous actes complémentaires, confirmatifs ou rectificatifs, remplir et faire toutes déclarations, accomplir toutes formalités, auprès de toutes administrations concernées, procéder à toutes notifications ou significations, signer toutes pièces, actes et documents, élire domicile et plus généralement faire le nécessaire.

- **Vingt-et-unième résolution (Modification de l'Annexe A des statuts pour prise en compte de l'amendement de la doctrine de Bpifrance)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier, avec effet immédiat à l'issue de la présente assemblée, l'Annexe A des statuts, pour :

- (a) y ajouter une catégorie de décisions soumises à l'autorisation du Conseil (nouveau 13. de l'Annexe A)

Rédaction du nouveau 13. de l'Annexe A :

13. Toute décision de souscription ou d'acquisition (ou de conclusion de tout accord liant la Société ou ses Filiales en vue de la souscription ou de l'acquisition), par tout moyen, de Titres émis par une fintech disposant d'un agrément bancaire ou d'assurance, permettant à la Société ou ses Filiales de détenir au moins 10% du capital ou des droits de vote de cette société ou représentant pour la Société ou ses Filiales un investissement ou une valeur d'apport (en une ou plusieurs fois par ligne de participation), immédiatement ou à terme, directement ou indirectement, d'un montant supérieur à dix millions (10.000.000) d'euros, étant entendu qu'en aucun cas la Société ou ses Filiales ne pourront détenir plus de 20% du capital ou des droits de vote de la société émettrice ;
- (b) Renommer en conséquence les cas d'autorisation préalable visés aux 13. à 22. de l'actuelle Annexe A ;
- (c) modifier le cas d'autorisation préalable visé au 13. de l'actuelle Annexe A (renuméroté 14) pour préciser que ce cas d'autorisation ne concerne pas les projets d'investissements et de cessions dans des fintech disposant d'un agrément bancaire ou d'assurance.

Nouvelle rédaction du 13. de l'actuelle Annexe A (renuméroté 14.) (modifications en gras):

14. Investissements, désinvestissements (notamment cession, acquisition ou opération d'apport de fonds de commerce, de participations ou d'autres actifs) d'un montant supérieur à deux cents millions (200.000.000) d'euros par la Société ou ses Filiales (à l'exception des opérations réalisées par un OPCVM autre qu'un OPCVM Fermé) et en particulier :
 - (i) Toute décision de souscription ou d'acquisition (ou de conclusion de tout accord liant la Société ou ses Filiales en vue de la souscription ou de l'acquisition), par tout moyen, de Titres, parts ou droits de quelque nature que ce soit émis par une société **(autre qu'une fintech disposant d'un agrément bancaire ou d'assurance)** ou toute autre entité ou d'un OPCVM et représentant pour la Société ou ses Filiales un investissement ou une valeur d'apport (en une ou plusieurs fois par ligne de participation), immédiatement ou à terme, directement ou indirectement, d'un montant supérieur à deux cents millions (200.000.000) d'euros ;
 - (ii) Toute décision de Transfert (ou de conclusion de tout accord liant la Société ou ses Filiales en vue du Transfert), par tout moyen, de Titres, parts ou droits de quelque nature que ce soit détenus par la Société ou ses Filiales et (i) représentant pour la Société ou ses Filiales un désinvestissement (en une ou plusieurs fois par ligne de participation), immédiatement ou à terme, d'un montant supérieur à deux cents millions (200.000.000) d'euros ou (ii) ayant représenté lors de leur acquisition par la Société ou ses Filiales un investissement ou une valeur d'apport (en une ou plusieurs fois par ligne de participation) d'un montant supérieur à deux cents millions (200.000.000) d'euros ou (iii) inscrits dans les comptes de la Société ou ses Filiales à la fin du dernier exercice clos avant la réalisation de ce Transfert, pour un tel montant ;

**